

Université de Montréal

**Politiques de réconciliation en Australie et au Canada
Orientations politiques, débats et actions**

Par Gaia Bolognese

Études Internationales
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de M. Sc.
En Études Internationales
Option Culture, conflits et paix

Novembre 2018

© Gaia Bolognese, 2018

Résumé

L’Australie et le Canada héritent tous deux d’un passé lourd d’injustices historiques commises contre les populations autochtones. Les séquelles léguées par ces exactions sont encore bien présentes et régissent des rapports conflictuels entre les états et les communautés autochtones. Outre les problématiques territoriales et juridiques, une démarche de reconnaissance du passé et de prise de responsabilité de l’état est demandée pour amorcer un processus de réparation.

La réconciliation, entrée dans le vocabulaire politique des deux pays depuis les années 90, a donc été envisagée par le biais de discours d’excuses, de reconnaissance et de mesures de justice réparatrice. Mais la gestion de ce processus par les dirigeants politiques n’est pas exempte de débats et désaccords au sein des chambres délibératives. Chaque orientation politique a interprété selon ses fondements idéologiques la question de réconciliation et a donc influencé le processus à sa manière.

Au cours de ce mémoire, nous tenterons de comprendre l’impact de ces orientations politiques sur les processus de réconciliation en Australie et au Canada. À travers l’étude des discours et mesures mises en place à cet effet, nous évaluerons les perceptions du passé, le rôle de l’état et les actions à entreprendre pour amorcer le processus de réparation. Enfin, nous réfléchirons à la légitimité du concept de réconciliation dans les pays postcoloniaux et son impact sur la relation entre l’état et les peuples autochtones.

Mots-clés : Réconciliation, reconnaissance, excuses, réparation, mémoire, Australie, Canada

Abstract

Australia and Canada both inherit a past fraught with historical injustices perpetrated against indigenous people. The legacy of those abuses is still tangible and determines the conflictual relationship between states and indigenous communities. Besides territorial and legal issues, an official recognition of the past and the assumption of state responsibility are requested to endorse a process of reparation.

Reconciliation, which has been part of the political vocabulary of both countries for more than 25 years, has taken the form of apology speeches, act of recognition and measures of restorative justice. Nevertheless, as political leaders took over the lexicon, debates and discordance about the application of the process took place in the deliberative assemblies. Each political orientation has interpreted the matter according to its ideological foundations and influenced the process in its own way.

In this dissertation, we shall try to understand the impact of those political orientations on the process of reconciliation in Australia and Canada. Through the study of speeches and measures enforced to initiate the process, we shall evaluate the perception of the past, the role of the state and the actions undertaken to establish reparation. Eventually, we shall reflect on the legitimacy of the concept of reconciliation in postcolonial countries and its impact on the relationship between states and indigenous peoples.

Keywords : reconciliation, recognition, apologies, reparation, memory, Australia, Canada.

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des sigles	vi
Dédicace	ix
Remerciements	x
Introduction	1
CHAPITRE I : Origines des politiques de réconciliation	7
1. Mise en contexte historique	7
1.1. Le cas du Canada	7
1.2 Le cas de l’Australie.....	9
1.3 Politiques de reconnaissance et réconciliation	11
1.4 Une question en débat	15
2. Question de recherche	18
2.1 Définitions des concepts utilisés	19
3. Cadre théorique	22
4. Évaluation de la littérature	23
5. Hypothèses	29
5.1 Vérification	30
5.2 Méthodologie	31
CHAPITRE II : Politiques de réconciliation en Australie	35
1. Introduction	35
1. Organisation institutionnelle et représentation autochtone	36
2. Principales politiques de réconciliation depuis 1991	40
2.1 Council for Aboriginal Reconciliation et Reconciliation Australia.....	40
2.2 Recommandations du rapport <i>Bringing them Home</i> de 1997	43

2.3 Closing the Gap on Indigenous Disadvantage 2008	45
3. Discours d’excuses, actions et orientations politiques	49
3.1 Excuses officielles 2008.....	49
3.2 Discours et réconciliation.....	62
3.3 Recommandations, actions et réparation.....	64
4. Conclusion pour l’analyse de l’Australie	66
CHAPITRE III : Réconciliation et politique au Canada	68
1. Introduction	68
2. Principales politiques de réconciliation entre 2004 et 2018	69
2.1 L’accord de Kelowna et son abandon 2004-2006.....	69
2.2 Convention de Règlement Relative aux Pensionnats Indiens 2007	71
2.3 Le gouvernement Trudeau et l’objectif d’une nouvelle relation.....	74
3. Excuses officielles, réparation et réconciliation	79
3.1 Excuses et débats 2006 - 2008	79
3.2 Excuses et réconciliation selon les orientations politiques	84
3.3 Débats sur le financement de la FADG.....	96
4. Conclusion pour le cas du Canada.....	101
CHAPITRE IV : Étude comparative des tentatives de réconciliation en Australie et au	
Canada	104
1. Introduction	104
2. Perspectives de réconciliation en comparaison.....	105
2.1 Les processus	105
2.2 Mémoire collective et réconciliation.....	107
2.3 Justice, réparation et réconciliation.....	109
3. Orientations politiques et réconciliation	112
3.1 Vérification de l’hypothèse n°1	113
3.2 Vérification de l’hypothèse n°2	117
4. Impacts des orientations politiques sur la réconciliation.....	120
4.1 Le rôle et la vision de l’état.....	122
Conclusion	125
Bibliographie	I

Annexe n°1 : Partis politiques, pouvoir législatif, gouvernements et politiques de 1990 – 2018 en Australie	XXI
1. Principaux partis politiques et orientations idéologiques.....	XXI
2. Parlement d’Australie.....	XXI
3. Gouvernements et politiques en affaires autochtones de 1990 à 2018	XXII
Annexe n°2 – Closing de Gap on Indigenous Disadvantage 2009	XXIII
Annexe n°3 – Bringing Them Home Recommendations.....	XXIV
Annexe n°4 : Partis, parlement et représentation autochtone au Canada	XXVI
1. Partis politiques fédéraux canadiens :	XXVI
2. Pouvoir législatif canadien	XXVI
3. Organismes autochtones reconnus par le gouvernement du Canada	XXVII
Annexe n° 5 : Budget réconciliation Canada 2018	XXVIII
Annexe n°6 : Discours d’excuses aux premiers australiens – Chambre des représentants 2008	XXIX
Annexe 7 : Tableau des débats, Chambre des Communes, Canada	XXXVIII

Liste des sigles

AADNC	Affaires autochtones et du Nord Canada
ACT	Australian Capital Territory
AFAC	Association des Femmes autochtones du Canada
ALP	Australian Labor Party
ATSIC	Aboriginal and Torres Strait Islanders Commission
ADC	Aboriginal Development Commission
APN	Assemblée des Premières Nations
BQ	Bloc Québécois
CAA	Council for Aboriginal Affairs
CAR	Council for Aboriginal Reconciliation Act
COAG	Council of Australian Governments
CPE	Congrès des Peuples autochtones
CRPA	Commission Royale sur les Peuples Autochtone
CVR	Commission de Vérité et Réconciliation
DAA	Department of Aboriginal Affairs
DIMAI	Department of Immigration and Multicultural Affairs and Indigenous Affairs
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur le Droit des Peuples autochtones
FaHCSIA	Family, Housing, Community Service and Indigenous Affairs
FADG	Fondation Autochtone de Guérison
CRRPI	Convention de Règlement Relative aux Pensionnats Indiens
ITK	Inuit Tapiriit Kanatami
JT	Justice transitionnelle
JR	Justice réparatrice
LNP	Liberal national Party of Queensland
NAC	National Aboriginal Conference
NACC	National Aboriginal Consultative Committee
NPD	Nouveau Parti Démocratique
NSW	New South Wales

NT	Northern Territories
PM	Premier ministre
PNMI	Premières Nations, Métis et Inuits
QLD	Queensland
RNM	Ralliement national des Métis
OAA	Office of Aboriginal Affairs
OIPC	Office of Indigenous Policy Coordination
ONU	Organisation des Nations Unies
PCC	Parti Conservateur du Canada
PEC	Payement d'Expérience Commune
PEI	Processus d'Évaluation Indépendant
PLC	Parti libéral du Canada
PNMI	Premières Nations Métis et Inuits
PVC	Parti Vert du Canada
RA	Reconciliation Australia
RAP	Reconciliation Australia Action Plan
RCAANC	Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
SA	South Australia
SAC	Service aux Autochtones Canada
SAPI	Secrétariat d'Ajustement des Pensionnats Indiens
TAS	Tasmania
VIC	Victoria
WA	Western Australia

Liste des abréviations

Adj. : Adjectif

Art. : Article

Etc. : Et cætera

Cfr. : Confer

Gvt. : Gouvernement

À mon père, Fabio, et tous ces hommes et femmes qui ont su allier le cœur à l'esprit et qui ont laissé derrière eux des graines de sagesse à cultiver.

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement Christian Nadeau, mon directeur de recherche, qui m'a conseillée, encouragée et orientée tout au long de ma recherche. Son apport d'expertise, de connaissance et de rigueur a été un soutien précieux pour la réalisation de ce mémoire.

J'aimerais également remercier Mylène Jaccoud d'avoir accepté de présider le jury ainsi que Christian Nadeau et Julie Saada pour me faire l'honneur d'être membres du jury.

Un merci tout particulier à Guillaume, mon conjoint, qui a su avec finesse me soutenir, m'encourager, me pousser dans mes réflexions et confronter mes idées en qualité de bon Français. Son amour et sa confiance m'ont permis de croire en la réalisation de ce mémoire.

J'aimerais également remercier du fond du cœur tous les membres de ma famille Sophie, Fabio, François, Julien, Matthieu, Gabriel, Gloria et Magdalena, qui de Belgique et des quatre coins du monde, ont été de présences fortes et chaleureuses qui m'ont permis d'accomplir mes études et ce projet final. Un merci particulier à mon père Fabio qui a été jusqu'au bout une source d'amour, de sagesse et de soutien inconditionnel à mon idéalisme. Il continuera toujours d'être une source d'inspiration.

Je voudrais aussi remercier tous mes proches de Montréal qui m'ont accompagné dans la réalisation de ce mémoire, mes colocataires bien-aimées Florence et Maude, mon groupe de boosters de positivité, Isabelle, Johann, Danielle, Jean et Denis ainsi que mes collaborateurs de l'UdeM, unis dans les méandres de la rédaction, Ugo, Pascale et Anouk.

Différentes sources externes ont également contribué à la réalisation de cette recherche. J'aimerais remercier Armand Mackenzie d'avoir pris le temps de partager ses connaissances et son expertise avec moi. Cet échange m'a permis de pousser ma réflexion dans la recherche et de confronter mes idées, me permettant de voir les dynamiques sous un autre angle de vue. J'aimerais également remercier Anne-Claire Museux qui a pris le temps de me parler de son expérience de l'adoption de la réconciliation au cœur des institutions québécoises. Les idées

que nous avons échangées ainsi que les documents qui ont été partagés m'ont beaucoup aidé à comprendre les enjeux des dynamiques canadiennes de réconciliation.

Enfin, j'aimerais remercier toutes les présences, tous les soutiens visibles et invisibles qui m'ont fait avancer dans la réflexion sur la réconciliation. Chaque débat, échange, lecture, inspiration m'ont permis de faire un grand chemin personnel dans la réalisation de ce mémoire. Un merci tout particulier à Yvonne pour son soutien inconditionnel et son enseignement de vie.

Introduction

Le 21 septembre 2017 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, fait la déclaration suivante :

L'incapacité des gouvernements canadiens successifs à respecter les droits des autochtones au Canada nous fait grandement honte. (...) Nous avons désormais devant nous une opportunité de donner une réconciliation vraie, significative et durable entre le Canada et les Premières Nations, Nations Métis et peuples Inuits. (...) Nous entreprenons de nous réconcilier, nous nous servirons pour nous guider des normes de base adoptée dans cette salle il y a dix ans ce mois-ci. (...) La déclaration contient les principes, les normes nécessaires à la réconciliation au 21^e siècle et au Canada. Il ne s'agit pas d'une aspiration, il s'agit d'une voie à suivre (CBC News : 2017).

Le discours du premier ministre marque un tournant important dans la gestion des affaires autochtones. Au cours de sa déclaration, il reconnaît les exactions commises par les gouvernements précédents ainsi que les séquelles actuelles du colonialisme. Mais il annonce par-dessus tout l'engagement du Canada à œuvrer pour la réconciliation. Ce nouveau paradigme a pris une place singulière dans les discours politiques des dernières décennies. Avec l'établissement de commissions sur la vérité et la réconciliation, le concept s'est progressivement installé dans le vocabulaire des dirigeants politiques comme médium de transition post-conflit. Le Canada et l'Australie s'en sont ensuite inspirés pour traiter un contexte particulier, celui de la relation entre l'état et les nations autochtones des pays.

Les états canadien et australien siègent sur des vestiges d'empires coloniaux. Leurs sociétés et cultures étatiques modernes ont hérité de modèles occidentaux, cohabitant difficilement avec les premiers habitants des terres conquises. L'installation de populations allochtones et le développement progressif des états modernes ont donc créé des relations complexes au fil du temps. De surcroît, les deux pays héritent d'un passé chargé d'injustices historiques dont les répercussions pèsent encore sur les mémoires collectives. À la fin du 20^e siècle, une prise de conscience émerge sur l'envergure des séquelles léguées par les politiques d'assimilation et les exactions commises envers les populations autochtones. Ces réalisations mettent en évidence la nécessité de réparer les torts du passé.

La transformation de la relation par le biais de la réconciliation devient alors l'objectif phare. Les stratégies développées par les différents gouvernements vont varier entre discours de reconnaissance, excuses, pratiques de justice réparatrice et commémorations pour tenter d'amorcer ce changement. Bien que le concept incarne un nouvel idéal fédérateur, son application va toutefois largement dépendre du contexte politique dans lequel il évolue (Jung : 2009). Dans le cadre de ce mémoire, nous allons étudier comment les orientations politiques influencent le processus de réconciliation en Australie et au Canada.

Voyons le cadre général dans lequel va s'ancrer cette recherche. Nous abordons la question dans une approche constructiviste. La relation qu'entretient l'état avec les communautés autochtones est au cœur de notre problématique. Nous considérons que cette relation est construite par les perceptions qu'en ont les acteurs. Elle a été ciblée pour différentes raisons. Premièrement, comme mentionné ci-dessus, l'état porte le poids de son passé, mais est également au cœur de conflits contemporains avec les communautés. En effet, malgré l'octroi de formes d'autonomie politique, la cohabitation reste souvent délicate. Les institutions étatiques gardent un statut supérieur et détiennent un pouvoir bien plus important sur le territoire. L'état peut donc, selon ses actions, améliorer ou empirer la relation. Deuxièmement, ce même état dispose de ressources politiques et financières pour amorcer une réparation et établir les faits sur le passé, mais peut également influencer la société civile et la sensibiliser sur les enjeux de cette relation complexe. Il peut donc promouvoir la réconciliation sans pour autant en être l'unique moteur.

Notons qu'en étudiant l'état en tant qu'acteur, nous ne cherchons pas à le condamner d'emblée. En effet, nous verrons au cours de notre évaluation de la littérature que divers courants tendent à se montrer particulièrement critiques vis-à-vis des institutions étatiques et de leur sincérité dans le processus de réconciliation. Beaucoup dénoncent les mesures mises en place comme étant néocolonialistes et cherchant uniquement à asseoir leur autorité sur les peuples autochtones (Short, 2012 ; Coulthard, 2014 ; Bell : 2014 ; Edmonds : 2016 ; Wyile : 2016 ; Jung : 2016). Ces positions peuvent contribuer à cultiver un sentiment de méfiance et d'antipathie envers la politique des gouvernants actuels, ce qui ne résout en aucun cas les conflits. Tout en étant conscients des rapports de force, nous essayerons d'étudier les rôles que peuvent jouer ces états dans le processus de réconciliation.

Les acteurs ciblés dans le cadre de notre recherche sont les dirigeants politiques fédéraux du Canada et d’Australie. Plus précisément, nous étudierons sur les discours et actions des premiers ministres et députés de la Chambre des communes du Canada et de la Chambre des représentants d’Australie. Nous cherchons à comprendre les différentes visions de la réconciliation de ces derniers selon leurs familles politiques. Pour ce faire, nous avons choisi différents outils d’analyse. Pour ce qui est des discours, nos principales sources d’informations sont les sites officiels des gouvernements et parlements canadiens et australiens. Ceux-ci disposent de bases de données contenant tous les débats de la chambre, les votes ainsi que les déclarations ministérielles. Pour ce qui est des actions, entendues comme les politiques entreprises pour amorcer la réconciliation, nous nous basons sur les publications gouvernementales, les ouvrages d’Histoire des deux pays, les publications universitaires ainsi que la presse écrite.

La période que nous avons ciblée pour notre recherche est située entre 1990 à 2018. Les débuts politiques de la réconciliation ont été observés dans les années 90 dans les deux pays, incarnés par des discours de reconnaissance ou bien des mesures cherchant à aborder les questions autochtones dans une nouvelle approche. En 2018, le terme de réconciliation s’est installé dans l’espace public et est au cœur de l’actualité. Cette fourchette dans le temps nous permettra non seulement d’analyser l’évolution des discours, mais également d’amener le lecteur à entrevoir les enjeux contemporains liés à la réconciliation.

De nombreuses similitudes entre l’Australie et le Canada nous ont incitées à les choisir comme cas d’analyse dans une perspective comparée. Premièrement, les deux pays disposent d’une histoire similaire¹. Tous les deux membres du Commonwealth, ils ont été « découverts » et colonisés par la couronne britannique et la France, pour ce qui est du Canada. Les relations politiques et juridiques des états coloniaux avec les communautés autochtones ont été régies par le principe de *terra nullius*. Au cours des siècles, les rapports ont continué d’être marqués par des tentatives de soumission et d’assimilation des peuples autochtones en dénigrant entre autres leurs pratiques culturelles, linguistiques et traditionnelles. Bien que les deux cas

¹ Il est important de mentionner d’emblée que l’Australie est le seul pays du Commonwealth où aucun traité n’a été signé avec les aborigènes et insulaires du détroit de Torres. Cette différence est prise en compte dans l’analyse.

connaissent certains points de divergences, ces premières similitudes permettent de rendre la comparaison pertinente dans le cadre de cette recherche. En effet, leurs états ont tous deux enclenché des processus de réconciliation au début des années 1990 qui continuent d'être d'actualité en 2018. La prise de conscience des séquelles léguées par les enlèvements d'enfants métis en Australie et les pensionnats autochtones au Canada ont motivé les mesures de reconnaissance et de rédemption des états. Le besoin d'entamer une démarche de réparation et réconciliation avec les peuples autochtones est alors apparu comme une nécessité. Deuxièmement, le terme de « réconciliation » est rentré dans le lexique des deux pays dans une approche de vérité sur le passé et de guérison des peuples autochtones. À ce titre, des excuses officielles ont été prononcées par les Premiers ministres au cours de l'année 2008, ce qui permet de faire une comparaison intéressante sur les raisons, applications et contextes de ces excuses, mais également sur les discours prononcés. Une grande similitude est également ressortie dans nos lectures concernant les discours politiques et débats littéraires entourant les questions de réparations et d'excuses et de leur nécessité ou non. Ces fortes ressemblances nous démontrent la richesse de comparaison des cas australien et canadien dans le cadre de notre recherche. Jusqu'à maintenant, peu d'études similaires ont été faites malgré les nombreuses ressemblances dont ils disposent. La comparaison nous permettra également à l'issue de notre recherche de tirer des conclusions plus larges sur la réconciliation engagée dans des pays postcoloniaux et la place des états dans celle-ci. Nous pourrions également ouvrir la voie sur de nouvelles pistes de réflexion.

Enfin, il est important de mentionner que cette recherche s'attarde sur les aspects symboliques des revendications autochtones qui ont mené aux politiques de réconciliation. En effet, une partie importante du conflit concerne les questions juridiques et territoriales. Toutefois, ce travail se penche davantage sur les demandes de reconnaissance qui sont plutôt d'ordre identitaire et culturel. Il traite donc des aspects mémoriels et politiques qui régissent les rapports entre l'état et les communautés autochtones.

Pour effectuer cette recherche, nous avons divisé le mémoire en quatre chapitres.

Le premier chapitre intitulé *Origines des politiques de réconciliation* va tracer le cadre et les grandes lignes de notre recherche. Nous débuterons par une mise en contexte historique des relations entre autochtones et états en construction en Australie et au Canada. Cette mise en contexte se conclura avec l'arrivée dans les années 90, de la réconciliation dans le vocabulaire politique et les différentes mesures mises en place à cet effet. La problématique explicitée, nous poursuivrons en développant le cadre de la recherche. Une deuxième partie sera donc consacrée à la définition des concepts mobilisés, à l'explication de la question de recherche et du cadre théorique ciblé. Ensuite, nous dédierons une troisième partie de ce chapitre à l'évaluation de la littérature tout en donnant un aperçu des débats académiques et politiques autour des questions de mémoire et de réconciliation. Enfin, nous exposerons les hypothèses élaborées pour effectuer la recherche ainsi que les modes de vérification ciblés. Ce chapitre permettra donc de préparer le lecteur à la problématique étudiée et à la manière dont cette recherche entend aborder la question de la réconciliation en Australie et au Canada.

Le deuxième chapitre se concentrera sur le cas australien. Ce chapitre sera divisé en trois parties. Il va tout d'abord se pencher sur l'état de la représentation autochtone au niveau fédéral. L'évolution historique des organes de représentation y sera décrite afin de donner un premier aperçu des débats et résistances à la représentation autochtone en Australie. Nous aborderons ensuite le thème des politiques de réconciliation. À ce sujet, nous verrons trois projets établis par les gouvernements australiens depuis 1991 ; dans un premier volet, le *Council for Aboriginal Reconciliation* (CAR) et *Reconciliation Australia* (RA), ensuite les recommandations du rapport *Bringing Them Home* et enfin le projet *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage*. Ces politiques seront analysées selon les projets, mandats et visions qu'elles soutiennent dans leur participation à la réconciliation. Enfin, nous traiterons des discours d'excuses initiés par celui du premier ministre Kevin Rudd en 2008. Les 68 discours de députés prononcés à la chambre cette même année seront également étudiés selon les thèmes qu'ils ont abordés et les grandes distinctions idéologiques qui en découlent. À l'issue de ces recherches, nous pourrons donner une première observation du processus de réconciliation australien et nous répondrons en partie à notre question de recherche. L'analyse

approfondie des sujets abordés au cours de ce chapitre se fera toutefois à la fin de ce mémoire, dans le quatrième chapitre dédié à la comparaison.

Le troisième chapitre va dresser le portrait de la réconciliation canadienne. Nous y traiterons dans un premier temps les mesures adoptées à cet effet selon les différents gouvernements au pouvoir depuis 2005. Les politiques suivantes seront étudiées dans cette partie : l'*Accord Kelowna* de 2005, la *Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens* et enfin les mesures mises en place par le gouvernement Trudeau entre 2015 et 2018. Chacune de ces politiques sera étudiée selon son approche de la réconciliation, ses objectifs et les contradictions qui l'entourent. Nous aborderons ensuite les perceptions de la réconciliation à travers l'analyse de discours. Pour ce faire, nous avons ciblé deux grands débats au sein de la chambre des représentants. Nous analyserons en premier lieu les deux ans de débats concernant la question des excuses officielles. Ensuite, nous aborderons le débat d'urgence sur la Fondation Autochtone de Guérison de 2010 afin d'approfondir notre recherche sur les perceptions de la réparation. En décortiquant les différentes visions de la réconciliation, de la réparation, des excuses et de la reconnaissance qui en ressortent, nous pourrions identifier les implications de ces discours sur le processus. Ce chapitre donnera un aperçu général de la réconciliation canadienne telle qu'elle a été abordée par les représentants de l'état jusqu'alors.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre donnera lieu à l'évaluation finale des processus de réconciliation en Australie et au Canada. Ce chapitre sera divisé en trois parties. Nous aborderons d'abord les formes qu'ont prises ces processus dans les deux pays. Dans cette partie, nous reviendrons sur les concepts de mémoire collective et de justice réparatrice. Nous passerons ensuite à la vérification de nos hypothèses. Nous donnerons alors une première réponse à notre question de recherche en abordant la manière dont chaque orientation politique a abordé la réconciliation au cours de la période étudiée. Nous pourrions alors conclure sur la manière dont chaque orientation politique a influencé le processus de réconciliation. Enfin, nous parlerons des impacts qu'ont eus ces approches de la réconciliation. À cet effet, nous commenterons les perceptions sur le rôle et la vision de l'état telles que véhiculées par les différents partis dans le cadre de la réconciliation. Ce chapitre, dédié à la comparaison des cas australien et canadien, permettra également d'approfondir la réflexion qui nous a guidé tout au long de la recherche. Nous pourrions ensuite donner notre conclusion qui clôturera ce travail.

CHAPITRE I : Origines des politiques de réconciliation

1. Mise en contexte historique

1.1. Le cas du Canada

L'histoire de la colonisation du Nouveau Monde commence au 16^e siècle et est marquée par les premières vagues de peuplement européen dans l'actuel Canada. La distinction entre « autochtones » et « colons » débute à cette période. Au fur et à mesure des époques, les échanges et alliances s'installent, mais les guerres et maladies déciment une partie importante de la population des Premières Nations.

La *Proclamation Royale* de 1763 assure après la guerre de 7 ans une certaine protection des droits des autochtones en assurant que ceux-ci soient propriétaires des terres qui n'ont pas été cédées ni vendues et garantissant des droits politiques (Commission royale, 1996 : 273). Petit à petit, les relations de partenariat ont désintéressé les descendants européens entre autres à cause du déclin du commerce de fourrures, la fin de guerres et des alliances militaires et une population allochtone en forte expansion. Une nouvelle idéologie prend alors le dessus, la supériorité de la race blanche et l'assistanat prend le dessus sur la protection des droits des autochtones (Tobias, 1991 ; Commission Royale, 1996 : 147-148). À partir de 1815, une propagande visant à promouvoir le « développement » des communautés est véhiculée en particulier par le biais des groupes évangélistes (Tobias 1991 : 128). Les politiques visant à cet effet se sont ensuite progressivement installées dans le Canada en devenir. Lors de l'unification du pays, la *Loi constitutionnelle de 1867* donne l'autorité de l'état canadien sur les territoires autochtones et de nouveaux actes vont tenter d'inciter l'assimilation à la culture majoritaire² (Henderson, 2006). Le statut spécial alloué aux Premières Nations, octroyé par les anciens traités, est donc remis en question dans un but de s'en débarrasser définitivement (Tobias 1991 : 127). En 1876, la *Loi sur les Indiens* est établie et quatre ans plus tard, est créé

² Tel que l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette province* de 1857 ou l'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages* de 1869 supprimant des droits aux autochtones et les incitant à perdre le titre d'indien en leur offrant en échange de terres et le droit de vote (Henderson, 2006).

le Département des Affaires autochtones. Bien que ces lois soient inspirées des précédentes, la gestion des Premières Nations est alors officiellement centralisée par l'état canadien et les communautés sont placées sous sa tutelle (Steckley & Cummins, 2008). La *Loi sur les Indiens* leur interdit la pratique de cérémonies et rites spirituels et culturels. De plus, le gouvernement se garde le droit de veto sur toute décision prise par les chefs des réserves, le pouvoir de destituer ceux-ci et de gérer les terres et l'agriculture dans les réserves (Henderson 2006, Miller 2012, Rapport CVR Canada 2015). En résumé, cette loi à l'initiative de l'état a régi les rapports politiques et juridiques inégaux avec les populations autochtones du Canada et a instauré une relation de domination visant à l'assimilation (Henderson 2006, Coulthard 2014, Rapport CVR Canada 2015).

Les premiers pensionnats du Canada voient leur apparition au début du 19^e siècle et sont à l'initiative de missionnaires anglais. Après l'unification du pays, l'état va commencer à s'y impliquer progressivement, en finançant les écoles tout en laissant le contrôle au clergé. La *Loi sur les Indiens* va, entre autres, décréter que le gouvernement fédéral est responsable de l'éducation des jeunes autochtones. Selon les estimations actuelles, environ 150.000 enfants issus des Premières Nations, communautés inuites et Métis auraient fréquenté les pensionnats entre 1831 et 1996 (Miller 2012, Rapport CVR Canada 2015). Ces établissements ont été fortement néfastes et souvent traumatisants pour les enfants qui y étaient mal nourris, pauvrement vêtus et souffraient de violence physique et d'abus sexuels. En plus d'être coupé de leurs proches et de leurs terres, il leur était souvent interdit de parler leur langue natale. Le rapport de la Commission de Vérité et Réconciliation (CVR) va jusqu'à affirmer que c'était un acte de « génocide culturel » perpétré par l'état et l'Église (2015).

Cet aperçu historique de la relation entre les communautés autochtones et l'état canadien nous permet de comprendre les rapports de force qui se sont progressivement établis alors que le nouvel état se développait. Voyons désormais la relation qui a régi les rapports entre l'état et les communautés autochtones en Australie.

1.2 Le cas de l'Australie

Les premiers bateaux britanniques accostent la côte australienne en 1788. Dès leur arrivée, une partie de la population autochtone est décimée par les maladies et les massacres. Petit à petit, les aborigènes sont contraints de se soumettre aux colons qui imposent de force leur régime et implantent leur domination sur les terres et les consciences. L'Australie est l'unique pays du Commonwealth où aucun traité n'a été signé avec les peuples autochtones.

Le 19^e siècle est marqué par une baisse démographique alarmante des aborigènes. Cette disparition est due en grande majorité aux maladies, auxquelles s'ajoute la malnutrition, délibérément organisée (Ryan 2012). La raréfaction des ressources alimentaires causée par les déplacements des communautés dans les réserves et la chasse intensive par les colons, entre autres de kangourous, ont grandement participé à ces pertes.

L'idéologie sociale darwiniste des Européens arrivés en Australie au cours du 19^e siècle a créé une relation particulièrement oppressive et méprisante de certains colons vis-à-vis des aborigènes. Comme l'explique l'historienne Jessie Mitchell, le concept de « *whiteness* » ancré dans les consciences et les « notions of racial difference were clearly a crucial aspect of dispossession, and yet the language of explicit, systematised, quasi-scientific racism that would become so crucial to Australian public life in later decades was less apparent » (2011 : 66). L'idéologie s'est de plus en plus étendue pour finalement rentrer dans l'imaginaire collectif des allochtones installés en Australie. Appuyée par les missionnaires, la doctrine principale du *devoir de civilisation* marque une différenciation nette de classe et va, de ce fait, justifier les dépossessions, propos racistes, voire haineux, et comportements violents vis-à-vis des autochtones (Mitchell, 2011). Cependant, il est important de mentionner que tous les colons ne partageaient pas cette vision des populations aborigènes. En effet, certains d'entre eux n'acceptaient pas la manière dont une partie des blancs agissaient et préconisaient, au contraire, d'œuvrer à leur développement, étant fils de Dieu au même titre que les autres (Moses, 2004 ; Mitchell, 2011).

Dès l'établissement de la fédération en 1901, l'histoire de la ségrégation avec les populations autochtones est perpétuée par l'état. La fin du 19^e siècle voit une transition de la doctrine d'écrasement vers celle de la « protection » légiférée, cherchant à construire des relations

pacifiques avec les communautés (Moses, 2004). Toutefois, la constitution australienne établie cette même année instaure un régime de discrimination, privant le droit de citoyenneté aux aborigènes et interdisant tout recensement de leurs populations. Elle délègue la responsabilité des affaires autochtones aux états de la fédération qui vont mettre en place leurs propres lois. Les dépossession et déplacements des aborigènes dans les réserves continuent et permettent aux allochtones de privilégier des terres fertiles. Ces lois vont créer une réelle ségrégation au sein de la société australienne et de surcroît empirent la situation des communautés en entraînant une pauvreté de plus en plus importante et une négligence rendant les familles vulnérables et plus propices à la perte de la garde des enfants (Haebich, 2016 : 23). Plusieurs états vont alors se proclamer tuteurs légaux des enfants métis comme le stipule l'*Aborigines Act de 1905* dans son 8^e point : « The Chief Protector shall be the legal guardian of every aboriginal and half-caste child until such child attains the age of sixteen years » (Western Australia 5 Edw. VII n.14 1905). Ces quelques exemples motivent au cours du 20^e siècle les enlèvements d'enfants métis, afin de les placer dans des établissements sous contrôle des états ou de l'Église.

Comme l'explique l'historien australien Dirk Moses, la première partie du 20^e siècle est empreint d'une vision d'*ingénierie raciale* dans la gestion des affaires autochtones. Cependant, selon lui, bien que l'idéologie de suprématie blanche reste dans l'imaginaire collectif, ces politiques vont se transformer progressivement en tentatives d'assimilation et d'intégration dans la société occidentale (2004 : 8). Les pratiques d'enlèvements des enfants métis illustrent bien ces politiques. Certains enfants étaient adoptés ou employés par des familles australiennes (Mellor, 2012). Les établissements ou orphelinats dans lesquels ils étaient placés avaient de pauvres régimes alimentaires, des soins médicaux limités et une éducation rudimentaire avec une discipline stricte qui a causé de nombreux traumatismes (Haebich, 2016 : 23). Selon le rapport de la commission parlementaire *Bringing Them Home*, 14% des enfants autochtones métis d'Australie-Occidentale entre 1909 et 1969 auraient été pris à leurs parents, laissant la génération suivante coupée de ses racines traditionnelles, plus « occidentalisation » (Mellor, 2012). Ces pratiques ont été critiquées par des activistes des droits de l'homme, aborigènes et blancs, qui ont longtemps milité pour l'égalité juridique, voire la souveraineté (Moses 2004). Il faudra attendre le référendum de 1967 pour inclure les

aborigènes dans le système juridique du pays et redonner la responsabilité politique à l'état fédéral (Davis et Langton 2016).

Comme au Canada, la relation s'est développée dans un contexte d'assimilation et dénégation. Les rapports entre l'état australien et les communautés aborigènes ont été particulièrement marqués par la violence et l'écrasement. À la suite de cette mise en contexte historique sur les relations entre états et autochtones en Canada et en Australie, voyons désormais les politiques mises en place depuis les années 1990 qui ont mené à « l'ère » de la réconciliation.

1.3 Politiques de reconnaissance et réconciliation

« (...) les présences et les revendications autochtones sont devenues incontournables pour les États-nations modernes comme l'Australie et le Canada dans le domaine économique et les réformes constitutionnelles. Elle souligne également que les questions autochtones sont devenues depuis peu une affaire publique : elles ne concernent plus seulement certains fonctionnaires ou intervenants, mais, dans une certaine mesure, tous les citoyens » (Poirier, 2000 : 134).

Comme le souligne l'anthropologue Sylvie Poirier, le tournant historique de la fin du 20^e siècle dans les relations entre états et autochtones a permis une entrée dans le domaine public des questions autochtones. Il est important de mentionner que la pression des organisations internationales comme l'ONU, les mouvements de défense pour les droits autochtones, et la multiplication de plateformes d'expression ont permis aux Premières Nations, Inuits et Métis (PNIM) du Canada ainsi qu'aux aborigènes et insulaires du détroit de Torres en Australie de faire connaître et de légitimer leurs revendications sur la scène nationale et internationale (Poirier, 2000). Ces revendications, exprimées en réaction aux pratiques coloniales, ont permis l'émergence d'un débat sur la scène politique (Schulte-Teckhoff, 1998 : 285). Nous allons continuer notre mise en contexte en nous penchant désormais sur ces transitions qui ont donné naissance au concept de réconciliation dans les espaces politiques des deux pays. Nous nous concentrons sur les réponses des gouvernements concernant les questions de mémoire, excuses et réparations des torts causés aux populations autochtones au Canada et en Australie.

13.1 Politiques de réconciliation au Canada

Les années 90 au Canada sont marquées par les mouvements séparatistes du Québec qui vont soulever une indignation chez les dirigeants autochtones. L'ampleur de la crise d'Oka met en

lumière l'état de tension des relations entre état canadien et communautés autochtones. Cet événement va permettre de révéler l'envergure du conflit et confirme que la reconnaissance de la distinction culturelle des communautés a été ignorée (Walters, 2008).

Le gouvernement lance en 1991 la *Commission Royale sur les Peuples autochtones* (CRPA). Elle finit en 1996 avec un rapport de 5 volumes décrivant l'histoire des rapports coloniaux et dont le dernier contient 440 recommandations en vue de rectifier la situation. Deux ans plus tard, le gouvernement lance le projet *Gathering Strength : Canada's Aboriginal Action Plan* et donne une *Déclaration de Réconciliation* (Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes). Toutefois, 10 ans après la publication de la commission, l'Assemblée des Premières Nations (APN) semble sceptique quant aux résultats de ces premières démarches et affirme dans un de ses rapports que : « Based on our assessment, Canada has failed in terms of its action to date » (APN Report Card, 2006 : 2). En 2005, après une longue délibération entre les différentes assemblées autochtones et le gouvernement libéral de Paul Martin, un accord en vue d'appliquer ces recommandations se conclut, sous le nom de l'Accord Kelowna. Les objectifs de cet accord et de la CRPA (1991) étaient de promouvoir l'éducation, améliorer l'hébergement, le bien-être social et la santé. Cependant, après la dissolution de la chambre en 2006, le gouvernement Harper prend la relève. L'accord est alors remis en question et son budget drastiquement réduit (Marshall, 2013). Plutôt que d'investir dans des projets socio-économiques, le gouvernement conservateur décide de régler le cas des pensionnats et approuve la même année la *Convention des Règlement Relative aux Peuples indiens* (CRRPI)³. Celle-ci prévoit des indemnités, des commémorations et le financement de programmes de santé et de guérison. Toutefois, seule une partie limitée des victimes a eu droit à des compensations pour les traumatismes, signifiant que le reste n'a pas pu participer au processus de justice réparatrice (Jung, 2016). En 2008, malgré les réticences des conservateurs à formuler des excuses, le premier ministre Harper donne finalement un discours devant la Chambre des communes présentant des excuses officielles pour les victimes des pensionnats et ses survivants. Enfin, la relève du gouvernement Trudeau en 2015 amène une nouvelle vague de politiques centrées sur la réconciliation. Au cœur de sa campagne, celui-ci reprend les

³ Prévoit une Commission de Vérité et Réconciliation, des compensations, commémorations et plan de guérison

avancées de son prédécesseur libéral et crée un budget spécifique pour établir la réconciliation. Trudeau va alors mettre en place des mesures socio-économiques, juridiques et formule de nouvelles excuses.

Les politiques mises en place depuis les années 90 au Canada montrent qu'une nouvelle approche a été privilégiée par l'état pour traiter des questions autochtones. Toutefois, les mesures prises en la matière par les différents gouvernements montrent des divergences selon les orientations politiques, ce qui impacte inévitablement le processus de réconciliation prévu.

1.3.2 Politiques de réconciliation en Australie

Pour ce qui est de l'Australie, une prise de conscience des inégalités et du racisme vécus par les aborigènes commence dans les années 60. Inspirés des mouvements pour les droits civils aux États-Unis, le mouvement *Freedom Ride* né à l'Université de Sydney en 1965 va jouer un rôle important dans la dénonciation des pratiques de ségrégation en Australie. Ces mouvements mènent le pays au référendum de 1967 et à l'abolition de la *White Australian Policy* pour passer au *multiculturalisme* (Moses, 2004 : 9). Le courant postcolonial étant en vogue à cette époque, une nouvelle étude de l'histoire australienne commence à apparaître dans les années 70 et permet un changement de l'imaginaire australien sur l'histoire du pays (Moses 2004). Ces prises de conscience de la société australienne vont progressivement ouvrir la voie de la réconciliation dans les espaces politiques, en accord avec la doctrine multiculturelle. La marche du pont Harbor du 28 mai 2000, *Corroboree 2000* ou *Bridge Walk for Reconciliation*, rassemble 250 000 personnes, autochtones et non-autochtones, pour manifester le désir de réconciliation du pays. Cet événement marque la plus importante manifestation publique en Australie en faveur de la réconciliation et montre la sensibilisation d'une partie de la société civile pour les questions autochtones, et ce, à la veille du centenaire de la fédération. Voyons enfin les actions de l'état en réponse à ces manifestations et au besoin de réconciliation.

Les mises en place de politiques officielles commencent dans les années 90. À la suite de la commission de 1990 sur les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres, le gouvernement lance en 1991 le *Council for Aboriginal Reconciliation* (CAR) sous le gouvernement Keating. Un an plus tard, la *Mabo Decision* permet une reconnaissance officielle des peuples

aborigènes comme premiers habitants de la terre d’Australie, abandonnant ainsi le principe de *terra nullius*. Les aborigènes octroient de ce fait les droits qui accompagnent ce statut et le premier ministre Paul Keating donne un discours sur la responsabilité historique des Australiens vis-à-vis des aborigènes. En 1993, le gouvernement passe le *Native Title Act*, réaffirmant les droits des autochtones vis-à-vis de leurs terres. Lors des élections de 1996, le gouvernement Howard hérite de ces politiques malgré ses réticences à présenter les excuses attendues (Davis et Langton, 2016). Lors de son mandat, une enquête nationale sur les enlèvements d’enfants aborigènes se clôture et dévoile le rapport *Bringing Them Home*. Le premier ministre refuse toutefois de se prononcer sur le sujet. Enfin, le 13 février 2008, le premier ministre travailliste Kevin Rudd donne un discours d’excuses officielles au parlement pour la « Stolen Generation ». La même année, le conseil des gouvernements australiens accorde un budget de \$4.6 millions, en vue combler l’écart entre Australiens et communautés autochtones ⁴ (Reconciliation Australia, 2013).

Cependant, malgré toutes ces politiques mises en place, les démarches de réconciliation ne font pas l’unanimité. Au cours des années 70-90, certains conservateurs critiquent les approches des travaillistes « en faveur du multiculturalisme australien » et des droits terrestres des aborigènes, considérant que cela « criminalise le passé national » (Moses, 2004 : 11). Le premier ministre Howard, leader du parti libéral et en fonction de 1996 à 2007, est également connu pour ses réticences à présenter des excuses et engendrer un processus de réconciliation avec les nations aborigènes. Il annonce : « We don’t think it’s appropriate for the current generation of Australians to apologise for the injustices committed by past generations » (ABC splash, 2000)⁵.

Le cas de l’Australie nous montre qu’une fois de plus, un processus de réconciliation a été privilégié par le gouvernement fédéral pour gérer les affaires autochtones depuis les années 90. Toutefois, comme pour le cas du Canada, des divergences politiques semblent interférer

⁴ Comprend les domaines de la santé, l’hébergement, le développement de la petite enfance, la participation économique, ...

⁵ Pour une étude intéressante sur les rapports du Premier ministre John Howard et les Aborigènes et autochtones du Détroit de Torres, voir la ligne du temps du journal indépendant *Crickey* : <https://www.crickey.com.au/2007/10/12/the-pm-and-aboriginal-australia-a-timeline/>

avec ces objectifs. Dans les deux pays, les excuses et la reconnaissance du passé colonial ne sont pas abordées de la même manière selon les partis politiques et influencent inévitablement le processus de réconciliation. Ce paradoxe, entre volonté de réconciliation et attitudes réfractaires à la reconnaissance, nous permet de voir le débat important au cœur des partis politiques et des sociétés sur ces questions.

1.4 Une question en débat

Tant dans la littérature que dans la vie politique des pays ayant un héritage colonial, le sujet de résolution de conflit par le biais de la réconciliation avec les peuples autochtones est sujet à un important débat. Que ce soit de l'ordre des pratiques menant à une potentielle réconciliation ou la question du besoin et de la légitimité de la reconnaissance, diverses opinions s'opposent en Australie et au Canada. En particulier, la question de reconnaissance des injustices historiques et leurs implications dans le présent ainsi que le besoin d'excuses confrontent différentes positions. Duncan Ivison, philosophe de l'Université de Sydney et originaire du Canada, considère : « Insofar as it remains unaddressed, the moral rupture that occurred in the past persist in the present » (2002 : 100). Il affirme également que les citoyens des états australien et canadien ont une responsabilité particulière à reconnaître les injustices passées (Ivison, 2002 : 96). Courtney Jung, politologue de l'université de Toronto, déclare que l'engagement d'un état dans un processus de Justice transitionnelle (JT) implique l'existence d'injustices historiques et que ces états ont l'obligation d'y remédier (2016 : 372). Une partie des intellectuels affirment donc le devoir des sociétés canadienne et australienne à confronter leur passé pour régler les problématiques actuelles.

D'autres auteurs remettent en question ces affirmations. Jeremy Waldron, professeur néo-zélandais spécialisé en droit et théorie politique, prétend que ces mêmes états ne devraient pas regarder en arrière et qu'ils ne peuvent se sentir responsables des injustices passées, sans pour autant les nier (1992). Il affirme : « (...) It is the impulse to justice now that should lead the way in this process, not the reparation of something whose wrongness is understood primarily in relation to conditions that no longer obtain » (Waldron, 1992 : 27). La question de la légitimité de regarder les actions passées et leurs implications dans la situation contemporaine n'est donc pas unanimement acceptée. Keith Windschuttle, historien australien, a consacré une

partie importante de sa recherche à déconstruire l'histoire aborigène. Il écrit une série de trois livres intitulés *The Fabrication of Aboriginal History* (2002-2009) où il critique ouvertement les nouvelles tendances de sa discipline à dénoncer les graves exactions commises à l'encontre des communautés autochtones, en particulier celles commises par le gouvernement australien. Il déconstruit alors le travail de nombreux historiens, remettant en cause les sources utilisées par ceux-ci pour relater des massacres commis contre les aborigènes. Il affirme dans un de ses articles :

« It is important that we get this history right. The debate over what happened to the Aborigines is not only about them. Ultimately, it is about the character of the Australian nation and the calibre of the civilisation that Britain brought to these shores in 1788. Pretty obviously, my own work is a defence of the integrity of both the nation itself and the civilisation from which it derives » (Windschuttle, 2003 : 29).

Cet exemple illustre l'ambiguïté de l'interprétation historique présente dans les deux pays. Non seulement les perceptions divergent, mais elles servent des intérêts différents. L'exemple ci-dessus cherche à réaffirmer la fierté de la société australienne et relativise les actes de son passé colonial. En réponse à ces affirmations, l'historienne Lyndall Ryan a affiné son étude historique des massacres perpétrés par la société coloniale. Spécialisée dans l'Histoire aborigène de Tasmanie, l'historienne a été fortement critiquée par Windschuttle. Suite aux débats lancés par les conservateurs et politiciens quant à la non-exactitude des sources prouvant les massacres des aborigènes, elle a mis en place le projet ambitieux de créer une carte interactive en ligne contenant les lieux et détails de chaque massacre⁶ ayant eu lieu sur la côte est entre 1788 et 1872 (Dovey, 2017 ; University of Newcastle, 2017). Ce projet désire répondre aux critiques de conservateurs et parallèlement, permet de travailler sur la mémoire du pays. Les auteurs espèrent que celui-ci : « Might act as digital memorials, which can circulate fluidly and are not as vulnerable to desecration » (Dovey, 2017). De plus, c'est une réaction aux différents cas de vandalisme perpétré sur de sites commémoratifs aborigènes,⁷

⁶ Le terme « massacre » est utilisé dès lors qu'un minimum de 6 personnes ont été tuées. Pour plus de renseignement, voir le site *Colonial Frontier Massacres in Central and Eastern Australia 1788-1939*, au lien suivant : <https://c21ch.newcastle.edu.au/colonialmassacres/>.

⁷ Cas signifiant : en 2005 le Myall Creek Massacre Memorial qui commémore le massacre de 28 aborigènes (hommes, femmes et enfants) ayant donné lieu pour la première fois au jugement d'hommes blancs, est

montrant un rejet d'une partie de l'histoire du pays et des visions réfractaires quant à la commémoration de ceux-ci.

Ces cas sont d'autant plus intéressants dans le cadre de cette recherche, car ils illustrent des enjeux importants présents tant chez les historiens que dans la société civile quant à la mémorisation du passé colonial en Australie et au Canada. En Australie, on parle même d'une « History Wars », encore non résolue à l'heure actuelle (Manne, 2009). Les effets de ces débats sont critiqués par le premier ministre Rudd qui, un an après son discours d'excuses officielles, semble affirmer que le moment était arrivé pour les Australiens « to move beyond the arid intellectual debates of the history wars and the culture wars of recent years » et « to leave behind (...) the polarisation that began to infect every discussion of our nation's past » (Manne, 2009).

D'un point de vue politique, on peut donc observer le reflet de ces débats. En effet dans les deux pays, les représentants officiels ont pris diverses positions face aux demandes d'excuses de la part des populations autochtones. Pour le cas de l'Australie, alors que le premier ministre Howard déclare que les dirigeants actuels ne devraient pas s'excuser pour les erreurs des anciens (The Guardian, 2014), un de ses prédécesseurs, Paul Keating, s'affirme en faveur d'une reconnaissance de l'implication des Australiens non autochtones. Il déclare : « It begins, I think, with that act of recognition. Recognition that it was we who did the dispossessing. We took the traditional lands and smashed the traditional way of life (...) » (Redfern Speech, Year for the World's Indigenous People 1992). En ce qui concerne le Canada, Jim Prentice, ministre des Affaires autochtones du gouvernement Harper, fait une déclaration concernant les pensionnats et la non-nécessité d'excuses, car : « (...) fundamentally, the underlying objective had been to try and provide an education to aboriginal children (...) » (Globe and Mail, 2007). Selon Gooder et Jacobs, les « limites de l'inexprimable » dans le contexte des excuses postcoloniales sont expliquées par « an utterance located on the border of that which feels absolutely necessary and that which feels too risky to say » (cité dans Mellor, Bretherton, Firth 2007 : 17).

vandalisé. Les mots « woman », « children » et « murder » sont arrachés (The Sydney Morning Herald, 31 janvier 2005).

Il semblerait, particulièrement dans les exemples cités ci-dessus, qu'il manquerait un réel consensus sur la portée des injustices commises dans le passé, ce qui empêcherait une déclaration d'excuses et le processus de réconciliation qui s'en suit. Ces conflits mémoriaux affectant directement la mémoire collective, ou rendant compte du conflit entre différentes mémoires, pourrait être expliqué par le sentiment de culpabilité d'un groupe cherchant à nier certains faits de son passé pour servir d'autres intérêts selon les chercheurs en psychologie sociale Licata, Gély et Klein :

« (...) la construction narrative qu'un groupe peut faire de son passé peut être guidée par des intérêts qui l'amènent à occulter des événements du passé, à faire des omissions mensongères. (...) Ainsi la figure du colonisé comme dépendant, immature et incapable de réguler ses pulsions, sert-elle toujours à légitimer les relations inégales qui se maintiennent entre les immigrants non européens et leurs sociétés d'installation, souvent d'anciennes puissances coloniales (Blanchard et Bancel, 1998) » (Licata, Klein, & Gély, 2007, p. 582).

À la suite de cette mise en contexte sur notre problématique et après avoir abordé les débats au cœur des sociétés australienne et canadienne sur la mémoire historique des pays, nous allons désormais expliciter la question de recherche qui va constituer notre travail.

2. Question de recherche

Notre mise en contexte nous a permis de mettre en lumière les rapports qui ont régi la relation entre les états fédéraux et les populations autochtones en Australie et au Canada et les grands débats contemporains sur les questions de mémoire et reconnaissance. La démarche des 25 dernières années a tenté de faire évoluer ces rapports et d'aller dans une voie de réconciliation, ce qui a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des deux pays. Toutefois, notre mise en contexte nous a également montré que malgré les avancées de certains gouvernements, d'autres ont quelque peu freiné ce processus.

Nous nous posons donc la question suivante : *comment les orientations politiques influencent-elles le processus de réconciliation ?* Il semblerait en effet que dans les deux pays, les gouvernements conservateurs aient montré un désaccord plus marqué à la présentation d'excuses et l'initiation de démarches de réajustement des torts historiques du pays. Les partis libéraux pour le Canada et travaillistes pour l'Australie ont de leur côté affiché une ouverture à la reconnaissance des traumatismes historiques et une volonté de changer les anciens rapports.

Notre question de recherche va donc plonger dans une lecture de la réconciliation selon les discours politiques qui l'entourent. Nous tenterons donc de comprendre comment au sein des groupes politiques, les divergences idéologiques impactent l'objectif de réconciliation et sur quels principes ces idéologies se basent. Ultimement, nous pourrions déduire la manière dont ces idéologies influencent la relation entre états et communautés autochtones et où en est le processus de réconciliation.

Afin d'entreprendre cette recherche, nous allons désormais en définir le cadre. Pour ce faire, nous commençons par définir certains les concepts que nous utiliserons tout au long de notre travail et qui sont les suivants : la réconciliation, la reconnaissance, la justice réparatrice et enfin la mémoire collective. Nous aborderons ensuite le cadre théorique choisi pour notre analyse, avant de passer à la revue de la littérature et aux hypothèses.

2.1 Définitions des concepts utilisés

- **Réconciliation :**

La réconciliation est ici étudiée comme un processus de transition dans une société divisée cherchant à construire une relation pacifique entre communautés ethniques, culturelles et religieuses après des périodes de conflit ou des oppressions (Walters, 2008). En s'accordant sur la mémoire du passé, la transition présuppose une reconnaissance officielle des injustices historiques, une reconnaissance des responsabilités suivies par un procédé de réparation et le pardon accordé par les victimes vis-à-vis des responsables (Iverson, 2002 ; Muldoon, 2008 ; Bashir, 2008).

Certains chercheurs insistent sur le fait qu'il faudrait parler de *conciliation* plutôt que *réconciliation*. En effet, ce terme supposerait qu'il y avait de bons rapports à l'origine alors qu'ils n'auraient jamais été dans une relation égalitaire. Le concept ne trouve pas de consensus quant à sa définition, bien qu'utilisé couramment dans le langage public depuis 30 ans (Wyile, 2016). Cependant, nous choisissons de garder le mot *réconciliation* dans le cadre de ce travail étant donné que c'est celui qui est utilisé par les représentants politiques et les nations autochtones.

- **Reconnaissance :**

La reconnaissance consiste en des déclarations et excuses officielles de la part de l'état, concernant des violations de droits et actes injustes commis vis-à-vis d'un groupe opprimé dans le passé. Elle inclut également la reconnaissance des droits, accords et traités passés entre l'état et les communautés autochtones, ainsi que du statut et de l'intégrité sociale et culturelle de ces populations. La reconnaissance suppose également une révision de l'histoire officielle (Iverson, 2002 ; Muldoon, 2008 ; Nobles, 2008 ; Coulthard, 2014).

Ce concept sera principalement étudié à travers les discours officiels des dirigeants politiques australiens et canadiens. Mais il ne s'arrête pas aux discours, car il présuppose des actions concrètes pour marquer cette reconnaissance. Nous étudierons donc comment cette reconnaissance a été abordée dans le cadre de la réconciliation au Canada et en Australie.

- **Justice réparatrice :**

Selon le Centre International de Justice transitionnelle, le concept est défini comme suit : « Ensemble des mesures judiciaires et non judiciaires qui ont été mises en œuvre par différents pays afin de remédier à l'histoire de violations massives des droits humains en temps de conflits et/ou de répression par l'état. Ces mesures comprennent les poursuites pénales, les programmes de réparation, diverses réformes institutionnelles et les commissions de vérité » (Parent, Réseau de Recherche pour les Opérations de la Paix, 2012).

Étant donné l'approche de ce travail, il a semblé plus judicieux de parler de « Justice réparatrice » qui suppose un travail de guérison, et non de transition démocratique suivant des conflits. La Justice transitionnelle est en effet un terme plus communément utilisé pour qualifier les états en transition démocratique. Ce concept sera repris à la fin de notre recherche pour analyser les actions mises en place par les états et leur rapprochement avec le concept de justice réparatrice.

- **Mémoire collective :**

La mémoire collective est un concept incontournable pour étudier les processus de réconciliation. En effet, comme mentionné ci-dessus, les politiques de réconciliation étudiées dans ce travail tendent à revoir la manière dont le pays transmet ses récits historiques, et ce, en la mettant en accord avec le passé colonial et ses exactions dans un but de pacification des rapports avec ses communautés autochtones. Cette reconstruction de la manière d'étudier l'histoire est primordiale pour marquer la transition des relations entre groupes en reconnaissance des erreurs et injustices commises dans le passé. En effet ;

« La reconstruction du passé fait partie intégrante des processus de réconciliation intergroupe, car, à l'issue d'un conflit, la mémoire collective sous-tend une bonne partie de l'animosité, de la haine et de la méfiance entre les groupes. La difficulté de cette gestion des mémoires tient au triple défi qu'elle doit pouvoir relever : permettre la reconnaissance et favoriser la guérison des souffrances individuelles ; préserver l'identité sociale des groupes impliqués ; tout en leur permettant de vivre ensemble en paix » (Licata et al., 2007, p. 563).

Nous allons donc expliciter ce qui est entendu par *mémoire collective* et en quoi ce concept permet de mieux aborder la recherche. Le maître penseur du concept de la mémoire collective est bien évidemment Maurice Halbwachs. Selon lui, chaque groupe social développe sa propre mémoire et les individus en assurent la transmission (Halbwachs, 1950 ; Olick, 2011). Cette même mémoire est un facteur identitaire important et permet un sentiment d'adhésion à un groupe selon le sociologue. La transmission de cette mémoire est donc un puissant élément d'identification culturelle (Olick, 2011).

Le rôle de l'état est donc de donner une vision officielle de l'Histoire qui va influencer la mémoire collective. Cette mémoire est présente évidemment autant dans les populations autochtones que dans le reste de la population. Sans effacer ce qui a pu se passer, la reconnaissance de la part de la société dominante, qui niait précédemment les torts, peut avoir un impact important sur la mémoire collective. Si celle-ci est modifiée en faveur des communautés autochtones, les prémisses de la réconciliation peuvent apparaître. Dans le cadre de ce travail, nous nous concentrerons sur la manière dont la reconnaissance permet un changement ou non de la mémoire collective.

3. Cadre théorique

L'approche constructiviste a été privilégiée pour notre analyse. Comme l'illustre cette citation : « Constructivism's common ground : the social construction of knowledge and the construction of social reality » (Adler 2002 : 95). L'approche constructiviste s'intéresse aux identités, normes et perceptions. Nous pensons que les relations entre les acteurs façonnent le système dans lequel ils sont ancrés. Notre optique d'analyse part donc du principe qu'une partie de la problématique viendrait de la relation entre les communautés autochtones et l'état fédéral. Plus précisément, nous étudions la manière dont la relation est construite et influencée par les discours des dirigeants politiques. Bien que cette relation ait deux parties impliquées, nous allons nous centrer sur la position de l'état, en tant qu'acteur dans la réconciliation.

Il est important de mentionner que dans le cadre de ce travail, nous prenons le parti de considérer que les lois et déclarations officielles ont un impact non négligeable sur la société et sa manière de penser. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière aux discours et actions des représentants de l'état. L'analyse portera sur la manière dont ceux-ci agissent en tant que représentants et porte-paroles de la société, et la manière dont ils influencent, par ce biais, la réconciliation.

Dans le cadre de ce travail, nous avons établi une échelle temporelle de « procédure-clé » du processus de réconciliation sur laquelle nous allons reposer la recherche. Nous nous basons sur les écrits du politologue Bashir Bashir, qui considère que les groupes historiquement opprimés sont définis par leur « systematic vulnerability to one and more of the previous form of oppression over long periods of time, across generations » (2008 : 52). Ce type de relation peut requérir un processus de réconciliation. Celui-ci ne peut avoir lieu qu'à trois conditions. Premièrement, l'état doit reconnaître l'importance de la mémoire collective et l'exclusion historique. Deuxièmement, il faut qu'il y ait une reconnaissance et une volonté de réparation de ces injustices. Troisièmement, la réconciliation nécessite une prise de responsabilité et des excuses. Ces étapes ne doivent pas nécessairement se dérouler dans cette chronologie, mais doivent être abordées pour amorcer une dynamique de réconciliation. L'état étant composé d'acteurs politiques suivant des courants idéologiques différents, la recherche essaiera de comprendre l'influence de ces différentes idéologies sur ce processus de réconciliation.

4. Évaluation de la littérature

Afin d'approfondir notre question de recherche, nous avons exploré la littérature existante sur les politiques de réconciliation. Les recherches que nous avons abordées nous ont permis de nous familiariser avec le sujet ainsi que d'affiner nos connaissances et notre regard sur les questions de réconciliation au Canada et en Australie.

Premièrement, d'un point de vue lexical, il ne semble pas y avoir de consensus dans la littérature sur ce que signifie le terme « réconciliation ». Comme mentionné ci-dessus, certains pensent que le terme *conciliation* serait plus approprié étant donné qu'il n'y aurait pas eu de relation harmonieuse dans le passé (Edmonds, 2016; Wylie, 2016, p. 54). Les auteurs Richard et Wilson (2017) définissent deux approches de la réconciliation. L'une, « thin », encourage une coexistence pacifique et l'autre, « thick », approfondit davantage le processus et cherche à accorder le pardon aux protagonistes. Wilson (2001) argumente que le concept pour le moins flou de réconciliation permet aux élites politiques qui héritent des erreurs de leurs prédécesseurs, de reconstruire la nation tout en légitimant les institutions fédérales (2017 : 7). Bien que les auteurs étudient principalement les processus de CVR et de transitions d'état post-conflits, ce dernier point nous paraît important dans le cadre de notre recherche. En effet, nous allons considérer l'influence du concept de réconciliation et son utilisation par les dirigeants politiques comme vecteur de légitimation des institutions fédérales. Nous pourrions ainsi tenter de comprendre si ce terme plus qu'utilisé dans le cadre des relations entre l'état et les communautés autochtones sert de vecteur de réaffirmation du pouvoir de l'état. Voyons désormais les autres études faites à ce sujet.

Une partie de la littérature s'oriente vers une analyse quelque peu pessimiste du concept de réconciliation. Penelope Edmonds, historienne à l'Université de Tasmanie, considère que ces politiques sont fondamentalement utopiques. Selon elle : « the realm of public performance (...) are greatly bound up in a culture and economy of affect, expressing the desire for virtuous compact, unity and redemption under the sign of nation » (2016 : 1). Bien que ces politiques cherchent un certain consensus au sein de la société, voire de la nation, l'historienne avance que les populations autochtones peuvent décider de les rejeter, les percevant comme le résultat d'un projet politique de la société dominante. L'unité de la nation est au cœur du processus et

les institutions restent marquées par une continuité historique de la colonisation. Son livre *Settler Colonialism and (Re)conciliation Frontier Violence* (2016) pose donc la question suivante : comment peut-on instaurer la réconciliation dans l'ombre de ces violences passées et comment celle-ci est perçue par les autochtones ? Elle conclut que ces politiques « state-based » sont en réalité une façade de tolérance qui est volontiers affichée par l'état tant que cela ne dérange pas l'hégémonie de la société dominante (2016 : 183). Cette approche, bien que peu optimiste, offre un regard intéressant sur la manière dont un état aborde la réconciliation et sur la réussite de celle-ci. La continuité institutionnelle facilitée par la réconciliation est de nouveau avancée, mais l'auteure nous parle également de légitimité de la nation. Nous reviendrons sur ces observations lors de notre comparaison finale afin de voir si notre analyse confirme ou dément cette approche.

Les études d'une autre chercheuse, Hanna Wylie, ont également attiré notre attention à ce sujet. Celle-ci s'est intéressée à l'impact des mots et de leurs définitions dans le processus de réconciliation. Selon elle, il est important de comprendre ces termes et la manière dont ils sont utilisés par différents acteurs, car ils forment les relations sociales et politiques (Wylie, 2016 : 105). L'auteure met donc l'accent sur l'aspect hautement politisé de la définition de *conciliation* et *réconciliation* ainsi que leur mise en pratique. Nous nous baserons dans notre analyse sur une approche similaire, en explorant la manière dont ces questions sont abordées par les politiciens dans leurs discours. Ces deux chercheuses ont permis d'aborder notre recherche selon la relation, la place de l'état et l'influence des discours sur le processus. La première est australienne et la deuxième canadienne, elles abordent toutes deux la question avec un regard profondément critique et accusateur de la société coloniale et des structures qui la composent. Le terme de « settler state » parle d'ailleurs de lui-même dans ce cas. L'exemple suivant illustre bien ce genre d'utilisation :

Through a range of legal and political processes – courts, tribunals, commissions of inquiry – settler governments have sought to 'recognize' indigenous cultural difference and indigenous persistence, and to 'reconcile' or 'settle' the rights claims made by indigenous communities (Bell, 2014 : 140).

Ce dernier, très utilisé dans la littérature anglophone, est souvent repris par celui de « colon » en français⁸. L'anthropologue Marie-Pierre Bousquet aborde cette question en étudiant l'utilisation de ces termes dans la littérature francophone et anglophone. Elle explique que bien que l'utilisation ait progressivement évolué, ils désignent des catégories de groupes du passé, mais continuent de décrire la société occidentale actuelle en opposition avec les sociétés autochtones. Suivant ces réflexions, nous pensons que ces termes, coincés dans les rapports historiques entre nations, ne restent pas sans impacts sur le conflit contemporain. Non seulement ces catégorisations identitaires persistent, mais elles peuvent nourrir les préjugés et continuer de creuser le fossé entre les groupes. En effet, ils cristallisent la relation dans les anciens rapports coloniaux en plaçant d'un côté les envahisseurs et de l'autre, les dépossédés. Ces catégorisations empêchent une étude neutre de la relation entre état et autochtones et coincent les deux entités dans un rapport inévitable de domination. C'est ce que le pessimisme et la critique constante des récidives de colonialisme dans de nombreuses études sur le sujet nous ont montré. Bien qu'il soit évident que les rapports de force existent entre les communautés autochtones et l'état, ce que nous confirmerons au cours de notre recherche, aucun auteur n'analyse comment les acteurs politiques influencent les débats sur la réconciliation et sur quelles idéologies reposent leurs arguments. En condamnant d'emblée l'état et la société occidentale, les rapports coloniaux sont cristallisés dans le temps et toute critique constructive des actions de l'état est évitée.

D'autres études de chercheurs australiens abordent également les politiques et tendances contemporaines de réconciliations. Selon le philosophe Yin Paradies (2016), les tentatives politiques et internationales d'aller vers la réconciliation depuis les années 90 sont en échec dû aux attitudes racistes, intrinsèquement ancrées dans les imaginaires de la société australienne. Malgré l'institutionnalisation et l'activisme autochtone allant dans une voie de réconciliation, les perceptions du reste de la population freinent ce processus. Son étude analyse les données statistiques faites en Australie sur des baromètres de réconciliation et de racisme et conclut que les attitudes envers les autochtones empêchent une profonde réconciliation au sein de la

⁸ Voir à ce sujet les études de l'anthropologue Marie-Pierre Bousquet : Y a-t-il des settlers au Québec ? Conférence donnée à Québec le 27 avril 2018 lors du colloque du Centre Interuniversitaire d'Études de Recherche Autochtone (CIÉRA) sur le thème « Pour une réelle réconciliation ? ».

société australienne. « In the last decade or so, reconciliation has, for many, become ‘associated with meaningless platitudes rather than transformation’ and largely faded from public consciousness » (Paradies 2016 : 105). Il affirme que les tentatives de réconciliation se sont concentrées sur les aspects symboliques, comme le discours du premier ministre Rudd en 2008 et sur les aspects socio-économiques comme la politique *Closing the gap*. Son étude démontre donc que malgré les essais de réconciliation, les problèmes de racisme profondément ancrés dans la société australienne prédominent. Une autre étude, qualitative, de Bretherton, Mellor et Firth (2007) tente de comprendre les perceptions des aborigènes d’Australie sur l’utilité d’excuses et pardon dans la démarche de réconciliation. Ils défendent qu’une « réconciliation négociée » passant par des discussions entre les communautés autochtones et le reste de la population soit importante pour trouver un terrain commun. Les résultats montrent que des excuses préalables sur les pertes subies par les populations autochtones peuvent mener à un pardon et finalement une potentielle réconciliation. David Mellor effectue une nouvelle étude en 2012, après le discours d’excuses du premier ministre en 2008. Il y conclut que malgré les excuses du gouvernement Rudd, les oppressions coloniales et postcoloniales ainsi que la violence structurelle continuent d’avoir lieu en Australie (Mellor 2012 : 42). Il affirme également que l’imposition de la vision de l’histoire par la majorité entraîne une indifférence et un racisme qui confronte les tentatives de réparations (Mellor 2012 : 51). Une fois de plus, les auteurs australiens dénoncent le racisme structurel présent dans la société qui empêche toute forme de réconciliation au sein du pays. Les études mentionnées ci-dessus nous permettent donc de sortir un aspect important, celui de l’ancrage des préjugés au sein de la société qui freinent tout processus de réconciliation entre peuples. Toutefois, malgré la persistance prouvée du racisme, de l’histoire dominante et des reproductions de pratiques coloniales, les chercheurs ne parlent pas des perceptions de dirigeants politiques qui sont au centre des prises de décision. En effet, ceux-ci jouent un rôle important dans les démarches de réconciliation, et ce, même avant la mise en place des politiques. Notre recherche pourrait amener ce nouvel angle d’approche pour approfondir ces réflexions.

D’autres recherches approfondissent ces réflexions, comme celles de Melissa Nobles qui s’est intéressée aux excuses publiques. L’auteure fait une étude comparative des politiques

d'excuses dans quatre pays ; l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et les États-Unis. Elle explique que le refus de présenter des excuses, comme le cas du premier ministre Howard en Australie, se trouve dans la construction historique de l'identité australienne qui implique qu'il est inutile de se focaliser sur le passé, mais qu'il faut se regarder vers le futur (2008). « Whether one considered an apology appropriate largely hinged on his or her views of the policy, of Australian history, and of reconciliation » (Nobles 2008 : 96). Cet argument apporte un nouvel angle d'approche pour notre recherche. Comme nous l'avons défini plus tôt, la mémoire collective occupe une place importante dans le processus de réconciliation. Or, le refus de reconnaître les actes du passé et de s'en excuser nie la mémoire de certains peuples. Nous nous inspirerons donc de Nobles dans cette considération de la confrontation identitaire nationale. Nous essayerons de comprendre ce qui pousse les partis politiques à refuser ou accorder des excuses officielles.

Enfin, de nombreux auteurs affirment que les pratiques de réconciliations ne sont qu'un « déguisement » de colonialisme (Short, 2012 ; Coulthard, 2014 ; Jung 2016). Les excuses s'affichent comme une transition postcoloniale alors qu'en réalité, elles sont formulées par des états encore profondément ancrés dans le colonialisme (Short, 2012 : 301-2 ; Jung, 2016). Ces mesures tentent donc de mettre l'histoire derrière. Glen Coulthard, politologue de l'Université de Victoria, affirme que les politiques de reconnaissance sont des moyens pour l'état canadien d'affirmer ses positions libérales et reproduisent les rapports coloniaux et racistes au sein de la société (2014 : 3). Courtney Jung (2016), politologue de l'Université de Toronto, parle de l'échec des politiques de réconciliations au Canada à amorcer une réelle réconciliation avec les autochtones. Elle explique que l'état a abordé la problématique dans une approche néolibérale qui contredit les revendications autochtones et met en péril les droits collectifs autochtones. De plus, la réconciliation est en danger, car il y a un risque de politisation tout au long du processus. En effet, chaque gouvernement peut remettre en question les actions précédentes et cela empêche d'arriver à un réel consensus sur la question. L'état peut choisir de s'engager dans un processus de justice transitionnelle comme il l'a fait au Canada, mais « (...) the government may try to use such measures as apologies and reparations to shut down other indigenous demands (...) » (Jung, 2016 : 369). Pour ce qui est de l'Australie, Davis et Langton (2016) affirment que l'Australie n'a jamais réellement été dans un sens de

réconciliation. Les concepts de « reconnaissance » et « réconciliation » seraient en compétition en Australie selon les auteurs. L'échec de ces politiques serait causé par leur approche symbolique et « state-driven ». De plus, les institutions étatiques seraient trop peu propices à l'inclusion des peuples de Premières Nations (Davis et Langton, 2016). Toutes ces études dénoncent les problèmes structurels des sociétés australiennes et canadiennes et la difficulté d'amorcer une réconciliation dans un tel contexte. Les auteurs sont donc très critiques vis-à-vis de l'idée d'une réconciliation à l'initiative de l'état et du cadre politique qui le compose. La méfiance ou le cynisme vis-à-vis des actions de l'état sont très présents dans la littérature contemporaine sur la réconciliation. Toutefois, peu d'études tentent de comprendre les perceptions des dirigeants au sein de l'état. C'est pourquoi cette recherche va se concentrer sur l'influence des partis politiques et de leurs orientations idéologiques sur le processus de réconciliation. Sans aborder cette question dans une condamnation préalable de l'état, nous tenterons de donner une vision nouvelle de sa position et son rôle dans la réconciliation. Tout en restant critique quant à ses actions, et conscient des rapports de force existants entre les groupes, nous tenterons de ne pas tomber dans le piège d'une vision manichéenne des rapports sociaux et culturels dans la relation de l'état avec les communautés autochtones de l'Australie et du Canada.

5. Hypothèses

À la suite de la mise en contexte, de la revue de littérature et à l'identification du cadre théorique, deux hypothèses ont été élaborées pour tenter de répondre à notre question de recherche. Comme l'explique Angela Pratt, concernant le gouvernement australien, la « réconciliation » est au programme politique de l'état depuis les années 1990, ce qui suggère un accord global sur le fait de changer les relations, mais pas forcément sur la manière de le faire (2005). Selon les observations faites dans notre mise en contexte, nous déduisons que les deux grandes orientations politiques des pays, les partis de droite et de centre-gauche, ont des approches différentes des questions de réconciliation, reconnaissance et réparation. Les partis de droite et leurs dirigeants ont freiné la présentation d'excuses et tendraient plus à maintenir une approche nationaliste et conservatrice qui s'oppose donc à la reconnaissance historique et aux réparations qui suivraient celles-ci. Les partis de centre-gauche auraient, quant à eux, une approche plus ouverte, désireuse d'aller dans le sens de la réconciliation en reconnaissant toutes les identités et cherchant à inclure ces différents groupes au sein de la société. En effet, les libéraux canadiens et travaillistes australiens semblent avoir été à l'initiative d'excuses ou de projets de concertation propices à une réconciliation. Nos hypothèses sont donc les suivantes :

- Première hypothèse :

La droite politique tend à ralentir les projets de réconciliation, car elle se montrent plus réfractaires à la reconnaissance des injustices historiques, à la représentation distincte des autochtones au niveau fédéral et aux méthodes de réparation des injustices passées. Leurs positions conduisent donc à impacter négativement le processus de réconciliation.

- Deuxième hypothèse :

Les partis centristes et de gauche tendent à se montrer favorables à la reconnaissance des injustices passées, vécues par les peuples autochtones et affichent une image d'ouverture à la réconciliation dans une approche inclusive. Ils sont donc plus favorables à la mise en place de mesures encourageant la réconciliation.

5.1 Vérification

Pour répondre à notre question et vérifier nos hypothèses, nous avons divisé la suite de notre travail en trois parties. Les deux prochains chapitres sont consacrés aux cas respectifs de l’Australie et du Canada. Ceux-ci, plus descriptifs, seront analysés en profondeur dans le dernier et quatrième chapitre qui donnera lieu à la comparaison des cas étudiés. Dans ce dernier chapitre, nous rassemblerons toutes les données étudiées pour proposer notre réponse finale.

Pour les chapitres sur l’Australie et le Canada, nous avons divisé notre approche en deux grands axes d’analyse. L’un se concentre sur les principales politiques de réconciliation choisies et l’autre sur les discours d’excuses prononcés au sein des assemblées législatives. L’analyse des discours nous permet d’ancrer l’approche constructiviste en étudiant les différentes perceptions de la réconciliation des dirigeants politiques. Dans la même lignée, l’étude des politiques est faite de manière à comprendre le contexte dans lequel elles sont apparues, les gouvernements qui en sont à l’origine et les débats qui les ont entourés, en portant notre attention sur l’implication de chaque parti dans le processus.

Notons à ce stade que pour le cas de l’Australie, un passage est consacré à la représentation autochtone au niveau fédéral. En effet, des débats importants sur les questions de représentation au sein des institutions australiennes apportent des éléments incontournables pour comprendre non seulement la relation, mais également les problématiques liées à la réconciliation dans le pays. Dans le cas du Canada, toutes les politiques et décisions étudiées au cours de ce chapitre montrent les méthodes de consultation ou concertation effectuées ou non auprès des peuples autochtones. Il n’y aura donc pas de partie spécifiquement dédiée à la représentation autochtone canadienne, mais elle sera étudiée au cours des analyses de politiques et discours⁹. La question de représentation est primordiale, car notre recherche s’intéresse tout particulièrement à la relation entre l’état et les communautés autochtones. Voyons de manière plus précise la méthodologie utilisée pour nos collectes et analyses de données au cours de ce travail.

⁹ Les organismes de représentations des peuples autochtones du Canada sont décrits en annexe 4 de ce travail.

5.2 Méthodologie

Pour la réalisation de ce mémoire et pour assurer la rigueur scientifique de la recherche que nous avons effectuée, nous avons procédé comme suit :

- **Les Politiques de réconciliation**

Des politiques ont été ciblées dans la recherche pour nous permettre d'étudier l'application de la réconciliation. Trois grands projets ont été sélectionnés par pays et sont les suivantes :

- Pour l'**Australie** : la *CAR* de 1991 et *RA* de 2000, le rapport *Bringing Them Home* et ses recommandations de 1997 et enfin le projet *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage* de 2008 et son évolution jusqu'en 2018.
- Pour le **Canada** : l'*Accord Kelowna* de 2005, l'*IRSS* et ses composantes de 2006 et enfin les politiques du gouvernement Trudeau de 2015 à 2018.

Chaque politique a été choisie en fonction de sa pertinence dans le cadre de notre recherche et de la possibilité de comparaison finale. De plus, chacune d'entre elles a été lancée sous un gouvernement différent, ce qui assure la richesse de l'analyse. Pour l'étude des politiques, nous nous sommes intéressés au contexte dans lequel elles ont été instaurées, aux débats qui les ont entourées, aux budgets qui ont été débloqués pour leur application et à leur durée. Pour ce faire, nous avons fait nos recherches par le biais des sites gouvernementaux des deux pays ou en consultant les publications officielles disponibles dans les bibliothèques (Montréal).

Pour l'Australie, pour appuyer notre propos, nous avons consulté des lois et projets de loi (comme pour le *Northern Territory National Emergency Act 2007*). Pour ce qui est de *Reconciliation Australia* nous avons consulté les rapports de 1991 et 2016. Pour l'analyse de *Closing the Gap* nous nous sommes basés sur les publications gouvernementales de 2009, 2015 et 2018. Ces trois dates ont été choisies, car chaque rapport était publié par un gouvernement différent (Rudd pour le premier, Abbot pour le deuxième et Turnbull pour le dernier). Nous avons comparé les objectifs, discours, budgets et progressions ou régressions du projet par le biais des trois rapports choisis. Pour ce qui est du compte-rendu *Bringing Them Home*, nous avons consulté l'ouvrage complet en ligne pour nous inspirer de l'impact qu'ont eu ou non les recommandations sur le processus de réconciliation en Australie.

Pour le Canada, la même formule a été suivie. Nous avons consulté le compte-rendu des tables rondes qui ont mené à l'accord Kelowna afin d'établir un rapport sur ce qu'il était prévu d'instaurer. Ensuite, nous nous sommes penchés sur la CRRPI par le biais, également, des publications officielles. Afin d'approfondir quelque peu le sujet, nous avons également consulté les rapports des différentes branches qui le composaient ; le PEC, le PEI et la CVR. Enfin, en ce qui concerne les politiques du gouvernement Trudeau, nous avons étudié les documents ou publications gouvernementales concernant la DNUDPA et consulté les sites internet suivants ; l'AADNC, le Budget réconciliation de 2018, la RCAANC et le SAC. Toutes ces sources nous ont permis de recueillir les données nécessaires à la réalisation de notre étude sur les politiques de réconciliations. Cela permet de comprendre l'implication des politiques sur l'état actuel de la réconciliation et les influences que les partis ont eues sur le processus. Les discours étudiés en parallèle nous ont fait approfondir l'étude des opinions des différents partis sur la réconciliation. Le tout nous a permis d'évaluer l'impact des orientations politiques sur le processus et sera développé dans le quatrième chapitre.

- Discours politiques

En ce qui concerne l'analyse de discours, nous avons ciblé les débats parlementaires comme source de discours politiques. À cet effet, nous nous sommes basés sur les archives de la Chambre des représentants d'Australie et la Chambre des communes du Canada¹⁰. Dans un premier temps, au cours de la phase exploratoire, nous avons tenté de recenser les débats traitant de près ou de loin la réconciliation depuis les années 90 dans les deux pays. La profusion de débats touchant aux affaires autochtones depuis ces années nous a forcés à cibler un sujet précis pour répondre à notre question de recherche. Nous avons décidé de nous concentrer sur une thématique qui contient de nombreux objets d'analyse sur une période plus

¹⁰ Le travail se concentre exclusivement sur les discours prononcés par les députés des chambres représentatives des deux pays. Ce choix est justifié par le fait qu'elles constituent des organes de représentation et à ce titre, les députés se doivent de défendre les intérêts et opinions de leur électeurat. La réconciliation au sens large suppose une pacification des rapports entre communautés autochtones et le reste de la population des pays. Le Sénat, quant à lui, représente l'état et non la société civile. À travers l'analyse des différentes orientations politiques et opinions des députés sur les questions abordées, nous espérons donc pouvoir donner une idée des grandes opinions présentes au sein des sociétés australienne et canadienne. Nous pouvons de ce fait commenter et évaluer le travail à accomplir pour atteindre l'objectif de réconciliation dans les deux pays, selon les opinions présentes dans les sociétés.

restreinte, celle des excuses. Sachant que les excuses officielles des premiers ministres australien et canadien ont été prononcées la même année, nous avons exploré les débats à la Chambre sur cette thématique, avant et après la présentation des excuses officielle. La thématique choisie pour l'analyse de discours, nous avons procédé à notre collecte de données. Pour le cas de l'Australie, nos recherches préalables nous avaient montré l'accessibilité des débats parlementaires en ligne sur le site du gouvernement¹¹. En connaissance de la date précise des excuses officielles, nous avons démarré les études en février 2008, après l'élection du gouvernement Rudd. Nous avons alors découvert que de nombreux députés s'étaient exprimés à la Chambre durant les séances plénières qui ont suivi le discours du premier ministre, pour présenter leurs propres excuses. En traversant la table des matières jour après jour, nous avons recensé toutes les déclarations intitulées : « Apologies to Australia's Indigenous Peoples ». 68 députés, de tous les partis, ont prononcé un discours d'excuse à la Chambre entre le 13 et le 20 février 2008. Ces déclarations ont constitué notre base de données pour l'étude des discours sur la réconciliation en Australie.

Pour ce qui est du Canada, sur le même sujet des excuses, nous avons découvert qu'entre 2006 et 2008, l'année de présentation des excuses, le thème a été abordé à de nombreuses reprises à la Chambre. Le site officiel du parlement du Canada¹² nous a permis d'accéder à tous les débats de la Chambre des communes. Nous avons commencé les recherches à la 39^e législature, c'est-à-dire aux débuts du gouvernement Harper étant donné qu'il sera à l'initiative des excuses deux ans plus tard. Peu de mentions relatives aux excuses avaient été faites à la Chambre préalablement. Nous avons alors recensé tous les discours traitant des excuses par le biais du moteur de recherche du site avec les mots-clés suivants : « excuses officielles » et « pensionnats pour autochtones ». Nous avons regroupé et recensé 55 débats et déclarations entre le 7 novembre 2006 et le 12 juin 2008 ayant traité du sujet des excuses. De plus, au cours de nos recherches préalables, nous avons observé qu'un débat d'urgence sur le financement de la Fondation Autochtone de Guérison (FADG) avait eu lieu le 30 mars 2010.

¹¹ Tous les débats et informations sur la Chambre des représentants d'Australie se trouvent sur le lien suivant : https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Hansard/Hansreps_2011

¹² Tous les débats de la Chambre des communes du Canada ont été trouvés par le biais du site officiel suivant : <http://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/PublicationSearch?PubType=37>

Ce débat traitant des questions de réparation, nous trouvions plus que pertinent d'en faire la lecture et l'analyse pour observer le positionnement des partis sur la guérison, deux ans après les excuses officielles. Au cours de ce débat, 21 députés se sont prononcés. L'analyse des deux sujets, c'est-à-dire des excuses et du financement de la FADG, nous a permis d'avoir suffisamment de matière à analyser pour le cas du Canada, à comparer avec l'Australie.

Suite à ces explications sur la première collecte de données, voyons désormais comment nous avons procédé pour l'analyse de celles-ci. Pour chaque pays, nous avons créé un tableau récapitulatif des discours comprenant la date, le sujet abordé, le nom du député ainsi que le parti dont il est membre et un résumé des arguments qu'il ou elle avance¹³. Nous avons, dans un premier temps, regardé combien de députés de droite et de gauche se sont exprimés sur les différentes questions. Ces observations nous ont aidés à distinguer la représentation, ou non, des différentes familles politiques dans certains débats. Nous avons ensuite procédé à une lecture par branche politique des tableaux. De ce fait, nous pouvions par exemple évaluer la manière dont la droite australienne s'est prononcée sur la question de compensations financières et les thèmes qu'elle a souhaité aborder, ou éviter, dans ce cadre. Cette partie du travail, tout à fait passionnante, a permis d'observer des liens, concordances et dissonances entre les discours. Des approches communes claires par parti politique sont rapidement ressorties de nos lectures, ce qui validait partiellement nos hypothèses et permettait la suite de l'analyse. L'abondance de sujets abordés dans le cadre des excuses officielles nous a fait plonger dans les différentes compréhensions et imaginaires de la réconciliation en Australie et au Canada. Le choix du vocabulaire, la similitude des opinions et des thèmes abordés, ou évités, nous ont permis de clarifier et quantifier les positions soutenues par les partis et leur approche de la réconciliation. Enfin, nous avons classé et sélectionné les grands thèmes abordés au cours des débats pour en faire une lecture générale en comparant les approches du centre-gauche et de la droite. Ces observations nous ont permis de dresser le portrait des opinions de chaque groupe politique en Australie et au Canada. À l'issue de cette démarche, nous avons pu faire une lecture générale des positions des grandes orientations politiques en Australie et au Canada sur le concept de réconciliation.

¹³ Les tableaux comprenant l'entièreté des débats étudiés sont classés par date dans les annexes 6 et 7.

CHAPITRE II : Politiques de réconciliation en Australie

1. Introduction

Au cours de ce chapitre, nous procéderons à l'analyse de l'influence des orientations politiques sur le processus de réconciliation en Australie. Celle-ci sera faite en trois temps. Nous commencerons par un exposé historique de l'organisation du pays en matière de représentation autochtone au niveau fédéral. Cette analyse décrira les différents organes de représentation ainsi que les débats politiques autour de ces enjeux de 1991 à 2018.

La deuxième partie sera dédiée aux politiques de réconciliation. Les rapports, recommandations et mandats des organismes et commissions suivants seront analysés : la CAR de 1991, devenue Reconciliation Australia en 2001, le rapport *Bringing them Home* de la commission d'enquête parlementaire de 1997 et enfin le programme gouvernemental *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage* de 2008. Cette partie nous permettra d'approfondir les contextes dans lesquels la réconciliation a été envisagée et appliquée en Australie.

En troisième lieu, nous procéderons à une analyse détaillée des discours d'excuses donnés à la Chambre des représentants en février 2008. L'analyse permettra d'avoir un aperçu des différentes perceptions des excuses officielles parmi les députés. Nous distinguerons ensuite la manière dont la reconnaissance a été abordée et les modes d'action privilégiés par les différents groupes politiques.

L'objectif final de ce chapitre, plus descriptif qu'analytique à ce stade, sera de mettre en corrélation les données analysées dans ces trois parties afin de donner une première réponse à notre question de recherche pour le cas australien. Nous concluons donc ce chapitre en livrant un premier rapport sur le processus de réconciliation en Australie, bien que nos analyses, plus approfondies sur celui-ci, se trouvent dans notre chapitre dédié à la comparaison finale.

1. Organisation institutionnelle et représentation autochtone

Les communautés autochtones d'Australie sont composées de deux groupes distincts : les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres. Bien qu'il y ait un nombre important de communautés, les deux groupes, ethniquement différenciés l'un de l'autre, constituent ensemble les « premiers Australiens » ou « autochtones ». Afin de bien comprendre l'analyse qui va suivre, nous commencerons par décrire l'organisation institutionnelle des affaires autochtones en Australie. Après avoir donné un aperçu historique des institutions mises en place depuis le référendum de 1967, nous poursuivrons avec l'évolution des débats sur la question de représentation entre 1991 et 2018.

Après le référendum de 1967, le premier ministre libéral Gorton désigne un ministre chargé des affaires autochtones, bien que la majeure partie de la législation reste à la charge des états. Ce même gouvernement met alors en place un *Council for Aboriginal Affairs* (CAA) composé de trois personnes responsables de la coordination entre le Commonwealth et le gouvernement fédéral afin de mieux traiter des questions autochtones. L'*Office of Aboriginal Affairs* (OAA), composé lui aussi d'Australiens n'étant pas membres de communautés, est également créé pour assurer la coordination entre le Commonwealth et les états de la fédération. Les communautés autochtones ne sont donc pas incluses dans les processus délibératifs pour traiter des problématiques les concernant à ce stade (Pratt & Bennett, 2004). En 1973, le *Department of Aboriginal Affairs* (DAA) est créé et devient l'institution principale pour traiter des questions relatives aux affaires autochtones. Instaurées par le gouvernement travailliste Whitlam, ces politiques sont axées sur l'autodétermination afin de faire participer les autochtones aux processus décisionnels et à la gestion de leurs propres affaires (Pratt & Bennett, 2004). Ce gouvernement met en place la même année le premier corps consultatif élu par des autochtones, le *National Aboriginal Consultative Committee* (NACC) qui sera ensuite remplacé par la *National Aboriginal Conference* (NAC) en 1977. Le rôle de la NACC étant purement consultatif, il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, tout comme son successeur. Pour des raisons de difficultés relationnelles et politiques avec les différents gouvernements et les communautés autochtones elles-mêmes, le NAC prend fin en 1985.

Les institutions mises en place de 1967 à 1985 illustrent les premières tentatives de concertation avec les autochtones dans le système fédéral. Mais ces débuts sont marqués par des relations difficiles avec les gouvernements et les institutions sont sujettes à de fortes critiques des autochtones composant ces délégations. Cette période incarne toutefois les débuts du principe d'autodétermination qui suppose une gestion et participation des autochtones aux décisions les concernant (Pratt & Bennett, 2004).

En 1989, la *Aboriginal and Torres Strait Island Commission* (ATSIC) voit son apparition pour remplacer le NAC. Sa mise en vigueur se fait l'année suivante. Cette commission a pour but d'inclure les autochtones au processus délibératif fédéral sur les sujets les concernant. Il est important de noter que cette commission n'a pas été instaurée dans l'unanimité. En effet, le futur PM libéral John Howard déclare devant l'assemblée que la commission aura pour effet de « divide Australians against Australians » et de « create a black nation within the Australian nation » (1989 : 1328, cité dans Pratt & Bennett, 2004). Toutefois, malgré certaines réticences, l'ATSIC est adopté et selon l'*Atsic Act* de 1989¹⁴, ses objectifs sont les suivants :

The objects of this Act are, in recognition of the past dispossession and dispersal of the Aboriginal and Torres Strait Islander peoples and their present disadvantaged position in Australian society:

- (a) to ensure maximum participation of Aboriginal persons and Torres Strait Islanders in the formulation and implementation of government policies that affect them;
- (b) to promote the development of self-management and self-sufficiency among Aboriginal persons and Torres Strait Islanders;
- (c) to further the economic, social and cultural development of Aboriginal persons and Torres Strait Islanders; and
- (d) to ensure co-ordination in the formulation and implementation of policies affecting Aboriginal persons and Torres Strait Islanders by the Commonwealth, State, Territory and local governments, without detracting from the responsibilities of State, Territory and local governments to provide services to their Aboriginal and Torres Strait Islander residents.

L'introduction de l'acte démontre d'une première volonté de réparer et de reconnaître le passé colonial du pays et d'instaurer dans cette optique une assurance de participation des

¹⁴ Federal Register of Legislation, 1989. *An Act to establish an Aboriginal and Torres Strait Islander Commission and an Aboriginal and Torres Strait Islander Commercial Development Corporation, and for related purposes*, Act no. 150, section 3

communautés aux politiques les concernant. Toutefois, ce dernier point continue d'être contesté par les députés libéraux qui y voient un danger et face à de fortes oppositions, l'ATSIC est abolie par le 3^e gouvernement Howard. Le débat, comme mentionné ci-dessus, s'interroge sur la légitimité d'un mode de représentation spécifique pour les communautés autochtones au sein des institutions fédérales. Il est contesté principalement par les libéraux pour qui celui-ci représenterait un danger pour l'unité des Australiens et délégitimerait le pouvoir du gouvernement du Commonwealth. Toutefois, les travaillistes, alors dans l'opposition, soutiennent également la dissolution bien qu'ils étaient à l'initiative de la création de l'ATSIC. Aucun organe de remplacement n'est prévu par le gouvernement. Le PM et la ministre des Affaires autochtones Amanda Vanstone annoncent lors d'une conférence de presse :

We will not replace ATSIC with an alternative body. We will appoint a group of distinguished indigenous people to advise the Government on a purely advisory basis in relation to aboriginal affairs. Programmes will be mainstreamed, but arrangements will be established to ensure that there is a major policy role for the Minister for Indigenous Affairs (John Howard, Amanda Vanstone, 2004).

Le ministre des Affaires autochtones reste dès lors l'unique personne chargée des questions autochtones au niveau fédéral. Parallèlement, le *Department of Immigration and Multicultural Affairs and Indigenous Affairs* (DIMAI) est mis en vigueur de 2001 à 2006, toujours sous le gouvernement Howard. À partir de 2007, sous le gouvernement travailliste de Kevin Rudd, le *Department of Families, Housing, Community Service and Indigenous Affairs* (FaHCSIA) prend le relais des affaires autochtones jusqu'en 2013. Il est ensuite remplacé par l'*Office of Indigenous Policy Coordination* (OIPC) sous le gouvernement libéral Tony Abbott, et est toujours en vigueur en 2018. Ce bureau ne constitue toutefois pas un ministère à part entière puisqu'il est sous l'autorité du département du premier ministre et de son cabinet¹⁵.

Aucun organe de représentation au niveau fédéral n'a été rétabli depuis la dissolution de l'ATSIC. En 2018, deux députés aborigènes siègent à la Chambre des représentants (Ken

¹⁵ Le Ministère des Affaires autochtones comprend les organes suivants : *Office of Indigenous Policy Coordination* (OIPC), en vigueur depuis 2013, *Office of the Register of Indigenous Corporations* (ORIC) 2006, *Torres Strait Island Authority* (1995), *Indigenous Land Corporation* (ILC) (1995), *Office of the Aboriginal Land Commissioner*, *Anindilyakawa Land Council*, *Central Land Council*, *Northern Land Council*, *Tiwi Land Council*.

Wyatt et Linda Burney) et deux sénateurs au Sénat (Patrick Dodson et Malarndirri McCarthy). Mis à part ces représentants, aucun autre membre des communautés autochtones ne siège au niveau fédéral. Toutefois, un projet de référendum est lancé en 2017 sous le gouvernement libéral de Malcolm Turnbull. Un conseil pour le référendum est alors créé le 7 décembre 2015 avec pour mission de conseiller le PM et le leader de l'opposition, Bill Shorten, sur les questions de reconnaissance constitutionnelle des aborigènes et insulaires du détroit de Torres. Le rapport de celui-ci rendu en juin 2017 propose comme première recommandation :

That a referendum be held to provide in the Australian Constitution for a representative body that gives Aboriginal and Torres Strait Islander First Nations a Voice to the Commonwealth Parliament. One of the specific functions of such a body, to be set out in legislation outside the Constitution, should include the function of monitoring the use of the heads of power in section 51 (xxvi) and section 122. The body will recognise the status of Aboriginal and Torres Strait Islander peoples as the first peoples of Australia (Referendum Council, 2017 : 2).

Une nouvelle fois, le désir de remettre en place un organe de représentation est exprimé. Cependant, le premier ministre rejette cette proposition de peur que cela ne crée une « troisième chambre » au sein du parlement (Hunter, 2017). Cette annonce empêche une nouvelle fois toute possibilité de donner une voix aux peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres au niveau fédéral.

Les événements de 2017 nous permettent d'observer qu'une fois de plus, au cours de la courte histoire des représentations autochtones au niveau fédéral, la peur de créer « une chambre dans une chambre » est formulée. Ces arguments, privilégiés par les membres de la droite australienne, n'ont pas été contestés par la gauche bien que les organes précédents de représentations étaient à leur initiative. Ce nouveau consensus libéral-travailliste sur le besoin d'abolition de l'ATSIC au début des années 2000 est réitéré en 2017 dans le rejet commun des demandes du *Referendum Council*. La manifestation de la crainte d'un organe représentatif à part entière qui mettrait en danger la démocratie australienne bloque toute possibilité de représentation autochtone au niveau fédéral. Les libéraux sont clairs à ce sujet : « Indigenous recognition should come in a way that brings all of us together and this proposal, for a further level of indigenous representation, was unlikely to achieve that » (Tony Abbott : cité dans Hunter, 2017). Et l'opposition de son côté affiche son soutien à ces décisions en déclarant :

« (...) there can be no doubt that a bipartisan approach is the best path forward. Without that, it is a much steeper climb » (Shorten : 2017).

L'idéal nationaliste ainsi que le principe d'égalité entre citoyens sont ici mis en opposition avec la possibilité pour les communautés autochtones de disposer d'un organe représentatif légitime pour s'exprimer sur les questions les concernant. Lors de *l'Uluru statement from the heart* de 2017¹⁶ il est déclaré : « In 1967 we were counted, in 2017 we seek to be heard ». Malgré un processus de réconciliation en marche depuis 25 ans, ce refus contrecarre les tentatives de pacification de la relation entre état australien et communautés autochtones.

À la suite de ces premières observations sur l'approche fédérale des questions de représentations, voyons désormais les politiques mises en place par l'état australien depuis 1991 en termes de réconciliation. Nous allons alors observer les modes d'action privilégiés par l'état dans sa démarche de réconciliation en Australie.

2. Principales politiques de réconciliation depuis 1991

2.1 Council for Aboriginal Reconciliation et Reconciliation Australia

Mis en place en 1991 par le gouvernement travailliste Hawke, ce conseil instaure le processus de réconciliation en Australie. Le projet mené par le ministre des Affaires autochtones de l'époque Robert Tickner et le PM manifeste leur désir d'un soutien bipartite sur ces questions (Pratt, 2005). La *Council for Aboriginal Reconciliation Bill 1991* est introduite à la Chambre des représentants en mai et est adoptée avec très peu d'amendements. Elle prévoit un mandat de 10 ans d'un conseil de 25 australiens dont la moitié est autochtone. Cette première approche de réconciliation tend à coordonner les efforts du gouvernement fédéral et des états d'Australie afin de redresser les désavantages des autochtones en matière de « land, housing, law and justice, cultural heritage, education, employment, health, infrastructure, economic development and any other relevant matters » (1991 : 1). Le mandat du conseil est décrit comme suit :

¹⁶ La déclaration a été publiée par le *Referendum Council* rassemblant 250 délégués lors de la First Nations National Constitutional Convention. Les discussions ont été tenues pendant 6 mois.

The object of the establishment of the Council is to promote a process of reconciliation between Aborigines and Torres Strait Islanders and the wider Australian community, based on an appreciation by the Australian community as a whole of Aboriginal and Torres Strait Islander cultures and achievements and of the unique position of Aborigines and Torres Strait Islanders as the indigenous peoples of Australia, and by means that include the fostering of an ongoing national commitment to co-operate to address Aboriginal and Torres Strait Islander disadvantage (1991: 4).

Selon son mandat, le conseil est engagé à donner des rapports annuels sur l'évolution de ses actions¹⁷. Les objectifs de cette politique sont de mettre concrètement en place la réconciliation, vue au travers du redressement des inégalités entre autochtones et non-autochtones et la reconnaissance des injustices passées. Elle assure un travail local avec les communautés et stipule qu'elle se doit de considérer leur avis en matière de réconciliation. L'acte prévoit en effet : « To consult Aborigines and Torres Strait Islanders and the wider Australian community on whether reconciliation would be advanced by a formal document or formal documents of reconciliation » (1991 : 5). Ces consultations veulent assurer que cela « (...) would benefit the Australian community as a whole, and if the Council considers there would be such benefit » (CAR Act, 1991 : 5). Il est important de mentionner que ce conseil est créé dans les mêmes années que l'ATSIC, période pendant laquelle l'objectif est de donner une place et une voix aux communautés autochtones au sein de la société australienne.

Dans la vision de Robert Tickner, la réconciliation est également relationnelle. Elle consiste à changer les rapports entre les uns et les autres, avec plus de compréhension mutuelle et par ce biais, refonder l'identité nationale australienne (Pratt, 2005 : 32). L'initiation de la réconciliation par le gouvernement Hawke définit les termes dans lesquels l'état entend travailler sur sa relation avec les communautés autochtones : identité, relation et inégalités sont au cœur du travail. L'idéal de la nation unie est alors perçu à travers la construction d'une nouvelle identité nationale, incluant les cultures autochtones et en les valorisant. Cette approche fédératrice de la part des pères de la réconciliation en Australie manifeste surtout une recherche d'unité nationale, cœur du travail de réconciliation australienne en 1991.

¹⁷ Cfr annexe 2 pour une description de l'objectif du CAR extrait de l'Acte de 1991.

Concernant les débats autour de l'établissement de la et de ses termes, l'étude d'Angela Pratt sur les discours de la Chambre des représentants sur la réconciliation nous permet d'avoir quelques indications sur les opinions de l'époque. Elle explique que bien que la réconciliation soit acceptée par tous, diverses interprétations de celles-ci se confrontent. Les travaillistes veulent l'associer à une reconnaissance de droits autochtones tandis que la coalition de droite affirme tout à fait le contraire, la réconciliation ne devrait pas être au sujet de reconnaissance quelconque de droits (Pratt, 2003 : 33-34). Pour permettre à tous les partis de travailler ensemble et d'avancer sur la question de la réconciliation, la reconnaissance de droits autochtones sera finalement écartée du processus¹⁸.

En 2001, le mandat de la CAR prévu par l'acte de 1991 arrive à son terme. Il est remplacé par Reconciliation Australia (RA) qui continue la mission de son prédécesseur. Lors de la publication de son rapport de 2016, l'organisme définit les objectifs de la réconciliation comme étant les suivants : les relations culturelles, l'égalité et l'équité, l'unité, l'intégrité institutionnelle et l'acceptation historique (2016 : 4). Engagé principalement à travailler en corrélation avec *Closing the Gap* et ses objectifs, l'organisme suit les orientations des gouvernements en matière de réconciliation. À travers ces objectifs, RA survole différents aspects en lien avec la réconciliation. En dehors de la reconnaissance historique et des relations culturelles, l'accent est davantage mis sur l'égalité des chances des populations autochtones avec le reste des Australiens. L'intégration est au cœur de la démarche. L'organisme parle également de promouvoir la gouvernance et l'autodétermination dans les communautés qui sont définies comme une prise d'autonomie encourageant les autochtones à prendre leurs propres décisions concernant leurs communautés, modalités de vie et futur. Un concours bisannuel est même organisé pour encourager les projets au sein des communautés.

L'organisme traite donc un large panel de domaines sociétaux pour mettre en place une réconciliation progressive. Le processus peut effectivement être facilité par la reconnaissance et la sensibilisation des persécutions passées, une réduction des inégalités socio-économiques entre les deux groupes et par la promotion de l'autodétermination. Mais il nécessite également

¹⁸ Pour un approfondissement de la question de la réconciliation entre 1990 et 2000 à la Chambre des représentants, voir Pratt, Angela. 2005. *Practising Reconciliation ? The Politics of Reconciliation in the Australian Parliament, 1990-2000*. Department of Parliamentary Services

une considération des revendications formulées par les groupes concernés et issues logiquement du procédé. L'absence de représentativité adéquate au sein de RA ou en dehors, empêche les communautés autochtones de délibérer avec le gouvernement, en particulier sur les questions environnementales ou les enjeux politiques qui concernent leurs territoires et communautés. De plus, ces thématiques, particulièrement politisées, ne sont aucunement abordées dans le programme de l'organisme. Cette carence institutionnelle met en péril la volonté affichée d'équité entre autochtones et le reste de la population. Bien que le CAR et RA amorcent une première avancée en matière de réconciliation, des lacunes importantes empêchent de remettre en question les problèmes de représentation et abordent peu l'autodétermination politique. Cette première approche reste donc descendante et centrée sur une version inclusive de la réconciliation, cherchant principalement à permettre aux communautés autochtones de vivre selon les mêmes standards que le reste des Australiens. Toutefois, sur le plan de la reconnaissance, une enquête parlementaire a permis de mettre en lumière les exactions commises pendant le 20^e siècle en Australie. Voyons désormais le rapport de la commission parlementaire sur les enlèvements d'enfants métis et la manière dont il a orienté le processus de réconciliation en Australie.

2.2 Recommandations du rapport *Bringing them Home* de 1997

Initié par le gouvernement Keating, le rapport *Bringing Them Home* a été diffusé publiquement en 1997 et donne accès à une étude de plus de 680 pages sur les *stolen generations*. Promulgué par le procureur général en mai 1995, il charge l'*Human Rights and Equal Opportunity Commission* de mener une enquête sur les points suivants : lois, pratiques et politiques ayant mené à l'enlèvement de force d'enfants autochtones de leurs familles ainsi que les effets de ces lois ; examiner l'utilité de changement de pratiques et procédures en place concernant les aborigènes et insulaires du détroit de Torres affectés par ces enlèvements, et le besoin d'assistance à la réunion des familles et de leur accès aux archives ; évaluer la justification de compensation pour les personnes ou communautés atteintes par ces enlèvements ; examiner les lois, pratiques et politiques actuelles concernant le placement et protection des enfants aborigènes et insulaires du détroit de Torres et conseiller tout changement nécessaire en prenant compte du principe d'autodétermination des populations

autochtones (1997 : 2-3). L'enquête a rassemblé 535 témoignages oraux ou écrits, individuels ou de groupes touchés. Le reste du rapport a recueilli des témoignages au cours d'audiences et de soumissions qui leur ont été données par l'Église et les gouvernements régionaux. Le rapport donne lieu à 54 recommandations. Lors de sa publication en 1997, c'est le gouvernement Howard qui en hérite. Bien que celui-ci y réponde en exprimant son profond regret pour les épreuves vécues par ces enfants et leurs familles, le premier ministre conteste les conclusions du rapport selon lesquelles un génocide aurait perpétré en Australie et réitère son refus de donner des excuses.

Le rapport affirme que l'état australien a agi en niant son propre droit ainsi que les droits de la personne et plus tard, des conventions internationales. Il dénonce les pratiques, lois et politiques dirigées contre les peuples autochtones en Australie et la violation des droits de la personne :

Official policy and legislation for Indigenous families and children was contrary to accepted legal principle imported into Australia as British common law and, from late 1946, constituted a crime against humanity. It offended accepted standards of the time and was the subject of dissent and resistance. The implementation of the legislation was marked by breaches of fundamental obligations on the part of officials and others to the detriment of vulnerable and dependent children whose parents were powerless to know their whereabouts and protect them from exploitation and abuse (1997 : 239).

Basé entre autres sur les principes Van Boven, le rapport déclare qu'étant donné les violations des droits de la personne commises envers les autochtones, les droits à la réparation, à la garantie contre toute répétition, à des mesures de restitution, des mesures de réhabilitation et des compensations financières doivent être assurés¹⁹. Il préconise également la nécessité de reconnaissance et d'excuses par les gouvernements et l'Église concernant les enlèvements et pratiques subis par les populations autochtones²⁰. Il recommande, de même, un procédé de commémoration par l'établissement d'un *national 'Sorry Day'* afin de se souvenir de ces enlèvements dans l'histoire australienne²¹. Enfin, la 14^e recommandation prône des compensations financières pour les personnes touchées par les enlèvements d'enfants pour des

¹⁹ Recommandation du rapport n°3, cfr. Annexe 3.

²⁰ Recommandation du rapport n°5A, cfr. Annexe 3.

²¹ Recommandation du rapport n°7A, cfr. Annexe 3.

raisons telles que la discrimination raciale, la privation volontaire de libertés, les douleurs et souffrances, les abus, etc.

Le travail de la commission et le rapport final ont été primordiaux dans le processus de réconciliation en Australie. L'enquête a permis de donner une version de l'histoire peu connue ou reconnue jusqu'alors par les Australiens et de proposer un processus de justice réparatrice par le biais de ses recommandations. Non seulement elle a obligé le gouvernement australien à confronter son passé, mais elle l'a également forcé à donner des réponses à l'état actuel des choses. La réponse directe du PM Howard n'aura pas été dans le sens des recommandations, car ni excuses, ni compensations, ni processus de réparation n'a été enclenché pendant son mandat. Au contraire, cette période a été marquée par le rejet de l'Histoire, jugée déshonorante pour les blancs australiens²². Il faudra attendre 2008 pour que le gouvernement Rudd décide de formuler des excuses officielles pour les actions commises par l'état australien et pour voir l'enclenchement d'un processus de réparation. Notre dernière analyse politique décrit ce processus comme envisagé en 2008.

2.3 Closing the Gap on Indigenous Disadvantage 2008

Le programme *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage* est lancé par le gouvernement Rudd à la suite des excuses officielles offertes aux autochtones australiens. Son titre l'indique, le plan d'action est axé sur la volonté de redresser les importantes disparités socio-économiques présentes entre les communautés autochtones et le reste de la population australienne. Il prévoit d'agir en priorité dans les zones reculées du pays et inclut les domaines suivants : la qualité et l'espérance de vie, l'éducation, la santé et l'emploi. Le document officiel du gouvernement de 2009 nous donne de plus amples descriptions sur les approches, budgets et actions prévus en vue de rectifier ces écarts dans la société australienne²³.

Tout en témoignant de la volonté de promouvoir et d'honorer le « self-respect, independence, better living standard » ainsi qu'une identité culturelle forte et un sens de la communauté, le

²² Comme nous l'avons élaboré dans notre mise en contexte du chapitre 1 avec des affirmations d'auteurs comme Windschuttle et sa *Fabrication de l'Histoire Aborigène* qui remet en question le travail d'historiens essayant de démontrer l'ampleur des massacres commis par des blancs sur des autochtones.

²³ Voir annexe 2 pour les budgets et objectifs détaillés.

gouvernement s'engage à travailler en partenariat avec les communautés aborigènes, les états et gouvernements territoriaux, les entreprises, les organisations des communautés et tous les Australiens pour œuvrer à ses objectifs (*Closing the Gap*, 2009 : 4). Il s'engage également à créer un corps de représentation des aborigènes et insulaires du détroit de Torres. L'objectif est d'établir une « relation saine » tout en affirmant que des interventions seront mises en place si elles sont jugées indispensables, rappelant ainsi le devoir de protection du gouvernement.

The Australian Government will establish a national Aboriginal and Torres Strait Islander representative body to give Indigenous Australians a voice in national affairs. The Government has undertaken an extensive round of consultations with Indigenous communities across all states and territories to seek views on a proposed model for a representative body. (...) This work supports the Government's genuine commitment to facilitate a collaborative approach to improving outcomes for Indigenous Australians (*Closing the Gap*, 2009 : 5).

Closing the Gap de 2009 présente un état des lieux de la situation des communautés autochtones afin d'identifier les problématiques auxquelles le gouvernement doit faire face. Des chiffres et statistiques concernant l'écart d'espérance de vie entre autochtones et non-autochtones, le taux de mortalité infantile, le taux d'éducation de la petite enfance, le taux de lettrisme et l'emploi sont partagés afin de comprendre l'envergure des défis à affronter par le gouvernement et les autres acteurs concernés. Pour assurer de travailler avec les états sur la question, le *Council of Australian Governments* (COAG) est privilégié comme organe de concertation. Celui-ci identifie 7 domaines sur lesquels travailler : la petite enfance, l'éducation, la santé, la participation économique, des maisons saines, des communautés sécurisées et enfin, la gouvernance et le leadership.

Chaque année, à l'ouverture de la Chambre des représentants, le PM est tenu de faire un état des lieux de l'évolution de *Closing the Gap*. De 2008 à 2018, 4 gouvernements se sont succédé et ont hérité de cette politique. Ils ont tous continué le programme en poursuivant les objectifs initiaux. La promesse de donner une voix aux autochtones dans les affaires nationales n'a pas été tenue à ce jour (2018). Le rapport de 2015 du gouvernement Abbot ouvre une nouvelle voie parmi les libéraux : « Constitutional recognition is critical to fully acknowledge the heritage of our nation » (Rapport 2015 : 20). En 2018, la reconnaissance constitutionnelle

n'est toujours pas actée. Aussi, le gouvernement Turnbull réitère son refus de création d'une chambre représentative pour les autochtones :

Although the Government remains committed to constitutional change, and to ensuring that Aboriginal and Torres Strait Islander people are properly involved in decision-making over their own affairs, it does not support a constitutional amendment to enshrine an Indigenous representative body that would inevitably be seen as a third chamber of parliament. (...) The Government believes this proposal would not gain this level of support, and that a failed referendum would be a huge setback in Australia's reconciliation journey (2018 : 29).

Le rapport de 2018, du PM Malcolm Turnbull nous permet d'avoir un aperçu des évolutions des objectifs 10 ans après l'initiation du programme. Des avancées en matière d'éducation et de santé sont présentées comme suit : la mortalité infantile a baissé de 35% depuis 1998 (bien que le programme ait commencé en 2008) ; en 2016, 91% des enfants en bas âge assistaient à des classes de maternelles ; 65,3% des autochtones atteignaient l'année 12 ce qui présente une augmentation d'environ 20% depuis 2006.

Les domaines suivants n'ont quant à eux pas montré d'évolution notable : la participation scolaire reste 10% moins élevée que le reste de la population australienne et le taux d'illettrisme stagne. Concernant l'emploi, aucun résultat concomitant n'a été observé pendant ces 10 dernières années (le taux d'emploi est de 46,6% en 2016 comparé à 71,8% pour le reste de la population). En ce qui concerne l'espérance de vie, les chiffres ne montrent pas de réelle évolution à ce jour et le taux de mortalité stagne (l'écart entre autochtones et non-autochtones reste de 10 ans).

Le rapport souligne l'importance d'œuvrer dans un respect de la culture, des spécificités du passé et des traumatismes hérités :

(...) holistic approaches that work with Aboriginal and Torres Strait Islander people in ways that take into account the full cultural, social, emotional and economic context of Indigenous people's lives – including an awareness of the ongoing legacy of trauma, grief and loss associated with colonisation (2018 : 11).

Closing the Gap a un objectif précis et unique : travailler sur les inégalités. La réparation est envisagée par les moyens mentionnés ci-dessus. Bien que l'idée de donner une voix aux communautés autochtones ait été évoquée dans les différents rapports, un organisme représentatif des communautés n'est ni prévu ni souhaité. L'approche des gouvernements

chargés de la politique tend à amener les populations autochtones au même niveau de vie que le reste de la population australienne. En seulement 10 ans, des progrès intéressants ont été observés. L'emploi, le niveau de santé et l'espérance de vie des communautés autochtones restent cependant loin des standards australiens. Concernant la réconciliation, il semblerait que les objectifs se restreignent à assurer que les communautés s'intègrent dans la population australienne sans se questionner sur ce dont ces populations ont besoin ou envie en matière de collaboration et amélioration de la relation avec le reste de la population australienne et l'état.

La réconciliation australienne telle qu'envisagée et appliquée par les politiques étudiées ci-dessus est engagée de manière descendante et rend la collaboration entre l'état et les communautés autochtones presque impossible. Aucune collaboration n'est d'ailleurs envisagée de manière concrète. Ces politiques, pensées et dessinées par les gouvernements au pouvoir, démontrent une vision étroite et « sécuritaire » de la réconciliation. En effet, les approches sont timides dans la mesure où elles n'engagent aucune procédure concrète pour les questions sensibles politiquement. Bien que les partis aient affiché des visions différentes dans l'élaboration des politiques, elles finissent par être le résultat de compromis entre partis. Les sujets de représentations, d'octroi de droits spécifiques ou d'autodétermination sont donc peu abordés ou les mesures envisagées subissent les changements de gouvernements. Ces premières observations nous indiquent, à ce stade de la recherche, que la réconciliation australienne est sensible aux crises politiques et avance donc timidement. Une remise en question des institutions étatiques favorisant une collaboration avec les communautés semble alors peu propice. L'état reste central et conserve sa position hiérarchique vis-à-vis des groupes autochtones. Les objectifs de *Closing the Gap* et leur évolution permettent de démontrer l'engagement de l'état tout en garantissant un accord unanime de la Chambre. Toutefois, malgré ces critiques, une étape importante de la réconciliation a été effectuée lors de l'officialisation d'excuse du premier ministre Kevin Rudd en 2008. Une réelle reconnaissance des torts commis par l'état vis-à-vis des communautés est alors engagée par le biais de ce discours. Cette reconnaissance est primordiale dans le processus de réconciliation. Nous allons désormais nous pencher sur les discours d'excuses et la manière dont ceux-ci nous indiquent les perceptions des différents groupes politiques sur ces sujets sensibles.

3. Discours d'excuses, actions et orientations politiques

3.1 Excuses officielles 2008

Les excuses sont une contingence importante, voire indispensable, du processus de réconciliation. Elles sous-entendent une reconnaissance du passé et une recherche de réparation de celui-ci. « In the best cases, the negotiation of apology works to promote dialogue, tolerance, and cooperation between groups knitted together uncomfortably (or ripped asunder) by some past injustice » (Barkan & Karn 2006 : 7). L'acte politique entend donc établir une nouvelle base relationnelle et perspective d'avenir. Dans cette optique, le gouvernement australien a présenté ses excuses aux nations aborigènes et insulaires du détroit de Torres, reconnaissant par ce biais les impacts actuels des lois, politiques et pratiques passées.

Le 24 novembre 2007, les élections législatives sont remportées par l'Australian Labour Party (ALP) avec 43% des voix, le parti libéral gagne lui 36% des voix et les Nationals 5%²⁴. Comme promis lors des élections, la séance d'ouverture de la Chambre du 12 février 2008 est initiée par une cérémonie de *Welcome to Country* menée par des membres de communautés aborigènes de Canberra. Le lendemain, le premier ministre ouvre la séance plénière avec un discours d'excuses nationales dédiées aux autochtones d'Australie. Le discours est diffusé aux quatre coins du pays, suivi par celui du leader de l'opposition Brendan Nelson. Les séances suivantes, le 14, 18, 19 et 20 février, 66 autres discours d'excuses ont été prononcés à la Chambre. Chacun de ces discours a été lu et analysé afin de faire sortir les différentes perceptions des députés et comment les partis interprètent les excuses nationales. Pour rappel, le processus de réconciliation est étudié dans ses différentes étapes ; la reconnaissance des erreurs du passé ainsi que les responsabilités de celles-ci, la présentation d'excuses officielles et la mise en place de mesures réparatrices.

Sur ces 68 discours, 40 ont été prononcés par des membres de l'ALP, 20 par les libéraux, 5 par les Nationals et 3 par des députés indépendants. Approximativement la moitié des députés

²⁴ L'ALP obtient alors 83 sièges contre 55 sièges pour les libéraux et 10 pour les Nationals à la Chambre des représentants. Pour une description des familles politiques australiennes, voir en Annexe 1.

travailleurs se sont donc exprimés (40 sur 83) pour donner leurs excuses ainsi que la moitié des députés nationalistes (5 sur 10) tandis que pour les libéraux, c'est moins de la moitié qui s'est exprimée (20 sur 55). Ce premier constat montre le soutien plus marqué des députés travaillistes à la motion d'excuses et une probable tiédeur de certains libéraux. Rappelons que l'ancien premier ministre John Howard s'était officiellement opposé aux excuses durant les 10 années de son mandat.

Au cours des lectures, de grands thèmes sont ressortis des discours : les excuses et leurs impacts, les actions futures, les actes du passé, les problématiques actuelles, la nécessité d'interventions (en particulier dans les territoires du Nord), l'action bipartite, la question de culpabilité, la collaboration avec les autochtones, le travail fait au sein des communautés, les actions du gouvernement Howard, la nation australienne, les compensations financières, le régime des réserves et du *welfare* et enfin la colonisation. Plusieurs de ces thèmes ont été sélectionnés et analysés ici, en comparant les grandes distinctions présentes entre les orientations politiques²⁵. Nous aborderons donc les grands sujets suivants ; les excuses, l'interprétation du passé, la culpabilité et les actions en débat.

3.1.1 Les excuses

Commençons par le sujet au cœur de ces débats, les excuses. Sur les 68 discours portant sur ce thème, 3 députés se sont déclarés réfractaires aux excuses. 2 d'entre eux sont membres du parti libéral (Dennis Jensen pour Tangney et Sophie Mirabella pour Indi) et le troisième est indépendant (Peter Slipper pour Fisher). Tous les autres députés ont affirmé leur soutien aux excuses. La critique la plus tranchée est celle du député Dennis Jensen du parti libéral. Celui-ci commence son discours en disant : « I have profound difficulties with the idea of an apology to the so-called stolen generation. Before I start, I would like to voice my dismay at the way in which the Prime Minister attempted to politicise this issue » (13 février 2008 : 459). Dès l'introduction de son discours, le député choisit de remettre en question l'appellation même de « générations volées » et donc l'entièreté du procédé de reconnaissance et d'excuses. Jensen pousse l'argumentation au point de nier toute action raciste dans les

²⁵ Un tableau récapitulatif de l'entièreté des discours se trouve en annexe 6.

enlèvements des enfants aborigènes. Sophie Mirabella, députée pour Indi, pense quant à elle que les excuses peuvent renforcer la victimisation historique des populations autochtones. De plus, elle déclare que « this motion of apology was marketed as being the first step towards ending the disadvantage. In essence, it will do very little to resolve the ingrained dysfunction within some Aboriginal communities » (19 février 2008 : 787). Bien que celle-ci reconnaisse le passé douloureux vécu par les communautés et qu'elle soutienne les mesures pouvant les aider à redresser les inégalités, elle affirme son désaccord avec plusieurs décisions du gouvernement travailliste, dont celle de se baser sur le rapport *Bringing Them Home*. En effet, celle-ci considère :

If we accept that an apology is important, then why shouldn't we get it right? The very term 'stolen generations' is not defined, is not qualified and, as such, is troublesome. It is a direct lift from the Bringing them home report. It is a term that is too simplistic and has become an unqualified phrase. In purely legal terms, the word 'stolen' has specific meaning denoting criminality. This gives rise to a host of troubling scenarios, not least of which is the question of whether welfare officers and other government employees are, by implication, to be held liable in some way for their involvement in saving children at risk of harm in local communities (House Hansard, 19th of February 2008 : 788).

Une fois de plus, c'est l'appellation même de « génération volée » qui pose problème. Ce rejet marque une première défiance à l'idée de reconnaissance, car la députée ne considère pas que les actions de l'état étaient criminelles. En faisant le parallèle avec le « devoir » actuel de protéger les enfants, son discours place le gouvernement comme tuteur de communautés « dysfonctionnelles », comme elle les qualifie. Le député indépendant Peter Spiller déclare quand à lui :

I would be hypocritical if I were a person who said that, in the last parliament, he had supported an apology to Australia's Indigenous people. I do not believe in the concept of intergenerational guilt. I do believe that we ought to judge the actions of those people who took children away from their Indigenous families by the values of those times and not by the values of today. Most of those people were well intentioned and it is a little bit unfortunate when we impose today's standards on yesterday's actions. (House Hansard, 18th of February 2008 : 627).

Ce dernier commentaire fait ressortir un troisième argument retrouvé dans plusieurs discours : le rejet de la culpabilité intergénérationnelle. Nous reviendrons sur ce thème plus tard. Ces trois positions, confrontant l'idée même d'excuses officielles, nous permettent de comprendre

l'enjeu des débats précédant les excuses de 2008 et la longue « guerre de l'Histoire ». En effet, comme mentionné dans la mise en contexte, le gouvernement libéral d'Howard s'était opposé ouvertement à l'idée de faire des excuses et le pays traversait un grand débat historique sur son passé colonial. Ces oppositions semblent donc illustrer les opinions réfractaires aux excuses dans la société australienne et à la reconnaissance du passé tel qu'il est présenté dans *Bringing Them Home*. Une première observation à ce stade montre qu'une partie des députés libéraux gardent une approche conservatrice de l'Histoire, réfractaire à la reconnaissance des responsabilités historiques de l'état australien vis-à-vis des communautés autochtones.

3.1.2 Le passé national

La question du passé est également débattue au sein de la Chambre des représentants. En effet, comme nous l'avons vu, plusieurs interprétations au sujet des enlèvements d'enfants sont exprimées. Nous en avons sélectionné deux. Premièrement, la majorité s'accorde sur le fait que les pratiques dénoncées par *Bringing Them Home* étaient mal intentionnées et que l'état du Commonwealth ainsi que les différents états régionaux étaient à l'initiative de ces actions. D'autres font la distinction entre deux formes d'actions : certaines auraient été dirigées directement vers une ethnie et d'autres auraient été motivées par un devoir de protection des enfants. Ce dernier argument sert à de nombreuses reprises de défense des pratiques actuelles de placement d'enfants autochtones. Une certaine distinction entre conservateurs et travaillistes s'observe déjà à ce sujet. Les discours du PM Rudd et du leader de l'opposition marquent un premier désaccord sur la question des intentions du passé. En effet, Mr Rudd affirme :

« (...) let the parliament reflect for a moment on the following facts: that, between 1910 and 1970, between 10 and 30 per cent of Indigenous children were forcibly taken from their mothers and fathers; that, as a result, up to 50,000 children were forcibly taken from their families; that this was the product of the deliberate, calculated policies of the state as reflected in the explicit powers given to them under statute; that this policy was taken to such extremes by some in administrative authority that the forced extractions of children of so-called 'mixed lineage' were seen as part of a broader policy of dealing with 'the problem of the Aboriginal population' » (House Hansard, 13th of February 2008 : 168-169).

Kevin Rudd reconnaît dans ce passage que les politiques d'enlèvements étaient délibérément destinées à assimiler ces enfants à la société blanche. Le chef de l'opposition, Brendan Nelson,

nuance quelque peu ce dernier propos :

Though disputed in motive and detail and with varying recollections of events by others, the removal of Aboriginal children began. In some cases, government policies evolved from the belief that the Aboriginal race would not survive and should be assimilated; in others, the conviction was that 'half-caste' children in particular should, for their own protection, be removed to government and church run institutions where conditions reflected the standards of the day. Others were placed with white families whose kindness motivated them to the belief that rescued children deserved a better life (House Hansard, 13th of February 2008 : 173).

Ce dernier reconnaît, au même titre que le premier ministre, la nature de ces politiques, mais ne les condamne pas totalement, en déclarant qu'elles correspondaient aux croyances « bienveillantes » de l'époque ou cherchaient à protéger les enfants. Notons le choix des termes « kindness », « rescued » et « better life » pour qualifier des pratiques destructrices du tissu familial et culturel dans le cadre de discours d'excuses officielles. Il rappelle également le contexte historique dans lequel ces pratiques étaient ancrées. D'autres rejoignent l'avis du leader de l'opposition sur ce fait et se demandent si ces politiques étaient bonnes ou mauvaises²⁶. Certains libéraux et nationalistes tiennent à faire la distinction entre les actions du passé et les actions présentes qui ne seraient pas motivées par les mêmes dynamiques. Par exemple, le député libéral Anthony Smith déclare :

But, in acknowledging that the practice of removing Aboriginal children from their parents in our past was wrong, we need to make sure we acknowledge all the history. In this regard I do support wholeheartedly the statements of the Leader of the Opposition, in his speech in the House of Representatives, recognising and acknowledging that what was done in many, but certainly not all, cases was done with the best of intentions (House Hansard, 19th of February 2008: 782).

D'autres députés répondent à ces idées comme les députés Brendan O'Connor et Julia Irwin de l'ALP. Irwin se demande pourquoi ces politiques d'enlèvement étaient alors dirigées vers une ethnie en particulier (20 février 2008 : 1032). Brendan O'Connor répond que, quelle que soit la manière dont les intentions sont interprétées, ce n'était pas « good enough to say that they meant well » (19 février 2008 : 791). Ces débats sont importants, car ils traitent de la nature de la reconnaissance, mais soulignent surtout le besoin de certains de distinguer ou de relativiser

²⁶ Joanne Gash (Liberal), Philip Ruddock (Liberal), Steven Ciobo (Liberal), Anthony Smith (Liberal), Anthony Windsor (Indépendant), Paul Neville (Nationals), Donna Vale (Liberal).

le poids des intentions du passé concernant les enlèvements d'enfants. Ces positions influencent la manière dont l'Histoire du pays est perçue par les générations actuelles. De manière générale, les membres de l'ALP semblent orienter cette reconnaissance en insistant sur les injustices causées par les politiques d'assimilation et les souffrances qu'elles ont générées. Bien que certains pensent que toutes les intentions n'étaient pas mauvaises, ils sont unanimes pour dire que les conséquences sont graves. Il est important de mentionner qu'une grande majorité des discours (51) exprime des excuses en reconnaissance totale des injustices commises par l'état australien et de sa motivation d'assimiler les peuples autochtones. De nombreux discours comportent des témoignages de victimes afin de mettre l'accent sur les difficultés et souffrances endurées par ceux-ci. La majorité témoigne de son empathie vis-à-vis des victimes, et manifeste leur volonté de redresser les erreurs du passé.

3.1.3 La culpabilité

En corrélation avec ces disparités d'interprétations historiques, le thème de la culpabilité et de la responsabilité intergénérationnelle est également abordé par certains députés. Ces thèmes ont déjà été au cœur des débats précédents sur la nécessité ou non des excuses et sont centraux dans la démarche d'excuse australienne. La question de la responsabilité intergénérationnelle est posée à diverses reprises. Plusieurs députés défendent l'idée que présenter des excuses ne signifie pas devoir se sentir coupable des actions commises par leurs ancêtres²⁷. Leurs messages tentent de démontrer que les excuses incarnent un geste positif cherchant à reconnaître le passé afin d'aborder le futur avec de nouvelles perspectives, plus en phase avec la réalité historique. Comme l'exprime Jennis Macklin, ministre des Familles, de l'Habitat, des Services communautaires et des Affaires autochtones :

As a nation we are just as much defined by past wrongs and injustices as we are by past acts of courage and heroism. As Sir William Deane so eloquently puts it: the basic fact is that national shame as well as national pride can and should exist in relation to past acts and omissions, at least when done in the name of the community or with the authority of government. Where there is no room for national pride or national shame about the past, there can be no national soul (House Hansard, 14th of February : 441).

²⁷ Jenny Macklin (Labor), Peter Slipper (Indépendant), Kelvin Thompson (Labor), John Murphy (Labor), Michael Johnson (indépendant), Andrew Robb (Liberal), Paul Neville (Nationals), Maria Vamvakinou (Labor), Roger Price (Labor), Tony Burke (Labor), David Bradbury (Labor), Malcolm Turnbull (Liberal).

La ministre introduit ici la notion de « honte nationale » qui doit cohabiter avec la fierté pour une reconnaissance historique exhaustive du passé national. La question de la culpabilité est abordée par des députés des trois partis. Elle révèle un sentiment de peur d'une partie de la population d'avoir à se sentir responsable des pratiques de leurs ancêtres. Cette peur nourrit l'argumentaire des élus opposés au principe des excuses nationales. La justification des excuses tente alors d'influencer positivement la perception de celles-ci dans l'opinion publique. Car le rejet de cette culpabilité est bien ancré chez les nationalistes et autres conservateurs, et ce sentiment réfractaire à une quelconque responsabilité collective illustre une confusion entre des excuses au nom de l'état et des excuses au nom de la communauté blanche. Cette rhétorique est également à mettre en lien avec une crainte d'érosion du sentiment de fierté nationale, comme mentionné par Jennis Macklin. Sur cette question, les libéraux et nationalistes rejettent donc fermement une quelconque culpabilité intergénérationnelle, tandis que de nombreux travaillistes tentent de rassurer la population sur le sujet par la pédagogie et un volontarisme pragmatique.

3.1.4 Les actions en débat

Concernant les actions, le plan mis en place par le gouvernement Rudd est assez clair ; *Closing the Gap in Indigenous Disadvantage*. La nécessité de réaliser cet objectif fait la quasi-unanimité. Même les quelques discours réfractaires aux excuses le confirment : l'importance est de travailler sur les inégalités que vivent les communautés autochtones, en particulier celles qui sont reculées. Tous s'accordent sur le plan proposé par le premier ministre de travailler sur l'espérance de vie, l'éducation, la mortalité infantile et les opportunités d'emploi. Un seul député, libéral, affiche toutefois son pessimisme quant aux possibilités de changements dans les communautés autochtones²⁸. Les désaccords concernent les modalités de compensations financières, d'interventions, de gestion des réserves et leur dépendance au système d'aide du *Welfare* comme nous allons désormais les aborder.

²⁸ Peter Lindsay (Liberal).

- Les compensations

La question des compensations est abordée par différents députés. En effet, comme nous l'avons dans les recommandations du rapport *Bringing Them home*, une place importante est donnée aux compensations financières dans le processus de réparation suggéré. Cependant, le plan d'action prévu par le PM ne fait aucunement allusion à de quelconques compensations. Les termes *healing* et *righting past wrongs* sont utilisés, mais il insiste surtout sur le projet de *Closing The Gap*. Parallèlement, le discours du leader de l'opposition soutient le rejet de toute velléité de compensation financière :

There is no compensation fund for this—nor should there be. How can any sum of money replace a life deprived of knowing your family? Separation was then, and remains today, a painful but necessary part of public policy in the protection of children. Our restitution for this lies in our determination to address today's injustices, learning from what was done and doing everything we can to heal those who suffered. The period within which these events occurred was one that defined and shaped Australia. The governments that oversaw this and those who elected them emerged from federating the nation to a century characterised for Australia as triumph in the face of extraordinary adversities unknown to our generation (House Hansard, 13th of February 2008: 174).

Brendan Nelson présente ici les compensations financières comme inappropriées dans le processus de guérison. Mais il interpelle la Chambre en réaffirmant que ces pratiques étaient nécessaires jadis et qu'elles le seraient même toujours aujourd'hui, justifiées par le devoir de protection de l'enfance incombant à l'état. Ce qui constitue une déclaration pour le moins paradoxale : pourquoi parler d'injustices passées et de nécessité de séparations d'enfants de leurs parents ? Cela nuance la reconnaissance des erreurs du passé et par ce biais, érode le principe même de tentative de réconciliation nationale. Si l'état australien œuvrait à protéger ces jeunes au moment des faits, pourquoi chercherait-on à se réconcilier aujourd'hui ? Le leader de l'opposition soutient l'interventionnisme et dès lors une vision paternaliste du rôle de l'état vis-à-vis des populations autochtones. Ce qui l'amène à déclarer que l'état devrait intervenir selon ses moyens, mais en aucun cas ne donner de l'argent pour racheter les torts du passé. Ainsi, huit députés au total (4 libéraux, 2 nationalistes et 2 indépendants)²⁹ affirment

²⁹ Dennis Jensen (Liberal), Peter Slipper (Indépendant), Michael Keenan (Liberal), Bruce Scott (Nationals), Sophie Mirabella (Liberal), Philip Ruddock (Liberal), Michael Johnson (Indépendant), Paul Neville (Nationals).

leur opposition à toute proposition de compensations financières. Un seul député travailliste a exprimé qu'il fallait des réparations ou compensations comme recommandé par le rapport *Bringing Them Home* et comme cela a été fait au Canada³⁰. Le point des compensations financières est donc largement ignoré par les travaillistes et à contrario clairement redouté d'une partie des libéraux et nationalistes. De manière générale, la question des compensations financières est rejetée dans le processus de réparation australien.

- Les Interventions

Les interventions font référence aux actions menées par le gouvernement Howard en 2007 à la suite de la publication du rapport *Little Children are Sacred* commandité par la ministre en chef du Northern Territory (NT). Le gouvernement du Commonwealth décide de réagir en mettant en place le *Northern Territory National Emergency Response Act 2007*. Celui-ci a pour but d'agir sur les secteurs suivants : l'accès à la consommation d'alcool, l'accès à la pornographie et aux ordinateurs publics, la possession et la distribution illégale de films pornographiques. Mais il agit également sur l'acquisition de droits, titres et intérêts fonciers, le renforcement de l'application de la loi, les modalités de condamnations et remises en liberté, les délivrances de permis pour les commerces de communautés et enfin sur les régimes de gestion des revenus. En vigueur dès le 17 août 2007, cet acte controversé est fortement critiqué pour sa suspension du *Racial Discrimination Act 1975*, protégeant la population de lois ciblant un groupe ethnique spécifique (Roffee, 2016 : 132). Il implique également des contrôles médicaux pour les enfants des communautés, une mise en quarantaine des paiements du *welfare*, une augmentation du nombre de policiers sur les réserves et l'abolition du système de permis³¹ (McCausland, 2008). Ces démarches, mélangeant différentes mesures, les ont privés de certains acquis et droits, et illustrent également une infantilisation des communautés autochtones par l'état. Plusieurs aspects de cette intervention sont plus de l'ordre de la punition que de la protection en plus d'une démonstration de force. Après les élections d'octobre 2007, le gouvernement Rudd hérite de ces politiques. Malgré son initiation

³⁰ Daryl Melham, Chambre des représentants, 2008 : 649

³¹ Ce système prévoit que toute personne entrant dans les territoires autochtones doivent se munir d'un permis d'entrée.

par le gouvernement libéral d'Howard, Kevin Rudd les soutient (ABC News, juin 2008). Il faudra attendre juillet 2012 pour l'arrêt de ce programme sous le mandat de Julia Gillard (ALP).

Parmi les discours d'excuses de février 2008, 10 députés (4 nationalistes et 6 libéraux) se sont exprimés en faveur de la continuité de ces interventions dans le NT³². Très peu de députés travaillistes ont parlé de ces interventions, et seulement deux s'y sont opposés (ainsi qu'un indépendant)³³. Ce dernier point révèle l'absence d'indication claire de la position du parti travailliste sur cette question dans le cadre des discours d'excuses. Pourtant, les interventions et initiatives de réconciliation sont indubitablement liées. En effet, comme mentionné ci-dessus, ces interventions sont critiquées lors de leur application par une partie de la société civile, des organismes des droits de la personne et de leaders autochtones, qui les qualifient de discriminatoires (McCausland, 2008). Prôner l'interventionnisme tout en s'excusant pour les actions du passé est manifestement contradictoire. Éviter de se positionner sur ces questions dans le cadre des discours d'excuses apparaît donc comme un choix délibéré. La réconciliation australienne telle qu'abordée par le gouvernement Rudd aborde donc peu les sujets sensibles politiquement. Ce qui confirme l'inclination du PM à continuer ces interventions, nous permettant d'affirmer qu'une partie de la gauche appuie les actions dans le NT (ABC News, juin 2008). Les déclarations paradoxales ne sont donc pas l'apanage de la droite ; en témoignant d'un volontarisme affiché vers la réconciliation, la reconnaissance du caractère grave et traumatisant pour les communautés autochtones des interventions du passé, et l'affirmation que cela ne se reproduirait plus tout en soutenant ouvertement l'interventionnisme, le gouvernement Rudd démontre une certaine incohérence dans ces politiques et discours. Les recommandations *Bringing Them Home* ont d'ailleurs insisté sur la garantie de non-répétition. Les activistes des droits de la personne ont attaqué cette intervention pour son déni des conventions internationales signées par le pays (McCausland, 2008 : 2-3). Toutefois, le gouvernement Rudd s'étant engagé à travailler sur les inégalités et

³² Joanne Gash (Liberal), Warren Truss (Nationals), Michael Keenan (Liberal), Morrison Scott (Liberal), Bruce Scott (Nationals), Anthony Smith (Liberal), Sophie Mirabella (Liberal), Paul Neville (Nationals), Nelson Brendan (Liberal), John Cobb (Nationals).

³³ Stephen Gibbons (Labor), Anthony Windsor (Indépendant), David Bradbury (Labor).

écarts de niveau de vie entre autochtones et le reste de la population, les interventions ne sont pas en totale contradiction avec les objectifs fixés par *Closing the Gap*. En effet, ceux-ci tendent à assurer une amélioration de la santé et de l'éducation, directement liée à la prévention des abus sexuels dans les communautés. Mais qu'en est-il de l'avancée en matière de réconciliation sur le plan des relations culturelles préconisées par le rapport *Bringing Them Home* et promises par la CAR et RA ? Il en est de même pour les objectifs d'égalité et d'équité balayés par la suspension du *Racial Discrimination Act*. Cet acte témoigne du fait qu'une nouvelle forme d'assimilation, au nom du rapprochement des communautés aux standards australiens, reste de vigueur malgré la démarche de réconciliation.

- **Le Welfare**

Autre point controversé, voyons celui du *welfare* et des conditions de vie des communautés autochtones. Ce sujet sensible est principalement abordé par les députés du parti Nationaux. Ce parti, plus conservateur, de la droite australienne exprime son désaccord avec le système de dépendance financière et d'aide sociale dans lequel les affaires autochtones sont imbriquées en Australie. Une fois de plus, le sujet est mis en avant par les députés de l'opposition, les membres de la gauche l'ayant peu évoqué dans les discours d'excuses. Bien que ces sujets soient intrinsèquement liés aux problématiques de gestion des affaires autochtones, est-il cohérent de débattre de problématiques concernant la gestion des réserves dans le cadre de déclarations intitulées *Apology to Australia's Indigenous People* ? L'objectif est bel et bien de marquer un tournant historique dans les relations entre l'état australien et les communautés autochtones. Et comme cela a été démontré plus tôt, un discours d'excuse n'est pas uniquement un geste symbolique, mais bien une initiative fondamentale en vue de réparer les erreurs du passé. Le gouvernement a choisi d'agir par le biais de sa politique *Closing the Gap* et les députés annoncent leurs positions concernant les actions à définir pour réparer ces erreurs. Il est cependant hors de propos, dans le cadre d'excuses, d'attaquer la gestion des réserves en utilisant un vocabulaire tendant à infantiliser les communautés autochtones. Cette insensibilité perpétue une vision dominante de la culture blanche et de son prétendu devoir d'intervention. Voici quelques exemples de discours illustrant ce point. Premièrement, la députée libérale Sophie Mirabella affirme :

We all want to see an end to substance abuse, child sexual abuse, the neglect of young children, the dissemination of pornography and the cycle of welfare dependency. Children's health, infant mortality rates, Indigenous schooling and housing—none of these issues are easy to fix, but we all want to see improvement. It is just that some of us disagree about how we are going to get there and how to bring all other non-Indigenous Australians with us (House Hansard, 19th of February 2008: 789-790).

Ces propos sous-entendent que ces problématiques n'existent que dans les communautés et véhiculent une vision de supériorité. Ceci creuse davantage le fossé entre autochtones et le reste de la population en leur donnant l'image de peuples moins développés. Les propos du leader de l'opposition rejoignent cette idée :

Alcohol, welfare without responsibilities, isolation from the economic mainstream, corrupt management of resources, nepotism, political buck passing between governments with divided responsibilities, lack of home ownership, underpolicing, intolerance by authorities and neglect and abuse of children that violates all for which we stand all combine to see too many Aboriginal and Torres Strait Islander people living lives of existential aimlessness (Brendan Nelson, House Hansard, 13th of February 2008: 174-175).

Il ajoute également :

Our generation has over 35 years overseen a system of welfare, alcohol delivery, administration of programs, episodic preoccupation with symbolism and, at times, even excusing the inexcusable in the name of cultural sensitivity, to create what we now see in remote Aboriginal Australia. With good intentions, perhaps like earlier generations, we have under successive governments created lives, in many cases, of misery for which we might apologise. I certainly do. The best way we can show it is to act, and to act now. I challenge anyone who thinks Aboriginal people get a good deal to come to any of these communities and tell me you wish you had been born there (House Hansard, 13th of February 2008: 175).

Ce dernier passage du député Paul Neville du parti Nationals exprime une position similaire :

Paternalistic attitudes, no matter how well intentioned, have spawned a welfare mentality crippling many Aboriginal communities and drastically reducing self-reliance, personal responsibility and self-determination. I feel that, for decades now, political correctness and confected cultural sensitivities have been the greatest hurdles we have faced in fixing the serious problems of Aboriginal Australians (House Hansard, 19th of February 2008: 816).

Les discours, ci-dessus, illustrent une contradiction importante dans les affirmations de la droite. Les communautés autochtones doivent cesser de dépendre de l'état et devenir

« responsables », mais l'état se doit d'intervenir pour régler les problèmes des communautés. Outre la contradiction entre besoins d'intervenir et responsabilité étatique du système de dépendance, ces passages nous démontrent une nouvelle fois l'approche infantilisée et la stigmatisation des populations autochtones. Ces perceptions accroissent le fossé relationnel entre non-autochtones et autochtones. Elles catégorisent les communautés comme incapables de se gérer et les nomment responsables de la précarité dans laquelle elles se trouvent. De vraies problématiques sont pour autant relevées, et les chiffres montrent que ces déclarations reflètent une certaine réalité dans les réserves. Cependant, la manière dont ces problèmes sont abordés dans le cadre de discours d'excuses discrédite la démarche de réconciliation et sape l'aspiration de collaboration avec les communautés pour y travailler.

Le mode opératoire choisi par le gouvernement pour répondre à ces problématiques reste l'interventionnisme. Outre l'indifférence aux spécificités culturelles, les actions reproduisent la relation hiérarchique et dominante. Seuls 7 députés désignent le passé colonial comme source des inégalités actuelles entre autochtones et autres australiens (6 travaillistes et un libéral)³⁴. Cet argument, très peu mentionné, reflète la sensibilité autour de la notion de passé colonial. Comme explicité dans la mise en contexte historique, l'Australie de 2008 sort d'une longue « guerre de l'Histoire ». Celle-ci opposait les opinions des politiciens, intellectuels et historiens conservateurs qui considéraient que la vision de l'Histoire coloniale était biaisée et cherchait à délégitimer la fierté nationale des Australiens. Rappelons les propos de l'historien Windschuttle :

Pretty obviously, my own work is a defence of the integrity of both the nation itself and the civilisation from which it derives. This is probably why I have been so vilified by my opponents. For some reason, they want to portray their own country as the moral equivalent of Hitler's Germany or Stalin's Russia. They are entitled to their opinion but they are not entitled to invent the facts on which that opinion is based (2003 : 29).

L'idéal nationaliste est donc confronté à la peur de la figure du « bourreau » historique. Le colonialisme et les violences perpétrées sont donc peu nommés alors qu'ils sont indéniablement à la source des rapports conflictuels entre l'état et les nations autochtones.

³⁴ Peter Garrett (Labor), Anthony Albanese (Labor), Christopher Pyne (Liberal), Duncan Kerr (Labor), Kelvin Thompson (Labor), Stephen Gibbons (Labor), Laurie Ferguson (Labor).

L'approche conservatrice de l'Histoire peut donc entraver la reconnaissance totale des responsabilités du passé et de ce fait, reproduire un rapport de supériorité entre société occidentale et communautés autochtones. Sans qualifier les rapports actuels de coloniaux, l'approche privilégiée par l'état en matière de réparation laisse peu de place à l'expression des groupes concernés sur ce qu'ils entendent par réconciliation. Pourtant, deux parties sont impliquées dans ce processus. Les réponses données par les gouvernements successifs sont également centrées sur leur perception de la réparation, à savoir intervenir pour améliorer la situation socio-économique dans les communautés, plutôt que de travailler sur la relation en tant que telle. Les discours d'excuses remettent donc peu en cause, à ce stade de la réconciliation, la relation avec l'état tant historique que contemporaine. À la suite des observations décrites ci-dessus sur les discours d'excuses, voyons quelles premières conclusions peuvent être tirées à ce stade de la recherche.

3.2 Discours et réconciliation

La manière dont la réconciliation est pensée en Australie est influencée par deux grandes approches selon les orientations politiques. L'une est *nationaliste*, l'autre *fédératrice*. La première se retrouve dans les discours des députés nationalistes et libéraux. Ceux-ci considèrent qu'en tant que citoyens australiens, il serait inapproprié d'accorder aux communautés un mode de représentation politique particulier. De plus, ils s'opposent à l'acquisition de droits spécifiques liés au processus de réconciliation. Les garants de la vision nationaliste ont fait obstacle à la reconnaissance du passé colonial, par crainte que cela ne mette en péril la fierté nationale. Le passage du pouvoir aux travaillistes en 2007 impose cette reconnaissance dans l'espace public. Cette défaite idéologique nationaliste sera relativisée autant que possible par les discours des libéraux et nationalistes dans le cadre des excuses officielles. D'un point de vue pratique, l'intégration culturelle et économique est prônée afin de réduire l'écart entre autochtones et les standards australiens. En effet, les libéraux et nationalistes appuient sur l'importance de l'adaptation à la société australienne et à ses normes. D'un point de vue identitaire, elle cherche à promouvoir un sentiment unique d'appartenance à la nation australienne et demande une reconnaissance de l'autorité de l'état du Commonwealth.

L'approche fédératrice cherche à unir la nation australienne dans une perspective multiculturelle. Dans cette vision, l'identité autochtone est une des facettes composant l'identité nationale. Les travaillistes, qui soutiennent cette pensée fédératrice, ont souhaité et soutenu le processus de réconciliation depuis ses débuts en 1991. En prononçant les discours d'excuses dès 1992 puis en 2008 au nom de l'état, ils ont permis l'avènement des excuses officielles demandées par les communautés. De plus, ils soutiennent la valorisation des cultures autochtones. Le rapport hiérarchique est pour autant maintenu. L'approche fédératrice tente donc, à travers ces étapes de réconciliation, de changer la perception de l'état. L'ancienne image d'état bourreau serait ainsi transposée en état protecteur, bienveillant et pacificateur.

Soucieux de garder son rôle de représentant de la nation australienne dans son ensemble, le gouvernement maintient dans les deux cas une approche paternaliste de la réconciliation en Australie. Bien que l'objectif soit la pacification de la relation entre état et communautés autochtones, les disparités entre discours et actions mettent en péril sa réalisation. Notons que le processus a débuté il y a seulement 25 ans et qu'il est encore tôt pour tirer des conclusions sur son efficacité. Des résultats prometteurs concernant les réductions des inégalités montrent une première évolution positive de la situation. À terme, ces avancées permettront peut-être une amélioration de la relation avec l'état. Dans l'imaginaire collectif, les communautés autochtones sont désormais reconnues comme premiers peuples, distincts du reste de la population. À ce sujet, le projet d'inclure les aborigènes et insulaires de détroit de Torres dans la constitution marquera un changement important dans l'Histoire australienne. Mais nos observations nous démontrent que le processus de guérison est à peine entamé.

3.3 Recommandations, actions et réparation

Nous avons vu au long de ces témoignages et discours donnés à la Chambre des représentants comment la réconciliation était perçue et quelles actions étaient envisagées et engagées dans le cadre de celle-ci. Dans l'ensemble, la reconnaissance du passé au sujet des actions menées par l'état australien et de ses agents vis-à-vis des populations autochtones semble acceptée. Il est probable que mis à part les quelques discours réfractaires, d'autres députés n'aient tout simplement pas exprimé leur désaccord. Toutefois même dans cette éventualité, la position officielle de la Chambre est désormais dans cette démarche bien que les interprétations du passé ne soient pas toutes concomitantes. Les intentions à l'origine des enlèvements d'enfants autochtones sont tantôt qualifiées de bonnes ou mauvaises, en fonction des sensibilités politiques. Ces divergences n'affectent cependant pas l'accord majoritaire à propos des répercussions actuelles sur les descendants des victimes. Les souffrances endurées sont globalement reconnues. La première phase du processus de réconciliation est donc concrètement engagée.

La prochaine étape étant celle des réparations, l'état choisi *Closing the Gap* comme plan d'action. Ces actions répondent-elles aux recommandations du rapport de 1997 ? Rappelons la 5^e recommandation de *Bringing Them Home* qui préconise que tous les parlements reconnaissent officiellement la responsabilité pour les lois, politiques et pratiques d'enlèvements forcés. C'est ce qu'accomplit le gouvernement Rudd en 2008. Le rapport stipule ensuite que ces parlements doivent procéder à une réparation. Les victimes sont définies comme étant toute personne affectée par ces politiques³⁵. Celles-ci seraient en droit de recevoir des compensations financières en guise de réparation. Cet avis n'est ni suivi ni envisagé par le plan de redressement des inégalités prévu par le gouvernement Rudd. Aucun moyen de réparation individuel n'est d'ailleurs prévu, uniquement des mesures communautaires. Les compensations financières sont contestées par les libéraux et nationalistes et ignorées par les travaillistes. Ils sont donc logiquement exclus du projet

³⁵ Le rapport considère que la réparation doit être faite aux individus qui ont eux-mêmes été enlevés, aux membres de leurs familles, à leurs communautés, à leurs descendants qui de ce fait ont perdu leurs liens communautaires, culturels, linguistiques ainsi qu'avec leurs terres traditionnelles (4^e recommandation).

Closing the Gap. Les politiques en vigueur depuis 1991 sont donc toutes orientées dans la même direction ; les communautés autochtones vivent dans des conditions de vie inférieures au reste de la population australienne et le travail de l'état, en reconnaissance de sa participation passée à cette situation, consiste à redresser ces inégalités. Le processus de réconciliation australien n'envisage ni possibilité de collaboration, ni organe de représentation, ni compensation financière. Aucune des actions entreprises par les gouvernements ne répond spécifiquement à la garantie contre la répétition ou aux mesures de restitution et de réhabilitation préconisées. La recommandation concernant les commémorations a toutefois été suivie, incarnée par la mise en place du *National Sorry Day*. D'un point de vue des actions, notons que dès la victoire de Kevin Rudd, celui-ci annonce travailler avec l'opposition sur les questions de réconciliation. Le plan d'action de redressement des inégalités est donc le résultat d'un compromis bipartite pour accommoder tous les partis sur ces enjeux. Le résultat final ferme toutefois la porte à certaines des recommandations du rapport.

4. Conclusion pour l'analyse de l'Australie

Comment les orientations politiques influencent-elles le processus de réconciliation en Australie ? Au cours de ce chapitre, nous avons étudié les débats autour de la représentation autochtone au niveau fédéral, les grandes politiques de réconciliation et enfin les discours d'excuses de février 2008 à la Chambre des représentants. En ce qui concerne la représentation, les requêtes au sujet de l'établissement d'un organe de consultation voire de représentation autochtone au niveau fédéral ont été rejetées à plusieurs reprises. Malgré plusieurs tentatives, la peur de créer une troisième chambre empêche toute progression en ce sens. Bien que la pacification d'une relation suppose un dialogue d'égal à égal et que les communautés autochtones représentent une minorité avec une identité culturelle propre et reconnue, ils restent dépourvus de représentation politique. L'approche conservatrice freine davantage toute possibilité de représentation et est suivie par les autres partis. Ils maintiennent de ce fait une relation hiérarchique entre les deux entités et empêchent tout dialogue.

L'analyse des politiques mises en place depuis 1991 : *Reconciliation Australia*, *Bringing Them Home* et *Closing the Gap*, nous ont donné un aperçu du cadre dans lequel la réconciliation a été pensée et mise en œuvre au niveau fédéral. D'une manière générale, nous avons observé que RA et *Closing The Gap* se sont focalisés sur les problématiques matérielles, sociales et économiques. Bien que *Closing the Gap* soit annoncé dans une démarche de guérison lors de l'initiation des actions de 2008, il travaille principalement sur le niveau de vie, le développement économique, l'éducation et l'amélioration du niveau de santé. Qu'en est-il de la guérison de la mémoire collective ? Il est évident qu'en 10 ans, il est difficile de tirer une conclusion sur l'efficacité ou non de ces politiques. Les 25 dernières années ont donné une place importante au principe de réconciliation en guise de réponse aux problématiques autochtones. Les acteurs de l'état y ont répondu selon leurs convictions et les moyens dont ils disposaient. Mais il est difficile de qualifier ces actions de réparatrices. Elles donnent des réponses socio-économiques, prônent une approche interventionniste et cherchent à se rapprocher de l'idéal d'égalité des chances. Ces politiques travaillent donc davantage sur l'intégration dans la société australienne que sur la relation entre communautés autochtones et état.

Enfin, l'analyse de discours nous a permis d'identifier les principaux sujets abordés par les députés et de ce fait, les perceptions de la réconciliation qui en découlent. Les excuses, interprétations du passé, culpabilité intergénérationnelle, interventions, compensations financières et système d'aide sociale ont été évoqués. Deux grandes idéologies émanent de ces discours : une vision fédératrice de la réconciliation pour les travaillistes et une vision nationaliste pour les partis de droite. Chacune d'entre elles influence et interprète le processus de réconciliation à sa manière. La première tente de changer l'image de l'état australien. En reconnaissant les persécutions et maltraitances, en présentant les excuses nationales, les travaillistes donnent l'image d'un état rédempteur et bienveillant, propice à une société multiculturelle. Ce qui n'exclut pas le maintien d'un rapport paternaliste de l'état vis-à-vis des communautés autochtones. L'idéologie nationaliste, plus conservatrice, tient à garder les prérogatives de l'état intactes. L'identité nationale traditionnelle est au cœur de leurs préoccupations. Les discours les plus tranchés sont empreints de négationnisme, prônent l'interventionnisme et l'assimilation à marches forcées. Ils se posent en rempart contre la vision multiculturelle de la réconciliation. Cette approche, moins empathique que la première, est plus soucieuse de garantir la continuité de la structure étatique australienne et l'identité nationale qui la compose. Les deux idéologies se rejoignent *in fine* sur les priorités socio-économiques plutôt que sur la réconciliation de la relation en tant que telle.

La comparaison des discours, de la représentation et des actions nous permet de conclure, à ce stade de l'analyse, que le processus de réconciliation australien garde une approche unilatérale et paternaliste. Sans possibilités de concertation ou de participation au processus délibératif, comment parvenir à un dialogue équitable ? Cette approche descendante de la réconciliation exclut la coopération avec les communautés concernées. La guérison est difficilement envisageable dans ce contexte, bien que les mesures d'ores et déjà engagées peuvent mener à un réajustement de certaines inégalités. Les principes idéologiques véhiculés par les dirigeants politiques maintiennent une approche centrée sur la priorité de la nation australienne avant tout, empêchant sa minorité autochtone de pouvoir s'exprimer sur les questions la concernant et de créer des balises communes.

CHAPITRE III : Réconciliation et politique au Canada

1. Introduction

À l'occasion de la journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin 2018, le premier ministre déclare : « Notre gouvernement travaille avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis pour parvenir à une véritable réconciliation et bâtir un avenir où les peuples autochtones peuvent réussir et prospérer » (Trudeau, 2018). Afin de répondre à notre question qui tente de comprendre comment les orientations politiques influencent le processus de réconciliation, nous avons continué notre réflexion en étudiant le cas du Canada. Les politiques et discours autour de la réconciliation au Canada étant au cœur de l'actualité, nous avons privilégié une étude des politiques et discours entre 2005 et 2018. Pour la rédaction de ce chapitre, l'analyse est séparée en deux parties, se penchant en premier lieu sur les politiques et ensuite sur les discours.

La première partie consiste en l'analyse des politiques canadiennes en matière de réconciliation. Cette section est divisée en trois sections. Nous y étudions premièrement l'accord de Kelowna de 2005, pour continuer sur les politiques du gouvernement Harper à travers la Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens (CRRPI) et enfin, finir avec les politiques du gouvernement Trudeau depuis 2015. Dans ces analyses, nous montrons à travers les budgets, plans d'action et objectifs cherchés comment les deux grands partis ont mis en pratique leur vision de la réconciliation.

La deuxième partie porte sur l'analyse approfondie des discours et débats à la Chambre des communes autour des excuses officielles. Une première section est dédiée aux débats de 2006 à 2008 ayant mené à l'officialisation des excuses, le 11 juin 2008. Après nous être arrêtés sur les déclarations du premier ministre et des chefs de parti, nous entamerons l'analyse de discours selon les orientations. Cette partie distingue les discours conservateurs d'un côté et l'opposition (Libéraux, NPD, BQ) de l'autre. Dans la continuité des discours, nous aborderons ensuite sur le débat d'urgence du 30 mars 2010 autour du financement de la Fondation Autochtone de Guérison (FADG).

2. Principales politiques de réconciliation entre 2004 et 2018

2.1 L'accord de Kelowna et son abandon 2004-2006

Sous l'initiative du gouvernement libéral Paul Martin, un grand projet de délibérations en table ronde est initié du 19 avril 2004. Jusqu'au 24-25 novembre 2005, les délibérations ont rassemblé des représentants fédéraux, provinciaux, territoriaux et de nombreux représentants d'organismes autochtones du pays³⁶. L'objectif de ces rencontres était de préparer le « renouvellement des relations entre le Gouvernement du Canada et les dirigeants autochtones, de même que la discussion de moyens significatifs de réaliser des progrès concrets en matière de santé et de mieux-être des peuples et communautés autochtones » (Martin, 2004 : i).

Après 18 mois de délibération et de travail, l'Accord Kelowna se conclut avec un projet d'investissement de 5,1 milliards de dollars sur 5 ans dans les secteurs suivants : la relation et responsabilité, l'éducation, la santé, les logements et infrastructures et les possibilités économiques. Sur la base d'un nouveau modèle collaboratif, le compte-rendu des tables rondes propose un plan d'action pour réduire les inégalités sur 10 ans entre les autochtones et le reste de la population canadienne. En matière de relation et de responsabilité, le gouvernement prévoit alors 170 millions de dollars pour « soutenir la capacité des organisations autochtones de travailler avec les gouvernements, pour mettre au point des pratiques de responsabilisation et pour prendre des engagements concernant les politiques sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale » (Patterson, 2006 : 10). L'accord annonce également de faire progressivement évoluer les institutions vers des modèles inclusifs.

Symboliquement, cette démarche a été primordiale dans l'histoire du pays. Pour la première fois, le gouvernement discute sur un pied d'égalité avec des représentants autochtones sur des

³⁶ 5 grands organismes autochtones étaient particulièrement mobilisés dans le processus d'établissement de l'Accord et y ont joué un rôle important : l'Assemblée des Premières Nations (APN), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement National des Métis (RNM), l'Association des Femmes Autochtones du Canada (AFAC) et le Congrès des Peuples Autochtones (CPA).

questions les concernant. Plusieurs accords, conclus lors des tables rondes, prévoyaient d'ailleurs la collaboration entre 5 grands organismes autochtones³⁷ et le gouvernement du Canada afin d'assurer la représentation politique des différentes communautés (Patterson, 2006 : 7). D'un point de vue de la réconciliation, cet accord a donc marqué une grande avancée en témoignant de la volonté du gouvernement à collaborer avec les communautés autochtones pour non seulement identifier les problématiques et les besoins de ceux-ci, mais également les inclure dans le processus délibératif. L'accord, par ce biais, donnait une voix aux autochtones sur la scène politique fédérale et provinciale au-delà d'une simple consultation. De plus, il est évident que cette collaboration a consenti à une reconnaissance des communautés en tant qu'entités autonomes et distinctes culturellement, détachant ainsi l'état de sa tradition paternaliste.

Toutefois, la dissolution de la Chambre peu de temps après la conclusion de l'accord entraîne l'abandon de celui-ci suite à la victoire des conservateurs. Lors du Discours du Trône prononcé à l'ouverture de la première session de la 39^e législature le gouvernement mentionne brièvement qu'il « cherchera à améliorer les possibilités pour tous les Canadiens, notamment les Autochtones et les nouveaux immigrants » (Milliken, 2006 : 10). Le gouvernement prévoit alors d'investir 150 millions en 2006 et le double en 2007 afin d'améliorer les programmes d'éducation, procurer de l'eau potable dans les réserves, améliorer les logements hors réserves et restreindre l'écart socio-économique entre les autochtones et le reste de la population canadienne (CBC news, 2006). L'accord initial, qui prévoyait plus de 700 millions de dollars par an juste pour ce qui concernait la santé, les logements et l'éducation, est drastiquement réduit. L'élection des conservateurs au pouvoir et leur réprobation de l'accord ont donc entraîné l'abandon des promesses qui l'accompagnaient. Il est toutefois important de noter que les budgets n'avaient pas été négociés et n'assuraient donc pas la continuité ni la viabilité de l'accord (Patterson, 2006 : 16).

³⁷ Pour l'APN : *Un accord politique entre les Premières nations et la Couronne fédérale portant sur la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations* ; Pour l'ITL : *Accord de partenariat entre les Inuits du Canada et Sa Majesté la Reine du chef du Canada* ; Pour le RNM : *Accord-cadre avec la nation métisse entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et le Ralliement national des Métis* ; Pour le CPA : *Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre le Congrès des peuples autochtones et le gouvernement du Canada* ; Et pour l'AFAC : *Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre l'Association des femmes autochtones et le gouvernement du Canada*.

L'épisode pour le moins éphémère des tables rondes nous permet de sortir deux premières observations concernant les visions de la réconciliation des deux principaux partis politiques. Premièrement, l'initiative du gouvernement libéral présentait un tournant par sa vaste entreprise comprenant une inclusion dans les délibérations, une volonté de changer les institutions et une reconnaissance politique des nations autochtones, ce qui ouvrait la voie de la réconciliation. Toutefois, bien que cette démarche soit axée sur une recherche de consensus politique, elle n'assurait pas sa faisabilité financière et comportait beaucoup de promesses et des projets probablement difficiles à appliquer. Deuxièmement, l'abandon de l'accord et les restrictions budgétaires qui ont suivi ont démontré une approche plus soucieuse des dépenses de l'état par les conservateurs et visiblement moins propice à la collaboration. Le manque d'investissement et de préoccupations du gouvernement concernant les questions autochtones a indéniablement marqué un pas en arrière dans la réconciliation, empêchant une continuité de collaborations.

2.2 Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens 2007

Alors que le gouvernement Martin était en fin de course, Ottawa annonce le 23 novembre 2005 qu'un budget de 2 milliards de dollars serait versé en compensation des expériences vécues dans les pensionnats (CBC News, 2008). La *Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens* est finalement acceptée par les tribunaux le 21 mars 2007, près d'un an après l'arrivée au pouvoir de Stephen Harper. Sa mise en vigueur commence en septembre de la même année. Acceptée par l'APN, les conseils de survivants et les Églises, la convention marque un tournant important dans l'histoire du pays (Canada, 2006).

En guise de réparation des torts causés par les pensionnats autochtones, ce procédé de recours collectif prévoit des indemnisations pour les anciens pensionnaires. Le premier volet, appelé *Paiement d'Expérience Commune (PEC)* est accessible pour tous les survivants éligibles ayant fréquenté une école reconnue³⁸. Le PEC octroie 10 000 dollars pour la première année de fréquentation du pensionnat, et 3000 supplémentaires pour chaque année de fréquentation scolaire (CRRPI, 2007). Une deuxième modalité d'indemnisation, le *Processus d'Évaluation*

³⁸ Une liste des pensionnats reconnus se trouve en Annexe E de la Convention.

Indépendant (PEI) prévoit un dédommagement dans le cas de sévices physiques ou sexuels graves subis par les pensionnaires. 960 milliards de dollars ont été prévus à cet effet (Canada, 2007)³⁹.

En plus de ces indemnités, un fond de guérison est également prévu par l'accord avec un budget de 125 millions de dollars pour la Fondation Autochtone de Guérison (FADG) et un volet commémoratif assure 20 millions de dollars. Enfin, la convention prépare le grand projet de divulgation des faits avec un budget de 60 millions de dollars. L'instauration d'une Commission de Vérité et Réconciliation (CRV) marque une grande avancée dans ce dossier. Celle-ci est primordiale dans le processus de guérison, car elle assure qu'une enquête nationale soit menée afin de partager les témoignages des survivants, sensibiliser la population canadienne, établir un registre historique valide de ce qu'a été le système de pensionnats et promouvoir la réconciliation entre les deux parties (Canada, 2007). Dans un objectif concret de reconnaissance, le gouvernement permet par ce biais de donner une voix aux victimes et de sensibiliser la population au régime des pensionnats. La CVR incarne une fonction primordiale du processus de réconciliation, celle de la reconnaissance historique, de l'éducation nationale et de la sensibilisation.

La Convention consiste en un accord passé entre l'état canadien et les communautés autochtones. Néanmoins, elle n'inclut que certains acteurs autochtones, car seuls l'APN et des représentants inuits ont participé à l'accord (CRRPI, 2006). Toutefois, la convention a été validée par ceux-ci et permet d'assurer qu'une consultation ait été effectuée. Dans la démarche de réparation de la convention, les compensations financières sont centrales. L'idée de compensation n'est pas propre au gouvernement conservateur, car l'accord préalable avait été initié par son prédécesseur libéral. En matière de réparation, il semble y avoir un consensus au sein des partis politiques concernant la nécessité d'indemniser les victimes. Le processus d'octroi de compensation est toutefois critiquable dans sa démarche administrative. Il est évident qu'une mesure de telle ampleur ne peut être faite dans une approche individuelle, répondant aux besoins de chaque survivant. Les formulaires calculent le montant des PEI par

³⁹ Les montants prévus pour le PEI vont de 5000 à 275 000 dollars par demande selon un nombre de points accumulés et en fonction des sévices subis. Le formulaire comprend 12 critères octroyant 1 à 60 « points d'indemnité » (CRRPI annexe D, s.d : 3-6).

le biais de « points d'indemnisation » afin d'évaluer la compensation adéquate. Cette démarche peut être décourageante, car elle confronte la victime à son passé et mesure d'une certaine manière sa souffrance. Non seulement elle met une hiérarchie dans la gravité des expériences vécues, mais elle donne l'impression que ces traumatismes ont un équivalent monétaire. Le formulaire mesure toutefois les impacts vécus sur le long terme tel que la difficulté de trouver ou de maintenir un emploi, ce qui dans ce cas a bien un impact financier (CRRPI annexe D, *s.d.* : 5). Mais cette démarche peut-elle réellement permettre la guérison ? Elle permet sans nul doute une reconnaissance des souffrances endurées, contingence importante de la guérison. Ces compensations semblent toutefois être un palliatif permettant de traiter définitivement la question des pensionnats dans l'approche du gouvernement Harper.

La Convention permet d'englober les plaintes faites contre l'état pour avoir participé au régime des pensionnats et d'en donner une réponse unilatérale et nationale. Au total, 38 098 demandes d'indemnisation ont été déposées et 98% d'entre elles ont été acceptées (Affaires autochtones et du Nord canadien, 2017). Les derniers chiffres indiquent que la somme de 1 622 422 106 \$ a été versée pour les PEC et 3 152 G\$ pour ce qui est du PEI (AADNC, 2017)⁴⁰. Sans objectifs concrets annoncés sur le long terme si ce n'est de régler cette question par des financements afin de tourner la page, la convention a participé à la réconciliation, mais ne l'a pas pour autant stabilisée. Le gouvernement Harper a fait preuve de contradictions dans sa démarche comme avec l'abandon de l'Accord Kelowna dès son arrivée au pouvoir, ce qui a empêché une application d'un plan concret de redressement des inégalités entre autochtones et le reste de la population canadienne. De plus, le refus de signer la Déclaration des Nations Unies sur le Droit des Peuples autochtones (DNUDPA), puis de lui donner une teneur juridique, a contribué à faire douter la population et les représentants autochtones quant à la sincérité des excuses du gouvernement Harper. Le rapport de la CVR de 2015 affirme que « la promesse de réconciliation qui semblait sur le point de se réaliser en 2008 lorsque le premier ministre a présenté ses excuses aux survivants au nom de tous les Canadiens s'est cependant évanouie » (Rapport final CVR, volume 6, 2015 : 4). Ce même rapport critique également l'état de la réconciliation au Canada, qui leur semble peu entamé. Il déclare :

⁴⁰ Les statistiques du 31 mai 2018 montrent que 99% des demandes ont été traitées et qu'il en reste encore 332 au total en cours de traitement (SAPI, 2018).

Un trop grand nombre de Canadiens ne savent pas grand-chose, voire rien du tout, sur les racines historiques profondes de ces conflits. Le manque de connaissances historiques a d'importantes répercussions pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que pour l'ensemble du Canada. Ainsi, dans les cercles gouvernementaux, cela donne lieu à de mauvaises décisions en matière de politiques publiques (Rapport final de la CVR du Canada, volume 6, 2015 : 4).

Lors de la publication du rapport de la CVR en 2015, Stephen Harper est questionné à la Chambre des communes sur l'engagement de son gouvernement envers les autochtones. Aucune déclaration n'a été faite concernant la possibilité d'application des 94 recommandations de la Commission. Cette question fait alors l'objet de reproches de l'opposition qui clame que le gouvernement n'a pas concrétisé ses engagements promis lors des excuses de 2008 (CBC News, 2015). Le doute persiste quant à la sincérité de l'état de se réconcilier avec les nations autochtones. En 2015, l'arrivée de Justin Trudeau au pouvoir et le retour des libéraux ont toutefois donné une nouvelle image de l'engagement de l'état en matière de réconciliation.

2.3 Le gouvernement Trudeau et l'objectif d'une nouvelle relation

Le nouveau gouvernement promet des changements dans la gestion des affaires autochtones. Une partie de la campagne électorale de Trudeau était par ailleurs axée sur les promesses d'agir en partenariat avec les nations autochtones et de restaurer ce que le gouvernement Harper a aboli⁴¹. Le nouveau gouvernement promet la mise en place d'une commission d'enquête sur la disparition des femmes autochtones⁴², un plus grand investissement dans l'éducation et dans la création d'une nouvelle relation. Lors de la cérémonie de clôture de la CVR, le 15 décembre 2015, le premier ministre annonce que le gouvernement appliquerait chacune des recommandations de la commission (Radio-Canada, 2015). Dans la lignée de son affirmation d'engagement vis-à-vis des autochtones, la ministre des Affaires autochtones

⁴¹ Lors d'un discours prononcé par Justin Trudeau à la 36^e assemblée de l'APN le 7 juillet 2015 il déclare « Harper a entre autres légué des lois imposées par le gouvernement qui font preuve d'un manque choquant de compréhension des éléments nécessaires pour aller au-delà de la Loi sur les Indiens et l'approche de la gouvernance paternaliste qui est devenue la marque de fabrique d'Ottawa » (Trudeau, 2015).

⁴² L'enquête a débuté le 1^{er} septembre 2016 et était prévue jusqu'au 31 décembre 2018, mais étendue jusqu'au 30 avril 2019. Elle est présidée par le juge autochtone Marion Buller et le gouvernement a octroyé un budget de 53,8 millions de dollars pour son application (Canada, 2018).

annonce en mai 2016 l'appui total et sans réserve de la DNUDPA⁴³ (AADNC, 2017). Ces déclarations n'échappent pas aux critiques de conservateurs, alors dans l'opposition, qui considèrent que ces promesses sont irresponsables et peu viables financièrement (Radio-Canada, 2015). Trudeau réitère son engagement un an plus tard, en promettant l'établissement de mécanismes bilatéraux avec les représentants autochtones et des réunions annuelles pour étudier les progrès en matière de réconciliation (Trudeau, 2016).

La réconciliation est devenue l'objectif, ou l'image, au cœur de la politique de Trudeau en matière d'affaires autochtones. Le site officiel des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC) possède même un onglet « réconciliation » contenant une large description des projets et investissements développés par le gouvernement à cet effet (RCAANC, 2018). Le budget du gouvernement canadien de 2018 promet de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Les investissements sont axés sur l'accès à l'eau potable, la protection des enfants, les logements, des communautés plus saines, les compétences en emploi, la reconnaissance des droits, l'aide à une reconstitution des nations, la création de mécanismes bilatéraux permanents, et une nouvelle relation financière (Canada, 2018). Dans le but de décoloniser les institutions, l'ancien ministère des AADNC est divisé en deux factions. La première devient le ministère de la Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Les objectifs de celui-ci visent à la reconstruction des nations, la reconnaissance des droits, l'accroissement de l'autodétermination et le développement d'une approche pangouvernementale et de partenariat (Budget Canada, 2018). Le deuxième ministère créé par le gouvernement Trudeau est le Service aux Autochtones Canada (SAC). Celui-ci a pour mandat de travailler sur la réduction des écarts entre les autochtones et le reste de la population, d'améliorer les services fournis aux communautés et de travailler avec RCAANC pour que ces services soient progressivement repris par les communautés (Budget Canada, 2018). La SAC travaille donc sur la transition vers une nouvelle relation financière qui consiste en « l'attribution d'un financement adéquat, prévisible et durable aux collectivités des Premières Nations » (Gouvernement Canada, 2017).

⁴³ Celle-ci avait été signée par le gouvernement Harper en 2010, mais sans application juridique (AADNC, 2017).

Ce vaste programme prévoit donc que la réconciliation soit assurée par trois piliers : la transformation de la relation, le redressement des écarts socio-économiques et l'autodétermination progressive⁴⁴. L'envergure du projet marque un nouveau tournant dans les affaires autochtones du Canada et a l'ambition de toucher un vaste panel de secteurs touchant tant la relation que l'identité ou les réalités socio-économiques. Toutefois, le projet du premier ministre a quelques déficiences dans son application. Premièrement, celui-ci donne une réponse nationale et globale aux multiples réalités des nations autochtones d'un océan à l'autre. Elles risquent donc d'être déconnectées des besoins spécifiques de chaque communauté et pourraient manquer leurs objectifs sur le long terme. Ensuite, les vastes projets développés disposent de budgets restreints par rapport à la tâche qu'ils doivent accomplir. Cela pourrait mettre à l'épreuve l'application concrète des mesures prévues. Au-delà des difficultés pratiques et économiques auxquelles le nouveau gouvernement va devoir faire face, un autre enjeu important rend la réalisation des idéaux politiques promis par Trudeau complexe. En effet, bien que celui-ci se soit affiché comme défenseur de l'environnement et des droits des communautés sur leurs terres, les conflits autour des ressources naturelles et projets de financement d'oléoducs en Alberta et Colombie-Britannique ont suscité de vastes débats au sein de la Chambre et de la population. Une motion de l'opposition posée à la Chambre le 5 juin 2018 par un député du NPD stipule :

Que la Chambre : a) réaffirme son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), y compris à l'article 32(2), lequel garantit « leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources »; b) reconnaisse que l'avancement de la réconciliation constitutionnelle par une approche fondée sur une relation de nation à nation signifie le respect du droit à l'autodétermination des peuples autochtones et la volonté de leurs institutions représentatives, telles que l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, qui a déclaré au sujet de l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan que « Non, c'est non – le projet n'a pas le consentement nécessaire », ce respect étant une position de principe propice à l'atteinte des objectifs de la DNUDPA (Saganash, Chambre des communes, 4 juin 2018 : 20133).

Celle-ci a été refusée à 245 voix contre 40 « pour » (Vote n°724 Chambre des communes : 2018). Seuls les députés néo-démocrates, bloquistes et le parti vert ont voté en faveur de la

⁴⁴ Voir annexe 2 pour le budget détaillé de 2018.

motion. Aucun député libéral ou conservateur n'a voté pour la motion. Les promesses de Trudeau de défendre des minorités autochtones et de garantir la protection de l'environnement sont alors rudement mises à l'épreuve. Les intérêts économiques de l'état sont valorisés au détriment de la désapprobation de représentants autochtones. Deux chefs se sont mobilisés pour demander l'arrêt du projet de Trans-Mountain et ont affirmé : « Quelle blague cruelle ce serait si, en cette ère de « réconciliation », le Canada répétait les erreurs du passé » (Stewart Phillip et Serge Simon, Radio-Canada, 2018). Le premier ministre défend que dans l'intérêt national du pays : « I can tell you that my government is doing and will continue to do everything necessary to defend federal jurisdiction and mostly to get this pipeline built » (The Globe and Mail, 15 mai 2018). Sans approfondir davantage les aspects du conflit, nous notons que les contradictions observées dans les déclarations du premier ministre impactent indéniablement la confiance dans celui-ci et de fait, le processus de réconciliation. De surcroît, ces démonstrations de force ne font qu'envenimer la relation avec les communautés autochtones. Notons également que ce cas illustre le fait que la réconciliation ne touche pas uniquement aux affaires internes d'un pays, mais bien qu'elle soulève des questions contemporaines fortement politisées telles que l'écologie, le droit international ou encore la mondialisation. Son application réelle implique donc de revoir les fondements sur lesquels les sociétés occidentales se sont construites au cours du dernier siècle. Nous reviendrons sur cette réflexion au cours de notre conclusion.

Le travail de réconciliation prend indéniablement du recul lorsque l'état réaffirme son autorité et met les intérêts économiques nationaux au premier plan. Lors d'une conférence de presse à l'occasion de la journée nationale des autochtones, le premier ministre déclare : « We have always been very clear that protecting the environment and growing the economy need to go together (...) We are going to listen to all Indigenous voices and continue to work with them, listen to all Canadians and work with them, to allay concerns they may have » (Trudeau dans Zussman, 2018). Le premier ministre tente à travers son discours de contenter toutes les parties, mais dans les faits la croissance économique prévaut. Sans nier pour autant les avancées du gouvernement Trudeau en matière d'investissements et de mesures de réconciliation, la confiance qu'il pouvait susciter en début de mandat prend du recul lorsque les intérêts autochtones sont niés.

Nous pouvons donc conclure que d'un point de vue de la réconciliation, le gouvernement Trudeau a voulu marquer un changement avec les politiques de son prédécesseur et affirmer son engagement à transformer l'ancienne relation. Non seulement en reconnaissant l'autonomie politique des nations, en investissant dans de nombreux secteurs pour diminuer les écarts socio-économiques, mais également en matière de reconnaissance des droits, le gouvernement Trudeau a voulu changer l'image paternaliste que les conservateurs avaient préservée. Toutefois, lorsqu'il s'agit de croissance économique, ce dernier assure que les intérêts du pays seront préservés. L'approche libérale est donc avant tout marquée par une volonté de changement de l'image de l'état qui valorise les nations et le patrimoine autochtone du Canada, leur donne une voix et une importance dans l'identité nationale. Pour ce faire, ils ont démontré une plus grande ouverture à l'investissement dans des projets socio-économiques que leurs opposants politiques. Cette approche de la réconciliation reste toutefois fragile quand il s'agit de respecter les engagements promis qui ne s'alignent pas avec les intérêts économiques de l'état.

Les politiques étudiées ci-dessus nous ont montré leurs avancées et contradictions dans leur approche de la réconciliation avec les communautés autochtones au Canada. Bien que nous fassions une description plutôt rapide à ce stade des approches des libéraux et conservateurs en matière de politique de réconciliation, les informations traitées seront approfondies au cours du dernier chapitre. Nous y développerons, en comparaison avec le cas australien, les observations et réflexions que nous pouvons tirer des impacts de ces approches sur le processus de réconciliation. Voyons désormais à ce sujet, les discours des députés sur la réconciliation.

3. Excuses officielles, réparation et réconciliation

Afin de mieux approfondir notre recherche sur l'impact des orientations politiques sur le processus de réconciliation au Canada, nous nous sommes penchés sur les discours des députés à la Chambre des communes. Deux grands débats ont été ciblés à cet effet. Premièrement, nous avons analysé les débats de 2006 à 2008 autour des excuses pour les pensionnats autochtones et la participation de l'état. Ensuite, nous nous sommes penchés sur le débat d'urgence du 30 mars 2010 traitant du financement de la Fondation Autochtone de Guérison (FADG). Ces deux débats, abordant les questions de reconnaissance pour l'un et de réparation et guérison pour l'autre, nous permettent d'avoir un aperçu général des orientations ciblées par les grands partis à la Chambre. Ils ont été analysés selon les idéologies politiques en séparant d'un côté les conservateurs, alors au pouvoir, et de l'autre l'opposition composée des libéraux, néo-démocrates et bloquistes.

3.1 Excuses et débats 2006 - 2008

Au cours des législatures du gouvernement Harper, le sujet des excuses pour les pensionnats autochtones a été à l'ordre du jour à diverses reprises. Initiés en 2006 avec des questions de l'opposition concernant la venue d'excuses officielles, les débats se sont progressivement imposés à l'ordre du jour. Une mention de l'opposition est alors déposée puis débattue le 1^{er} mai 2007 pour que des excuses soient présentées à la Chambre. Des excuses officielles du premier ministre sont finalement présentées le 11 juin 2008. Nous débiterons par un aperçu chronologique des différents débats de la Chambre avant de poursuivre avec notre analyse de discours selon les orientations politiques⁴⁵.

3.1.1 Débats à la Chambre de novembre 2006 à juin 2008

Les premières questions ou déclarations de députés concernant la présentation d'excuses officielles de la part du gouvernement commencent en novembre 2006⁴⁶. Ces questions sont

⁴⁵ Pour des informations plus détaillées sur les discours prononcés à la chambre, voir le tableau en annexe 7.

⁴⁶ De novembre 2006 au mois de mai 2007, l'opposition a questionné le gouvernement à 7 reprises pour lui demander une justification de son refus de donner des excuses : 7-11-06 Gary Merasty (Libéral), 20-03-07 Jean

formulées par l'opposition qui s'accorde sur la nécessité d'excuses officielles. Les conservateurs se montrent réfractaires à l'idée et avancent divers arguments pour justifier leur refus. Premièrement, les représentants du gouvernement affirment que les excuses n'étaient pas prévues par l'Accord de 2007⁴⁷. Ils ont ensuite argumenté que des excuses avaient déjà été faites par la ministre des Affaires autochtones Jane Stewart lors de sa *déclaration de réconciliation* de 1998⁴⁸. Enfin, des députés conservateurs ont maintenu leur position en déclarant que le gouvernement attendait le rapport de la CVR pour évaluer la situation et donner des excuses appropriées⁴⁹. Jim Prentice, ministre des Affaires autochtones⁵⁰, déclare à ce sujet :

J'ai bon espoir que le travail de cette commission nous permettra de mieux comprendre ce qu'il faudra faire. Le gouvernement est impatient de prendre connaissance des recommandations de la commission, une fois qu'elle aura terminé son travail. En toute équité, il convient de souligner que ce n'est qu'à ce moment-là, alors que tous les faits seront connus, que le pouvoir exécutif du gouvernement du Canada pourra fournir sa réponse définitive (Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8899).

Le ministre est questionné plus tard à la Chambre sur sa déclaration selon laquelle des excuses ne seraient pas nécessaires, car l'intention du gouvernement était de leur fournir une éducation (Globe and Mail, 2007). Il ne répond pas à cette question et selon nos recherches, aucune excuse n'a été présentée à la suite de cette déclaration⁵¹. Les conservateurs affichent donc à ce stade une réticence à l'idée même des excuses et selon la déclaration du ministre, l'état n'aurait rien à se reprocher dans sa participation aux régimes des pensionnats.

Les débats avec l'opposition continuent et le 1^{er} mai 2007, la motion d'excuse à l'initiative du député libéral Gary Merasty est déposée à la Chambre. Celle-ci propose :

Crowder (NDP), 27-03-07 Gary Merasty (Libéral) et Jean Crowder (NPD), 29-03-07 Todd Russel (Libéral), 23-04-07 Anita Neville (Libéral), 01-05-07 motion de l'opposition pour des excuses à la chambre.

⁴⁷ Jim Prentice, Chambre des communes : 7-11-2006 : 4826 , 27-03-2007 : 7981-7983.

⁴⁸ Chambre des communes, 1-05-2007 : Ron Cannan (PCC) : 8896 ; Laurie Hawn : 8939, 8947 ; Jim Prentice : 8897 ; James Lunney : 8938.

⁴⁹ Jim Prentice, Chambre des communes, 24-04-2007 : 8626, 1-05-2007 : 8899 ; Rod Bruinooge, 27-04-2007 : 8802.

⁵⁰ En fonction en tant que ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non-inscrits du 6 février 2006 au 1^{er} août 2007.

⁵¹ Question à Jim Prentice de Gary Merasty, Chambre des communes, Compte-rendu officiel 27 mars 2007 : 7981.

Que la Chambre s'excuse auprès des survivants des pensionnats indiens du traumatisme qu'ils ont souffert en raison des politiques visant l'assimilation des enfants des Premières nations, des Inuits et des Métis, ce qui a entraîné la perte de la culture, du patrimoine et des langues autochtones, tout en laissant chez les victimes les tristes séquelles des agressions sexuelles et des mauvais traitements physiques et émotifs subis par elles dans les pensionnats (Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8892).

Au cours du débat qui a suivi, 22 députés se sont exprimé dont 5 du parti conservateur, 10 du parti libéral, 4 du NPD et 3 du Bloc Québécois⁵². De manière générale, le débat a porté sur l'importance des excuses, la mémoire historique du pays et les traumatismes légués par les pensionnats. La motion a surtout servi de plaidoyer pour presser le premier ministre à présenter des excuses au nom du gouvernement. Les conservateurs ont annoncé leur soutien à la motion et à ce que la Chambre présente des excuses, mais ont maintenu leur position en ce qui concerne celles du premier ministre. La motion est alors adoptée à l'unanimité, mais sans autre engagement de la part du gouvernement.

À l'occasion du Discours du Trône du 16 octobre 2007, plus de 5 mois après la motion, le président de la Chambre annonce finalement que le gouvernement présentera des excuses. À partir de cette annonce, de nombreux débats ont eu lieu quant aux modalités de ces excuses. Jusqu'à la veille des excuses, l'opposition a formulé de nombreux reproches au gouvernement. Le manque de consultations, la résistance à la présence de représentants et de chefs autochtones sur le parquet et enfin le refus de laisser ces représentants répondre aux excuses ont suscité le mécontentement de plusieurs députés. Le gouvernement finira par accepter, deux jours avant les excuses, que des représentants et survivants puissent assister à son discours à la Chambre. Finalement, le jour des excuses, le président de la Chambre annonce qu'après les déclarations des chefs de parti, les représentants pourront prendre la parole.

Il aura fallu deux ans après la victoire des conservateurs pour que les excuses aient lieu. Le processus a d'abord été marqué par une résistance ferme de ceux-ci aux demandes d'excuses. Jusqu'au jour de l'officialisation, le gouvernement a démontré de la réticence quant à la possibilité de présence puis de réponse aux excuses officielles. Comme argumenté par différents députés de l'opposition, celles-ci font partie intégrante de la réconciliation en termes

⁵² En tout, 58 députés se sont exprimé pendant le débat, voir en annexe 5.

de relation, du respect des survivants et de sincérité des excuses⁵³. Deux grandes approches se sont donc confrontées à la Chambre au cours de ces débats. D'un côté, l'opposition a milité pour la présentation d'excuses, la consultation avec les communautés et le respect des survivants en leur donnant la possibilité de recevoir et répondre aux excuses. Ils se sont donc positionnés en défenseur des autochtones et de leur besoin de justice. De l'autre côté, les conservateurs ont résisté aux demandes d'excuses et ont maintenu une attitude réservée et méfiante jusqu'à la dernière minute. Il est important de noter que les gouvernements libéraux précédents n'avaient pas annoncé une quelconque intention de présenter des excuses. La question a été à l'ordre du jour après l'arrivée de Harper au pouvoir. La position défendue par les conservateurs ne semblerait pas en accord avec la remise en question du passé national et de la participation de l'état à la maltraitance de jeunes autochtones. En fin de compte, les excuses seront formulées probablement plus par pression politique que par réelle volonté du premier ministre. Voyons à ce sujet de manière plus détaillée ce qu'en disent les discours d'excuse du 11 juin.

3.1.2 Officialisation des excuses 11 juin 2008

Le jour des excuses officielles, le premier ministre Stephen Harper ouvre la séance avec sa déclaration, suivie par celles de Stéphane Dion, chef du parti libéral, Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois et enfin Jack Layton, chef du Nouveau Parti Démocratique. Le chef de l'Assemblée Nationale de Première Nation (APN) Phil Fontaine a ensuite donné sa réponse suivie de discours de 4 autres représentants d'organisations nationales autochtones⁵⁴.

Chaque discours reconnaît les souffrances endurées par les pensionnaires et affirme la nécessité que l'état répare ces torts. Le premier ministre reconnaît la participation du gouvernement et l'idéologie assimilatrice qui l'accompagnait. Il admet également que l'absence d'excuses a empêché l'amorce d'un processus de guérison pour les survivants. D'un point de vue des mesures de réparation, Harper rappelle la Convention de 2007 qui « s'inscrit

⁵³ Stéphane Dion (Lib), Tina Keeper (Lib), Ralph Goodale (Lib).

⁵⁴ Patrick Brazeau : chef national du Congrès des Peuples autochtones (PCC), Mary Simon : présidente de l'Inuit Tapiriit Kanatami, Clem Chartier : président du Ralliement National des Métis et Beverly Jacobs : présidente de l'association des femmes autochtones du Canada.

dans une démarche de guérison, de réconciliation et de règlement des tristes séquelles laissées par les pensionnats indiens » (2008 : 6850). Dans ce passage, il rappelle la préparation de la Commission de Vérité et Réconciliation (CVR), son travail de sensibilisation et son rôle dans la construction dans la nouvelle relation entre les communautés autochtones et les autres Canadiens (2008 : 6851). En somme, son discours rappelle les faits historiques, exprime les regrets de la participation de l'état et montre le désir de l'état d'aller de l'avant pour construire un avenir commun. Harper n'aborde toutefois pas les problématiques actuelles que vivent les populations autochtones, son discours est exclusivement axé sur les pensionnats.

Les chefs de parti de l'opposition, quant à eux, ont cherché dans leurs discours à sensibiliser les auditeurs à l'expérience vécue par les survivants et les séquelles qui en ont suivi. Par ce biais, ils affirment leur indignation de la participation de l'état dans ce processus d'assimilation. Tous insèrent des témoignages dans leurs discours pour dénoncer les injustices et violences subies dans les pensionnats. Dans une approche plus sentimentale, ils donnent une image d'empathie et d'indignation des souffrances endurées par les survivants.

Toutefois, d'un point de vue de la réparation, les approches ont été différentes. Stéphane Dion fait un plaidoyer en faveur des excuses et de leur rôle dans la guérison et réconciliation. Il témoigne son soutien à la CVR et parle également de la nécessité de partager les richesses avec les PNMI, tout en préservant la culture. Gilles Duceppe et Jack Layton quant à eux, saisissent l'opportunité pour affirmer leur désaccord avec le gouvernement Harper. Ils critiquent ouvertement le manque d'action du gouvernement conservateur quant aux mesures mises en place. Tous deux protestent contre le refus du gouvernement de signer de la DNUDPA, qui empêche toute démarche respectueuse de réconciliation et de dialogue de nation à nation (2008 : 6853). Comme ils l'expriment, les excuses sont un premier pas en avant, la suite logique serait d'appuyer les droits culturels des peuples autochtones (2008 : 6854). De plus, ils affirment que les inégalités doivent être traitées par le parlement, dans une relation de nation à nation. Les bloquistes et néo-démocrates cherchent donc à travers leurs discours à dénoncer les inégalités et l'inaction de l'état face à celle-ci. Ils défendent la reconnaissance des droits et l'autonomie politique des PNMI dans le processus de réconciliation. Ces positions ne sont pas sans impacts étant donné l'importante médiatisation de ces discours. En tant que partis minoritaires, ils se placent en défenseurs humanistes de

peuples autochtones face à un état injuste.

Le sujet de la réconciliation est au cœur des discours, mais la relation n'est pas identifiée de la même manière selon les partis. Le NPD et BQ parlent de relation entre l'état et les populations autochtones alors que les libéraux et conservateurs se limitent à celle entre les autochtones et le reste de la population canadienne. Les problématiques et conflits contemporains entre l'état et les autochtones sont donc exclus des excuses. Ils maintiennent de cette manière la légitimité du pouvoir de l'état et ne remettent pas en question son rapport aux nations autochtones. La réconciliation se limite alors à indemniser les victimes et reconnaître que ce qu'elles ont vécu n'était pas juste. Outre ces critiques, la déclaration tant attendue du premier ministre a toutefois marqué l'histoire du pays. Son discours a permis une reconnaissance des souffrances causées par les pensionnats, les torts de la participation de l'état et l'expression de regrets tant attendus par les populations autochtones et leurs défenseurs.

Afin d'étudier la question des excuses, nous avons recherché l'ensemble des débats ayant traité du sujet, jusqu'à l'avènement du discours de Harper le 11 juin. Les passages ci-dessous ayant décrit la chronologie des débats pour ensuite aborder les discours des leaders de partis, nous allons désormais traiter de l'ensemble des perceptions qui sont ressorties selon les groupes politiques.

3.2 Excuses et réconciliation selon les orientations politiques

En vue d'aborder les débats sur les excuses et les différentes approches de la réconciliation qui en émanent, nous avons divisé l'analyse par orientation politique⁵⁵ et selon quatre perceptions ; celles des excuses, des mesures, de la relation et enfin de la réconciliation.

⁵⁵ Les deux orientations sont ciblées comme les conservateurs d'un côté et l'opposition de l'autre. La similitude voire solidarité des propos de l'opposition sur les questions étudiées ci-dessus nous permettent de les regrouper dans un groupe distinct pour leur vision de la réconciliation.

3.2.1 Discours du Parti conservateur du Canada

- Les excuses

En ce qui concerne les excuses, deux ans de débats animés à la Chambre auront fini par convaincre, ou contraindre les conservateurs à faire cette déclaration. Il est important de mentionner que lors des débats, malgré leur réticence préalable, les conservateurs ne nient pas les traumatismes, les séquelles ou la gravité des faits relatifs aux pensionnats. Du moins, pas à la Chambre, car comme mentionné ci-dessus, certains ont quelque peu relativisé les intentions de l'état à ce sujet. Il semblerait que la pression politique exercée sur le gouvernement conservateur l'ait poussé à présenter les excuses, bien qu'elles n'étaient pas désirées, voire légitimées à l'origine. Leur refus préalable de présenter toute forme d'excuse montrait un rejet de reconnaissance des faits historiques sur la question. Sollicité par le député libéral Gary Merasty sur les questions de révisionnisme, le ministre des affaires autochtone répond :

Je ne veux pas que nous allions trop loin en ce qui concerne la révision de l'histoire du Canada. J'aimerais que les faits soient connus. Pour ce qui est de l'affirmation de mon collègue selon laquelle les faits sont connus, je soutiens respectueusement que tous les faits ne sont pas établis. Si c'était le cas, le Canada n'investirait pas 60 millions de dollars dans une Commission de divulgation des faits et de réconciliation qui amènera d'éminents Canadiens à voyager, pendant cinq ans, partout au Canada, pour s'entretenir avec les citoyens désireux d'exprimer leur point de vue à la commission (Jim Prentice, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8900).

Ce passage illustre la méfiance de certains conservateurs quant à la véracité des faits. La CVR est alors envisagée comme un moyen d'établir la vérité sans équivoque sur cette partie de l'histoire, sans quoi les faits resteraient incertains. L'objectif de la commission serait donc moins un moyen de guérison pour les peuples autochtones qu'une possibilité pour l'état de savoir ce qui s'est réellement passé et d'agir en conséquence, selon le ministre. La reconnaissance des faits sera finalement concrétisée le 11 juin 2008, et ce, alors que la commission était à peine établie⁵⁶. Toutefois, certaines nuances persistent dans les discours des conservateurs concernant les expériences des pensionnaires. Le premier ministre déclare

⁵⁶ Son établissement et financement débutent en 2007 lors de l'application de la CRRPI.

par ailleurs lors de son discours d'excuse :

Bien que certains anciens élèves aient dit avoir vécu une expérience positive dans ces pensionnats, leur histoire est de loin assombrie par les témoignages tragiques sur la négligence et l'abus émotifs, physiques et sexuels d'enfants sans défense, et par leur séparation de familles et de communautés impuissantes à les aider (Stephen Harper, Chambre des communes, 11 juin 2008 : 6859).

Ce genre d'interprétation n'apparaît pas pour la première fois. Lors du débat du 1^{er} mai, le député Maurice Vellacot déclare : « Certains enfants ont vécu des expériences positives. D'autres, trop souvent malheureusement, ont été séparés de leurs parents et ont souffert de la rupture intergénérationnelle mentionnée par le député » (2007 : 8949). La nuance, bien que subtile, n'a été faite que par des députés conservateurs. Déclarer que certaines expériences aient été vécues positivement laisse à penser que le système n'était pas mauvais dans son ensemble et peut minimiser la gravité de la participation de l'état. Enfin, il est intéressant de noter que le terme « assimilation » a été beaucoup prononcé dans les discours de l'opposition, mais évité par les conservateurs. Dans son discours du 11 juin, le premier ministre en a finalement parlé en mentionnant l'objectif des pensionnats qui était d'« isoler les enfants et les soustraire à l'influence de leurs foyers, de leurs familles, de leurs traditions et de leur culture, et les intégrer par l'assimilation dans la culture dominante » (Chambre des communes, 2008 : 6850).

L'orientation conservatrice a démontré une résistance à la présentation d'excuses, à la reconnaissance des faits et à la participation de l'état dans cette entreprise d'assimilation. Il est difficile d'établir une conclusion sur leur position idéologique vis-à-vis des excuses si ce n'est qu'elle est méfiante. Présenter des excuses aux autochtones du pays relève d'un effort de la part du gouvernement Harper. De telles excuses, remettraient-elles en question la légitimité de l'état ? Dans tous les cas, elles assument que le passé colonial de l'état et les idéologies qui l'ont accompagné ont entraîné des attitudes destructrices vis-à-vis des populations autochtones. Les excuses données par le premier ministre ont le potentiel de reconnaître les rapports de force qui existent au sein du pays. Les excuses ne font pas partie du projet politique du gouvernement Harper au début de son mandat. Elles ne rentrent donc pas dans leur vision de la réconciliation. Toutefois, il est certain que cette attitude influence négativement le processus de réconciliation, car elle a retardé la reconnaissance des séquelles

des pensionnats et du rôle joué par l'état. La guérison est difficilement possible dans ce contexte, car aucune légitimité n'est accordée aux demandes d'excuses pour les séquelles des pensionnats. L'effort qu'il a fallu déployer pour convaincre, ou forcer, le gouvernement conservateur à s'excuser laisse entrevoir une difficulté à reconnaître l'oppression historique subie par les PNMI. Les excuses supposent également que des actions concrètes les accompagnent, ce qui peut influencer le gouvernement à les rejeter.

- **Les mesures préconisées**

Pour ce qui est des mesures adoptées, le gouvernement Harper avait entrepris un procédé de règlement avant de songer à une déclaration publique d'excuses. Les discours montrent qu'ils se félicitent de l'accord conclu en 2007 et de son caractère historique. Toutefois, les mesures de réparation semblent s'arrêter à la CRRPI et excluent d'autres actions. À ce sujet, les conservateurs sont questionnés à plusieurs reprises sur leur refus de signer la DNUDPA. Ceux-ci ne justifient jamais totalement leur décision. Toutefois, ils affirment travailler sur l'application des droits de la personne dans les réserves par le biais du projet de loi C-44 :

Le projet de loi C-44, déposé en décembre dernier, propose l'abrogation de l'article 67 qui empêche actuellement les citoyens des Premières nations de présenter des plaintes relevant des droits de la personne. Nous croyons que les citoyens autochtones devraient bénéficier de la même protection de leurs droits que tous les autres citoyens canadiens (Colin Mayes, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8941).

Cette mesure, moins contraignante que l'application d'une charte de droits pour les communautés autochtones, nous montre que le principe avancé par le gouvernement en matière de droit est l'application des mêmes droits pour tous, autochtones et autres citoyens canadiens. Ce projet a eu des retours controversés concernant la confrontation des droits individuels et collectifs. Le gouvernement entend donc faciliter l'accès aux droits individuels pour les autochtones et assurer d'une certaine manière qu'ils respectent les mêmes règles que le reste de la population. Bien que ce projet soit important, le refus d'adopter la DNUDPA montre que le gouvernement Harper n'est pas prêt à accorder des droits spécifiques aux autochtones. La réparation est donc uniquement envisagée par le biais de compensations

monétaires et ne traite pas des questions plus épineuses, touchant directement à la relation avec l'état canadien.

- **La relation**

D'un point de vue de la relation, le processus de réconciliation tel qu'engagé par les conservateurs, est fortement critiqué pour son approche paternaliste. L'opposition lui reproche d'éviter toute consultation avec les PNMI préalables à l'application de décisions fédérales les concernant. À ce sujet, l'abandon de l'accord Kelowna est critiqué à diverses reprises par les députés de l'opposition⁵⁷. Un seul député conservateur répond à la critique, en déclarant :

La députée d'en face a parlé des consultations menées avant la rencontre des premiers ministres et des dirigeants des Premières nations qui a conduit à la conclusion de l'accord de Kelowna. Notre gouvernement reconnaît les priorités que ces consultations ont fait ressortir. Nous avons d'ailleurs pris des dispositions à l'égard de priorités telles que les besoins en matière de logement, investissant plus de 1,1 milliard de dollars pour répondre à ces besoins. C'est dire que notre gouvernement est vraiment à l'écoute des préoccupations des membres des Premières nations (Colin Mayes, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8941).

La déclaration du député nous indique le penchant de son parti à favoriser l'action aux dépens de l'écoute. Ils savent ce qui est bon pour les nations autochtones et agissent efficacement pour résoudre les problèmes. Mais ils ne travaillent pas en collaboration avec ceux-ci. Le gouvernement connaît les préoccupations et désirs des communautés autochtones et se prétend à l'écoute de ceux-ci, mais décide ultimement. Cette approche empêche toute conciliation avec les PNMI. De plus, elle ne remet pas en question le rapport de force qui risque d'être reproduit de cette manière. La relation n'est donc pas envisagée dans une dynamique de dialogue de nation à nation ou de reconnaissance de l'autonomie politique de certaines nations. Aucune mesure à long terme n'est envisagée pour assurer qu'une reconnaissance de l'autonomie politique des communautés soit respectée. La réconciliation ne traite donc pas de la relation avec l'état.

⁵⁷ 8 députés, dont 7 libéraux, ont exprimé leur aberration face à l'abandon de l'accord : Gary Mersaty (Lib), Larry Bagnell (Lib), Roy Cullen (Lib), Raymond Simard (Lib), Roger Valley (Lib), Anita Neville (Lib), Ruby Dhalla (Lib), Johanne Deschamps (BQ).

- La réconciliation

La réconciliation est abordée par les conservateurs comme la mise en pratique de la Convention de 2007. La CVR, les compensations financières, les commémorations et le financement de la FADG visent à « clôturer » cet épisode. Dans la vision de nombreux députés, le travail accompli par l'accord permet de tourner la page sur les événements du passé. Les propos du député Colin Mayes illustrent bien ce fait :

L'accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, qui a reçu l'approbation finale des tribunaux le 21 mars dernier, apporte une conclusion à ce triste chapitre de notre histoire. Cet accord historique favorisera la réconciliation entre les Autochtones qui ont été placés dans ces pensionnats, leurs familles, leurs collectivités et tous les Canadiens. (Colin Mayes, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8940).

Plusieurs considèrent qu'il n'est plus utile de s'attarder sur le passé, mais bien de regarder vers l'avenir, comme l'illustre ce passage :

L'approbation définitive par les tribunaux, en mars, de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens nous a permis de nous réconcilier avec le passé, tandis que l'adoption de la Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique nous permet de nous tourner vers l'avenir (James Lunney, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8942).

La réconciliation est également vue comme un moyen de transformer la relation entre autochtones et tous les autres Canadiens, comme l'exprime le premier ministre :

Il s'agira d'une étape positive dans l'établissement d'une nouvelle relation entre les peuples autochtones et les autres Canadiens, une relation basée sur la connaissance de notre histoire commune, sur un respect mutuel et sur le désir de progresser ensemble, avec la conviction renouvelée que des familles fortes, des communautés solides et des cultures et des traditions bien vivantes contribueront à bâtir un Canada fort pour chacun de nous (Stephen Harper, Chambre des communes, 11 juin 2008 : 6851).

L'identification de la relation à réconcilier est bien celle entre autochtones et tous les Canadiens. Le rôle de l'état en tant qu'acteur dans la relation n'est pas mentionné. Bien que la réconciliation avec le reste des citoyens canadiens soit centrale dans le processus, nous analysons ici la position de l'état et son rôle en tant qu'acteur dans la réconciliation. Ce choix, d'axer la réconciliation sur les citoyens assure de ne pas remettre en question le rôle de l'état

comme moteur de conflits. Ils nient les rapports coloniaux qui ont défini cette relation par le passé. La remise en question de ceux-ci impliquerait une réflexion sur la structure étatique du pays, ce que les conservateurs ne tiennent probablement pas à faire. Enfin, dans les débats sur les excuses, les conservateurs abordent la question de réconciliation en mesurant les dépenses faites à cet effet. Nous verrons plus tard qu'à diverses reprises, la mention des budgets alloués aux projets de réconciliation est stipulée par les députés afin de montrer l'engagement de l'état vis-à-vis des PNMI.

Pour conclure, l'analyse de la position des conservateurs nous montre qu'ils se positionnent en défenseurs des intérêts de l'état. C'est pourquoi la présentation d'excuses, l'octroi de droits spécifiques ou la reconnaissance des fautes commises par l'état ont fait l'objet de nombreuses résistances. En matière de réconciliation, ce n'est pas l'état en tant qu'acteur dans la relation qui est mis en avant, mais bien les autochtones et les autres citoyens canadiens. En conséquence, les mesures prises par le gouvernement manquent de consultations, sont évaluées en termes de dépenses et cherchent à clôturer un débat plutôt que d'en ouvrir un sur la scène publique et politique. Voyons désormais comment l'opposition se positionne sur ces mêmes questions.

3.2.2 Les discours de l'opposition

- Les excuses

Concernant les excuses, l'opposition se place en tant que grand défenseur de celles-ci. Chaque député qui prend la parole à ce sujet dénonce le refus de présenter des excuses des conservateurs. Lors du débat sur la motion de l'opposition du 1^{er} mai, les députés font un plaidoyer en faveur des excuses gouvernementales, comme l'illustre ce passage :

Les excuses ne coûtent rien, monsieur le Président, mais laissez-moi vous faire part de l'avis de professionnels et de chercheurs. Selon la coauteure d'un rapport présenté récemment à l'Organisation mondiale de la santé, on améliorerait grandement la santé des peuples autochtones si on reconnaissait les torts qu'on leur a causés. On reconnaît sur la scène mondiale que les excuses ont un pouvoir de guérison, que la vérité doit être révélée et qu'il doit y avoir une réconciliation (Pat Martin, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8949)

Contrairement aux conservateurs, les discours de centre-gauche tendent à dresser un portrait

beaucoup plus dramatique et sentimental des expériences vécues. Nombre d'entre eux insèrent dans leurs discours des témoignages de survivants, sensibilisant les auditeurs aux terribles expériences vécues par les pensionnaires. Ils insistent beaucoup sur la tentative d'assimilation de l'état canadien vis-à-vis des autochtones et reconnaissent sans difficulté la complicité et les intentions de l'état dans ce dossier et les impacts que cela a causé⁵⁸. Deux chefs de parti, Stéphane Dion pour le parti libéral et Jack Layton pour le NPD, ont parlé de « honte » dans l'histoire du Canada⁵⁹ (2008 : 6852-6854). L'image et le statut du Canada prennent une place importante dans les discours de l'opposition. Toujours en vue de militer en faveur des excuses, l'image libérale du Canada est plusieurs fois mise en avant. Le discours de la députée libérale Tina Keeper illustre bien ce fait :

Ces excuses sont nécessaires pour que nous respections l'engagement pris à l'égard de la défense des droits de la personne, non seulement en tant que Canadiens, mais aussi, comme nous le soutenons souvent, en tant que chefs de file en matière de droits de la personne sur la scène internationale (Tina Keeper, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8909).

Le regard des instances internationales sur les affaires internes du pays sert à justifier l'importance des excuses. Le député libéral Roy Cullen présente une idée similaire :

En fait, nous avons un statut d'observateur à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, laquelle se concentre sur les droits de la personne, les institutions démocratiques et la primauté du droit. Il est malheureux, cependant, que dans des débats qui se tiennent de temps à autre, les membres des assemblées législatives de l'Europe parlent sous un jour pas très favorable, je dois dire, du traitement que le Canada réserve à ses Autochtones (Roy Cullen, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8946).

Les excuses deviennent alors une nécessité non seulement pour les communautés autochtones, mais également pour revaloriser le statut et l'image du pays sur la scène internationale.

L'opposition insiste beaucoup sur les séquelles des pensionnats auxquelles les autochtones doivent faire face actuellement. Le rôle de l'état est de traiter ces questions au plus vite afin de

⁵⁸ Lors des discours du 1^{er} mai 2007, le terme « assimilation » a été prononcé par les députés suivants : Gary Merasty (Lib), Yvon Lévesque (BQ), Jean Crowder (NPD), Roger Valley (Lib), Marc Lemay (BQ), Ruby Dhalla (Lib), Lloyd St. Amand (Lib) et Pat Martin (NPD).

⁵⁹ Le terme est également dans les discours des députés suivants lors du débat sur la motion de l'opposition du 1^{er} mai 2007 : Jean Crowder (NPD), Laurie Hawn (PCC), Pat Martin (NPD).

réparer les erreurs commises dans le passé et de répondre à son devoir moral vis-à-vis des victimes. Les partis de l'opposition se positionnent une nouvelle fois comme défenseurs et porte-paroles des autochtones face à un gouvernement insensible aux injustices. Lorsque le député conservateur James Lunney accuse la députée libérale Anita Neville « d'exploiter la souffrance des premières nations » (2007 : 8938), celle-ci répond :

Ce droit, monsieur le Président, m'est conféré par les Autochtones qui viennent me voir régulièrement pour me demander ce que je peux faire pour que le gouvernement leur présente des excuses. Ils viennent me voir en grand nombre, car ils ne croient pas que cela va arriver (Anita Neville, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 9348).

Cette image de proximité est très présente dans les déclarations de l'opposition. Par ce biais, ils défendent les minorités autochtones, mais tendent également à les maintenir dans un statut de victimes face à un gouvernement insensible à leurs requêtes. Les principes de lutte contre les injustices, de guérison et de rétablissement d'une image positive du pays sont donc au cœur des discours de l'opposition dans leur défense d'excuses nationales.

- **Les mesures préconisées**

Ce point nous amène aux mesures proposées par l'opposition en vue d'une réconciliation. Premièrement, l'opposition milite pour un partage des richesses du pays avec les communautés autochtones. À ce sujet, l'image du « Canada prospère » est remise en question. La réconciliation devrait assurer une lutte contre la pauvreté dans les communautés autochtones, car celle-ci semble incompatible avec le niveau économique du pays. Ce genre d'argument est souvent véhiculé par des députés du NPD qui annoncent par exemple :

Depuis un an environ, j'ai parcouru le pays et parlé de la question de la pauvreté avec une foule de gens. Presque partout, le visage de la pauvreté était surtout autochtone, ce qui ne devrait pas exister dans un pays aussi riche que le nôtre. Compte tenu de nos ressources et de notre savoir-faire, pareille situation ne devrait pas exister (Tony Martin, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8906).

Concernant les mesures de réparation, l'opposition est très critique vis-à-vis des actions du gouvernement conservateur. Ils soutiennent à l'unanimité les indemnisations, mais déplorent l'abandon de l'accord Kelowna. L'opposition milite pour que les mesures soient adoptées dans

une démarche de consultation avec les communautés. Beaucoup affirment également leur indignation face au rejet de la DNUDPA et appuient, comme mentionné ci-dessus, sur l'importance du Canada en tant que défenseur des droits de la personne sur la scène internationale. Toutefois, aucune mesure n'est concrètement explicitée par les députés de l'opposition. Ils tendent à adopter un vocabulaire plus symbolique. Le terme « guérison » est mentionné dans les discours du 1^{er} mai 2007 par 11 députés de l'opposition⁶⁰ alors que seuls deux députés conservateurs en parlent⁶¹. Mais cette guérison reste vague dans leur discours. De manière générale, les députés prônent de travailler sur la santé, le développement économique, l'éducation et la défense des droits de la personne, des droits de la femme, et de présenter des excuses officielles. Certains parlent d'améliorer la qualité de vie des autochtones comme Nathan Cullen qui annonce :

Nous devons, dans cette Chambre, chercher à améliorer notablement la qualité de vie des membres des Premières nations, d'un océan à l'autre, plus particulièrement ceux qui ont été le plus touchés par cette tragédie de notre histoire nationale collective, non l'histoire d'un quelconque parti, mais notre histoire nationale collective (Nathan Cullen, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007, p. 8940).

Dans le cadre de cette réconciliation, l'état a donc un devoir moral historique vis-à-vis des premières nations. Il doit entamer une guérison par le biais d'excuses officielles et travailler sur les inégalités, les droits, la pauvreté et le faire dans une démarche inclusive. Toutefois, peu de mesures concrètes sont explicitées pour parvenir à ces fins.

- **La relation**

Voyons désormais quelle vision de la relation est véhiculée dans les discours de l'opposition. Cette relation met bien en jeu l'état vis-à-vis des autochtones. Toutefois, le rôle de l'état dans cette réconciliation n'est pas toujours clair. L'opposition critique d'un côté l'approche paternaliste du gouvernement conservateur et milite en faveur d'une démarche inclusive et de l'instauration d'un dialogue de nation à nation. De l'autre côté, les discours présentent l'état

⁶⁰ Lors du débat de la motion de l'opposition sur les excuses à la Chambre : Gary Merasty (Lib), Johanne Deschamps (BQ), Jean Crowder (NPD), Tony Martin (NPD), Larry Bagnell (Lib), Tina Keeper (Lib), Raymond Simard (Lib), Roger Valley (Lib), Anita Neville (Lib), Ruby Dhalla (Lib), Pat Martin (NPD).

⁶¹ Harold Albrecht (PCC) et James Lunney (PCC).

comme ayant le devoir moral de réparer les torts historiques, d'ajuster les inégalités et d'intervenir pour améliorer le niveau de vie des communautés. L'autonomie politique des communautés est donc mise en avant au même titre que la nécessité de l'état d'agir dans ces communautés. La place laissée à leur libre arbitre est peu mentionnée. L'image de l'état vacille entre celle de bourreau et celle de sauveur. Ces discours tendent à maintenir les autochtones dans une certaine dépendance de la bonne volonté de l'état à leur accorder son attention. Dans cette vision, il reste l'instance centrale dans la réconciliation. En maintenant cette perception de l'état, bon ou mauvais, et des communautés autochtones victimes, la relation semble peu propice d'évoluer vers une autonomisation et une collaboration. Certains députés donnent une vision tranchée de cette relation. La députée libérale Catherine Bell (NPD) va jusqu'à dénoncer le colonialisme :

Avant le premier contact avec les Européens, notre population se chiffrait à plus de 5 000 personnes, et nous étions donc la plus nombreuse des tribus de la côte centrale. Notre rapport intime avec la nature et ses ressources abondantes nous permettait de prospérer, d'acquérir et de distribuer de la richesse; nous étions ainsi indépendants et en mesure de développer un patrimoine culturel riche et complexe [...] (Catherine Bell, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8950).

La glorification ou nostalgie d'une prospérité perdue accentue ces visions manichéennes des rapports entre l'état et les nations autochtones. Ce genre de discours accusateur donnant une vision quelque peu idéalisée de l'histoire tend plus à attiser le conflit et la vision d'un état inévitablement oppressif. La réconciliation est peu probable dans ce cadre. L'opposition se place régulièrement comme seul protagoniste à reconnaître les rapports de force et à donner une voix aux communautés. La députée Anita Neville stipule :

Ce refus mesquin du gouvernement conservateur de s'excuser auprès des victimes de cette tragédie est tout à fait incompréhensible. Cela est conforme à l'absence de préoccupation et de compassion envers les questions autochtones dont fait preuve le gouvernement depuis l'annulation de l'accord de Kelowna (Anita Neville, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8936).

De manière générale, l'opposition donne une image minimisant la place des communautés autochtones en tant qu'acteurs de la réconciliation. Face à un gouvernement insensible et méprisant, ils ne sont pas écoutés et donc impuissants. Cette image peut avoir l'effet de coincer la réconciliation dans une dépendance de la reconnaissance et de la bonne volonté de

l'état face aux autochtones. Bien qu'ils militent pour la consultation, l'état reste central dans le processus en tant que moteur de la réconciliation. Les plus petits partis prônent toutefois l'importance du respect culturel et appellent aux investissements de l'état dans des projets de développement, ce qui est cohérent avec le rôle qu'il peut jouer dans la réconciliation. Les libéraux cherchent plutôt à inclure les autochtones dans l'identité nationale. Certains leur allouent une image idéalisée, ou essentialiste, comme l'illustre ce passage :

Nous devons nous rappeler le rôle qu'ont joué les Autochtones dans la construction du pays et en tant qu'intendants de ce dernier pendant des milliers d'années avant notre arrivée. Ils ont combattu avec nous pendant les guerres. Il faut se souvenir de ceux qui n'ont pas obtenu le respect qui leur était dû pour leurs contributions à ce merveilleux pays ainsi que de ces Autochtones qui ont été des grands artisans de la paix et qui ont aidé les pionniers et qui nous ont aidés à construire notre pays (Larry Bagnell, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8908).

Roger Valley du parti libéral tient une position similaire :

J'ai toujours trouvé paradoxal que le gouvernement du Canada juge nécessaire d'éduquer les Canadiens autochtones, alors que ceux-ci ont tellement à nous apprendre. Prenons par exemple l'environnement. (...) la durabilité est un concept de base dans la culture autochtone. Le respect pour la terre est plus important que tout. Les cultures non autochtones commencent à peine à prendre conscience de cette nécessité, alors qu'il est presque trop tard pour nous.

La situation aurait pu être bien différente si nous avions écouté ce que les Premières nations nous disaient, mais le gouvernement est incapable de les écouter, et c'est là le problème. Si le gouvernement avait simplement écouté les survivants, il ne nierait pas que des excuses s'imposent pour que le processus de guérison puisse commencer (Roger Valley, Chambre des communes, 1^{er} mai 2007 : 8916-8917).

- **La réconciliation**

Nous voyons donc qu'en termes de réconciliation, l'opposition présente l'état comme acteur clé du processus. Sensibles à l'histoire et aux souffrances vécues par les communautés autochtones, les députés libéraux, néo-démocrates et bloquistes montrent leur volonté de changer la manière dont les rapports ont été maintenus jusqu'alors. Ils militent pour la reconnaissance du passé et montrent leur proximité avec les communautés. Aucune mesure n'est clairement explicitée pour atteindre cette réconciliation, mais leur position au sein de la Chambre les place en critiques de ce que le gouvernement en place fait ou ne fait pas. Leur défense de l'Accord Kelowna montre toutefois leur ouverture à un modèle inclusif et à des

investissements pour améliorer le niveau de vie et réduire les écarts entre les communautés autochtones et le reste de la population. En conclusion, l'opposition entrevoit la réconciliation par le biais d'excuses sincères, de reconnaissance du passé, d'inclusion dans les processus de décision, de respect des droits et d'investissements pour le redressement des inégalités.

Afin d'approfondir notre recherche sur les perceptions de la réconciliation à la Chambre, nous avons étudié le débat d'urgence du 30 mars 2010 sur le financement de la FADG. Ce passage, traitant davantage de la guérison, nous indiquera les positions des députés à ce sujet.

3.3 Débats sur le financement de la FADG

Le 30 mars 2010, deux ans après les excuses officielles du premier ministre, un important débat d'urgence a lieu sur le financement de la Fondation Autochtone de Guérison (FADG). Sous l'initiative de la députée néo-démocrate Niki Ashton, la motion a pour but de convaincre le gouvernement conservateur de la nécessité de poursuivre le financement de la fondation. Prévu comme service de guérison dans la Convention de 2007, un budget de « \$125 million for five years to continue healing programs » (CRRPI, 2007 : 14). La majeure partie du budget était prévue jusqu'à la fin du mois de mars 2010. Les deux années suivantes, un nombre réduit de programmes dans le pays devaient continuer avant la fin définitive du financement de la fondation.

Durant le débat, 19 députés se sont exprimés sur la question⁶². Une fois de plus, l'opposition partageait des opinions similaires, argumentant en faveur du renouvellement du financement de la FADG. Les conservateurs défendaient quant à eux le projet initial de financement et son non-renouvellement. Nous avons analysé les raisons annoncées de ce refus ainsi que les arguments développés par l'opposition afin de voir quelle vision de la guérison et de la réparation y est véhiculée. La première et principale raison annoncée par Chuck Strahl, ministre des Affaires autochtones, est clairement explicitée dans son discours :

Comme nous le savons tous, nous devons quand même aborder toutes ces initiatives dans le contexte de notre situation financière actuelle. Le budget de 2010 est une étape importante vers l'équilibre budgétaire. Nous y mettons l'accent sur la

⁶² 6 conservateurs, 6 libéraux, 6 néo-démocrates et un bloquiste.

réduction des dépenses gouvernementales. Pendant la récente récession, un grand nombre de familles et d'entreprises canadiennes n'ont elles-mêmes pas eu d'autre choix que de faire preuve de retenue (Chuck Strahl, Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1163).

Le gouvernement choisit donc d'adopter une politique de restriction budgétaire et opère à des coupes qui justifient la cessation de la fondation. Les députés de l'opposition argumentent que cette décision interrompra non seulement un grand nombre de projets de guérison en cours qui ont prouvé leur efficacité, mais également que les bénéficiaires n'auront plus le soutien qu'ils requièrent. L'opposition partage une fois de plus de nombreux témoignages dans leurs discours, demandant au gouvernement d'assurer la continuité des programmes.

Chuck Strahl rappelle toutefois que le gouvernement n'abandonne pas les communautés autochtones et que les services seront repris en main par Santé Canada. Grâce à cette transition, ils seront désormais accessibles dans tout le pays et pourront toucher un nombre bien plus élevé de communautés. L'efficacité et la rentabilité des services justifient donc la position du gouvernement conservateur. Le député Colin Carrie annonce à ce propos :

Nous comprenons que les services offerts doivent être efficaces. Selon l'évaluation de mi-parcours du cadre national de règlement des questions des pensionnats indiens, réalisée en 2006, 90 p. 100 des demandeurs qui ont répondu à un sondage ont eu recours à au moins un des services de soutien en santé financés par Santé Canada, et 93 p. 100 d'entre eux ont dit se sentir plus en sécurité et mieux soutenus grâce aux services offerts. Mais surtout, 89 p. 100 des demandeurs qui ont fait appel à un conseiller ont affirmé que le processus de résolution constituait une expérience positive (Colin Carrie, Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1180).

Ces points sont totalement contestés par l'opposition. Ils argumentent que la transition des services à Santé Canada remet la guérison entre les mains de l'état. La FADG ne peut être remplacée, car son travail est complémentaire à Santé Canada. Ils critiquent la centralisation des services de guérison et la réduction des coûts, ce qui empêche toute autonomie des autochtones vis-à-vis de leur propre processus de guérison.

Les messages des libéraux et des conservateurs s'opposent concernant les budgets. Les conservateurs affirment par exemple :

La mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens se poursuit sans interruption, et tous les Canadiens peuvent être fiers des progrès accomplis. Des paiements d'expérience commune totalisant plus de 1,5 milliard de

dollars ont été versés, et plus de 99 000 demandes ont été reçues. Des progrès du même ordre ont été enregistrés dans le cadre du processus d'évaluation indépendant. Ce processus extrajudiciaire vise à régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens. Jusqu'ici, plus de 15 000 demandes ont été reçues, et des victimes ont reçu des indemnités totalisant plus de 270 millions de dollars (John Duncan, Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1173).

L'accomplissement de la réconciliation est alors évalué en termes d'investissement ou bien de dépenses faites par le gouvernement. Les libéraux rétorquent quant à eux :

Pourtant, le ministre prétend que le gouvernement a transféré à Santé Canada, pour la prestation de services, une grande partie des fonds destinés à la fondation. Il s'agit de 199 millions de dollars sur deux ans, dont 130 millions de dollars sont destinés au règlement des revendications. Seulement 66 millions de dollars sur deux ans, soit 33 millions de dollars par année, serviront en fait à offrir des services de soutien affectif. La somme destinée à ces services était de 39 millions de dollars l'an dernier. Cela signifie donc que le gouvernement a aussi réduit le financement pour ces services, vu qu'il prévoit maintenant n'y consacrer que 33 millions de dollars par année (Hedy Fry, Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1168).

Il est évident que deux après les excuses, la guérison collective est à peine entamée et le gouvernement évalue le processus en termes de rentabilité. Bien qu'ils affirment que le processus n'est en rien abandonné, car Santé Canada prendra la responsabilité des services de santé mentale et d'accompagnement des survivants, le principe d'autodétermination n'est aucunement considéré dans ce genre de décision. Certains discours de conservateurs sont même empreints d'une vision interventionniste en matière de santé autochtone :

Le gouvernement prend au sérieux ses responsabilités selon lesquelles il doit aider les collectivités autochtones à répondre à leurs priorités en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Qu'il s'agisse de financer des projets importants de prévention du suicide auprès des jeunes Autochtones dans l'ensemble des provinces et des territoires ou de faire des investissements pour que des services en place depuis longtemps répondent mieux aux besoins actuels et soient plus conformes aux données les plus probantes, le gouvernement est conscient qu'il doit continuer d'agir (Cathy McLeod, Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1183).

La même députée ajoute ensuite :

Malgré l'excellent travail de la Fondation autochtone de guérison, elle ne pouvait rejoindre toutes les collectivités. Cependant, nous avons des intervenants en matière de toxicomanie et d'alcoolisme dans toutes ces collectivités. Nous avons des conseillers en santé mentale. Nous avons mis en place des programmes de médecine à distance. Les choses s'améliorent de plus en plus (Cathy McLeod,

Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1183).

Le gouvernement Harper, en plus d'opérer à des coupes budgétaires, décide de reprendre en main les services de guérison et les met sous la tutelle des programmes fédéraux de santé. Sans prendre en considération l'efficacité de la fondation sur le terrain, il répond selon une vision unilatérale et logique. Malgré la logique de ces décisions, elles empêchent toute forme de conciliation dans l'application des mesures de réparation.

Sans approfondir davantage les détails du débat, nous avons vu que deux grandes interprétations de la guérison ressortent à la Chambre et influencent inévitablement la réconciliation. Une fois de plus, l'opposition se place en défenseur des communautés autochtones et met en avant les aspects culturels et leur besoin de guérison. Les conservateurs, de leur côté, prennent le rôle de « père » devant prendre des décisions pragmatiques pour le bon fonctionnement du pays. Le ministre déclare également : « Pour être équitable envers les générations futures, le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour contenir les coûts dès aujourd'hui » (Chuck Strahl, 2010 : 1163). Les principes d'égalité, mais aussi de « sacrifice » budgétaire, sont avancés pour justifier leur décision. Cependant, il semble y avoir un décalage important entre les besoins sur le terrain et les décisions du gouvernement. Selon les nombreux témoignages cités par l'opposition, il y a une forte demande de continuité du travail de la fondation. Comme mentionné ci-dessus, la rentabilité et l'efficacité sont privilégiés par les conservateurs alors que l'opposition se présente en garant de la justice et de l'inclusion de tous dans la société. Le futur premier ministre déclare à ce sujet :

Je continue d'être sidéré par ce gouvernement qui tente constamment de diminuer le rôle du gouvernement canadien par son attitude de laisser-faire ou du « débrouillez-vous tout seuls », un gouvernement qui nous divise en tant que peuple, un gouvernement de petites politiques, de petite vision (Justin Trudeau, Chambre des communes, 30 mars 2010 : 1178).

Leurs discours des libéraux tendent à défendre le besoin culturel de guérison des autochtones et présentent l'état, et eux-mêmes, comme garants de cette guérison. En dépeignant l'insensibilité des conservateurs, ils se présentent comme potentiel espoir pour les communautés autochtones, indignés par les actions de leurs opposants politiques. Ils n'ont toutefois pas remis sur pied la fondation lors de leur arrivée au pouvoir en 2015.

Afin de conclure notre analyse de discours, le débat sur le financement de la FADG nous donne un aperçu de ce que les mesures du gouvernement Harper ont impliqué sur le processus de réconciliation. Le débat nous permet d'entrevoir les grandes approches politiques de la question de réparation en 2010. Pour ce qui est de la guérison, le gouvernement Harper montre son ignorance des multiples demandes et réalités des communautés. Malgré les témoignages des survivants et la déclaration d'excuses faite deux ans plus tôt, l'engagement prend soudainement un autre tournant. Il donne une réponse rationnelle, unilatérale et centralisée aux problèmes de santé tout en remerciant la fondation pour son travail. Le projet de guérison entamé douze ans plus tôt prend alors fin, et ce, deux ans après que la CVR ait commencé ses travaux⁶³. Peu de considération de la volonté des communautés a été faite dans le processus de décision. Cette vision cartésienne est difficilement conciliable avec l'idée même de guérison qui n'est ni logique ni prévisible. Le gouvernement Harper évalue donc l'efficacité de la réconciliation en termes de dépenses et investissements dans des services fédéraux, censés donner des résultats positifs pour répondre aux difficultés et traumatismes des communautés autochtones. Cette vision descendante et paternaliste ne peut faire avancer la réconciliation dans son sens de pacification de la relation entre l'état et les communautés autochtones. Non seulement le manque de consultation nuit à la relation, car la reconnaissance de toute forme d'autodétermination est ignorée, mais elle réduit les autochtones au silence. La démarche manque d'empathie, de considération et ne peut que générer de la frustration et méfiance vis-à-vis de l'état, ce qui fait considérablement reculer toute possibilité de réconciliation.

⁶³ La fondation a fait son apparition en 1998.

4. Conclusion pour le cas du Canada

Au cours de ce chapitre, nous avons étudié les grandes politiques ainsi que les discours et débats à la Chambre de communes autour des questions de réconciliation au Canada. Nous avons commencé notre recherche en nous penchant sur les politiques mises en place par les différents gouvernements au pouvoir depuis 2005. En passant par l'Accord Kelowna de 2006, la Convention de Règlement Relative aux Pensionnats de 2007 et enfin par les politiques du gouvernement Trudeau depuis 2015, nous avons étudié les grandes approches des libéraux et conservateurs en matière de réconciliation. Le changement de politique lors de l'arrivée de Harper au pouvoir a marqué une rupture avec les avancées de son prédécesseur. L'Accord de Kelowna est abandonné et la CRRPI est appliquée en guise de réconciliation. Cette transition a réduit les avancées faites par le gouvernement libéral en termes de conciliation et reconnaissance politique et est passée à une approche descendante et peu propice à la consultation. Les conservateurs ont toutefois permis de régler la question épineuse des pensionnats en établissant un vaste système de compensations financières en guise de redressement des injustices. Enfin, le gouvernement Trudeau a marqué une nette transition dans la gestion des affaires autochtones et de leur relation avec l'état. Ses politiques ont voulu œuvrer à une « décolonisation » des institutions, une reconnaissance de droits spécifiques et une accentuation de l'autodétermination. De ce fait, et en plus de vouloir combler les écarts socio-économiques, le gouvernement libéral a montré son engagement à changer la relation entre l'état et les populations autochtones. Cette apparente harmonie avec l'objectif de réconciliation a toutefois révélé ses failles lorsque des enjeux économiques nationaux ont été à l'ordre du jour. Un conflit entre le droit de veto des nations autochtones et les intérêts nationaux a alors révélé le décalage entre discours et application des promesses du gouvernement. Ces contradictions influencent inévitablement le processus de réconciliation et ne peuvent que générer de la colère, frustration et méfiance vis-à-vis de l'état canadien. L'étude de ces politiques nous a montré que la réconciliation canadienne était fragile et subissait les changements de gouvernements. Les mesures entamées pour ouvrir la voie de la réconciliation encaissent difficilement ces changements et ont peu de chance d'assurer leur durabilité. Le manque d'unanimité sur ces questions au sein des instances politiques fédérales

impacte lourdement le processus. Le manque de définition claire du terme « réconciliation » au Canada laisse chaque dirigeant interpréter le concept selon ses intérêts.

En ce qui concerne notre analyse de discours, nous avons d'abord étudié les débats à la Chambre des communes concernant les excuses nationales en réponse au drame des pensionnats autochtones. Notre lecture des discours selon les orientations politiques nous a montré deux grandes approches des excuses et de la réconciliation à la Chambre. D'un côté, les conservateurs se sont montrés réfractaires aux excuses et ont valorisé à la place le projet national de règlement de ce dossier avec des compensations financières qui l'accompagnent. Premièrement fermés à l'option de présenter des excuses, ils finiront par s'y appliquer en 2008. Malgré les quelques nuances concernant les expériences vécues, ils reconnaissent officiellement les injustices vécues par les victimes de ce système et les conséquences qui en ont découlé. Cette déclaration a marqué une étape primordiale du processus de réconciliation au Canada. Toutefois, le manque de reconnaissance des conservateurs sur l'importance de travailler sur la relation entre l'état et les communautés autochtones a empêché toute remise en question des rapports de force qui ont entraîné ces conflits. L'opposition s'est quant à elle montrée très favorable à la présentation d'excuses nationales et en a même fait son combat face au gouvernement Harper. Présentant des discours émouvants avec des témoignages de victimes, ils ont affiché une image de proximité avec les communautés et une empathie vis-à-vis des souffrances endurées. Se positionnant en défenseurs des droits de la personne, témoins des souffrances et des injustices vécues, ils ont toutefois dressé un portrait manichéen de la relation. En maintenant les autochtones à un statut de victimes perpétuelles, ces discours sclérosent le débat en empêchant de leur donner une place en tant qu'acteurs de leur propre avenir et les maintiennent dépendants du bon vouloir de l'état. Enfin, l'analyse du débat d'urgence du 30 mars 2010 sur le financement de la FADG, nous a permis de clôturer notre analyse de discours. Les perceptions de la guérison qui en sont sorties nous ont démontré deux choses. Premièrement, les conservateurs ont montré leur préférence à la centralisation des services et une vision restrictive de la guérison. En appliquant leurs décisions de manière ferme et en évitant toute forme de consultation, ils rendent les possibilités de réconciliation presque impossibles. L'opposition, quant à elle, urge le gouvernement de renouveler les financements et reprend son profil de justicier face à un état insensible. Elle maintient par ce

biais, l'image d'impuissance des communautés et celle d'un état injuste. Les conservateurs et libéraux ont donc pris des rôles distincts au cours des débats. Les uns se positionnent en tant que fonctionnaires d'un état, portant un regard rationnel sur les dépenses et actions et les autres prennent le rôle du sauveur, véhiculant un message d'espoir pour les communautés autochtones en reconnaissance de leurs souffrances et promettant des améliorations.

D'importantes réalisations ont été effectuées au cours du processus de réconciliation canadienne, dont la reconnaissance des souffrances infligées par les pensionnats, l'établissement d'un large programme de réparation avec une CVR et des programmes assurant une plus grande collaboration et autodétermination. Pour autant, il semblerait que les mentalités n'aient pas totalement changé au cours du procédé. Bien que la réconciliation soit au cœur des discours et de l'actualité politique, elle reste facultative ou coincée au stade symbolique lorsqu'il s'agit de mettre de côté les intérêts économiques du pays. Cela rappelle les rapports de force structurels, encore bien présents, et la difficulté d'adapter les modes de fonctionnement de la société dominante aux demandes des minorités, malgré les efforts de changement. Libéraux et conservateurs continuent de préserver les pouvoirs de l'état et ne s'engagent pas totalement à un changement institutionnel de fond pour accommoder les Premières Nations, Inuits et Métis. Un important travail doit donc être entrepris pour entrevoir des changements positifs dans la relation entre l'état canadien et les communautés autochtones. Notons qu'au cours de ce chapitre, nous avons dressé le portrait de la réconciliation canadienne sans approfondir la réflexion sur la question. Nous allons désormais traiter du cœur de notre recherche et analyse en comparant les cas de réconciliation en Australie et au Canada.

CHAPITRE IV : Étude comparative des tentatives de réconciliation en Australie et au Canada

1. Introduction

Pour cette quatrième et dernière partie, nous allons procéder à la comparaison des cas étudiés au cours des chapitres précédents. Ce chapitre est divisé en trois parties. Nous allons commencer en regardant les « formes » qu'a prises la réconciliation dans les deux pays et leurs modèles d'application. Nous débuterons par une comparaison générale des processus en nous penchant sur les discours et les politiques mis en place à cet effet. Pour compléter cette lecture, nous reviendrons sur les concepts de mémoire collective et de justice réparatrice. Cette analyse nous permettra d'évaluer la cohérence entre les concepts élaborés dans notre premier chapitre et les processus de réconciliation tels qu'étudiés par la suite. En résumé, cette première partie abordera donc le cadre général de la réconciliation et les premières généralités qui en sortent.

La deuxième partie se concentrera sur les orientations politiques et la réconciliation. Dans cette section, nous reprendrons nos hypothèses afin de procéder à leur vérification finale. Pour chacune, nous rappellerons les conclusions des chapitres précédents. Nous pourrions par ce biais comparer les similitudes et divergences observées dans les interprétations et applications de la réconciliation des grandes familles politiques en Australie et au Canada afin de vérifier la validité de chaque hypothèse.

Enfin, en guise de conclusion, nous nous pencherons sur les impacts de ces orientations politiques sur le processus de réconciliation. Cette partie sera divisée en deux points. Premièrement, nous verrons ce que nos études nous ont indiqué sur la vision de l'état ainsi que son rôle dans le processus. Deuxièmement, nous nous pencherons sur les perspectives de changements institutionnels que les approches de réconciliation étudiées rendent possible ou occultent. Avant de passer à notre conclusion finale, nous ferons un état des lieux de la réconciliation en Australie et au Canada et de l'influence des orientations politiques sur celle-ci. Enfin, ce chapitre permettra d'explicitier la réflexion qui nous a guidés tout au long de la recherche, bien qu'implicite dans l'entièreté du travail, et de donner nos conclusions sur la problématique étudiée.

2. Perspectives de réconciliation en comparaison

2.1 Les processus

Afin de procéder à notre comparaison des processus de réconciliation en Australie et au Canada, rappelons notre « procédure-clé » énoncée dans le premier chapitre. Elle était annoncée comme suit :

Étant donné l'histoire des deux pays en termes de relation entre l'État et les populations autochtones, celui-ci ne peut avoir lieu qu'à trois conditions. Premièrement, l'État doit reconnaître l'importance de la mémoire collective et l'exclusion historique. Deuxièmement, il faut qu'il y ait une reconnaissance et une volonté de réparation de ces injustices. Troisièmement, la réconciliation nécessite une prise de responsabilité et des excuses (2018 : 17).

Les deux pays ont suivi ce processus dans des séquences différentes. D'un côté, l'état australien attend 2008 pour entamer sa démarche de réconciliation. L'Australie voit alors son processus formellement engagé avec la formulation d'excuses du premier ministre, en reconnaissance des erreurs commises par l'état dans le passé et leurs implications actuelles. À la suite de ces excuses, un plan de réparation s'est dessiné. La politique *Closing the Gap* et son large projet de réduction des inégalités entre autochtones et le reste de la population voient le jour. Elle est ensuite reprise par les gouvernements successifs qui continuent le travail.

Par le biais de ces deux étapes, le gouvernement a reconnu l'étendue de la souffrance, encore bien présente dans la mémoire collective autochtone ainsi que leur besoin de guérison, et prend la responsabilité des oppressions historiques subies par ceux-ci. L'état a bel et bien rempli les étapes requises pour mettre en place le processus de réconciliation pour ce qui est de la reconnaissance des injustices commises dans le passé et de la formulation d'excuses à ce sujet. Pour ce qui est de la réparation, le modèle de réparation prévu par le gouvernement australien se concentre sur une partie limitée de la réconciliation. Ce programme cherche principalement à réduire les écarts socio-économiques entre les peuples autochtones et le reste de la population australienne. Bien que des investissements en termes de santé, logements, emploi, etc. puissent contribuer à la réparation progressive des communautés, peu de projets analogues sont développés par les gouvernements pour amorcer une réparation autre qu'économique. Aucune possibilité de création d'un mode de représentation officiel, de reconnaissance de droits spécifiques ou de toute forme d'autodétermination n'est envisagée

dans les politiques de réconciliation en Australie. D'un point de vue politique, l'Australie n'a donc pas entamé de réelle médiation sur les problématiques actuelles entre peuples autochtones et l'état australien. Un important travail reste à accomplir de la part de l'état pour atteindre l'objectif de réconciliation dans le pays.

Le Canada a quant à lui entrepris une première forme de reconnaissance lors de sa *Commission Royale sur les peuples autochtones* et son projet *Rassembler nos Forces* de 1998. Une première déclaration d'excuse est alors faite par la ministre des Affaires autochtones Jane Stewart. L'éveil national vis-à-vis des fortes inégalités et injustices historiques à la source de ces problématiques débute sur la scène publique. À la suite de ces prémisses de réconciliation, le parcours canadien a été marqué par différentes vagues faisant avancer ou reculer le processus. Malgré les débuts prometteurs entamés par le gouvernement Martin en 2005 avec le projet de l'accord Kelowna, son abandon marque un pas en arrière dans le processus. Toutefois, une deuxième vague de réconciliation commence en 2007 et avec l'établissement du plan d'action national pour réparer les torts vécus dans les pensionnats. En plus de permettre une reconnaissance des actes passés, les politiques développées par le gouvernement Harper assurent des programmes de commémoration, de santé et le financement de la Fondation Autochtone de Guérison. Bien que ces projets participent à la guérison, peu de mesures concrètes en termes de relation sont engagées par ce gouvernement. De plus, les excuses tardent et sont constamment évitées par le gouvernement. Elles sont finalement formulées un an plus tard et accomplissent la troisième étape du processus de réconciliation. Enfin, l'arrivée de Trudeau marque un nouveau tournant dans le processus de réconciliation. Son vaste projet cherchant à transformer la relation entre la couronne et les peuples autochtones entend travailler sur la reconnaissance des droits, l'autodétermination et la réduction des écarts socio-économiques.

Le parcours canadien a donc pris divers chemins et s'est montré sensible aux changements de gouvernements. La prise de responsabilité des injustices historiques ainsi que la formulation d'excuses ont bel et bien été accomplies par le premier ministre Harper lors de son mandat, continuant ainsi le travail de reconnaissance de ses prédécesseurs. En matière de réparation, les projets du gouvernement Trudeau permettent de changer les anciens rapports en travaillant sur un vaste panel de thématiques propices à une pacification de la relation.

Les processus australien et canadien de réconciliation ont donc suivi des évolutions différentes. Dans l'ensemble, ils ont permis que deux phases importantes de la procédure-clé soient réalisées ; la reconnaissance des torts et de la responsabilité ainsi que la formulation d'excuses. Pour ce qui est de la réparation, différents projets ont été lancés par les deux états, mais de nombreuses contradictions ont montré que les intérêts de ce dernier étaient souvent privilégiés au détriment de la relation. Bien que les démarches aient été différentes, les deux processus se rapprochent dans la manière dont les états ont abordé leur modèle de réconciliation. En effet, ils ont d'abord tardé à présenter des excuses officielles et freiné les reconnaissances des torts du passé. Ils ont ensuite réorienté leurs approches en démontrant une grande ouverture vers la réconciliation, mais dans un cadre précis, défini par les gouvernements. Les deux processus ont donc été appliqués de manière descendante et selon les critères de l'état, assurant de cette manière que les prérogatives de ce dernier soient protégées. Voyons de manière plus précise la manière dont ces processus ont abordé les questions de mémoire collective, de justice et de réparation.

2.2 Mémoire collective et réconciliation

Comme mentionné ci-dessus, les deux pays se sont engagés dans la réconciliation pour ce qui est de la reconnaissance, de réparation des injustices, et d'une prise de responsabilité par le biais d'excuses. Mais notre première étape du processus qui entend de reconnaître l'importance de la mémoire collective et de l'exclusion historique reste floue dans les deux cas. Bien que des projets de commémoration aient été financés, l'histoire des rapports historiques entre les communautés autochtones et le reste de la population est peu mentionnée. De plus, les problèmes de discrimination et le racisme restent encore bien présents au sein des sociétés. Ils restent très peu abordés dans les discours de réconciliation.

La question de la colonisation, par exemple, est à peine mentionnée dans les discours, alors qu'elle est sous-jacente dans toutes les problématiques contemporaines entre l'état et les communautés autochtones. En effet, la relation entre les groupes autochtones et les états remonte aux débuts de l'installation des Européens et bien qu'elle ait changé au fil du temps, nous ne pouvons exclure les rapports de force qui l'a régie jusqu'alors. Ces rapports historiques façonnent, encore à l'heure actuelle, la distinction entre « autochtones » et « non-

autochtones » ou « reste de la population ». Ces distinctions entre peuples remontent aux débuts de la colonisation. Les gouvernements ont pourtant reconnu leur responsabilité dans les traitements injustes des populations autochtones, mais pour des événements historiques précis, sans toucher les problèmes historiques liés à la colonisation. L’Australie a présenté ses excuses pour les enlèvements d’enfants métis au cours du 20^e siècle et a reconnu la volonté assimilatrice motivant ces pratiques. Le Canada s’est excusé quant à lui pour les traumatismes et sévices subis dans les pensionnats autochtones et a également reconnu les intentions de l’état à ce sujet. Toutefois, peu de mentions ne sont faites à l’envergure des séquelles actuelles du colonialisme ni à la discrimination systémique ancrée dans les deux pays. La manière dont la réconciliation a été abordée par les différents gouvernements évite ces sujets sensibles et ne nomme pas les inégalités entre peuples qui en découlent. Il serait intéressant d’approfondir la question de la nécessité de revenir sur un passé éloigné dans le cadre de la réconciliation. Il est discutable en effet de traiter d’événements historiques datant de plus de 300 ans. Toutefois, dans le cadre de notre recherche, nous nous demandons quel en est l’effet sur la mémoire collective. Bien que la colonisation soit connue de tous, elle n’est pas nommée dans le cadre de la réconciliation. Ce tabou cause à notre sens une omission volontaire dans la mémoire collective nationale de la source des rapports historiques avec les autochtones depuis la construction des états australien et canadien.

Deux mémoires collectives cohabitent sur un même territoire et confrontent des perceptions différentes de « nous » et de « l’autre ». Nous avons vu à ce sujet des discours de politiciens véhiculant des images péjoratives des réserves et communautés autochtones. Ces préjugés, ancrés dans les groupes, sclérosent les possibilités de réconciliation. Tant que ces récits ne sont pas réconciliés, ou acceptés, la cohabitation reste complexe et propice aux conflits. Un travail d’envergure reste donc à accomplir pour contrer les préjugés et construire une mémoire collective commune, en sachant qu’elle comporterait des paradoxes. Dans les deux pays, la réconciliation évite donc de toucher à ces questions délicates. La mémoire collective nationale s’est transformée en reconnaissant les drames vécus par les communautés autochtones, mais il reste encore une difficulté à affronter les rapports historiques initiaux. Cela empêche un changement de fond de la relation. Sans cette reconnaissance, la guérison reste incomplète et le pardon peu propice. Voyons désormais ce qu’il en est de la réparation et de la justice.

2.3 Justice, réparation et réconciliation

Afin de finaliser notre analyse des processus de réconciliation, nous allons commenter la manière dont la réparation a été abordée dans les deux pays. Tout d'abord, il est important de mentionner que les termes de « réparation » et « justice » ont peu été utilisés dans les discours. Le concept de justice réparatrice était central dans notre recherche théorique sur la réconciliation. Rappelons sa définition :

Ensemble des mesures judiciaires et non judiciaires qui ont été mises en œuvre par différents pays afin de remédier à l'histoire de violations massives des droits humains en temps de conflits et/ou de répression par l'État. Ces mesures comprennent les poursuites pénales, les programmes de réparation, diverses réformes institutionnelles et les commissions de vérité (Parent, Réseau de Recherche pour les Opérations de la Paix, 2012)

Peut-on parler de « justice réparatrice » dans la réconciliation canadienne et australienne ? Nous allons reprendre brièvement chaque passage de la définition ci-dessus pour y répondre. Premièrement, en ce qui concerne les poursuites pénales, elles ont été exclues des processus de réconciliation. Elles sont peut-être hors de propos dans ces cas-ci, car elles concernent surtout les cas de transition post-conflit tels que des guerres civiles. Pour autant, des plaintes ont été déposées contre l'état et les Églises au Canada, mais l'alternative des excuses et de la CRRPI a été privilégiée à la justice pénale. De plus, bien que des violations importantes aient eu lieu, nombre d'entre elles sont anciennes et il serait difficile d'en punir les responsables. L'approche privilégiée a été le mode de règlement alternatif pour les victimes et peut représenter un exemple de justice réparatrice. En Australie, aucune mesure pénale n'a été envisagée pour traiter de la question des enlèvements.

En ce qui concerne les programmes de réparation, les deux pays ont entamé des mesures différentes selon les problématiques identifiées. Pour ce qui est de l'Australie, le cœur des politiques a été le redressement des inégalités socio-économiques. Outre cet aspect, d'autres mesures tendent à travailler sur la valorisation des cultures et langues autochtones, l'intégration, la commémoration (*National Sorry Day*) et la promotion d'une relation saine, mais par le biais de réajustements socio-économiques. Comme mentionné ci-dessus, l'essence de la réconciliation australienne, tel que projeté par les représentants de l'état, est plus

économique que culturelle. La réparation est donc plutôt envisagée à travers les possibilités d'accès au mode de vie occidental. Bien que les réajustements socio-économiques participent à une forme de réconciliation sur le long terme, le cœur du problème n'est pas abordé.

Le Canada a quant à lui mis en place différentes mesures de réparation. Premièrement, à travers le projet des tables rondes qui ont mené à l'Accord Kelowna, le gouvernement cherchait à établir une reconnaissance politique et créer un partenariat solide entre l'état et les nations autochtones. Cette approche représentait une forme de réparation par l'inclusion politique et le réajustement des écarts économiques et de niveau de vie. Le gouvernement Harper, avec la CRRPI, a plutôt axé sa réparation dans un esprit de paiement de dette historique. En traitant de la question des pensionnats avec un projet concret, le gouvernement s'assure ne plus être critiquable sur la question. Toutefois, bien que la politique s'enligne dans une démarche de réparation, elle se définit comme étant une « convention de règlement ». Symboliquement, le geste diffère quelque peu de la réparation interprétée comme une mesure de guérison et ressemble plus à un contrat. Les projets de réparation restent donc assez flous dans nos cas d'étude. En effet :

Reconciliation seems a more tangible objective in those contexts where meaningful restitution or reparations are available to survivors, and where criminal prosecutions of the most significant offenders either have occurred already, or are occurring alongside truth and reconciliation commissions (Richards et Wilson 2017 : 8).

Selon ce passage de Richard et Wilson la réconciliation peut être évaluée en fonction des mesures mises en place pour atteindre cet objectif. L'approche de la réparation n'est pas pensée de la même manière en Australie et au Canada. En effet, en guise de réparation, l'Australie adopte des mesures de l'ordre des politiques publiques qui touchent exclusivement les collectivités. Les excuses peuvent être envisagées comme une possibilité de guérison personnelle, mais aucune mesure de réparation individuelle n'est engagée par le gouvernement. Les compensations financières sont d'ailleurs exclues du processus, bien qu'elles soient recommandées par le rapport de la commission d'enquête *Bringing Them Home*. Le Canada a quant à lui, adopté deux types de mesures dans le cadre de la réparation. L'une est collective et consiste en un grand projet de divulgation des faits, la CVR. Toujours d'ordre collectif, d'autres aspects de la réparation entendent également réduire les écarts

socio-économiques et assurer une plus grande collaboration et une reconnaissance des droits et de l'autonomie politique des communautés. L'autre est individuelle et comprend des compensations financières octroyées aux anciens étudiants des pensionnats. Le Canada a donc adopté des mesures plus approfondies et a touché à divers aspects de la réparation. L'approche plus holistique du Canada entreprend plus sérieusement une démarche pouvant changer les anciens rapports. Le pays est donc plus avancé dans son processus de réparation que celui de l'Australie. Il pourrait être intéressant à cet effet de comparer les liens entre les modes de représentation et l'avancée de la réconciliation, étant donné les différences importantes entre les deux pays à ce sujet.

En ce qui concerne les réformes institutionnelles, nous avons observé au cours de notre recherche qu'il s'agissait d'un point sensible de la réparation. Nous défendons, dans le cadre de cette recherche, qu'une révision des structures étatique serait favorable à une démarche de réconciliation et une forme de réparation. Les dirigeants politiques ont donc la responsabilité d'engager des mesures de transition afin de créer un terrain propice à une amélioration de la relation. Bien que Trudeau ait entrepris un début de changement institutionnel au Canada, la réparation a été envisagée dans les deux pays selon la vision de la société dominante. Les standards étatiques occidentaux sont restés rigides dans les processus étudiés. Pourtant, ne sont-ils pas à la base de l'assise occidentale sur les cultures autochtones ?

Dans le cas de l'Australie, aucune transition institutionnelle n'est envisagée, voire désirée dans le processus de réconciliation. Comme nous l'avons vu, il y a une grande réticence à ce que les autochtones puissent avoir une voix et une représentation au niveau fédéral. Mais au-delà de ces observations, les politiques n'ont pas fait mention de quelconque projet de changement institutionnel. Les structures occidentales prédominent et des réformes semblent peu probables, ce qui empêche de traiter les discriminations structurelles qui maintiennent les inégalités et le fossé entre autochtones et le reste de la population. Un important travail reste à accomplir à ce stade pour aller vers une réconciliation solide dans les deux pays.

Enfin, pour ce qui est de la commission de vérité et de réconciliation, elle n'a été mise en application qu'au Canada. L'Australie n'a pas évoqué l'intention d'en établir une. Le rapport *Bringing Them Home* a permis de faire un travail historique important, sur la base de nombreux témoignages de victimes. Ce rapport a favorisé une prise de conscience importante

sur le passé australien. Les victimes n'ont toutefois pas disposé d'audience publique pour partager leurs témoignages. Pour ce qui est du Canada, la CVR a permis de faire un grand travail historique autour de l'épisode des pensionnats autochtones. Ce travail de mémoire, de publicité des témoignages et d'écoute a participé grandement au projet de réparation comme prévu par l'état.

En guise de conclusion pour cette analyse de la justice réparatrice et de la réconciliation en Australie et au Canada, nous avons observé qu'une partie seulement de cette réparation a été entamée. Il est difficile de parler de justice réparatrice dans le cas de l'Australie, bien que les projets en place depuis 2008 ouvrent la voie à une forme de réparation, un important travail reste à accomplir. Pour ce qui est du Canada, les différentes mesures entamées peuvent être considérées comme des projets de justice réparatrice. Le pays doit toutefois continuer dans cette direction et s'y engager avec sincérité pour espérer des prémises de changement sur le long terme. Voyons désormais la manière dont chaque groupe politique a interprété la réconciliation en guise de vérification des hypothèses.

3. Orientations politiques et réconciliation

En Australie et au Canada, les principales orientations politiques ont abordé la réconciliation de manière différente. Afin de donner une réponse finale à notre question de recherche et vérifier nos hypothèses, voyons désormais les rapprochements entre les actions et discours des grands groupes politiques des deux pays. À la suite des observations faites au cours des deux derniers chapitres, nous avons rassemblé les informations recueillies selon les orientations politiques et leur approche de la réconciliation. Nous diviserons cette partie en deux sections, en reprenant d'abord notre première hypothèse qui traitait des partis de droite, puis notre seconde hypothèse qui traitait des partis de centre gauche. À la suite de ces comparaisons, nous pourrions valider ou invalider nos hypothèses et donner une réponse finale à notre question de recherche.

3.1 Vérification de l'hypothèse n°1

Rappelons tout d'abord notre première hypothèse qui était la suivante :

La droite politique tend à ralentir les projets de réconciliation, car ils se montrent plus réfractaires à la reconnaissance des injustices historiques, à la représentation distincte des autochtones au niveau fédéral et aux méthodes de réparation des injustices passées. Leurs positions conduisent donc à impacter négativement le processus de réconciliation (2018 : 29).

Afin de passer à la vérification de la première hypothèse, nous allons tout d'abord rappeler les positions idéologiques de la droite politique telles qu'analysées au cours des chapitres précédents. Pour faire suite à cela, nous procéderons à l'évaluation de la validité de l'hypothèse.

Comme nous le défendions dans le deuxième chapitre, la droite australienne est ancrée dans une approche nationaliste de la réconciliation. Les députés libéraux ont démontré une opposition répétitive aux possibilités de représentation autochtone au niveau fédéral. Ils justifient cette opposition par la peur d'établir une troisième chambre, ce qui rejetterait le principe d'égalité entre citoyens. Le prétexte de mettre en danger l'unité nationale du pays était également utilisé dans divers discours à ce sujet. La réconciliation prend alors le rôle de refonder l'identité nationale du pays. Mais elle ne comporte cependant pas de reconnaissance de droits spécifiques ou d'excuses pour les exactions commises dans le passé. Certains se repositionnent à la suite de l'élection de Kevin Rudd et finissent par présenter leurs excuses. Au cours de ces discours, nous avons observé qu'une partie exprimait la peur et le rejet de tout sentiment de culpabilité intergénérationnelle et certains, plus radicaux, remettaient en question l'idée même de « stolen generations ». Plusieurs déclarations militaient en faveur d'interventions de l'état dans les affaires internes des communautés et certains tendent même à maintenir une image infantilisée des communautés. Dans la lignée de ces argumentations, le système du welfare et de la dépendance vis-à-vis de l'état était fortement critiqué. Enfin, ils soutiennent à l'unanimité la politique inaugurée par le PM, *Closing the Gap*, mais rejettent toute forme de compensation financière pour les victimes. En résumé, les discours de la droite nous ont montré un certain conservatisme vis-à-vis d'un changement de la version jusqu'alors officielle de l'histoire nationale et de l'acquisition d'un statut spécifique pour les autochtones

australiens. La réconciliation est alors perçue par la droite comme un moyen de les intégrer à la culture et à l'économie de la nation australienne.

Pour ce qui est du Canada, les conservateurs ont adopté une approche ambivalente de la réconciliation. Sans annoncer leur désaccord face au projet de réconciliation nationale, ils ont freiné ce processus à diverses reprises. Les discours étudiés nous ont montré leur précaution face aux dépenses de l'état. L'accord Kelowna avait été rejeté par ceux-ci sous prétexte que son budget était démesuré. Soucieux du fonctionnement économique du pays et de la viabilité financière ou rentabilité des projets entrepris, chaque décision du gouvernement Harper évalue le poids des dépenses à effectuer. Peu de consultations avec les représentants autochtones sont faites sur les questions de réconciliation durant son mandat. D'autres aspects contradictoires des politiques du gouvernement conservateur ont compromis le processus de réconciliation. Le refus de signer la DNUDPA a démontré une importante retenue face à l'idée de concéder des droits spécifiques et des modes de consultations aux communautés autochtones. Cette résistance a été confirmée lorsque le rapport de la CVR a été publié. Les 94 recommandations qu'il soutenait n'ont pas été commentées par le PM et aucun projet concret quant à leur étude ou application n'a été annoncé. Toutefois, la mise en place de la CRRPI et ses différents objectifs ont permis une avancée importante concernant les pensionnats. Une première étape de reconnaissance est alors entamée par cet accord qui permet, selon les conservateurs, de clore le sujet des pensionnats. Enfin, aucune excuse n'était envisagée jusqu'au moment où le PM a concédé à les présenter, sous la pression générale. Les conservateurs ont donc adopté une approche méfiante vis-à-vis de la reconnaissance officielle des actes du passé et des torts commis par l'état canadien. De manière générale, un manque d'ouverture face au processus de réconciliation a été revendiqué dans les discours et actions des conservateurs. Leurs discours soulignent l'importance de construire des communautés stables et solides. Dans cette optique, la réparation ou la guérison des séquelles et traumatismes sont secondaires. La vision générale de la réconciliation des conservateurs est donc rationnelle et protège les intérêts économiques de l'état. Cette approche rend la mise en pratique de toute forme de réconciliation difficile. La guérison ne peut être atteinte dans cette optique et peu d'efforts sont déployés pour améliorer la relation avec l'état.

Dans les deux pays, la reconnaissance des erreurs commises par l'état demande un effort important pour les membres de la droite. Le cas australien nous a montré que l'idéologie nationaliste sous-jacente envisageait difficilement des excuses et la reconnaissance des exactions passées. Au Canada, l'effort déployé pour éviter de prononcer ces excuses montre la même difficulté de reconnaissance et rejette toute remise en question des rapports de l'état vis-à-vis des communautés. Cela valide donc la première partie de notre hypothèse selon laquelle les partis de droite sont plus réfractaires à la reconnaissance des erreurs du passé. Les positions des partis de droite, à ce sujet, ont donc freiné les processus de réconciliation en Australie et au Canada et ont par la même occasion laissé place à des discours négationnistes, maintenant l'état dans une certaine immunité. Les idéologies de droite abordent donc difficilement la responsabilité historique de l'état vis-à-vis des autochtones. La légitimité du pouvoir étatique est garantie par sa continuité dans le temps. Soucieux de la pérennité de ses structures, institutions et modes de fonctionnement, les conservateurs privilégient donc la stabilité de l'état. Au-delà de ces observations, les discours nous ont montré une crainte sous-jacente de porter une culpabilité intergénérationnelle qui n'est plus seulement sociétale, mais également individuelle. Nous validons donc la première partie de notre hypothèse à ce sujet.

Pour ce qui est des méthodes de réparation, les politiques privilégiées par les conservateurs canadiens et libéraux australiens sont rationnelles et cherchent l'efficacité et la rentabilité. Les gouvernements libéraux d'Australie se sont concentrés exclusivement sur les décalages de niveaux de vie et le redressement de ceux-ci alors qu'au Canada, les gouvernements conservateurs cherchent à régler la question des pensionnats en indemnisant les victimes. L'un cherche l'inclusion et l'intégration aux modalités de vie du pays et l'autre se concentre sur le règlement des questions d'injustices historique. Dans les deux cas, les projets participent à une forme de réparation. L'Australie travaille sur les inégalités qui sont le fruit des mauvais traitements historiques des aborigènes et insulaires du détroit de Torres et le Canada donne une reconnaissance officielle et compensation aux victimes des pensionnats. Il serait donc faux de dire que les partis de droite sont réfractaires à la mise en place d'un procédé de réparation. Toutefois, les contradictions énumérées ci-dessus nous ont montré que les positions de ces partis freinent le processus général de réconciliation par leurs nombreuses oppositions et refus de traiter certaines questions au cœur des problématiques actuelles. Ils

s'opposent donc de cette manière à une approche globale de la réparation et empêchent l'établissement de rapports égaux et pacifiques entre l'état et les communautés autochtones. Nous ne pouvons donc pas affirmer qu'ils s'opposent à des formes de réparation, mais pour autant, leurs positions empêchent la mise en place de politiques favorisant la réparation. Dans cette optique, les partis de droite ralentissent l'avènement d'une réparation durable au sein de leur pays, ce qui nous permet de valider cette deuxième partie de notre hypothèse.

Enfin, pour ce qui est des modes de représentation, il est évident que la droite australienne s'y oppose fermement, ce qui empêche l'établissement de toute forme de dialogue bilatéral entre les communautés autochtones et l'état. Ce dernier reste donc l'instance suprême pour traiter des questions autochtones et ne se trouve dans aucune obligation légale de passer par leurs représentants pour prendre des décisions les concernant. Cette approche maintient un rapport paternaliste de l'état vis-à-vis des communautés, ce qui coupe toute possibilité de changer la relation et maintient le rapport de force à la base du problème. Une réconciliation sur le long terme, basée sur une réciprocité de la relation, est donc difficilement envisageable dans le contexte australien. Pour ce qui est du Canada, aucun discours de la droite n'a indiqué de résistance à un mode de représentation autochtone étant donné qu'une représentation organisée et reconnue existe déjà dans le pays. Cependant, leurs gouvernements ont maintenu les habitudes paternalistes de l'état en évitant de mettre en place des consultations pour l'application de politiques les concernant. Par ce biais, ils maintiennent un rapport descendant de la relation entre l'état et les communautés au même titre que l'Australie. Leur refus de signer, puis d'appliquer, la DNUDPA suit également cette direction. En effet, cette décision marque leur refus d'assurer des droits spécifiques permettant entre autres des modes de consultation voire un droit de veto sur certaines questions. Nous pouvons donc affirmer que les partis de droite des deux pays sont réfractaires à une représentation mettant sur un pied d'égalité l'état et les communautés pour les questions territoriales, politiques ou juridiques concernant les affaires autochtones. Aucune relation politique égale entre l'état et les communautés n'est désirée ou envisagée par les membres de la droite en Australie et au Canada.

Nous pouvons donc valider notre première hypothèse selon laquelle les partis de droite freinent le processus de réconciliation au Canada et en Australie. En effet, leurs positions conservatrices satisfont difficilement les demandes de reconnaissance et de considération des voix autochtones de deux pays. Ils cherchent davantage à maintenir un état fort avec des pouvoirs centralisés en se basant sur la légitimité historique de celui-ci sur son territoire et sa population. Cette vision d'un état stable est mariée à une affirmation d'une identité nationale forte et fière. Ces positions sont donc peu propices à une transformation des institutions pouvant mettre fin progressivement aux barrières structurelles mettant une distance entre les autochtones et le reste de la population. Elles maintiennent également un rapport descendant ce qui empêche un changement de la relation avec l'état et donc, freine les possibilités de réconciliation dans les deux pays. Voyons désormais ce qu'il en est pour notre deuxième hypothèse.

3.2 Vérification de l'hypothèse n°2

Notre deuxième hypothèse, élaborée dans le premier chapitre, était la suivante :

Les partis centristes et de gauche tendent à se montrer favorables à la reconnaissance des injustices passées, vécues par les peuples autochtones, et affichent une image d'ouverture à la réconciliation dans une approche inclusive. Ils sont donc plus favorables à mettre en place des mesures encourageant la réconciliation (2018 : 29).

Nous allons brièvement rappeler les grandes positions des partis de centre gauche en Australie et au Canada avant de procéder à notre comparaison pour vérifier cette deuxième hypothèse.

En Australie, la gauche était initialement propice à ce que les autochtones aient une représentation à part entière au sein des institutions fédérales. Au début des politiques de réconciliation, leur approche était plus axée sur une optique d'autodétermination et de reconnaissance de droits. Généralement en faveur des excuses, les travaillistes dénoncent les exactions passées et les politiques d'assimilation instaurées par l'état au cours des siècles précédents. Dans leurs discours d'excuses, les députés travaillistes défendent la reconnaissance de l'histoire et les graves injustices vécues par les populations autochtones, en acceptant que l'histoire nationale puisse contenir autant de fierté que de honte. Ils tendent à

nommer et dénoncer le passé colonial et ses conséquences actuelles. Ils soutiennent à l'unanimité les excuses et s'accordent sur les objectifs du projet *Closing the Gap*. La réparation est envisagée par le redressement des inégalités entre autochtones et le reste de la population. Outre des programmes de commémorations qui sont annoncés lors des discours, peu de projets analogues sont développés pour amorcer une réparation. Au cours des discours, peu de mentions sont faites aux compensations pour les victimes et les travaillistes n'affichent pas de position claire concernant les interventions dans les territoires du Nord, bien que certains annoncent les soutenir. Certains sujets sont mis sous silence, ce qui empêche de déterminer leur position sur ceux-ci. De manière générale, les travaillistes affichent une vision de la réconciliation qui cherche à unir la nation australienne en incluant les identités autochtones dans l'identité nationale et en valorisant leurs cultures. La réconciliation permet également de changer les perceptions sur l'état australien, qui devient désormais bienveillant et proche des communautés autochtones.

Au Canada, les libéraux étaient à l'initiative de l'accord Kelowna qui a marqué une transition importante dans la relation et la communication avec les PNMI. Dans une approche collaborative et inclusive, ils ont cherché à traiter les questions d'inégalités socio-économiques en mettant en place un large projet national de consultations. La démarche comprenait également une forme de reconnaissance politique et historique du statut des communautés autochtones du pays, en essayant de changer leur relation avec l'état. Le retour d'un gouvernement libéral avec l'élection de Justin Trudeau va reprendre ce travail de collaboration en l'approfondissant. En effet, l'approche du nouveau PM va non seulement travailler sur les inégalités, mais également sur la représentation, la transformation de la relation et l'autodétermination. Dans la lignée de son engagement, le nouveau gouvernement décide d'appliquer la DNUDPA. Des contradictions font toutefois leur apparition lorsque des enjeux de ressources naturelles et d'intérêts économiques de l'état sont à l'ordre du jour. Pour ce qui est des discours, les partis centristes et de gauche ont été les fervents défenseurs des excuses officielles au Canada. Empreintes d'indignation, leurs déclarations cherchent à sensibiliser les auditeurs aux souffrances vécues par les autochtones et beaucoup comprennent des témoignages de victimes. Ils se positionnent souvent par ce biais en tant que défenseurs des PNMI et dénoncent le décalage entre le niveau de développement du Canada et le niveau de

vie des communautés. Privilégiant la consultation, la transformation de la relation et la reconnaissance, les discours de centre-gauche s'alignent sur l'idée de la réconciliation telle que définie dans ce mémoire. Toutefois, ils tendent à placer la relation avec l'état comme centrale dans le processus et rendent les autochtones dépendants du bon vouloir des gouvernements. L'image de l'état dans sa relation avec les PNMI peut donc osciller entre celle de sauveur ou celle de bourreau. Les partis de centre gauche cherchent également à inclure les identités autochtones dans l'identité nationale canadienne tout en reconnaissant les particularités culturelles de ceux-ci. Parallèlement au cas de l'Australie, les pratiques des libéraux canadiens tentent également de changer l'image de l'état dans leur démarche de réconciliation.

Le parti libéral du Canada et le parti travailliste d'Australie ont donc montré plusieurs similarités dans leurs approches de la réconciliation. Premièrement, ils se sont affichés en faveur des excuses et de la reconnaissance de la participation de l'état aux traumatismes vécus par les populations autochtones. Ensuite, d'un point de vue des discours, les libéraux et travaillistes ont opté pour une approche plus sentimentale et rédemptrice, citant de nombreux témoignages de victimes. Ils montrent ainsi leur proximité et leur empathie envers les peuples autochtones du pays. Les partis centristes et de gauche reconnaissent sans retenue la culpabilité de l'état et des gouvernements dans le mauvais traitement des peuples autochtones. Ils dénoncent les intentions assimilatrices des politiques mises en place par les gouvernements et cherchent à montrer leur désaccord et la volonté de rompre avec ces pratiques. Leurs discours mettent l'accent sur les souffrances et les injustices vécues par les communautés pendant ces périodes d'assimilation. Nous pouvons donc valider la première partie de notre hypothèse selon laquelle les partis centristes et de gauche tendent à reconnaître les injustices passées vécues par les peuples autochtones et affichent une image d'ouverture à la réconciliation.

Dans les deux pays, l'identité nationale cherche à se transformer pour inclure les identités autochtones. De manière générale, le centre et la gauche abordent la réconciliation comme un moyen de modifier la relation et l'image de l'état vis-à-vis des communautés. Nous parlions à ce sujet d'idéologie fédératrice dans le cadre de la réconciliation australienne perçue par la gauche. Pour ce qui est du Canada, l'approche de la réconciliation cherche également à

reconnaître le passé pour aller vers une nouvelle relation avec les nations autochtones du pays. Le gouvernement Trudeau s'est montré enclin à valoriser le patrimoine culturel autochtone du Canada et tient à montrer son engagement dans la réconciliation. La réconciliation est donc un moyen choisi par les partis de centre et de gauche pour montrer cette proximité de l'état avec les peuples autochtones et changer son image afin de représenter toutes les nations qui le composent. Nous pouvons donc valider notre deuxième partie de l'hypothèse, car dans les deux pays, les partis de centre et de gauche ont en effet une approche inclusive de la réconciliation.

Le centre et la gauche ouvrent plus facilement la voie de la réconciliation. Leurs idéologies et programmes s'accordent tant dans les discours que dans les actions avec le processus tel que nous l'avons défini. Les principes fondamentaux sociaux et multiculturels de leurs programmes politiques favorisent leur soutien aux projets de réconciliation. Notre deuxième hypothèse est donc validée. Il est toutefois important de rappeler qu'ils se servent avant tout du concept pour donner une image plus juste, plus humaine, et donc plus éthique de l'état, mais aussi de leurs partis. In fine, le thème est utilisé comme moyen de propagande électorale.

4. Impacts des orientations politiques sur la réconciliation

Chaque orientation s'est approprié un vocabulaire propre de la réconciliation. Mais comme nous l'avons annoncé à diverses reprises, les partis cherchent ultimement à maintenir la légitimité traditionnelle de l'état. Toutefois, cet objectif est-il compatible avec la réconciliation telle que nous l'avons abordée dans ce mémoire? Si l'état, composé majoritairement de membres de la société dominante, conserve ses institutions telles qu'elles sont actuellement, des inégalités et dissonances internes risquent de persister avec les populations autochtones. Bien que de nombreux efforts soient déployés par les différents gouvernements pour réduire les inégalités socio-économiques, si les autres aspects intrinsèquement liés à la réconciliation ne sont pas abordés, les conflits sont peu susceptibles de diminuer. L'état peut en effet chercher par ce biais à assurer une plus grande cohésion sociale au sein du pays, et évacuer progressivement les demandes de reconnaissance culturelle et de spécificités politiques et juridiques pour les populations autochtones. Mais l'Histoire a démontré que ce genre de tentatives n'a pas atteint les objectifs escomptés et que les répercussions qui s'en suivent

rendent la relation d'autant plus complexe. Les questions autochtones ne peuvent donc pas être traitées seulement dans une perspective d'inclusion à la société dominante.

La réconciliation est alors une alternative intéressante étant donné l'imprécision de sa définition et la manière dont chacun peut se l'approprier. Le passage ci-dessous illustre bien ce propos :

David Gaertner (2014) brings this point home to our context when he remarks that “reconciliation in Canada, a country that bases a large portion of its identity on diversity and multiculturalism, cannot be addressed as singular,” in the sense of having only one authoritative meaning or direction (445). He further notes that “it is not simply that reconciliation means different things to different people but, rather, that the very idea of ‘reconciliation’ is altered whenever it is conveyed into another language and sociopolitical context” (445) (Wyili, 2016 : 87).

Le concept du multiculturalisme influencerait donc l'approche de la réconciliation, principalement pour les partis de centre gauche. Au-delà du multiculturalisme, l'image véhiculée par les discours des libéraux canadiens et australiens est celle de l'humanisme. À travers un affichage d'empathie, d'ouverture et de proximité avec les populations autochtones, les politiciens les représentent et les défendent.

Peut-on alors avancer que les députés de centre et de gauche sont plus progressistes et ont une approche propice à la réconciliation au Canada et en Australie ? Dans les discours et actions étudiés au cours de ce mémoire, nous serions tentés de répondre positivement. Toutefois, aucune question complexe ne peut être résumée simplement. Les discours des partis de centre et de gauche reflètent un courant de pensée qui s'ancre dans une approche multiculturelle et favorable à l'inclusion de tous dans la société. Pour autant, les discours ne démontrent pas toujours une volonté de trouver un terrain commun avec les nations autochtones, mais plutôt de rassembler ces groupes derrière un même état. Finalement, ils travaillent de concert avec leurs opposants politiques. Le programme de réconciliation de Trudeau était prometteur dans les possibilités de changements institutionnels et de durabilité qu'il offrait. Mais lorsqu'il y a un conflit d'intérêts entre les compagnies de transport énergétique et la DNUDPA, le gouvernement privilégie le privé. Les libéraux et conservateurs adoptent la même approche lorsqu'il s'agit d'intérêts économiques. Comme mentionné ci-dessus, l'objectif est bien d'assurer le fonctionnement du pays. La réconciliation, dans ce cadre, sert donc plus de

palliatif pour gérer les problématiques liées aux populations autochtones et évite toute reconsidération de fond de la relation.

Comme nous l'avons vu, le concept de réconciliation est complexe et ne peut être limité à ces actions et discours. Si la réconciliation est véhiculée par l'état, d'importantes remises en question des modes de fonctionnement actuels doivent être engagées pour avancer dans le processus. Nous pouvons donc conclure comme suit. Les partis conservateurs font avancer plus lentement le processus en agissant avec prudence pour ce qui est des investissements et font preuve de réserve quant aux reconnaissances des torts commis par l'état. Les partis de gauche quant à eux jouent un double-jeu en donnant une image encourageant la réconciliation tout en agissant timidement dans les domaines plus sensibles politiquement. Ils ouvrent donc la voie à la réconciliation, mais l'engagent avec précautions. Les deux grandes orientations que nous avons étudiées au cours de notre recherche abordent la réconciliation sous des angles différents, mais dans l'ensemble, représentent l'état et sont garantes de son bon fonctionnement. Voyons enfin, pour conclure ce chapitre, la manière dont cet état est perçu.

4.1 Le rôle et la vision de l'état

Rappelons qu'un état est défini par sa population, son territoire et son gouvernement. Les revendications autochtones qui demandent une reconnaissance, des organes de participation au processus délibératifs voire une autonomie politique mettent-elles en péril les prérogatives de l'état ? Nos recherches nous ont montré que, quelle que soit l'orientation politique, les dirigeants préservent le statut hiérarchique et la légitimité de l'état. Pourtant, ces rapports sont au cœur du problème. La rigidité des traditions étatiques et de ses institutions fait perdurer la discrimination systémique qui entretient les écarts socio-économiques entre autochtones et non-autochtones, et qui empêche toute collaboration et ouverture de nouveaux modes de fonctionnement. De plus, malgré certains efforts déployés par les gouvernements, les statistiques restent alarmantes dans les deux pays. La situation actuelle des autochtones d'Australie reste pour le moins critique avec un taux de chômage quatre fois plus élevé que dans le reste de la population australienne (Australian Bureau of Statistics, 2016). Un autochtone sur dix a déjà été incarcéré une fois et un tiers (34%) déclare avoir expérimenté du racisme l'année précédente (Australian Bureau of Statistics, 2016). Pour ce qui est du Canada,

malgré les politiques de compensations et réparation mises en place, d'importants problèmes de pauvreté, dépendances, incarcérations, et autres touchent encore les populations autochtones. Par exemple, 43% des enfants responsables du Bien-Être social sont autochtones bien qu'ils représentent en tout 4,3% de la population du pays (Aboriginal Children in Care, 2015). D'autres chiffres tout aussi préoccupants concernant l'abus d'alcool, de drogues, les violences physiques et sexuelles (commises au sein de familles pour la plupart) ou la criminalité, montrent les inégalités encore présentes dans les sociétés australiennes et canadiennes et le besoin d'y remédier. Or, selon la manière dont la réconciliation a été abordée jusqu'alors, quelle est la place de l'état dans cette situation et quelles perspectives y a-t-il pour sa relation avec les populations autochtones ?

Le processus étant entrepris par l'état dans les deux cas, le cadre de cette réconciliation va être défini par celui-ci. Ce cadre touche également les limites de ses compétences et dispositions. En effet, les institutions interprètent les programmes de réconciliation selon leur vocabulaire et leurs fonctions. Ce qui implique des limites administratives et financières. De plus, le gouvernement ignore parfois les multiples réalités sur le terrain. Les limites de la réconciliation initiée par un état se trouvent dans le rôle même de ce dernier. Rappelons qu'il est défini par un territoire, une population et un gouvernement. Or, ces trois aspects sont au cœur des tensions entre l'état et les populations autochtones. Les prérogatives des institutions étatiques sont censées répondre à des besoins et intérêts propres à ces trois sphères, et le pouvoir et la légitimité de l'état en découlent. Toutefois, ces institutions ne sont pas reconnues et légitimées sur tout le territoire et par toutes les populations des deux pays. Héritières de développements historiques complexes, elles entretiennent des mémoires collectives différentes et tirent la légitimité de leur présence et autorité selon différentes racines historiques. L'état, fondé sur base de modèles occidentaux et ayant débuté pendant la colonisation, ne tire donc pas sa légitimité de l'entière de la population. L'imposition de son autorité et de ses modes de fonctionnement sur les populations autochtones au fil des siècles a créé la relation complexe qu'il est question de réconcilier aujourd'hui. Mais ce processus, entrepris sans consultations ni principe de partenariat, par un état déjà perçu comme illégitime, peut-il prétendre à la légitimité nécessaire auprès des populations autochtones ? Les communautés sont considérées comme des groupes minoritaires des sociétés canadiennes et

australiennes qui sont sous la responsabilité des états des deux pays. Elles ne sont pas considérées selon leur indépendance politique et n'ont pas de place dans des processus bilatéraux de délibération. Sous cet angle d'approche, il est évident que les tentatives de réconciliation sont vouées à reproduire les anciens rapports et ne peuvent, selon toute vraisemblance, que mener à l'échec.

L'état reste pour autant un acteur indispensable du processus de réconciliation. Sans ses institutions et leur potentiel de centralisation et de financement, toute tentative de réconciliation nationale serait difficilement envisageable. Mais pour ce faire, les institutions doivent pouvoir se transformer et créer de nouvelles approches dans la gestion des affaires autochtones, en rupture avec les anciennes. Ces institutions doivent également s'ouvrir à des modes de raisonnement et de gestion de politiques sociales différents afin de favoriser une plus grande collaboration avec les communautés autochtones. En résumé, c'est une réelle reconfiguration des modèles politiques, administratifs et sociaux, sur lesquels nos sociétés sont basées, qu'il faudrait entamer afin de construire une réconciliation durable.

Conclusion

Au cours de ce mémoire, nous avons abordé diverses facettes du concept de réconciliation. À travers les études de cas de l’Australie et du Canada, nous avons analysé la manière dont les états postcoloniaux ont entrepris leur démarche de réconciliation avec les peuples autochtones. Plus précisément, nous avons regardé les influences des partis politiques sur le processus. Chaque orientation a abordé la réconciliation sous un angle différent, selon ses intérêts et positionnements idéologiques.

De manière générale, les familles politiques de droite, représentées par les conservateurs au Canada et les libéraux en Australie, ont démontré leur méfiance et réserve à l’établissement du processus de réconciliation. En effet, ils ont d’abord retardé l’arrivée d’excuses officielles, illustrant leur résistance à la reconnaissance des exactions commises dans le passé, et la culpabilité de l’état. Ils ont également affiché, particulièrement pour le cas de l’Australie, leur préférence pour des modèles traditionnels et paternalistes, évitant les concertations et s’opposant même à la création d’organes de représentation. Enfin, pour ce qui est de la réparation, leur approche centralisée tend à protéger avant tout les intérêts économiques de l’état. Les idéologies conservatrices rencontrent donc difficilement les principes de réconciliation. Ces partis cherchent à maintenir la légitimité historique de leur état intacte. Ils opèrent une double protection structurelle ; ils maintiennent d’un côté un pouvoir paternaliste avec un devoir d’intervention et de régulation et de l’autre, ils défendent les intérêts économiques de l’état. Leurs discours et actions ont donc impacté négativement le processus de réconciliation tant de façon symbolique que pratique. Les idéologies conservatrices freinent l’instauration d’une réconciliation durable et sincère, car elle s’oppose à leur vision de la société.

Les partis centristes et de gauche, représentés en majorité par les libéraux du Canada et les travaillistes d’Australie ont abordé la réconciliation sous un angle différent. Leur approche idéologique s’est montrée plus favorable à l’instauration d’un processus de réconciliation. À l’initiative des excuses officielles en Australie et des projets de table ronde et de restructuration étatique collaborative au Canada, ils ont davantage encouragé le processus. Leurs discours d’excuses et de reconnaissance des exactions commises par leurs prédécesseurs

affirment leur indignation face aux injustices vécues par les populations autochtones. Ils ont davantage affiché une vision fédératrice de la réconciliation et cherchent par ce biais à changer l'image de l'état. Cette nouvelle représentation dépeint l'état comme rédempteur, valorisant la richesse culturelle des communautés et étant sensible à leurs revendications. Ils démontrent tant par leurs actions que dans leurs discours, leur ouverture à la réconciliation et l'influence donc positivement. Toutefois, cette approche, plus symbolique, reste fragile, car elle évite d'aborder certaines questions politiquement sensibles. Lorsqu'il s'agit de représentation fédérale ou d'intervention en Australie ou bien d'intérêts économiques et énergétiques au Canada, les engagements prennent un nouveau ton. Nous pouvons donc douter de la sincérité de ces partis à réellement mettre en place une réconciliation durable et remettre en question les prérogatives étatiques.

Les grandes orientations politiques ont donc appliqué des visions différentes de la réconciliation, ce qui a eu pour effet de faire avancer et reculer le processus à diverses reprises. Comme l'annonçait Courtney Jung :

Whether transitional justice measures will serve primarily to legitimate the status quo between postcolonial states, settler societies, and Aboriginal peoples, or whether they will have transformational capacity, will depend in part on the political context in which they take place (2009 : 1).

Le contexte politique dans lequel le concept s'est développé et sa politisation progressive a grandement influencé son évolution. La réconciliation, à travers la reconnaissance, les excuses et les mesures de réparation, offre une alternative intéressante pour redéfinir la relation entre l'état et les communautés autochtones. Or certains sujets jugés trop délicats ont empêché le processus de se développer totalement. Nous avons défendu qu'aucune réconciliation ne fût possible sans une reconnaissance officielle des actes du passé. Le rapport que cet état entretient avec son passé et la manière dont il entreprend de le réparer vont donc être influencés par ces mesures de reconnaissance. Toutefois, elles se sont exclusivement concentrées sur les événements du 19^e et 20^e siècle, et n'ont pas osé évoquer la source du dysfonctionnement de la relation entre les sociétés autochtones et occidentales. Sans nier les avancées importantes que les discours d'excuses des premiers ministres ont entreprises en termes de reconnaissance, nous avons vu que ces démarches ne remettaient pas en question la continuité des rapports de force qui régissent la relation.

Cette réconciliation n'est également pas envisageable dans la mesure où elle propose avant tout d'accéder à la même qualité de vie que le reste de la population. Cette quête d'uniformisation des modes de vie telle que proposée en guise de réparation par les états nie les dynamiques culturelles particulières aux communautés. De surcroît, elles représentent l'imposition d'une vision occidentale de la réconciliation, suivant une interprétation économique de la problématique. Cela illustre le manque évident de concertation et de considération des besoins dans l'adoption de mesures de réparation.

Ce que nous observons à l'issue de cette recherche, c'est qu'il y a une inadéquation des institutions étatiques à traiter des problématiques entre l'état et les communautés autochtones. Non seulement les gouvernements tendent à garder une approche descendante, mais ils visent à régler le problème par des politiques nationales. Or des centaines de réalités existent d'une côte à l'autre de l'Australie et du Canada. La vision occidentale traite les problématiques selon ses perceptions, sans chercher à rencontrer ces réalités. Plutôt que d'essayer de légitimer sa position, l'état devrait davantage se concentrer sur l'équité des rapports, en connaissance de son histoire et de la diversité des populations autochtones avec qui il cohabite.

Il est toutefois judicieux de noter certaines avancées en matière de réconciliation. En effet, les déclarations officielles des premiers ministres ont permis de mettre en lumière les événements tragiques vécus dans les deux pays. Nous avons mentionné, particulièrement dans le cas australien, qu'il y avait des débats historiques qui divisaient les interprétations du passé. Toutefois, peu de discours négationnistes ont été prononcés à la Chambre à la suite des déclarations officielles d'excuses. Ces discours auront donc permis de délégitimer les propos niant les souffrances vécues par les populations autochtones sur la scène publique. « If national reconciliation has a significance, it is undoubtedly to unify the people, to create some common ground that is strong enough to overcome to intranational division of the past » (Daly et Sarkin 2007 : 98). Les gouvernements ont donc permis, quel que soit le contexte qui les a poussés à le faire, une transition dans les débats publics et l'affirmation d'une vision inclusive de l'Histoire nationale. Cela démontre l'importance du rôle de l'état comme acteur du processus de réconciliation. Il peut officialiser la manière dont est interprétée son Histoire nationale et de cette manière, favoriser la reconnaissance et amorcer une première étape de réconciliation.

La réconciliation touche à des aspects fondamentaux de nos sociétés. L'idée de réconciliation soulève les questions existentielles auxquelles nous faisons face actuellement, que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou mondiale. Outre les nécessités contemporaines de devoir repenser notre rapport à l'environnement et à nos modèles économiques et politiques, elle vient toucher notre imaginaire sociétal profond. Le concept de réconciliation peut donc être analysé en surface comme un idéal symbolique, voire utopique, utilisé pour pallier les conflits ethniques imbriqués dans des sociétés postcoloniales. Mais il peut également être étudié de manière plus profonde et venir toucher les fondements de nos institutions, de nos rapports sociaux et de notre capacité à vivre ensemble. En effet, dans les pays postcoloniaux, la réconciliation entend mettre en lumière la source de ces conflits tant d'un point de vue historique que contemporain, et chercher des solutions pour transformer ces rapports. Un état qui veut poser les bases d'une réconciliation dans ce contexte doit donc par définition remettre en question ses pouvoirs et prérogatives.

Nous avons essayé de démontrer qu'au cœur des conflits politiques et des débats entre les différentes interprétations de la réconciliation, une remise en question profonde de nos structures et croyances sociétales doit être abordée. « The way a community argues about the scope and limits of justice is affected by its past (...) we start with the imperfect, often unjust and unequal practices, norm and institutions we inherit and try to redesign them as we go » (Iverson 2002 : 96). Les dirigeants politiques sont élus pour faire fonctionner un système et dans ce cadre la réconciliation ne peut fonctionner si elle est contrôlée uniquement à ce niveau. Comme l'illustre la célèbre phrase d'Albert Einstein, un problème ne peut être résolu avec la même mentalité que celle qui l'a engendré. Nous devons donc aborder la question à partir d'un nouveau point de vue. Les structures étatiques doivent être repensées afin d'évoluer vers un partenariat avec les communautés et cultiver la richesse de la diversité de visions de la société.

La réconciliation signifie également une rencontre et une ouverture à l'autre. À ce sujet, nous avons voulu nous détacher de toute vision manichéenne des rapports culturels que ce soit au Canada ou en Australie. Bien que notre positionnement initial fût critique vis-à-vis de la société occidentale, nous avons voulu démontrer que malgré l'évidence de l'inégalité des rapports de force, les catégorisations sont dangereuses et peuvent même cristalliser ces

rapports. Nous ne cherchons pas à qualifier les uns de victimes et les autres de bourreaux. Il y a des acteurs divers avec des histoires et des intérêts différents, mais également des mémoires parfois lourdes de souffrances, et tous les peuples en connaissent. C'est en reconnaissance et acceptation totale de ces mémoires et histoires que nous pouvons cocréer de nouveaux schémas sociétaux.

Nous avons essayé de mesurer l'état de conscience de la nécessité de se réconcilier dans les sociétés postcoloniales. Nous avons démontré que seule une réflexion approfondie et en collaboration avec toutes les parties concernées pourra créer les balises d'une cohabitation harmonieuse. Il était peut-être inadéquat de parler d'emblée de relation avec l'état, celui-ci incarnant une identité abstraite. Pour autant, cette représentation de la relation est actuellement régie par des conflits historiques, territoriaux, politiques et juridiques et nous avons défendu dans ce mémoire qu'elle peut aussi être abordée dans une dynamique constructive.

Notre objectif final est d'encourager la réflexion sur la question de réconciliation dans les sociétés postcoloniales. De nombreux acteurs peuvent participer au processus s'il y a un réel engagement et qu'une organisation concrète de toutes les parties concernées est mise en place. Cette relation peut alors être abordée selon une volonté commune de vivre en harmonie et un besoin de collaborer pour créer de meilleures conditions de vie. Il serait intéressant d'étudier à ce sujet les acteurs qui pourraient collaborer avec l'état pour constituer les bases d'une réconciliation progressive et durable dans les sociétés postcoloniales. Une autre recherche qui permettrait d'approfondir la réflexion devrait se pencher sur la manière dont l'état peut participer à consolider un mode de réconciliation durable, sans reproduire ses habitudes paternalistes. Enfin, une prochaine étude pourrait se concentrer sur l'établissement de modèles de concertations qui permettraient une réelle collaboration entre l'état et les représentants autochtones des pays sur les vastes questions entourant cette relation.

À l'issue de cette recherche, nous avons l'espoir que ces pistes de réflexion seront explorées et que nous chercherons de nouvelles manières de penser la réconciliation. Un questionnement de fond sur nos sociétés pourrait s'établir dans l'espace public si nous sommes prêts à regarder les failles et inadéquations de nos systèmes. Pour penser cette transition, il faudra faire preuve de créativité, d'ouverture d'esprit et de connaissance des enjeux contemporains. Des solutions existent, il suffit d'oser les explorer.

Bibliographie

1. Monographie, recueils et publications gouvernementales :

Australie, Australian Government. 2009. *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage, The Challenge for Australia, February 2009*. Australian Government Department of Social Services. PDF en Ligne :

https://www.dss.gov.au/sites/default/files/documents/05_2012/closing_the_gap.pdf

Australie, Australian Government. 2015. *Closing the Gap, Prime Minister's Report 2015*. Australian Government Department of the Prime Minister and the Cabinet. PDF en Ligne :

https://www.pmc.gov.au/sites/default/files/publications/Closing_the_Gap_2015_Report.pdf

Australie, Australian Government. 2018. *Closing the Gap, Prime Minister's Report 2018*. Australian Government Department of the Prime Minister and Cabinet. PDF en Ligne :

<http://closingthegap.pmc.gov.au/sites/default/files/ctg-report-2018.pdf?a=1>

Australie, Federal Register of Legislation. 1989. *An Act to establish an Aboriginal and Torres Strait Islander Commission and an Aboriginal and Torres Strait Islander Commercial Development Corporation, and for related purposes*, Act no. 150, section 3

Australie, Federal Register of Legislation, 2007. *Northern Territory National Emergency Act 2007*, Act no. 129 of 2007

Australie, Referendum Council. 2017. *Final Report of the Referendum Council*. PDF en ligne :

https://www.referendumcouncil.org.au/sites/default/files/report_attachments/Referendum_Council_Final_Report.pdf (30 juin 2017).

Australie, Report of Reconciliation Australia. 2016. *The State of Reconciliation in Australia, Our History, Our Story, Our Future*.

Australie, Report of the National Inquiry into the Separation of Aboriginal and Torres Strait Islander Children from Their Families. 1997. *Bringing Them Home*.

Australie, The Parliament of the Commonwealth of Australia. 2007. *Northern Territory National Emergency Response Bill 2007*.

Australie, Western Australia Aborigines Act, 5 Edw. VII n.14, *AN ACT to make provision for the better protection and care of the Aboriginal inhabitants of Western Australia*, 23 décembre 1905.

Australie, Western Australia Child Welfare Act, n.31, *AN ACT to make better provision for the Protection, Control, Maintenance, and Reformation of Neglected and Destitute Children and for other purposes*, 1907

- Adler, Emanuel. 2002. « Constructivism in International Relations » dans Carlsnaes, Walter, Risse, Thomas et Simmons, Beth A. *Handbook of International Relations*. London : SAGE Publications
- Barkan, E., & Karn, A. 2006. *Taking Wrongs Seriously : Apologies and Reconciliation*. Stanford, California : Stanford University Press.
- Bashir, Bashir. 2008. « Accommodating Historically Oppressed Social Groups : Deliberative Democracy and the Politics of Reconciliation ». Dans Kimlicka, Will et Bashir, Bashir. *The Politics of Reconciliation in Multicultural Societies*. Royaume-Uni : Oxford University Press, 48-69
- Bell, Avril. 2014. *Relating Indigenous and Settler Identities, Beyond Domination*. New York : Palgrave Macmillan
- Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada. 2017. « Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones », *Gouvernement du Canada*, 03 août 2017. En ligne : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1309374407406/1309374458958> (page consultée le 20 juin 2018).
- Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada. 2018. « National Inquiry into Missing Women and Girls, About the independent inquiry », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1470140972428/1470141043933> (Page consultée le 20 juin 2018).
- Canada, Assemblée Nationale des Premières Nations. 2006. « *Royal Commission on Aboriginal People at 10 years, A Report Card* ».
- Canada, Chambre des Communes. 2018. *Vote n°724*. Séance n°308, mardi 5 juin 2018 : 20294-20295
- Canada, Commission Royale sur les Peuples autochtones. 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, ministre des Approvisionnement et Services Canada
- Canada, Gouvernement du Canada. 2004. *Renforcer la relation, Rapport de la Table ronde Canada-autochtones*, Ottawa, 19 avril 2004
- Canada, Gouvernement du Canada. 2007. *Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens*, octobre 2007. PDF en ligne : http://nrss.ca/Resource_Centre/IndianAffairs/IRSRC_SettlementAgreementPresentation_Oct_EN_wm.pdf
- Canada, Gouvernement du Canada. 2017. « Statistiques sur la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ». *Affaires autochtones et du Nord Canada*. En ligne : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1315320539682/1315320692192> (page consultée le 19 juin 2018).
- Canada, Budget. 2018. « Budget 2018, Faire progresser la relation avec les autochtones », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-03->

[en.html](#) (page consultée le 20 juin 2018).

Canada, Rapport des Premiers Ministres. Juillet 2015. *Aboriginal Children in Care Working Group*.

Canada, Rapport final de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada. 2015. *Ce que nous avons retenu*. Montréal : McGill-Queen's University Press

Canada, Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord-Canada. 2018. « Réconciliation », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1400782178444/1529183710887> (page consultée le 20 juin 2018).

Canada, Budget 2018. « + Réconciliation », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-03-fr.html> (page consultée le 22 juin 2018).

Canada. 2015. *Pensionnats du Canada, Rapport de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada*, vol. 6. Montréal : McGill-Queen's University Press

Canada, premier ministre du Canada, Déclaration d'Excuses. 2008. *Prime Minister Harper Offers Full Apology on Behalf of Canadians for the Indian Residential Schools System*, Ottawa: Indian Affairs and Northern Development, 2008. En ligne : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100015644/1100100015649>(page consultée le 3 avril 2017).

Coulthard, Glen. 2014. *Red Skin, White Masks*. Minneapolis : University of Minnesota Press

Daly, Erin et Sarkin Jeremy. 2007. *Reconciliation in divided societies, Finding Common Ground*. United States of America : University of Pennsylvania Press

Davis, Megan, Langton, Marcia. 2016. « Constitutional Reform in Australia: Recognizing Indigenous Australians in the Absence of a Reconciliation Process ». Dans Macklem, Patrick et Sanderson, Douglas, dir. *From Recognition to Reconciliation. Essays on the Constitutional Entrenchment of Aboriginals & Treaty Rights*. Canada : University of Toronto, 449-73

Edmonds, Penelope. 2016. *Settler Colonialism and (Re)conciliation Frontier Violence, Affective Performances, and Imaginative Refoundings History*. United Kingdom : Plagrave Macmillan

Halbwachs, Maurice. 1950. *La mémoire collective*. Paris : Les Presses universitaires de France, 1967, Deuxième édition revue et augmentée. Collection : Bibliothèque de philosophie contemporaine. PDF repéré à : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.ham.mem1>

Iverson, Duncan. 2002. *Postcolonial Liberalism*. Cambridge : Cambridge University Press

Jung, Courtney. 2016. « Walls and Bridges : Competing Agendas in Transitional Justice ». Dans Macklem, Patrick et Sanderson, Douglas, dir. *From Recognition to Reconciliation. Essays on the Constitutional Entrenchment of Aboriginals & Treaty Rights*. Canada : University of Toronto Press, 357-88

- Kahane, David, dir. 2009. *Deliberative Democracy in Practice*. Toronto : UBC Press
- Macklem, Patrick, Sanderson, Douglas, dir. 2016. *From Recognition to Reconciliation. Essays on the Constitutional Entrenchment of Aboriginal & Treaty Rights*. Canada : University of Toronto Press
- Martin, Paul. 2004. *Renforcer la relation, Rapport de la Table ronde Canada-autochtones*, Gouvernement du Canada, 19 avril 2004 : i.
- Mellor, David. 2012. « Indigenous and « Settler » Relationships, Episodic and Structural Violence » dans Bretherton, Diane, Balvin, Nikola *Peace Psychology in Australia*. New York : Springer, 31 - 54
- Miller, Jim R. 1991. *Sweet Promises. A Reader on Indian-White Relations in Canada*. Canada : University of Toronto Press`
- Mitchell, Jessie. 2011. *In Good Faith?: Governing Indigenous Australia through God, Charity and Empire, 1825-1855*. ANU Press. En Ligne : <http://www.jstor.org/stable/j.ctt24h7xh> (page consultée le 22 janvier 2017).
- Moses, Dirk A. 2004. « Genocide and Settler Society : Frontier Violence and Stolen Indigenous Children in Australian History », *Studies and War Genocide*, 6, Berghahn Books
- Muldoon, Paul. 2008. « The Very Basic of Civility? : On Agonism Conquest, and Reconciliation » Dans Kimlicka, Will et Bashir, Bashir. *The Politics of Reconciliation in Multicultural Societies*. Royaume-Uni : Oxford University Press, 114-35
- Niemzack, Peter. 1994. *La représentation politique des autochtones au Canada et à l'étranger*, Ottawa : Bibliothèque du Parlement
- Nobles, Melissa. 2008. *The Politics of Official Apologies*, New York : Cambridge University Press
- Olick, J.K., Vinitzky-Seroussi, V., Levy, D. 2011. *The Collective Memory Reader*, United States of America : Oxford University Press
- Paradies, Yin. 2016. « Attitudinal Barriers to Reconciliation in Australia » dans Maddison Sarag, Clark, Tom, De Costa, Ravi. *The Limits of Settler Colonial Reconciliation: Non-Indigenous People and the Responsibility to Engage*, Singapore : Springers, 103-18
- Patterson, Lisa. 2006. *De la Table ronde Canada-Autochtones à l'Accord Kelowna : Négociations stratégiques avec les autochtones en 2004 et 2005*, Canada : Bibliothèque du Parlement
- Pratt, Angela, Benett, Scott. 2004. *The end of ATSIC and the future administration of indigenous affairs* (Current Issue Brief no. 4 2004-5), Repéré sur Parliament of Australia, En ligne : https://www.aph.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Library/Publications_Archive/CIB/Current_Issues_Briefs_2004_-_2005/05cib04#establish (page consultée le 3 février 2018)

- Pratt, Angela. 2005. *Practising Reconciliation ? The Politics of Reconciliation in the Australian Parliament, 1990-2000*. Department of Parliamentary Services
- Steckley, John L. & Cummins, Bryan D. 2008. *Full Circle, Canada's First Nations*. United States of America : Pearson Prentice Hall
- Tobias, John L. 1991. « Protection, Civilization, Assimilation : An Outline History of Canada's Indian Policy », dans Miller, Jim R. 1991. *Sweet Promises. A Reader on Indian-White Relations in Canada*. Canada : University of Toronto Press, 127-144
- Trudeau, Justin. 2016. « Déclaration du premier ministre du Canada sur les progrès du gouvernement du Canada en vue d'une réconciliation avec les peuples autochtones », *Justin Trudeau, premier ministre du Canada*. Ottawa : 15 décembre 2016. En ligne : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/12/15/declaration-du-premier-ministre-du-canada-les-progres-du-gouvernement-du-canada> (page consultée le 20 juin 2018).
- Trudeau, Justin. 2018. « Déclaration du premier ministre à l'occasion de la journée nationale des peuples autochtones », *Justin Trudeau, premier ministre du Canada*, 21 juin 2018. En ligne : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/06/21/declaration-du-premier-ministre-loccasion-de-la-journee-nationale-des-peuples> (page consultée le 24 juin 2018).
- Walters, D. Mark. 2008. « The Jurisprudence of Reconciliation: Aboriginal Rights in Canada ». Dans Kimlicka, Will et Bashir, Bashir. *The Politics of Reconciliation in Multicultural Societies*. Royaume-Uni : Oxford University Press, 165-91

2. Articles de périodiques :

- ABC 7.30, « Sydney Harbour Bridge walk », (s.d), *ABC Splash*. En ligne : <http://abcspla.sh/m/618780> (page consultée le 24 janvier 2018)
- ABC News. 2008. « Rudd stands by NT Indigenous intervention », *ABC News*. En ligne : <http://www.abc.net.au/news/2008-06-21/rudd-stands-by-nt-indigenous-intervention/2479408> (page consultée le 10 mars 2018).
- Bretherton, Diane et Mellor, David. 2006. « Reconciliation between Aboriginal and Other Australians : The "Stolen Generations" ». *Journal of Social Issues*, 62: 81–98.
- CBC News. 2007. « In depth Aboriginal Canadians : Undoing Kelowna Agreement », *CBC News*. 21 novembre, 2006. En ligne : <http://www.cbc.ca/news2/background/aboriginals/undoing-kelowna.html>
- CBC News. 2008. « A time-line of residential schools, The Truth and Reconciliation Commission », *CBC News*, 16 mai 2008 mise à jour le 25 mars 2014. En ligne : <http://www.cbc.ca/news/canada/a-timeline-of-residential-schools-the-truth-and-reconciliation-commission-1.724434>
- Curry, Bill. 2007. « Why to apologize for the residential schools ». *The Globe and Mail*, March 28, 2007

- Davidson, Helen. 2014. « John Howard : There was no genocide against Indigenous Australian », *The Guardian*, 22 Septembre 2014. En ligne : <https://www.theguardian.com/world/2014/sep/22/john-howard-there-was-no-genocide-against-indigenous-australians> (page consultée le 23 avril 2017).
- Dovey, Ceridwen. 2017. « The Mapping of Massacres in Australia, historians and artists have turned to cartography to record the widespread killing of Indigenous people », *The New Yorker*, 6 décembre 2017. En ligne : <https://www.newyorker.com/culture/culture-desk/mapping-massacres> (page consultée le 29 janvier 2018).
- Haebich, Anna. 2015. « Neoliberalism, Settler Colonialism and the History of Indigenous Child Removal in Australia » *Australian Indigenous Law Review*, 19 (1), 20 – 31.
- Hunter, Fergus. 2017. « Government rejection of referendum proposal sends ‘shockwaves’ through indigenous community », *Sydney Morning Herald*, 27 Octobre. En ligne : <https://www.smh.com.au/politics/federal/sad-day-turnbull-government-rejects-indigenous-referendum-proposal-20171026-gz8mpj.html> (page consultée le 13 mars 2018).
- Keating, Paul. 1992. *Redfern Speech*, 10 décembre 1992. *Sydney Morning Herald*. En ligne : <https://www.smh.com.au/news/general/paul-keatings-speech/2008/02/08/1202234143647.html> (page consultée le 18 avril 2017).
- Licata, L., Klein, O., & Gély, R. 2007. « Mémoire des conflits, conflits de mémoires: une approche psychosociale et philosophique du rôle de la mémoire collective dans les processus de réconciliation intergroupe ». *Social Science Information*, 46(4), 563-589.
- Manne, Robert. 2009. « The History Wars », *The Monthly*, Novembre 2009. En ligne : <https://www.themonthly.com.au/issue/2009/november/1270703045/robert-manne/comment> (page consultée le 30 janvier 2018).
- Mellor, David, Bretherton, Diane et Firth, Lucy. 2007. « Aboriginal and Non—Aboriginal Australia: The Dilemma of Apologies, Forgiveness, and Reconciliation », *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology*, 13:1, 11-36
- Nworah, Kenneth D. 1971. « The Aborigines’ Protection Society, 1889–1909: A Pressure-group in Colonial Policy ». *Canadian Journal of African Studies/La Revue canadienne des études africaines*, 5(1), 79-92.
- Poirier, Sylvie. 2000. « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : Réflexions sur des exemples canadiens et australiens ». *Anthropologie et Sociétés*, 24(1), 137–153.
- Radio-Canada, 2015. « Trudeau veut aborder une nouvelle ère avec les peuples autochtones », *Radio-Canada*, 15 décembre 2015. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/755368/autochtones-rapport-reactions-trudeau-commissaires-suivi> (page consultée le 20 juin 2018).
- Radio-Canada. 2018. « Trans Mountain : une autre crise d’Oka pourrait se dessiner, disent les chefs », *Espaces autochtones*, *Radio-Canada.ca*, 13 avril 2018. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/a-la-une/document/nouvelles/article/1094969/oleoduc->

[kinder-morgan-lettre-stewart-phillip-serge-simon-autochtones](#) (page consultée le 23 juin 2018).

Reconciliation Australia (s.d.). *The State of Reconciliation in Australia, Summary*. PDF en ligne : https://www.reconciliation.org.au/wp-content/uploads/2016/02/State-of-Reconciliation-Report_SUMMARY.pdf (page consultée le 21 avril 2017).

Richards, Katharine, Wilson, Richard Ashby. 2017. « Truth and Reconciliation Commissions: Anthropological Perspectives ». Dans Hilary Callan (dir.) *Forthcoming in the International Encyclopedia of Anthropology* (24 février 2017). Hoboken : Wiley-Blackwell.

Roffee, A. James. 2016. « Rhetoric, Aboriginal Australians and the Northern Territory Intervention : A Socio-Legal Investigation into legislative Argumentation », *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy*, 5(1), 131-147

Ryan, Lyndall. 2012. « Settler Massacre on the Australian Colonial Frontier 1836-1851 » dans Dwyer, Philip D. & Ryan Lyndall, *Theater of Violence : Massacre, Mass Killing and Atrocities throughout History* (Vol. 11). Berghahn Books

Schulte-Tenckhoff, Isabelle. 1998. « Reassessing the Paradigm of Domestication : The Problematic of Indigenous Treaties », *Review of Constitutional Studies*, 4(2), 239-289

Short, Damien. 2012. « When sorry isn't good enough : Official Remembrance and Recognition in Australia », *Memory Studies*, 5(3), 293-304

s.n. 2005. « The Vandals deface two Australian memorials », *The Sydney Morning Herald*. 31 janvier 2005. En ligne : <http://www.smh.com.au/news/National/Vandals-deface-two-Australian-memorials/2005/01/31/1107020322985.html> (page consultée le 30 janvier 2018).

Waldron, Jeremy. 1992. Superseding Historic Injustice *Chicago Journals*, 103(1), 4-2

Windschuttle, Keith. 2003. « The Fabrication of Aboriginal History », *Sydney Paper*, 15(1), pp. 20-29

Wyile, Hannah. 2016. « Lost in Translation ? : Conciliation and Reconciliation in Canadian Constitutional Conflicts », *International Journal of Canadian Studies*, 54, pp. 83-115

Zussman, Richard. 2018. « Federal government promises to consult with First Nations on North Coast development », *Global News*, 21 juin 2018. En ligne : <https://globalnews.ca/news/4288783/federal-government-promises-to-consult-with-first-nations-on-north-coast-development/> (page consultée le 21 juin 2018).

3. Discours officiels et débats parlementaires :

- House of Representatives Australia :

- Adams, Dick. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 796
- Albanse, Anthony. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 653
- Bevis, Archibald. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 779
- Bird, Sharon. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1066
- Bowen, Chris. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 453
- Bradbury, David. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1037
- Brendan, Nelson. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 13 February 2008, p. 173
- Broadbent, Russel. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 450
- Bowen, Chris. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 453
- Burke, Anna. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1048
- Burke, Tony. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 822
- Ciobo, Steven. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 643
- Cobb, John. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1061
- Combet, Gregory. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 640
- Dreyfus, Mark. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 805

- Ellis, Annette. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1070
- Ferguson, Laurie. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 800
- Fergusson, Martin. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 634
- Garrett, Peter. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 463
- Gash, Joanna. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 442
- George, Jennie. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 656
- Georgiou, Petro. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 455
- Gibbons, Stephen. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 628
- Gillard, Julia. 2008. *Indigenous Education (Targeted Assistance) Amendment (2008 Measure no. 1) Bill 2008, Second Reading*, House Hansards, 14 February 2008, p. 316
- Grierson, Sharon. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 663
- Hall, Jill. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 468
- Hayes, Christopher. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 624
- Howard, John. 1989. *Ministerial Statement: Administration of Aboriginal Affairs*, House of Representatives, Debates, 11 April 1989, p. 1328
- Howard, John, Vanstone, Amanda. 2004. *Transcript of the Prime Minister the Hon. John Howard MP, Joint Press Conference with Senator Amanda Vanstone*, Parliament House, 15 April 2004.
- Hull, Kay. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 654
- Hunt, Gregory. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 632

- Irwin, Julia. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1032
- Jensen, Dennis. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 459
- Johnson, Michael. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 793
- Keenan, Michael. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 638
- Kerr, Duncan. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 824
- King, Catherine. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 457
- Lindsey, Peter. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 466
- Livermore, Kristen. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1058
- Macklin, Jenny. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 439, 444
- Melham, Daryl. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 646
- Mirabella, Sophie. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 786
- Morrison, Scott. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 659
- Moylan, Judi. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, Hansards, 14 February 2008, p. 445
- Murphy, John. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 784
- Neville, Paul. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 814
- O'Connor, Brendan. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 790

- Owens, Julie. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1034
- Perrett, Graham. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1063
- Plibersek, Tanya. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 617
- Price, Roger. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 819
- Pyne, Christopher. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 667
- Raguse, Brett. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1040
- Ripoll, Bernie. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1044
- Robb, Andrew. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 804
- Rudd, Kevin. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 13 February 2008, p. 167
- Ruddock, Philip. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 608
- Scott, Bruce. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 649
- Shorten, Bill. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1051
- Sidebottom, Sid. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 811
- Slipper, Peter. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 627
- Smith, Anthony. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 782
- Snowdon, Warren. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 14 February 2008, p. 447

- Southcott, Andrew. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 798
- Stone, Sharman Nancy. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 620
- Symon, Michael. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1036
- Thompson, Kelvin. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 611
- Truss, Warren. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 18 February 2008, p. 614
- Turnbull, Malcolm. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1057
- Vale, Danna. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 20 February 2008, p. 1054
- Vamvakinou, Maria. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 817
- Windsor, Anthony. 2008. *Apology to Australia's Indigenous People*, House of Representatives, House Hansards, 19 February 2008, p. 808

- **Chambre des communes du Canada**

- Albrecht, Harold. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8910
- Ashton, Niki. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1157
- Bagnell, Larry. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8907
- Bagnell, Larry. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1175
- Brazeau, Patrick. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6855
- Bell, Catherine. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8949

- Bennett, Carolyn. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1191
- Chartier, Clem. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6856
- Carrie, Colin. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1179
- Crowder, Jean. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8903
- Crowder, Jean. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1183
- Cullen, Nathan. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1200
- Cullen, Roy. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8945
- Davies, Libby. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1198
- Dion, Stéphane. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6851
- Deschamps, Johanne. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8902
- Dhalla, Ruby. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8938
- Duceppe, Gilles. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6852
- Duncan, John. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1172
- Duncan, Kristy. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1193
- Fontaine, Phil. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6854

- Fry, Hedy. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1167
- Harper, Stephen. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6849
- Hyer, Bruce. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1186
- Hughes, Carol. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1159
- Jacobs, Beverly. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6856
- Keeper, Tina. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8909
- Layton, Jack. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6853
- Lemay, Marc. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8918
- Lemay, Marc. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1169
- Lévesque, Yvon. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8900
- Lunney, James. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8942
- Martin, Pat. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8947
- Martin, Tony. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8905
- Mayes, Colin. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8940
- McLeod, Cathy. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1182

- Merasty, Gary. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8892
- Milliken, Peter. 2006. *Discours du Trône de son Excellence la Gouverneure générale*. Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 4 avril 2006, pp. 7-10
- Neville, Anita. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8936
- Payne, Lavar. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1195
- Prentice, Jim. 2007. *Affaires Autochtones*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 29 mars 2007, p. 8131
- Prentice, Jim. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8896
- Russel, Todd. 2007. *Affaires Autochtones*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 29 mars 2007, p. 8131
- Russel, Todd. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1165
- Saganash, Romeo. 2018. *Motion de l'Opposition, La déclaration des Nations Unies sur le Droit des Peuples autochtones*, Travaux des Subsidés, Canada, Chambre des Communes, 4 juin 2018, p. 20133
- Simard, Raymond. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8913
- Simon, Mary. 2008. *Déclarations de ministres. Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel, 11 juin 2008, p. 6855
- St. Amand, Lloyd. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8944
- Stanton, Bruce. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1187
- Strahl, Chuck. 2010. *Déclarations des députés – Affaires autochtones*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 31 mars 2010
- Strahl, Chuck. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1200

Trudeau, Justin. 2010. *Débat d'urgence, financement de la Fondation Autochtone de Guérison*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 30 mars 2010, p. 1177

Valley, Roger. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8916

Warkentin, Chris. 2007. *Motion de l'Opposition. Pensionnats indiens*. Canada, Chambre des Communes, Compte-rendu officiel. 1 mai 2007, p. 8912

4. Sources internet :

ABC 7.30, « Sydney Harbour Bridge walk », (s.d), *ABC Splash*. En ligne : <http://abcspla.sh/m/618780> (page consultée le 24 janvier 2018)

ABC News. 2008. « Rudd stands by NT Indigenous intervention », *ABC News*. En ligne : <http://www.abc.net.au/news/2008-06-21/rudd-stands-by-nt-indigenous-intervention/2479408> (page consultée le 10 mars 2018).

Australie, Australian Government. 2009. *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage, The Challenge for Australia, February 2009*. Australian Government Department of Social Services. PDF en Ligne : https://www.dss.gov.au/sites/default/files/documents/05_2012/closing_the_gap.pdf

Australie, Australian Government. 2015. *Closing the Gap, Prime Minister's Report 2015*. Australian Government Department of the Prime Minister and the Cabinet. PDF en Ligne : https://www.pmc.gov.au/sites/default/files/publications/Closing_the_Gap_2015_Report.pdf

Australie, Australian Government. 2018. *Closing the Gap, Prime Minister's Report 2018*. Australian Government Department of the Prime Minister and Cabinet. PDF en Ligne : <http://closingthegap.pmc.gov.au/sites/default/files/ctg-report-2018.pdf?a=1>

Australie, Australian Bureau of Statistics. 2016. *National Aboriginal and Torres Strait Islander Social Survey, 2014-15*. En ligne : <http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/mf/4714.0> (page consultée le 2 avril 2017).

Australie, Referendum Council. 2017. *Final Report of the Referendum Council*. PDF en ligne : https://www.referendumcouncil.org.au/sites/default/files/report_attachments/Referendum_Council_Final_Report.pdf (30 juin 2017).

Canada. 2006. *Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens*, 8 mai 2006. PDF en ligne : <http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/IRS%20Settlement%20Agreement%20-%20FRENCH%20VERSION.pdf>

Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada. 2017. « Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones », *Gouvernement du Canada*, 03 août 2017. En ligne : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1309374407406/1309374458958> (page consultée le 20 juin 2018).

- Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada. 2018. « National Inquiry into Missing Women and Girls, About the independent inquiry », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1470140972428/1470141043933> (Page consultée le 20 juin 2018).
- Canada, Gouvernement du Canada. 2007. *Convention de Règlement Relative aux Pensionnats indiens*, octobre 2007. PDF en ligne : http://nrsss.ca/Resource_Centre/IndianAffairs/IRSRC_SettlementAgreementPresentation_Oct_EN_wm.pdf
- Canada, Gouvernement du Canada. 2017. « Statistiques sur la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ». *Affaires autochtones et du Nord Canada*. En ligne : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1315320539682/1315320692192> (page consultée le 19 juin 2018).
- Canada, Budget. 2018. « Budget 2018, Faire progresser la relation avec les autochtones », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-03-en.html> (page consultée le 20 juin 2018).
- Canada, Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord-Canada. 2018. « Réconciliation », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1400782178444/1529183710887> (page consultée le 20 juin 2018).
- Canada, Budget 2018. « + Réconciliation », *Gouvernement du Canada*. En ligne : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-03-fr.html> (page consultée le 22 juin 2018).
- Canada, premier ministre du Canada, Déclaration d'Excuses. 2008. *Prime Minister Harper Offers Full Apology on Behalf of Canadians for the Indian Residential Schools System*, Ottawa: Indian Affairs and Northern Development, 2008. En ligne : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100015644/1100100015649>(page consultée le 3 avril 2017).
- CBC News. 2007. « In depth Aboriginal Canadians : Undoing Kelowna Agreement », *CBC News*. 21 novembre, 2006. En ligne : <http://www.cbc.ca/news2/background/aboriginals/undoing-kelowna.html>
- CBC News. 2008. « A time-line of residential schools, The Truth and Reconciliation Commission », *CBC News*, 16 mai 2008 mise à jour le 25 mars 2014. En ligne : <http://www.cbc.ca/news/canada/a-timeline-of-residential-schools-the-truth-and-reconciliation-commission-1.724434>
- CRRPI. *S.d. Annexe D, Processus d'Evaluation Indépendant pour les demandes continues relatives aux abus subis dans les pensionnats indiens*. PDF en ligne : http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/Annexe_D.pdf
- Davidson, Helen. 2014. « John Howard : There was no genocide against Indigenous Australian », *The Guardian*, 22 Septembre 2014. En ligne : <https://www.theguardian.com/world/2014/sep/22/john-howard-there-was-no-genocide-against-indigenous-australians> (page consultée le 23 avril 2017).

- Dovey, Ceridwen. 2017. « The Mapping of Massacres in Australia, historians and artists have turned to cartography to record the widespread killing of Indigenous people », *The New Yorker*, 6 décembre 2017. En ligne : <https://www.newyorker.com/culture/culture-desk/mapping-massacres> (page consultée le 29 janvier 2018).
- Halbwachs, Maurice. 1950. *La mémoire collective*. Paris : Les Presses universitaires de France, 1967, Deuxième édition revue et augmentée. Collection : Bibliothèque de philosophie contemporaine. PDF repéré à : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.ham.mem1>
- Henderson, William B. 2006. « Loi sur les Indiens », *L'Encyclopédie Canadienne*. En ligne : <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens/> (page consultée le 18 avril 2017).
- Hunter, Fergus. 2017. « Government rejection of referendum proposal sends ‘shockwaves’ through indigenous community », *Sydney Morning Herald*, 27 Octobre. En ligne : <https://www.smh.com.au/politics/federal/sad-day-turnbull-government-rejects-indigenous-referendum-proposal-20171026-gz8mpj.html> (page consultée le 13 mars 2018).
- Jung, Courtney. 2009. « Canada and the Legacy of the Indian Residential Schools : Transitional Justice for Indigenous Peoples in a Non-Transitional Society », 8 avril, *SSRN*. En ligne : <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1374950> (page consultée le 20 avril 2016).
- Keating, Paul. 1992. *Redfern Speech*, 10 décembre 1992. *Sydney Morning Herald*. En ligne : <https://www.smh.com.au/news/general/paul-keatings-speech/2008/02/08/1202234143647.html> (page consultée le 18 avril 2017).
- McCausland, Ruth. 2008. « International Human Right Principles and Northern Territory National Emergency Response Legislation », *Jumbunna Indigenous House of Learning*. PDF en ligne : https://www.uts.edu.au/sites/default/files/JIHLBP9_0.pdf
- Marshall, Tabitha. 2013. « Kelowna Accord », *L'Encyclopédie Canadienne*. En ligne : <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/kelowna-accord/> (page consultée le 21 avril 2017).
- Manne, Robert. 2009. « The History Wars », *The Monthly*, Novembre 2009. En ligne : <https://www.themonthly.com.au/issue/2009/november/1270703045/robert-manne/comment> (page consultée le 30 janvier 2018).
- Miller, Jim R. 2012. « Pensionnats indiens », *L'Encyclopédie Canadienne*. En ligne : <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats/> (page consultée le 18 avril 2017).
- Mitchell, Jessie. 2011. *In Good Faith?: Governing Indigenous Australia through God, Charity and Empire, 1825-1855*. ANU Press. En Ligne : <http://www.jstor.org/stable/j.ctt24h7xh> (page consultée le 22 janvier 2017).
- Parent Geneviève. 2012. « Justice transitionnelle et maintien de la paix ». *Réseau de recherche sur les opérations de la paix*. En ligne : <http://www.operationspaix.net/134-resources/details->

[lexique/justice-transitionnelle-et-maintien-de-la-paix.html](#) (page consultée le 3 avril 2017).

Parti libéral du Canada, 2014. « Parti libéral du Canada, Constitution », *Liberal.ca*, PDF en ligne : <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2014/04/Parti-Libéral-du-Canada-Constitution-français.pdf>

Pratt, Angela, Benett, Scott. 2004. *The end of ATSIC and the future administration of indigenous affairs* (Current Issue Brief no. 4 2004-5), Repéré sur Parliament of Australia, En ligne : https://www.aph.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Library/Publications_Archive/CIB/Current_Issues_Briefs_2004_-_2005/05cib04#establish (page consultée le 3 février 2018)

Radio-Canada, 2015. « Trudeau veut aborder une nouvelle ère avec les peuples autochtones », *Radio-Canada*, 15 décembre 2015. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/755368/autochtones-rapport-reactions-trudeau-commissaires-suivi> (page consultée le 20 juin 2018).

Radio-Canada. 2018. « Trans Mountain : une autre crise d'Oka pourrait se dessiner, disent les chefs », *Espaces autochtones, Radio-Canada.ca*, 13 avril 2018. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/a-la-une/document/nouvelles/article/1094969/oleoduc-kinder-morgan-lettre-stewart-phillip-serge-simon-autochtones> (page consultée le 23 juin 2018).

Reconciliation Australia (s.d.). *The State of Reconciliation in Australia, Summary*. PDF en ligne : https://www.reconciliation.org.au/wp-content/uploads/2016/02/State-of-Reconciliation-Report_SUMMARY.pdf (page consultée le 21 avril 2017).

S.n. 2005. « The Vandals deface two Australian memorials », *The Sydney Morning Herald*. 31 janvier 2005. En ligne : <http://www.smh.com.au/news/National/Vandals-deface-two-Australian-memorials/2005/01/31/1107020322985.html> (page consultée le 30 janvier 2018).

Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens. 2018. *Statistiques du Processus d'Évaluation Indépendant (PEI)*. En ligne : <http://iap-pei.ca/stats-fra.php> (page consultée le 19 juin 2018).

Shorten, Bill. 2017. « Speech – Remarks to Indigenous Referendum Council – Sydney – 17 July 2017 », *Bill Shorten.com*. En ligne : http://www.billshorten.com.au/speech_remarks_to_indigenous_referendum_council_sydney_monday_17_july_2017 (page consultée le 6 avril 2018).

Trudeau, Justin. 2015. « Du vrai changement : rebâtir la relation entre le Canada et les peuples autochtones », *Liberal*, 7 juillet 2015. En ligne : <https://www.liberal.ca/fr/justin-trudeau-a-la-36e-assemblee-generale-annuelle-de-lassemblee-des-es-nations/> (page consultée le 20 juin 2018).

Trudeau, Justin. 2016. « Déclaration du premier ministre du Canada sur les progrès du gouvernement du Canada en vue d'une réconciliation avec les peuples autochtones », *Justin Trudeau, premier ministre du Canada*. Ottawa : 15 décembre 2016. En ligne :

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/12/15/declaration-du-premier-ministre-du-canada-les-progres-du-gouvernement-du-canada> (page consultée le 20 juin 2018).

Trudeau, Justin. 2017. *Prime Minister of Canada Justin Trudeau speech at UN General Assembly. September 21, 2017 New York*, CBC News, 00 : 30 : 53, <https://www.youtube.com/watch?v=20QqRtLoLFw&t=110s&frags=pl%2Cwn>

Trudeau, Justin. 2018. « Trudeau calls Trans Mountain ‘imperative’ for Canada’s economy », *The Globe and Mail*, 15 mai 2018. Vidéo en ligne : <https://www.theglobeandmail.com/canada/video-trudeau-calls-trans-mountain-imperative-for-canadas-economy/> (page consultée le 24 juin 2018).

Trudeau, Justin. 2018. « Déclaration du premier ministre à l’occasion de la journée nationale des peuples autochtones », *Justin Trudeau, premier ministre du Canada*, 21 juin 2018. En ligne : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/06/21/declaration-du-premier-ministre-l'occasion-de-la-journee-nationale-des-peuples> (page consultée le 24 juin 2018).

University of Newcastle. 2017. « Colonial Frontier Massacre in Eastern Australia 1788-1872 », *Center of 21st Century Humanities*. En ligne : <https://c21ch.newcastle.edu.au/colonialmassacres/map.php> (page consultée le 30 janvier 2018).

Watters, Hadyn. 2015. « Stephen Harper defends aboriginal affairs record in wake of residential school report », *CBC News*, 2 juin 2015. En ligne : <http://www.cbc.ca/news/politics/stephen-harper-defends-aboriginal-affairs-record-in-wake-of-residential-schools-report-1.3097558> (page consultée le 19 juin 2018).

Zussman, Richard. 2018. « Federal government promises to consult with First Nations on North Coast development », *Global News*, 21 juin 2018. En ligne : <https://globalnews.ca/news/4288783/federal-government-promises-to-consult-with-first-nations-on-north-coast-development/> (page consultée le 21 juin 2018).

5. Colloques et conférences :

Bousquet, Marie-Pierre. 2018. « *Y a-t-il des settlers au Québec ?* » Conférence donnée à Québec le 27 avril 2018 lors du colloque du Centre Interuniversitaire d’Études de Recherche Autochtone (CIÉRA) sur le thème « Pour une réelle réconciliation ? »

Annexe n°1 : Partis politiques, pouvoir législatif, gouvernements et politiques de 1990 – 2018 en Australie

1. Principaux partis politiques et orientations idéologiques

1.1 Partis orientés à droite et composition actuelle (2018)

- * Liberal Party of Australia (Liberal)

Principal parti australien avec le Labor, il est actuellement au pouvoir en coalition avec les Nationals et Liberal National Party of Queensland (LNP). Le parti de centre-droite comprend 45 sièges à la Chambre des représentants et 22 sénateurs en 2018.

- * Liberal National Party of Queensland (LNP)

Parti conservateur d'Australie, il est né en 2008 d'une fusion entre le Liberal Party of Australia et le National Party of Australia dans l'état du Queensland. Il gagne pour la première fois des places au sein du gouvernement lors des élections de 2012. En 2018, il comprend 25 sièges à la Chambre des représentants et 4 sénateurs.

- * National Party of Australia (The Nationals)

Connu sous le nom *The Nationals* ou *The Nats*, c'est un parti mineur souvent en coalition avec le Liberal Party of Australia. Parti conservateur, il représente traditionnellement la classe rurale. Il comprend en 2018 10 sièges au sein de la Chambre des représentants et 2 sénateurs.

1.2 Parti orienté à gauche

L'Australian Labor Party (ALP) est un des deux principaux partis du pays avec le Liberal Party of Australia. En 2018 il compte 25 sièges au sein du Sénat et 68 à la Chambre des représentants où il représente l'opposition.

2. Parlement d'Australie

Le Parlement d'Australie est composé de deux assemblées : la *House of Representatives* (Chambre des représentants) et le Sénat. La Chambre des représentants, aussi appelée *Lower House*, est composée de 150 députés élus pour 3 ans qui représentent les circonscriptions du pays ou districts électoraux. Le Sénat, également appelé *Upper House*, est composé de 76 sénateurs. Chacun des 6 états d'Australie élit 12 sénateurs pour un mandat de 6 ans (Victoria, Western Australia, New South Walse, Tasmania, South Australia, Queensland). Les 2 états autonomes en élisent chacun deux (Australian Capital Territory et Northern Territory).

3. Gouvernements et politiques en affaires autochtones de 1990 à 2018

- 1983 – 1991 : Bob Hawke (**Labor**), 4 mandats

Lance le projet de réconciliation entre les aborigènes et insulaires du détroit de Torres et le reste des Australiens. Initiation de l'ATSIC (1989), *Royal Commission into Aboriginal Death in Custody* (1991), *Council for Aboriginal Reconciliation* (1991).

- 1991 – 1996 : Paul Keating (**Labor**), 2 mandats

Prononce le *Redfern Park Speech* (1992), Mabo Discussion Paper (1992), création de *Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice Commissioner* (1992), *Native Title Act* (1993-4), première semaine de *Prayer for Reconciliation* (plus tard appelée *National Reconciliation Week*, 1992), reconnaissance des drapeaux aborigènes et insulaires du détroit de Torres.

- 1996 – 2007 : John Howard (**Liberal**), 4 mandats

Ten Point Plan en réponse à la « *wik decision* » et amendement du *Native Title Act 1993* (1998), marches de réconciliation organisées dans les différentes villes du pays, refus du PM d'y participer (2000), abolition de l'ATSIC (2004), la campagne *Close the Gap* pour l'égalité des soins de santé commence en réponse au *Social Justice Report 2005* (2006), initiation du *Reconciliation Action Plan de Reconciliation Australia* (2006), mise en place de la *Northern Territory Emergency Response* (2007).

- 2007 – 2010 : Kevin Rudd (**Labor**), 2 mandats (2^e en 2013 pour 2 mois)

Initie les excuses officielles pour les « *stolen generations* » (2008), lance *Closing the Gap on Indigenous Disadvantage 2008* la même année, adoption de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2009), établissement du *National Congress of Australia's First People* (2010).

- 2010 – 2013 : Julia Gillard (**Labor**), 2 mandats

L'*Expert Panel* sur le *Constitutional Recognition of Aboriginal and Torres Strait Islander people* fait une large consultation publique et rend son rapport en janvier 2012, début de la campagne pour reconnaître les premières nations dans la constitution (2012), *Aboriginal and Torres Strait Islander Peoples Recognition Act* voté au parlement pour mettre en place un référendum (2013).

- 2013 – 2015 : Tony Abbott (**Liberal**), 1 mandat

Mise en place de *Indigenous Advisory Committee* et coupure dans le budget du *National Congress* (2013)

- 2015- : Malcolm Turnbull (**Liberal**), 2^e mandat en cours (2018)

Mise en place du *Referendum Council* (2015), refus de ses recommandations après publication du rapport (2017)

Annexe n°2 – Closing de Gap on Indigenous Disadvantage 2009

Secteur	Budget et objectifs
<i>Indigenous Health Incomes</i>	<p>\$1.57 milliard sur une durée de 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réduire les facteurs à risques tels que le tabagisme, améliorer la gestion et le suivi des maladies chroniques et étendre la capacité de la main-d'œuvre pour faire face aux problèmes de maladie chronique dans la population autochtone. * Les quatre années suivantes, ces investissements suivront de 133.000 contrôles médicaux supplémentaires et 400.000 programmes de gestion des maladies chroniques * Soutien de 160 nouveaux postes pour autochtones, 75 professionnels de la santé dans les services de soin de santé, 38 nouveaux postes de formation de médecins dans les services de soin de santé pour les autochtones et octroi de bourses pour infirmiers et placements cliniques.
<i>Remote Indigenous Housing</i>	<p>\$1.94 milliard sur une durée de 10 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * But : réformer les habitations, infrastructures dans les régions reculées. * Faire face à la surpopulation, l'itinérance, conditions d'habitation précaires et pénuries de logements dans les communautés reculées.
<i>Indigenous Early Childhood development</i>	<p>\$564.6 millions sur une durée de 6 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création de 35 centres pour familles et enfants afin de fournir de l'éducation prématernelle, garderie et soutien aux parents et familles pour les enfants des communautés. * Financement d'accès de soins de services prénatals, service de soins reproductifs et sexuels pour adolescents et services de soins maternels et pédiatriques.
<i>Indigenous Economic participation</i>	<p>\$228.8 millions sur une durée de 5 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création d'opportunités durables d'emploi * Assistance à l'emploi de 13.000 autochtones par le biais de <i>Community Development Employment Project (CDEP)</i>
<i>Remote Service Delivery</i>	<p>\$291.2 millions sur une durée de 6 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * Soutien à l'amélioration à la livraison de service dans 26 lieux reculés des territoires du Nord, Australie Occidentale, Queensland, Nouvelles-Galles du Sud et Australie du Sud.

Annexe n°3 – Bringing Them Home Recommendations

14 – Making reparation (pp. 241 – 272)

- Components of reparations

3. That, for the purposes of responding to the effects of forcible removals, 'compensation' be widely defined to mean 'reparation'; that reparation be made in recognition of the history of gross violations of human rights; and that the van Boven principles guide the reparation measures. Reparation should consist of,

1. acknowledgment and apology,
2. guarantees against repetition,
3. measures of restitution,
4. measures of rehabilitation, and
5. monetary compensation.

- Claimants

4. That reparation be made to all who suffered because of forcible removal policies including,

1. individuals who were forcibly removed as children,
2. family members who suffered as a result of their removal,
3. communities which, as a result of the forcible removal of children, suffered cultural and community disintegration, and
4. descendants of those forcibly removed who, as a result, have been deprived of community ties, culture and language, and links with and entitlements to their traditional land.

- Acknowledgment and apology - Parliaments and police forces

5a. That all Australian Parliaments

1. officially acknowledge the responsibility of their predecessors for the laws, policies and practices of forcible removal,

2. negotiate with the Aboriginal and Torres Strait Islander Commission a form of words for official apologies to Indigenous individuals, families and communities and extend those apologies with wide and culturally appropriate publicity, and

3. make appropriate reparation as detailed in following recommendations.

5b. That State and Territory police forces, having played a prominent role in the implementation of the laws and policies of forcible removal, acknowledge that role and, in

consultation with the Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, make such formal apologies and participate in such commemorations as are determined.

- **Commemoration**

7a. That the Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, in consultation with the Council for Aboriginal Reconciliation, arrange for a national 'Sorry Day' to be celebrated each year to commemorate the history of forcible removals and its effects.

7b. That the Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, in consultation with the Council for Aboriginal Reconciliation, seek proposals for further commemorating the individuals, families and communities affected by forcible removal at the local and regional levels. That proposals be implemented when a widespread consensus within the Indigenous community has been reached.

- **School education**

8a. That State and Territory Governments ensure that primary and secondary school curricula include substantial compulsory modules on the history and continuing effects of forcible removal.

8b. That the Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies be funded by the Commonwealth to develop these modules

- **Heads of damage**

14. That monetary compensation be provided to people affected by forcible removal under the following heads.

1. Racial discrimination.
2. Arbitrary deprivation of liberty.
3. Pain and suffering.
4. Abuse, including physical, sexual and emotional abuse.
5. Disruption of family life.
6. Loss of cultural rights and fulfilment.
7. Loss of native title rights.
8. Labour exploitation.
9. Economic loss.
10. Loss of opportunities.

Annexe n°4 : Partis, parlement et représentation autochtone au Canada

1. Partis politiques fédéraux canadiens :

1.1 Parti orienté à droite

Le **Parti Conservateur du Canada** (PCC) est un parti d'orientation néolibérale et conservatrice créé en 2003 d'une fusion de l'Alliance canadienne et du parti progressiste-conservateur. Actuellement représentés avec 99 sièges à la Chambre des communes (2018). Son chef de parti est Andrew Scheer, actuel chef de l'opposition.

1.2. Parti centriste

Le **Parti Libéral du Canada** (PLC), majoritaire lors des dernières élections de 2015, est un parti fédéral de centre-droit, se revendiquant plutôt du centre. Il comporte 184 sièges à la Chambre des communes en 2018. Son chef de parti est Justin Trudeau, à la tête depuis 2013 et premier ministre du Canada depuis la victoire du parti aux élections de 2015. L'idéologie du parti est centrée sur les libertés individuelles, humaines et politiques (Constitution du Parti libéral, 2014 : 2).

1.3. Partis orientés à gauche

Le **Nouveau Parti Démocratique** (NPD), s'affichant comme un parti de centre gauche plutôt d'orientation sociale-démocrate. Il comporte 44 sièges en 2018 à la Chambre des communes. Selon sa constitution, il représente les groupes sociaux suivants ; agricoles, ouvriers, féministes, autochtones, environnementalistes, coopératifs et se dit défenseur des droits de la personne (2013 : 1). Plutôt fédéraliste, ouvert à la diversité, à la réglementation économique et à l'intégration interculturelle, le parti se veut protecteur de la justice sociale, économique et de l'environnement. Son chef de parti est Jagmeet Singh depuis 2017.

Fondé en 1991, le **Bloc Québécois** (BQ) est le seul représentant des Québécois indépendantistes au niveau fédéral. Malgré son principal affichage souverainiste et de défendre les Québécois au niveau fédéral, les décisions politiques des 20 dernières années laissent entrevoir des positions plus orientées à gauche. Il comprend 10 députés à la chambre en 2018. Martine Ouellet est à la tête du parti depuis 2017.

2. Pouvoir législatif canadien

Le parlement canadien est composé de la Reine, du Sénat aussi appelé Chambre haute et de La Chambre des Communes. Les députés à la Chambre des Communes sont élus pour une durée de 5 ans. Les circonscriptions sont uninominales. Selon la Constitution, la chambre est composée de 308 députés. Ce nombre a été étendu à 338 selon les changements de 2015⁶⁴.

Le sénat, composé de 105 membres, avec la répartition suivante : 24 sièges respectivement pour l'Ontario et le Québec, 24 sénateurs pour les provinces maritimes (10 pour la Nouvelle-Écosse, 10 pour

⁶⁴ La répartition depuis les modifications de 2015, est la suivante : 121 députés pour la province d'Ontario, 78 pour le Québec, 11 pour la Nouvelle-Ecosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 14 pour le Manitoba, 42 pour la Colombie-Britannique, 4 pour l'Île du Prince-Édouard, 34 pour l'Alberta, 14 pour le Saskatchewan, 7 pour Terre-Neuve et respectivement un député pour les territoires du Yukon, Nord-Ouest et Nunavut.

Nouveau-Brunswick et 4 pour l'île du Prince-Édouard), et 24 également pour les provinces occidentales (6 pour le Manitoba, 6 pour la Colombie-Britannique, 6 pour la Saskatchewan et 6 pour l'Alberta), Terre-Neuve est représentée par 6 membres et le Nunavut, Yukon, Territoires du Nord-Ouest sont représentés par un membre chacun.

3. Organismes autochtones reconnus par le gouvernement du Canada⁶⁵

- Assemblée des Premières Nations (APN)

L'assemblée représente les intérêts des premières nations du Canada (634 communautés et autochtones vivant dans les villes du pays). Son rôle est de coordonner les discussions entre nations, mais également d'être l'intermédiaire entre les nations et les gouvernements. Perry Bellagarde en est l'actuel chef.

- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK)

Fondée en 1971, elle représente les populations inuites du Canada réparties entre les régions suivantes : Nunastivut (situé dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador), Nunavik (dans la province du Québec) *Nunavut* et la *région désignée des Inuvait* (située entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). L'organisation défend les droits et intérêts des populations inuit auprès du gouvernement du Canada. Son actuel président est Natan Obed.

- Congrès des Peuples autochtones (CPA)

Né en 1993, successeur du Conseil National des Autochtones du Canada (CNAC), le congrès représente les intérêts des autochtones inscrits et non inscrits vivants hors des réserves, de Métis et certains Inuits. Robert Bertrand en est actuellement le chef national.

- Ralliement National des Métis (RNM)

Créé en 1983 par l'article 35 de la loi constitutionnelle du Canada de 1982, cet organisme fait la promotion de la nation métisse comme un peuple autochtone distinct au Canada. La population qu'il représente est répartie entre l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et dans certaines parties de l'Ontario, de Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. L'actuel président est Clément Chartier.

- Association des Femmes Autochtones du Canada (AFAC)

Fondée en 1974, l'association milite pour l'amélioration des situations socio-économiques, politiques et culturelles des femmes autochtones au Canada. Travaillant pour lutter contre la violence et la protection des femmes et jeunes filles autochtone, l'association se concentre également sur le logement, l'emploi, l'éducation, la santé, les droits et l'éducation. Sa présidente en 2018 est Francynne Joe.

⁶⁵ Pour plus d'informations, consulter les sites internet suivants : <http://www.afn.ca/fr/accueil/> (APN) ; <https://www.itk.ca/national-voice-for-communities-in-the-canadian-arctic/> (ITK) ; <http://www.abo-people.org> (CPA) ; <http://www.metisnation.ca> (RNM) ; <https://www.nwac.ca> (AFAC).

Annexe n° 5 : Budget réconciliation Canada 2018

Eau potable et salubre	\$172,6 millions sur 3 ans
Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	\$1,449 milliard sur 6 ans
Stratégie de logement basée sur les distinctions	* PN dans les réserves : \$600 millions sur 3 ans * Inuit : \$400 millions sur 10 ans * Métis : \$500 millions sur 10 ans
Santé des autochtones : familles et collectivités	\$1,497 milliard sur 5 ans
Programme de formation des compétences et l'emploi destiné aux autochtones	\$447 millions sur 5 ans
Soutien aux nations autochtones pour qu'elles se reconstituent : renforcement des capacités	\$101,5 millions sur 5 ans
Amélioration de l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et autres prestations	\$17,3 millions sur 3 ans
Éducation postsecondaire des Métis	\$10 millions en 2018-2019
Éradication de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat	\$27,5 millions sur 5 ans
Capacité des Autochtones en matière de données de recherche	\$7,6 millions sur 5 ans
Soutien pour l'histoire et le patrimoine autochtones	\$23,9 millions sur 5 ans
Sport chez les autochtones accroître le recours au sport pour le développement social	\$47,5 millions sur 5 ans
Soutien de l'élargissement de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i>	\$143,5 millions sur 5 ans
Mesures de soutien accru en santé pour les survivants des pensionnats indiens et leur famille	\$248,6 millions sur 3 ans
Savoir polaire Canada : renforcer la science et l'innovation dans l'Arctique	\$20,6 millions sur 4 ans
Appui aux initiatives favorisant la réconciliation par le biais de « Gord Downie & Chanie Wenjack Fund »	\$5 millions en 2018-2019

Source : Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada. 2018. « Faits saillants du budget de 2018 : Investissements pour les autochtones et le Nord », *Gouvernement du Canada*, 26 mars 2018. En ligne : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1520368281802/1520368298215> (page consultée le 20 juin 2018).

Annexe n°6 : Discours d'excuses aux premiers australiens – Chambre des représentants 2008

Date	Député (parti, statut)	Thèmes abordés et opinion
13/02/08	Kevin Rudd – premier ministre LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses aux « générations volées », reconnaissance de la participation et responsabilité état. • Désir réconciliation et construction nouvelle relation • Mode d'action et engagements concrets pour redresser la différence (Closing the Gap) • Annonce le désir de travailler avec l'opposition sur ces questions
13/02/08	Brendan Nelson – Chef de l'Opposition LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît 2 nations fières, mais 1 nation australienne, appuie sur fierté et le « sacrifice » des PN • Reconnaissance exclusion juridique, responsabilité et reconnaît différences niveau de vie • Rejette les compensations financières et parle du problème des agressions sexuelles et NT
14/02/08	Jenny Macklin – ministre des Familles, Habitat, Services Communautaires et Affaires Autochtones LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Importance excuses, reconnaît de 2 communautés • Importance de travailler sur la santé, nutrition, logement, éducation, égalité d'opportunités • Mentionne le rapport <i>Bringing Them Home</i> • Mentionne la « guerre de l'histoire » qui a divisé les Australiens sur la question des excuses
14/02/08	Joanne Gash – Membre pour Gilmore (NSW) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Conteste la nécessité de faire des excuses, si celles-ci sont de réelles excuses du passé ? • Est-ce que les enlèvements d'enfants étaient bons ou mauvais ? Quelles sont les réalités ? • Soutien le projet bipartite de traiter des questions autochtones
14/02/08	Judi Moylan – Membre pour Pearce (WA) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du passé, en particulier l'enlèvement d'enfants, comment peut-on oublier ? • Importance de déconstruire stéréotypes sur la participation économique des PN
14/02/08	Warren Snowdon – Membre pour Lingari (NT) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Importance respect et reconnaissance des PN comme premiers habitants et « propriétaires » • Reconnaît la souffrance et que les anciennes politiques étaient néfastes. Importance excuses pour libérer PN de la culpabilité en reconnaissance des responsabilités état. • Importance de connaître l'histoire et de créer un partenariat et une collaboration avec les PN.
14/02/08	Russel Broadbent – Membre pour McMillan (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Considère excuses et pardon comme une libération, désir de travailler pour réconciliation et reconnaissance. • Donne témoignages et parle de l'histoire. • Appuie l'importance de travailler ensemble (les deux partis) pour l'égalité des chances.
14/02/08	Chris Bowen – ministre des Politiques de Compétition, Affaires de Consommation et Assistant du Trésorier. LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des souffrances des « stolen generations » et appuie les actions du gouvernement • Parle des lourdes injustices vécues par les PN • Importance des traiter des problèmes de la mortalité infantile, l'éducation et la santé
14/02/08	Petro Georgiou – Membre pour Kooyong (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'histoire et de l'opposition des aborigènes et Australiens • Parle des demandes d'excuses des mères, reconnaît leur souffrance

		<ul style="list-style-type: none"> • Donne ses excuses pour ne pas que de tels actes se reproduisent.
14/02/08	Catherine King – Membre pour Ballarat (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de l'importance des actions bipartites • Donne des témoignages de victimes et reconnaît leurs souffrances • Importance de <i>Closing the Gap</i> en particulier dans les différences d'espérance de vie.
14/02/08	Dennis Jensen – Membre pour Tangney (WA) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Exprime sa difficulté profonde avec l'idée des excuses aux soi-disant « générations volées ». • Dénonce le fait qu'il n'y aurait pas eu de place laissée aux libéraux pour s'exprimer sur le sujet. • Perth aurait 90% de personnes opposées aux excuses, nie la responsabilité de l'état et de l'idéologie raciste sur laquelle se seraient basés les enlèvements. • Inutilité des excuses, car malgré les excuses données en WA, baisse de l'espérance de vie des PN malgré tout. • Les compensations financières → injustes. • Donne des chiffres témoignant l'importance des cas d'agressions sexuelles dans communautés.
14/02/08	Peter Garrett – Membre pour Kingsford Smith (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • S'excuse non seulement pour les « stolen generations », mais aussi pour l'histoire coloniale. • Importance de la reconnaissance, mais celle-ci est venue tard. • Excuses importantes, car améliorent la relation et implique des actions pour redresser les désavantages. • Parle de l'importance de l'éducation des jeunes australiens à l'histoire des PN.
14/02/08	Peter Lindsey – Membre pour Herbert (QLD) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Déploie rejet d'excuses données par le leader de l'Opposition par les autochtones et autres participants. • Exprime son pessimisme sur la potentialité qu'il y ait un changement quelconque. • Comparaison avec le Vanuatu où individus sont propriétaires, construisent leurs propres maisons, travaillent ... ne dépendent pas d'un système d'aide de leur état. • Si les communautés autochtones respectaient l'ordre, leur fierté et travaillaient, il y aurait un changement.
14/02/08	Jill Hall – Membre pour Shortland (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Donne ses excuses et parle du discours du PM comme un moment historique. • Importance de créer un pont entre le Parlement et les PN. • Soutien le projet bipartite de travailler sur l'éducation, la santé et les « outcomes ». • Soutien excuses et pense possible la réconciliation et la guérison.
18/02/08	Philip Ruddock – Membre pour Berowna (NSW) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Désir d'être associé aux excuses et donne des témoignages de victimes. • Mentionne que d'autres Australiens ont connu le même sort et que « stolen » peut-être pas approprié, car c'était une pratique légale et donc pas contre-loi comme le terme le suppose. • Soutien les excuses et la possibilité de réconciliation et guérison.
18/02/08	Kelvin Thompson – Membre pour Wills (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de la distinction et de la discrimination qui a été perpétuée dans le passé vis-à-vis des PN. • Importance de la fierté d'être aborigène. • Donne des témoignages de victimes et parle du racisme et de la négligence. • Dénonce le colonialisme et la violence.
18/02/08	Warren Truss – Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Exprime que le manque de partage des opportunités pour tous est

	pour Wide Bay (QLD) et leader des NATIONALS	grave en Australie. <ul style="list-style-type: none"> • Donne des chiffres et état de la situation des PN → coincés dans système de réserves, dépendance état et du système social. Problèmes d'alcool, perte d'emplois, pas leadership. • Importance des interventions pour protéger les femmes et enfants. • Importance de reconnaître le travail des blancs pour les aider.
18/02/08	Tanya Plibersek – Membre pour Sydney (NSW) et ministre du Logement et statut des femmes. LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses et mentionne l'importance de celles-ci. • Espère une guérison et parle du soutien important dans son électorat aux discours d'excuses. • Parle du problème de la perte de la langue dans les communautés et reconnaît le travail qui a été fait avec les communautés pour régler les problématiques.
18/02/08	Dr Sharman Nancy Stone – Membre pour Murray (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Parle des politiques du passé basées sur la supériorité raciale. • Parle des politiques d'enlèvement et de la philosophie qu'elles soutenaient (protection). • Mais importance de distinction entre 2 politiques, l'une de discrimination raciale et l'autre de protection (positive). Cette deuxième continue toujours et doit être distinguée de l'assimilation.
18/02/08	Christopher Hayes – Membre for Fowler (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des excuses, car les parents sont restés dans l'incompréhension de l'enlèvement de leurs enfants. Pas vers la réconciliation et construction d'une nouvelle relation entre 2 peuples. • Reconnaît les injustices passées et l'importance de confronter les anciennes indifférences. • Attaque certains membres de l'opposition pour leur manque de soutien unanime aux excuses.
18/02/08	Peter Slipper – Membre pour Fisher (QLD) Indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Rejette l'idée de culpabilité intergénérationnelle et considère que les acteurs de l'époque étaient bien-intentionnés, distinction entre les anciennes pratiques et les actuelles des services sociaux. • Rejette les idées de compensations financières.
18/02/08	Stephen Gibbons – Membre pour Bendigo (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de refléter l'histoire et particulièrement la relation entre autochtones et « newcomers ». • Reconnaît les responsabilités de l'état dans les épisodes sombres du passé du pays. • Parle des répercussions et traumatismes, reconnaît les impacts actuels. • Objectif: <i>Closing the Gap</i> et que tous les australiens prennent conscience de l'histoire du pays.
18/02/08	Gregory Hunt – Membre de Flinders (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Explique qu'une communauté est prospère et que l'autre vit dans la misère et c'est entre autres à cause des enlèvements d'enfants, pratiques basées sur l'ethnie. Reconnaît le mal que cela a fait. • Le plus important : l'emploi et faire sortir de l'état de victime, autogestion, connexion aux terres, fierté et positivité.
18/02/08	Martin Fergusson – Membre pour Barman (VIC) et ministre des Ressources, Énergie et Tourisme. LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministres ont une obligation personnelle de s'excuser et de créer des opportunités. • Il est possible d'aller de l'avance en mettant en place une réconciliation pratique. • Importance du secteur privé : investissement et emploi pour membres des communautés. • Importance de travailler sur la santé, l'éducation et l'espérance de vie.
18/02/08	Michael Keenan – Membre pour Sneling (WA) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • A changé son opinion sur les excuses, premièrement réfractaire, mais finalement en faveur. • Urge le gouvernement à continuer ses interventions dans le NT.

		<ul style="list-style-type: none"> • Parle de la situation critique dans laquelle se trouvent plusieurs réserves dans le NT. • Rejette les compensations financières.
18/02/08	Gregory Combet – Membre pour Charlton (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de ce qui s’est passé et explique l’importance de s’excuser. • Parle du rapport <i>Bringin Them Home</i> et donne des chiffres expliquant la situation actuelle, rappelle les recommandations du rapport et donne des témoignages de victimes. • Déploire la discrimination passée et actuelle.
18/02/08	Steven Ciobo – Membre pour Moncrieff (QLD) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de son expérience d’enfant (témoigne du décalage avec le PN et reconnaît les discriminations raciales qui ont eu lieu. Donne son soutien aux excuses. • Reconnaît que certains enfants ont été enlevés avec les meilleures intentions. • Les discours d’excuse du 13/02 auraient ignoré les problèmes des communautés aborigènes. • Importance que le gouvernement travaille sur la loi et l’ordre pour protéger les enfants des PN.
18/02/08	Daryl Melham – Membre pour Banks (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • En mai 97 : motion de reconnaissance à la Chambre et votée contre avec 46 pour et 83 contre une demande d’excuses → cette fois, aucun vote formel contre les excuses. • Importance de <u>travailler avec les communautés</u> et ne pas imposer de solution.
18/02/08	Bruce Scott – Membre pour Maranoa (QLD) NATIONALS	<ul style="list-style-type: none"> • Déploire un manque de place laissé au Leader des Nationals alors que l’opposition à deux partis. • Soutien discours du PM et du Leader de l’opposition, mais pas de soutien pour les compensations financières. Travailler sur la santé, le bien-être, les opportunités économiques, le travail. • Soutien les interventions dans le NT.
18/02/08	Anthony Albanese – Membre pour Grayndler (NSW) et ministre des Transports et des Infrastructures. LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de la <u>colonisation</u> et du « white settlement » et des enlèvements d’enfants et leurs conséquences actuelles (dysfonctions, violence, alcoolisme, abus sexuels et désavantages). • Importance de la reconnaissance historique pour l’intégrité du Parlement. • Donne les budgets prévus par le gouvernement pour leur politique <i>Closing the Gap</i>.
18/02/08	Kay Hull – Membre pour Riverina (NSW) NATIONALS	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de son enfance et des familles aborigènes vivant dans son village et l’ignorance des problèmes dans le reste de l’Italie. • Dans le passé, ignorance du peuple sur les actions des gouvernements, mais actuellement accord général sur la gravité de celles-ci. Donne ses excuses.
18/02/08	Jennie George – Membre pour Throsby (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien général aux excuses, parle de la transformation de la conscience nationale de la relation avec les communautés autochtones. • Parle de la relation avec le passé est important et du besoin de réparation et guérison. • Volonté d’inspirer l’histoire nationale du pays afin de construire le futur. Le refus d’excuse a un impact important sur l’identité aborigène.
18/02/08	Morrison Scott – Membre pour Cook (NSW) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire + religieux, parle du pardon, de la grâce ... // avec l’Afrique du Sud • Comparaison avec la Nouvelle- Zélande où les Maoris ont passé un

		<p>contrat alors qu'en Australie les autochtones ont eu la vie dure à cause des Européens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donne ses excuses, mais pas au nom des anciennes générations.
18/02/08	Sharon Grierson – Membre pour Newcastle (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • S'excuse, parle de guérison. • Donne des témoignages et parle des actions (<i>// Closing the Gap</i>).
18/02/08	Christopher Pyne – Membre pour Sturt (SA) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • En faveur des excuses, pas seulement pour les « générations volées », mais aussi pour les <u>souffrances de la colonisation</u>. • Affirme que l'Australie est probablement le pire pays pour les PN (<i>// Canada, NZ, USA</i>). • Dénonce les excuses tardives.
19/02/08	Archibald Bevis – Membre pour Brisbane (QLD) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses et avait participé aux marches pour la réconciliation. Important de reconnaître la participation de l'état à la discrimination d'une partie de la population sur une base ethnique. • Dénonce l'esclavage des enfants qui étaient enlevés (travail non rémunéré) et idéologie raciste. • S'attriste que tous les Australiens ne suivent pas le gvt sur ce sujet, importance de faire ce qui est juste.
19/02/08	Anthony Smith – Membre pour Casey (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien accord bipartite, importance des excuses pour construire la réconciliation même si ça ne règle pas tous les problèmes. • Importance pour l'Australie de « conquérir » les désavantages des PN (p.783) appuie les interventions. Rappelle qu'il faut voir <u>toute</u> l'histoire, la plupart étaient des bonnes intentions.
19/02/08	John Murphy – Membre pour Lowe (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses. Réconciliation : plus que des aides sociales, intervention, allocations ... • Importance de le faire avec le cœur, la relation entre les PN et l'état a été marquée par désespoir. • Excuses pour la dégradation d'une culture fière, avoir brisé des familles et pour les politiques. • Pour ceux qui ne veulent pas de culpabilité, importance de connaître histoire, fierté et honte.
19/02/08	Sophie Mirabella – Membre pour Indi (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Réfractaire aux modes d'action et approche du gouvernement travailliste. Les excuses vont renforcer une version de l'histoire victimisatrice. • Critique de <i>Bringing Them Home</i> et de l'acceptation de tous d'un vocabulaire comme « stolen » et ce que ça représente (aspect criminel). Enfants toujours pris à leurs parents pour les mêmes raisons. Opposition au symbolisme et fermement contre les compensations. • Parle du <i>Little Children are Sacred Report</i> qui a motivé le gvt Howard d'intervenir dans NT. • Mesures bien plus importantes que les excuses pour aborder le problème de l'inégalité.
19/02/08	Brendan O'Connor – Membre pour Gorton (VIC) et ministre de l'Emploi et la Participation. LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses, enlèvements ont donné lieu aux problèmes d'éducation, autant d'un point de vue 'literacy' et les opportunités que cela apporte, mais également v/v de leur propre culture. • Rejette les opinions de « bonnes intentions » concernant les enlèvements. Soutien le fait que le PM s'excuse au nom de tous les Australiens, car les politiques étaient faites en leur nom aussi. • Parle du pardon et de la difficulté de l'accorder vu le passé. Importance travailler sur emploi et l'inclusion sociale. Donne budget et projet du gouvernement dans l'objectif de <i>Closing the Gap</i>.

19/02/08	Michael Johnson– Membre pour Ryan (QLD) Indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Donne ses excuses et reconnaît la souffrance des « stolen generations ». • Concernant la responsabilité intergénérationnelle, soutien qu'on peut s'excuser sans se sentir coupable de ce comportement. Pas de nécessité d'être personnellement impliqué pour être désolé. • Ne se sent pour autant pas responsable : geste d'empathie et compréhension souffrances. • Importance de l'égalité des opportunités pour tous.
19/02/08	Dick Adams– Membre pour Lyon (TAS) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses et parle de la grandeur de la culture aborigène, importance de montrer respect v/v de leurs histoire, langues, culture et traditions. Soutien la cérémonie d'accueil au pays. • Donne faits historiques et espère construire une histoire commune basée sur les succès et échecs.
19/02/08	Andrew Southcott – Membre pour Boothby (SA) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien excuse et commence avec une description des écoles pour autochtones dans l'électorat. • Parle du bon côté de ses établissements qui assuraient que PN aient accès à l'éducation, emplois, ... • Donne des résultats de communautés qui se sont améliorées au fil du temps d'autres, détériorés. • Importance de continuer de travailler sur l'éducation, la santé, le logement et l'emploi.
19/02/08	Laurie Ferguson – Membre pour Werriwa (NSW) et secrétaire parlementaire pour affaires multiculturelles et services d'installation LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Parle du problème de <u>discrimination</u> et du problème de comment les PN sont représentés, ce qui alimente le dénigrement. • Cite des témoignages pour illustrer son argument et parle ensuite du travail local fait dans sa région pour la réconciliation et le redressement des inégalités. • Appuie sur le fait que les problématiques actuelles, pauvre éducation et abus des femmes, ont contribué à donner une mauvaise image des communautés, car perçues comme intrinsèques à leur nature plutôt qu'à leur suppression. Mais celle-ci a toujours des conséquences à long terme.
19/02/08	Andrew Robb – Membre pour Goldstein (VIC) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien la motion du PM, importance des excuses et du symbole puissant s'il peut mettre un terme au sentiment d'injustice. Mais seulement efficace si atteignent les mêmes opportunités. • Jusqu'à ce qu'on ne traite pas les questions de désespoir, abus de substances, dépendance à l'assistance étatique et la violence, pas de chance de destinée collective. • Mauvais sens de culpabilité et soi-disant compassion ont plongé les PN dans perte contrôle de leur vie. Excuses = point de départ.
19/02/08	Mark Dreyfus – Membre pour Isaac (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Fier des événements du 13 février et du travail des Labor, a lui-même travaillé sur stolen children. • Dénonce le refus d'excuses du gouvernement Howard. Reconnaissance des politiques racistes.
19/02/08	Anthony Windsor – Membre pour New England (NSW) Indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvements ont empêché de tracer leur histoire. Certains enlevés pour des raisons légitimes. • Parle des débats autour du discours d'excuse du Leader de l'Opposition. Point de vue des compensations, se demande si elles sont demandées par les PN. • Opposé aux interventions dans NT et explique que certaines communautés très respectueuses. Veut un retour du système de permis.

19/02/08	Sid Sidebottom – Membre pour Braddon (TAS) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de la puissance du mot « sorry » et dénonce les effets de la « guerre historique ». Reconnaît que les politiques étaient racistes. Donne des chiffres et faits historiques sur les enlèvements. • Parle de la perte de culture, connexion à la terre traditionnelle, famille et le sens d'identité.
19/02/08	Paul Neville – Membre pour Hinkler (NSW) NATIONALS	<ul style="list-style-type: none"> • Parle de l'importance du lien entre l'enfant et la mère, comment imaginer de telles pratiques ? • N'est pas entièrement d'accord avec terme « stolen » (séparation plus appropriée), mais soutient les 17 clauses des excuses. • Approche paternaliste de l'état a paralysé les communautés dans une mentalité de « welfare », en réduisant drastiquement la confiance mutuelle, responsabilité et autodétermination. • Favorable aux interventions dans NT et salue le travail des personnes sur place (nurses, police)
19/02/08	Maria Vamvakinou – Membre pour Calwell (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient les excuses, moment historique pour l'Australie, début justice et reconnaissance. • Inégalités et actions pour les adresser : éducation, emploi, espérance de vie, santé.
19/02/08	Roger Price – Membre pour Chifley (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de reconnaître que les PN sont des nations fières. Parle du travail fait dans sa région. • Culpabilité pour 200 dernières années ? Non, mais importance d'accepter les responsabilités pour mener les actions <i>Closing the Gap</i>. House reconciliation : national message.
19/02/08	Tony Burke – Membre pour Watson (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de représentant a le pouvoir d'affecter la manière dont les Australiens se situent les uns v/v des autres. Parle du soutien d'étudiants dans le pays.
19/02/08	Duncan Kerr – Membre pour Denison (TAS) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient excuses et parle des dépossessions de la colonisation. • Parle des débats autour de la représentation des aborigènes et pense que ce serait difficile en AU, mais pertinent dans la démarche de reconnaissance et réconciliation.
20/02/08	Julia Irwin – Membre pour Fowler (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Avait donné ses excuses aux « stolen generations » en 2000, donne des témoignages de victimes. • Questionne ceux qui parlent de « bonnes intentions » dans les enlèvements, pourquoi aurait été dirigé contre une ethnie ? • Parle des politiques <u>racistes</u> et des discours représentant des excuses individuelles et collectives.
20/02/08	Julie Owens – Membre pour Parramatta (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient les excuses et explique que pour sa génération c'est bien une problématique actuelle et non passée. Les excuses sont désignées pour leurs vies comme elles le sont maintenant. • Reconnaît que depuis 200 ans, système de protection d'une culture et pas pour la nation entière. • Perte de l'histoire et de la culture des communautés. Début du chemin vers la guérison.
20/02/08	Michael Symon – Membre pour Deakin (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient la motion du PM, l'association bipartite, la réconciliation et la guérison. • S'excuser ne veut pas dire culpabilité des générations actuelles. • Possible de <u>créer un partenariat positif</u> avec les PN dans un respect mutuel. Importance de l'histoire.
20/02/08	David Bradbury – Membre pour Lindsay (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de la cérémonie d'accueil dans le pays du 12 février et de la démocratie en action. • Importance que ce soit la Chambre des représentants qui fasse cette démarche, car les courts ont tendance à favoriser l'intervention. • Affirme que les raisons des enlèvements étaient motivées par le fait

		d'être aborigène.
20/02/08	Brett Raguse – Membre pour Forde (QLD) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Dénonce les propos d'un article publié dans un journal du Queensland s'opposant fermement aux discours d'excuses. • Parle de l'histoire des excuses et demande pourquoi est-ce encore débattu. • Parle des confrontations entre les vues occidentales et autochtones et l'utilité des excuses pour les Occidentaux. Il faut s'excuser des mauvaises lois qui ont été appliquées afin d'avancer. • Importance de respecter la dignité humaine.
20/02/08	Bernard Ripoli – Membre pour Oxley (QLD) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Fier de l'action du PM de l'association bipartite. • 70% de son électorat en faveur des excuses et ne veut pas débattre de leur utilité. • Importance de chercher à réduire les désavantages, travailler sur l'éducation, les opportunités, carrières et qualité de vie.
20/02/08	Anna Burke – Membre pour Chisholm (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses et espère que cela ouvre la voie vers la réconciliation, soutien des électeurs. • Donne témoignages et souligne le travail de membres de son électorat pour la réconciliation. • L'histoire des enlèvements témoigne des politiques <u>d'assimilation</u> de l'époque. • Importance des excuses et des actions → <i>Closing the Gap</i>.
20/02/08	Bill Shorten – Membre pour Maribyrnong (VIC) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Parle des écarts entre autochtones et non-autochtones et des inégalités. • Parle du débat autour des excuses et de l'importance de celles-ci pour les communautés (délivrance). • L'emploi et les politiques de 11 dernières années → échec, car gagnent trop peu pour sortir de la pauvreté.
20/02/08	Donna Vale – Membre pour Hughes (NSW) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses et explique à ceux qui ne comprennent pas que les générations actuelles soient responsables → le Parlement a appuyé des politiques discriminatoires pendant des décennies et parlement = souveraineté intemporelle. • L'enlèvement d'enfants était une pratique inhumaine et témoignant d'une grande cruauté mais importance de protéger les enfants. • Début de la guérison, importance des symboles et de créer une nouvelle relation, nouveau futur.
20/02/08	Malcolm Turnbull – Membre pour Wentworth (NSW) LIBERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien excuses et importance de reconnaître la <u>vérité</u> sinon pas de réconciliation. • Les politiques étaient néfastes, mais on ne peut pas porter les poids des actions des autres (rejette l'idée de culpabilité). • Cite la « Purification of Memory » dont parle Jean-Paul II et Parlement représente le pays.
20/02/08	Kristen Livermore – Membre pour Capricornia (QLD) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • S'excuse et affirme que c'était la bonne chose à faire et que ce n'est pas à questionner. • Importance d'honorer l'histoire des PN de faire preuve de respect. Maintenant il est temps <u>d'écouter</u> les PN du Queensland et <u>d'apprendre comment travailler ensemble</u>.
20/02/08	John Cobb – Membre pour Calare (NSW) NATIONALS	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les abus sexuels d'enfants au NSW nié par le gouvernement local. • Soutien les interventions et actions fortes quand besoin, mais parle aussi de <u>collaboration</u>.
20/02/08	Graham Perrett – Membre pour Moreton (QLD) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien les excuses, parle de Paul Keating, la <i>Mabo Decision</i>, <i>Redfern Speech</i>. • Cite le <i>Racial Discrimination Act</i> de Malcolm Fraser.

		<ul style="list-style-type: none"> • Exprime sa frustration vis-à-vis du gouvernement Howard, critique son déni de l'histoire.
20/02/08	Sharon Bird – Membre pour Cunningham (NSW) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien excuses et trouve incommensurable l'idée de prendre un enfant à sa mère. Parle de la <u>perte de l'héritage</u>. • Fait une lecture de certains courriels d'électeurs, en a reçu 122 donc 121 en faveur des excuses. • Importance du rapport <i>Bringing Them Home</i>.
20/02/08	Annette Ellis – Membre pour Canberra (ACT) LABOR	<ul style="list-style-type: none"> • Remercie son électorat, soutien excuses, remercie le travail des jeunes dans les communautés locales. • Note l'absence de certains membres lors des excuses officielles. • Parle des différences de rapports sur les questions autochtones.

Annexe 7 : Tableau des débats, Chambre des Communes, Canada

Date	Sujet abordé	Députés (parti) et opinion
07-11-2006	Affaires autochtones p. 4826	<ul style="list-style-type: none"> • Gary Merasty (Lib) : demandes d'excuses au gouvernement. • Jim Prentice (PCC) : l'accord conclu ne prévoit pas d'excuses.
20-03-2007	Débat sur l'Accord Kelowna - p.7697	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Crowder (NPD) : Exprime son soutien à l'Accord et reproche aux conservateurs de ne pas présenter d'excuses.
27-03-2007	Affaires autochtones pp. 7981-7983	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Crowder (NPD) : reproche au gvt de ne rien faire pour les PNMI concernant écart de pauvreté, négociations d'autonomie gouvernementale et refus d'excuses. • Jim Prentice (PCC) : répond qu'un accord exhaustif a été passé avec paiements anticipés, CVR et les excuses ne sont pas prévues dans cet accord. • Gary Merasty (Lib) : questionne Jim Prentice sur sa déclaration concernant les pensionnats et leur but éducatif et questionne sur le refus du gvt de présenter des excuses. • Jim Prentice (PCC) : une convention a été mise en œuvre concernant les pensionnats, les libéraux n'ont rien fait.
29-03-2007	Affaires autochtones p. 8131	<ul style="list-style-type: none"> • Todd Russel (Lib) : affirme que le refus d'excuses est une honte et demande quand le ministre apprendra-t-il qu'il n'y a « pas que l'argent qui compte ». • Jim Prentice (PCC) : L'insulte est l'inactivité des libéraux, résultat de l'accord, entente « généreuse » et « équitable ».
23-04-2007	Affaires autochtones p. 8546	<ul style="list-style-type: none"> • Anita Neville (Lib) : Église trouve inacceptable le refus d'excuse, quand le gouvernement va-t-il en présenter ? • Jim Prentice (PCC) : C'est le gvt conservateur qui a conclu l'accord final et continue à travailler sur ces questions.
24-04-2007	Affaires autochtones pp. 8625-8626	<ul style="list-style-type: none"> • Gary Merasty (Lib) : L'héritage des pensionnats ne semble pas connu du ministre des Affaires autochtones. Rappelle quelques faits et demande quand le PM présentera excuses ? • Jim Prentice (PCC) : Annonce travailler sur l'application de la Convention de 2006 et demande de paiements traités. Enquête sur les enfants disparus et CVR va « mettre de la lumière » sur l'histoire des pensionnats.
27-04-2007	Affaires autochtones p. 8802	<ul style="list-style-type: none"> • Anita Neville (Lib) : rappelle un rapport concernant les conditions de vie insalubres dans les pensionnats. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de présenter des excuses ? • Rod Bruinooge (PCC) : Le gvt s'est appliqué à réparer les torts causés par pensionnats et processus de réconciliation qui mettra de la lumière sur ces événements.
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8892-8896	<p>Gary Merasty (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Propose la mention pour que la chambre s'excuse pour les traumatismes des politiques d'assimilation des pensionnats. * Espère que facilitera processus de guérison, reconnaissance mémoire historique et plaide au nom des victimes. * Parle de réconciliation, importance de vérité et excuses gvt. * Déploire l'éloge du passé colonial britannique et parle d'assimilation. Responsabilité de l'état. <p>Question : Ron Cannan (PCC) : Se dit peu fier du passé avec le PNMI. Salue le travail des communautés de sa circonscription qui travaillent pour le développement = « clé avenir ».</p> <p>Effort pour créer une bonne relation avec le PNMI. Travail du gvt</p>

		<p>actuel bien plus important que les libéraux. Des excuses ont été prononcées en 1998 par Jane Stewart : pas déjà fait ?</p> <p>Gary Merasty (Lib) : Gvt a seulement publié une déclaration de regret, jamais d'excuses officielles. APN demande au gvt de s'excuser.</p> <p>Question : Rod Bruinooge (PCC) : Pourquoi député met-il le blâme sur gvt actuel ? Libéraux n'ont pas avancé pendant les dix dernières années.</p> <p>Gary Merasty (lib) : Témoigne de son aberration face au manque de reconnaissance des conservateurs. Rappelle l'accord Kelowna. Excuses nécessaires et ont trop traîné.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8896-8900	<p>Jim Prentice (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Affiche son soutien aux excuses de la Chambre. Dénonce les dérives révisionnistes relatives aux pensionnats qu'il désapprouve. * Manque de ressources nécessaires pour assurer l'objectif de « civilisation » et de protection des enfants, passage cité d'un livre. * Reviens sur les faits historiques et parle des avancées gvt PCC, dénonce l'inaction voire l'injustice du gvt libéral v/v des PNMI. * Parle beaucoup du système judiciaire et que justice = indemnisation des anciens pensionnaires. * CVR → permettra de mieux comprendre l'histoire pensionnats. <p>Question : Michael Ignatieff (Lib) : Intention du gouvernement concernant les excuses officielles ?</p> <p>Jim Prentice (PCC) : Accord 2007 = actions du gouvernement à ce sujet. Après le rapport de la CVR, le gvt pourra se positionner définitivement.</p> <p>Question : Gary Merasty (lib) : Demande au gvt de donner ses excuses et d'arrêter d'accuser certains de révisionnistes, de douter des faits relatés par survivants.</p> <p>Jim Prentice (PCC) : Important que les faits soient connus.</p> <p>Question : Tony Martin (NPD) : Demande que le débat ne soit pas partisan, pourquoi attaquer les autres partis ?</p> <p>Jim Prentice (PCC) : Les avancées ont été faites grâce à beaucoup de personnes.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8900-8901	<p>Yvon Lévesque (BQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Parle de son expérience avec connaissances autochtones et sa prise de conscience des pensionnats. * Annonce que le Bloc appuie la motion pour excuses Chambre. <p>Question : Gary Merasty (Lib) : Demande si le gouvernement devrait aussi s'excuser ?</p> <p>Yvon Lévesque (BQ) : Devrait s'excuser sans attendre et il a déjà reconnu passé étant donné les compensations financières.</p> <p>Question : Larry Bagnell (Lib) : Demande de parler de l'importance du lien langue-culture ?</p> <p>Yvon Lévesque (BQ) : Importance apprentissage langue et culture pour sa survie.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8902-8903	<p>Johanne Deschamps (BQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Accord = voie vers justice sociale, réconciliation et guérison * Rappelle que l'objectif des pensionnats était d'assimiler étant donné le « problème indien ». * Rappelle certains faits, conditions inhumaines et actes de violence. * Parle de son inquiétude v/v des femmes autochtones et protection de leurs droits. Des enfants continuent d'être pris par l'état. * Explique que les conséquences de l'érosion culturelle sont graves. * Rappelle l'écart entre niveaux vie autochtone et reste population.

		<p>Question : Larry Bagnell (Lib) : Étant donné l’abandon de nombreux programmes de soutien aux femmes autochtones, le gvt soutient-il les femmes autochtones ?</p> <p>Johanne Deschamps (BQ) : Non, témoignages choquants de femmes, grande pauvreté/précarité.</p> <p>Question : Yves Lessard (BQ) : Pourquoi gvt n’a pas assumé ses responsabilités v/v des communautés ?</p>
01-05-2007	Motion de l’Opposition – pensionnats indiens p. 8903-8905	<p>Jean Crowder (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Appuie la motion et demande d’excuses au gouvernement. * Séquelles des survivants, mais également famille et collectivités. Donne des témoignages. * Importance des mesures de redressement, commencent par excuses. Importance de se pencher sur violences sexuelles et physiques. * En plus des excuses, besoin mesures pour autres injustices vécues par PNMI. Importance de la FADG et son financement. <p>Question : Gary Merasty (Lib) : Comment le processus de CVR peut-il être adapté dans ce cas ?</p> <p>Jean Crowder (NPD) : Importance de consultation avec les PNMI, présentation dans plusieurs langues et accessible pour communautés éloignées.</p> <p>Question : Larry Bagnell (Lib) : Suite aux débats de la veille, autochtones représentent-ils un groupe d’intérêt ? Et femmes représentent minorité ?</p> <p>Jean Crowder (NPD) : Non, ce sont les premiers habitants du pays.</p>
01-05-2007	Motion de l’Opposition – pensionnats indiens p. 8905-8907	<p>Tony Martin (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Importance affirmer regret des préjudices. Parler de croissance, développement et partenariat en respect culture, traditions et histoire PNMI. * Donne témoignages survivants de sa circonscription et dénonce la pauvreté des communautés et espoir que l’état propose une vision, avec compassion et esprit communautaire. * Parle de l’importance de réparer les relations avec les PNMI, débute avec les excuses. <p>Question : Dennis Bevington (NPD) : Demande si excuses à la chambre suffiront ?</p> <p>Tony Martin (NPD) : Pas suffisantes, mais indispensables pour corriger la relation. Objectif = atteindre le 1^{er} rang mondial IDH.</p>
01-05-2007	Motion de l’Opposition – pensionnats indiens pp. 8907-8909	<p>Larry Bagnell (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Indécence traitement des enfants dans les pensionnats même si certains affirment que c’était une bonne chose pour eux. * Impact culturel d’avoir été privé langue et communauté, en plus de l’impact sur les compétences parentales. * Critique gvt conservateur pour abandon Kelowna. * Demande que FADG puisse être financée sur un plus long terme. <p>Question : Lloyd St. Amand (Lib) : Demande s’il a entendu dire que les excuses pas n’étaient pas importantes ?</p> <p>Larry Bagnell (Lib) : Non, il faut se rappeler rôle que les autochtones ont joué dans la construction du pays. + artisans de la paix.</p> <p>Question : Dennis Bevington (NPD) : Besoin de représentants du nord dans la CVR ?</p> <p>Larry Bagnell (Lib) : Pas contre, CVR permettra plus de compréhension et compassion.</p>
01-05-2007	Motion de l’Opposition –	<p>Tina Keeper (Lib) :</p>

	pensionnats indiens pp. 8909-8910	<ul style="list-style-type: none"> * Autochtone et fille de survivants, importance de ne pas oublier. * Grâce à reconnaissance, indemnisation, injustice dénoncée et excuses à la chambre. * Excuses doivent être faites au gvt pour aller vers la réconciliation et continuer la promotion des DH sur la scène internationale. <p>Question : Bill Graham (Lib) : Le gvt devrait-il donner ses propres excuses ?</p> <p>Tina Keeper (Lib) : Oui et le PCC n'a pas justifié sa décision d'attendre la CVR.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8910-9012	<p>Harold Albrecht (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Appuie la motion de l'opposition. * Rappelle l'accord du 21 mars → réconciliation pour pensionnats. Autres mesures gvt font avancer les DH pour autochtones (abrogation art. 67 et projet de loi C-44) * Engagement du gvt pour améliorer la qualité de vie autochtone. <p>Question : Larry Bagnell (Lib) : Donne discours d'excuse de l'Église et déception du refus d'excuses du PM.</p> <p>Harold Albrecht (PCC) : Convention du gvt permettra la réconciliation et guérison, PM a montré son engagement pour les autochtones pour reconnaissance.</p>
= 01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8912-8913	<p>Chris Warkentin (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le travail du gvt en partenariat avec communautés = assurer meilleure qualité de vie et avenir. * Moyen → possibilités de développement économique autochtone. * Donne exemple de communautés qui ont des projets économiques. * Base solide pour une collectivité dynamique autosuffisante et création d'emplois → avenir communautés prospères et fortes. * Accord 21 mars permet de régler « chapitre malheureux histoire ». <p>Question : Harold Albrecht (PCC) : Regarder vers l'avenir plutôt qu'en arrière ?</p> <p>Chris Warkentin (PCC) : Importance de faire participer les autochtones à la prospérité éco. Importance de travailler sur l'éducation/formation professionnelle.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8913-8916	<p>Raymond Simard (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Importance de comprendre l'histoire et pq le gvt doit s'excuser. Rappelle la participation du Canada et les faits historiques. * Donne des témoignages et parle de traumatismes et d'héritages. * Insuffisance des indemnisations et critique annulation Kelowna (aurait permis une diminution des écarts en santé, logement, ...). * Indemnisation = forme reconnaissance, mais pas de regrets ? <p>Question : Judy Sgro (Lib) : Que faire pour les jeunes qui éprouvent des difficultés ?</p> <p>Raymond Simard (Lib) : Revenir à l'accord Kelowna pour santé, développement économique et éducation dans réserves et centres urbains.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8916-8918	<p>Roger Valley (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Accord 2005 du gvt libéral → voie de réconciliation et guérison. * Exprime traumatisme des parents d'avoir leurs enfants enlevés et critique négligence des autochtones par gvt conservateurs avec l'annulation de l'accord Kelowna. * Point de vue environnemental, beaucoup de choses à apprendre des communautés et ne sont pas écoutés, guérison impossible. * Méfiance des collectivités et besoin excuses pour la guérison.

		<p>Harold Albrecht (PCC) : Comment le député peut-il parler de « mépris » ?</p> <p>Roger Valley (Lib) : L'accord Kelowna annulé est un bon exemple, il ne faut laisser personne de côté et présenter des excuses.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8918-8921	<p>Marc Lemay (BQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Partage un témoignage de son vécu par rapport au pensionnat proche de son village et usage pensionnats dans sa région. * Insiste sur la perte de la langue, de la culture et mauvais traitement * Problèmes actuels de criminalité, alcoolisme, violence ... = héritage pensionnats. Plus capables de vivre dans communautés. * Survivants se rappellent et félicite chambre pour compensations. * Importance de s'excuser pour assimilations, agressions sexuelles, ... ne peux pas effacer le passé, taux de suicide important. <p>Question : Rod Bruinooge (PCC) : Le député peut confirmer la célérité du procédé avec gvt PCC ?</p> <p>Marc Lemay (BQ) : Pas de politisation, PNMI attendent des excuses de la chambre en général et peut-être du gvt.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens pp. 8936-8936	<p>Anita Neville (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Chefs et survivants demandent des excuses qui permettraient une libération physique et spirituelle afin d'aller vers le pardon. * Pensionnats = période sombre de l'histoire et rappel des faits. * Accuse manque de compassion gvt actuel et annulation Kelowna. Le PM doit assumer cette responsabilité. <p>Question : Rod Bruinooge et James Lunney (PCC) : Pourquoi le gvt libéral a-t-il attendu pour agir ? Et qui donne le droit d'exploiter la souffrance des PNMI à des fins politiques ?</p> <p>Anita Neville (Lib) : Accord signé en 2005 et droit conféré par autochtones qui viennent la voir pour qu'elle fasse la demande d'excuse au gvt.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8938-8940	<p>Ruby Dhalla (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Excuses importantes pour traumatismes de la perte de la langue, culture. Politique assimilatrice. * Libéraux → ont permis de créer un partenariat, respect et collaboration pour régler ces dossiers. * Accord 2005 → indemnisation, CVR, financement FADG + Kelowna avec ressources pour éducation, logement, infrastructure. * Excuses : cheminement vers la guérison. <p>Question : Laurie Hawn (PCC) : Excuses données en 1998 et cette demande est à la chambre. Reconnaît-elle que tous les gouvernements ont un passé honteux ?</p> <p>Ruby Dhalla (Lib) : 1998 = déclaration de réconciliation, nouveau gvt doit honorer l'accord passé entre PNMI et Canada.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8940-8942	<p>Colin Mayes (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Appuie la motion, importance d'attaquer les tristes séquelles. → mise en place CVR, PEC, PEI, commémorations et FADG. * Mesures prises permettent la conclusion de ce chapitre de l'histoire et mènent à la réconciliation. * Importance de protéger les enfants pour vivre dans environnement familial sain. * \$6 millions pour programme prévention violence familiale et \$65 millions pour stratégie prévention suicide chez jeunes autochtones. * Avancées d'un point de vue législatif et de l'éducation. <p>Question : Anita Neville (Lib) : Y a-t-il eu un mode de consultation</p>

		<p>des autochtones sur décisions?</p> <p>Colin Mayes (PCC) : Gvt a pris en compte les conclusions accord Kelowna et pris des dispositions en matière de logement et investissements de \$1,1 m.</p> <p>Question : Rod Bruinooge (PCC) : Le gvt a-t-il tardé pour mettre en œuvre cette entente dès arrivée ?</p> <p>Colin Mayes (PCC) : Non, les libéraux n'ont rien fait pdt plus de 13 ans pour ces questions et conservateurs, quelques semaines après arrivée.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8942-8944	<p>James Lunney (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nouveau gvt veut assurer meilleure qualité de vie des PNMI et mesures sur nombreux fronts avec différents partenaires. * But : réparer erreurs du passé et planifier avenir. * Réconciliation = voyage spirituel tout comme le pardon. La convention 2007 → guérison et réconciliation entre autochtones survivants et tous les Canadiens. * Problème d'éducation pour les enfants, projets en CB. Assure prospérité économique et autonomie. * Accord 2007 « a permis de nous réconciliation avec notre passé ».
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8944-8945	<p>Lloyd St. Amand (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Demande à la chambre de s'excuser. * Donne des témoignages et parle Mohawk Institute de Brantford. * Importance de faire évoluer la relation avec les survivants et mauvais traitements connus dans les pensionnats. * Vocabulaire + religieux sur pardon et réconciliation. <p>Question : Tina Keeper (Lib) : Gvt doit-il également s'excuser ? Comprend pourquoi refusent ?</p> <p>Lloyd St. Amand (Lib) : Espère que le PM prendra la décision de s'excuser, pas de raisons qu'il ne le fasse pas.</p> <p>Question : Rod Bruinooge (PCC) : Affirme qu'on ne peut pas changer le passé, pas d'accord. Pense-t-il que la CVR va dans le sens de la réconciliation ?</p> <p>Lloyd St. Amand (Lib) : Élément important du redressement des injustices passées, au même titre que les excuses du PM pour les survivants.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8945-8947	<p>Roy Cullen (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Demande pourquoi le PM refuse de s'excuser ? * Parle des discours réfractaires du Conseil de L'Europe vis-à-vis des politiques canadiennes en matière autochtone et de réserves. * Critique le processus d'évaluation avoir accès aux indemnisations et la difficulté émotionnelle de le faire. * Débats autour des budgets relatifs aux indemnisations. <p>Question : Laurie Hawn (PCC) : Gvt conservateur ne désapprouve pas du tout ce qui a été dit. Pourquoi ne reconnaît-il pas que des excuses ont été faites en 1998 et qu'il est faux que le PM refuse de s'excuser ?</p> <p>Roy Cullen (Lib) : Pourquoi le gvt ne respecte pas ses engagements vis-à-vis des autochtones et présente ses excuses ?</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8947-8949	<p>Pat Martin (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Conditions sociales des PNMI : grand échec du Canada et honte, lié à l'ingénierie sociale et ses répercussions (pensionnats). * Donne témoignages et cas où Canada a fait de plus grandes dépenses avec avocats pour rejeter demandes de compensation. * Parle d'un génocide culturel et importance de reconnaître cette

		<p>partie de l'histoire et des politiques d'assimilation.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Survivants méritent des excuses, même si ce n'est pas suffisant. * Problème de culpabilité intergénérationnelle et de la répétition des enlèvements d'enfants par l'état. Problèmes actuels de séquelles. <p>Question : Maurice Vellacott (PCC) : Les faits sont graves, mais certains enfants ont vécu une expérience positive, le terme « génocide » n'est pas approprié (selon ONU).</p> <p>Pat Martin (NPD) : « Génocide culturel » est approprié dans ce cas. Rappelle que même si certains n'ont pas eu de sévices graves, ils étaient quand même séparés de leurs familles.</p> <p>Question : Rod Bruinooge (PCC) : Demande s'il est d'accord pour dire que les conservateurs ont avancé rapidement sur la question.</p> <p>Pat Martin (NPD) : Le gvt conservateur a fait un bon travail, mais il manque une chose importante : les excuses du PM.</p>
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8949-8950	<p>Catherine Bell (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Démontre pourquoi les excuses à la chambre sont importantes pour le traumatisme, la perte de la langue et culture et la politique d'assimilation. * Partage des témoignages qui lui ont été envoyés. Reviens à la période précoloniale et l'histoire qui a affecté culture et identité.
01-05-2007	Motion de l'Opposition – pensionnats indiens p. 8951	<p>Vote : Motion adoptée</p> <ul style="list-style-type: none"> * POUR : 257 * CONTRE : 0 * PAIRÉS : 6
04-05-2007	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Crowder (NPD) : Demande pourquoi le PM n'a pas donné d'excuses au nom du gouvernement du Canada ? • Rod Buinooge (PCC) : L'accord historique a été conclu grâce au gvt conservateur et fier des excuses données à la chambre. • Jean Crowder (NPD) : Quand ministre dira-t-il qu'il regrette ? Manque de \$109 millions pour éducation des enfants. Pourquoi le gvt discrimine les enfants des réserves ? • Rod Buinooge (PCC) : Avancée importante en Alberta pour service famille et enfants, projet de loi C-44 à appuyer.
12-06-2007	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Crowder (NPD) : Où en sont les excuses pour les survivants et droits peuples autochtones ? + Logement, eau, sortie pauvreté ? • Jim Prentice (PCC) : Pas de réforme prévue pour les règlements de revendications. • Jean Crowder (NPD) : Bruit autour des revendications territoriales refusées et rejet de la DNUDPA et pas d'excuses. • Jim Prentice (PCC) : La députée pourrait appuyer le gvt en matière de droit des femmes et loi C-44.
16-10-2007	Discours du Trône pour la 2 ^e session de la 39 ^e législature	<p>Peter Miliken (président de la chambre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce que le gvt a conclu le règlement définitif sur les pensionnats et le PM « présentera des excuses au nom du gouvernement afin de clore ce malheureux chapitre de l'histoire. »
18-10-2007	Discours du Trône	<p>Anita Neville (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'accord Kelowna = échec et déception, mais salue annonce PM de donner ses excuses, bien que tardives. * Importance de traiter PNMI avec respect, honte rejet DNUPDA qui tâche la réputation du Canada sur la scène internationale. * Vis-à-vis du projet de loi C-44, importance de consultation des PNMI et de travailler sur aspects des droits de la personne → eau saine, collectivité sûre, maison où vivre et possibilité études. +

		comblent l'écart entre autochtones et non-autochtones au Canada.
26-10-2007	Initiative parlementaire : Loi sur le système de justice pénale pour adolescents	Peter Stoffer (NPD) : * Enfants des PNMI au Yukon naissent défavorisés, logements inadéquats, pas de bonne instruction, parents ont subi des sévices pensionnats, héritage des traumatismes. * Région du nord du Québec → jamais d'excuses pour la délocalisation et sans excuses, pas de guérison.
10-12-2007	Pensionnats indiens	Maurice Vellacott (PCC) : se réjouit de l'annonce d'excuses lors du discours du Trône et parle de guérison et réconciliation.
13-02-2008	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Anita Neville (Lib) : Australie a présenté des excuses, quand le gvt présentera-t-il les siennes ? • Chuck Strahl (PCC) : PM engagé à présenter ses excuses, collaborent avec les PNMI pour constituer CVR et formuler excuses.
26-02-2008	Questions orales : Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Crowder (NPD) : rédaction des excuses en secret, risque de rejet du processus par PNMI, pourquoi ne pas les consulter ? • Chuck Strahl (PCC) : le PM a promis des excuses et les libéraux n'ont rien fait à ce sujet.
03-03-2008	Questions orales : Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Harold Albrecht (PCC) : Que fait le gvt pour la mise en place de la réconciliation ? • Chuck Strahl (PCC) : Campagne de sensibilisation menée par les Églises et le gvt a dépensé \$1 milliard pour anciens étudiants, CVR et PM prépare des excuses.
10-03-2008	Questions orales : Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Anita Neville (Lib) : quand les excuses seront-elles présentées ? • Chuck Strahl (PCC) : Travaillent avec les Églises et l'APN pour formuler avec respect et sincérité.
13-05-2008	Loi sur les foyers familiaux dans les réserves	• Iremi Mathysen (NPD) : revient sur refus du gvt de signer la DNUDPA et ne s'est pas attaqué à la discrimination systémique que les femmes autochtones subissent et toujours pas d'excuses.
15-05-2008	Questions orales – Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Richard Harris (PCC) : demande quelle date seront les excuses • Rod Bruinooge (PCC) : annonce date officielle : 11 juin 2008. • Jean Crowder (NPD) : Fait le parallèle avec le gvt australien et donne des suggestions faites par autochtones. Sont-elles seulement destinées à un groupe ? L'APN participera le 11 juin ?
29-05-2008	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Ralph Goodale (Lib) : demande quelle sera la planification de la journée d'excuse et s'il y aura une consultation de l'opposition. • Peter Van Loan (PCC) : projet en cours, ministre des Affaires indiennes et Nord canadien tiendra compte des suggestions.
04-06-2008	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Anita Neville (Lib) : Demande s'il y aura des dispositions pour les aînés, seront-ils présents ? Y a-t-il eu consultation des organismes? Les chefs de partis feront-ils une déclaration ? • Chuck Strahl (PCC) : Rappelle que les excuses ont été promises et annonce discuter des détails avec survivants et organismes.

05-06-2008	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Ralph Goodale (Lib) : Toujours pas de détails reçus sur le déroulement de la journée du 11 juin. Quelles consultations ont été faites ? Les chefs nations ont été invités ? • Peter Van Loan (PCC) : demande d'accord de l'opposition pour une séance extraordinaire à la chambre pour les excuses. Annonce que des survivants et chefs de nation seront présents. • Ralph Goodale (Lib) : Demande une description écrite afin de voir le déroulement de la journée et importance de la considération de l'endroit où les invités seront placés. • Marc Lemay (BQ) : Demande au PM de donner plus d'ampleur aux cérémonies autour des excuses. Aurais entendu que ce seraient juste des déclarations ministérielles et non dans un esprit de réconciliation. Manque de collaboration vu comme un manque de sincérité/respect et acte paternaliste pouvant créer un refus. • Anita Neville (Lib) : Important que les excuses soient bien formulées. Peu de détails disponibles → manque respect pour les PNMI qui auraient dû être consultées. • Chuck Strahl (PCC) : Des consultations ont été faites et sont allés de l'avant et présenteront des excuses sincères et respectueuses. • Tina Keeper (Lib) : Essentiel de laisser les survivants réagir, le gouvernement présentera-t-il cette motion ? • Chuck Strahl (PCC) : Des cérémonies officielles seront organisées pour souligner les excuses.
06-06-2008	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Crowder (NPD) : Les survivants attendent toujours des détails. Quelles mesures pour l'acceptation des excuses ? Intégration de représentants au processus ? • Peter Van Loan (PCC) : Certain nombre de survivants seront à Ottawa et autres aux cérémonies. • Jean Crowder (NPD) : Acceptation pourra être formulée ? • Roger Valley (Lib) : déception des autochtones et survivants concernant les excuses et importance de l'acceptation. Pourquoi pas de discussion ouverte du texte ? Présence des survivants ? • Rod Bruinooge (PCC) : Le gvt est impatient de présenter ses excuses, l'absence de consultation est une fausse accusation. Les chefs autochtones dans le pays ont été consultés.
09-06-2008	Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Ralph Goodale (Lib) : Survivants et chefs doivent être invités à rejoindre les députés sur le parquet. • Chuck Strahl (PCC) : représentants seront présents sur le parquet avec dirigeant de 5 organisations autochtones nationales. • Ralph Goodale (Lib) : Les représentants pourront répondre ? • Chuck Strahl (PCC) : Ils pourront répondre. La cérémonie comportera d'autres discours et échanges de cadeaux. • Anita Neville (Lib) : Chefs devraient déjà connaître le libellé du texte, pourront lire avant de préparer réponse ? • Chuck Strahl (PCC) : Beaucoup de consultations ont été faites et texte rédigé avec respect. • Anita Neville (Lib) : le verront-ils d'avance ? Invitation Gouverneure Générale, sénateurs et juges de la cour suprême ? • Chuck Strahl (PCC) : Le plus âgé et plus jeune des survivants présents et représentants d'organismes Métis, Inuit et PN. • Ralph Goodale (Lib) : importance que les invités s'expriment. • Peter Van Loan (PCC) : Pourront répondre → cérémonie organisée.

10-06-2008	Travaux de la chambre - Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Peter Van Loan (PCC) : consultation avec partis et accord unanime sur la motion d'excuse.
10-06-2008	Déclaration de députés	<ul style="list-style-type: none"> • Nancy Karetak-Lindell (Lib) : exprime son soutien aux pensionnaires et son propre vécu. Rappelle l'expérience vécue par enfants et Inuits devraient avoir une mention distincte. • Brent St. Denis (Lib) : Soutien les excuses et espèrent qu'elles sensibiliseront les Canadiens. Possible amélioration dialogue/compréhension histoire par tous → meilleure relation. Projet de loi C-496 : promotion histoire/culture autochtone écoles. • Tina Keeper (Lib) : le gvt reviendra-t-il sur sa décision et laissera la place aux représentants pour répondre aux excuses ? • Stephen Harper (PCC) : nombre important de suggestions et recommandations reçues par gvt. Tous examinées et demande à tous les partis de ne pas faire de « politicaillerie », mais appuyer excuses. • Tina Keeper (Lib) : moment très émotionnel pour autochtones, mais ils sont réduits au silence. Pas de vastes consultations. • Chuck Strahl (PCC) : Cérémonies suivront et vastes consultations ont été faites. • Stéphane Dion (Lib) : Seul argument avancé pour refuser est la tradition, mais à ce nom, bien des erreurs. Pourquoi ne pas donner 30 minutes de parole aux représentants ? • Stephen Harper (PCC) : Beaucoup de suggestions ont été reçues ont choisi un processus qui respecte les précédents. Termes excuses acceptés par la chambre. • Stéphane Dion (Lib) : pourquoi le PM ne donne pas le texte des excuses aux chefs autochtones pour préparer leur réponse ? Rôle clé dans la relation. • Stephen Harper (PCC) : Responsabilité de s'unir et présenter un message clair. Concernant l'acceptation, « des milliers de cœurs et esprits sont à différentes étapes de l'acceptation », mais espère qu'ils entreprendront le processus de guérison/réconciliation (p. 6805).
11-06-2008	Excuses officielles	<p>Stephen Harper (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Retour sur les faits de l'histoire des pensionnats (objectifs, idéologie) et exclut Terre-Neuve, Nouveau Brunswick et Île-du-Prince-Édouard. Rappelle participation Église. * Certains : expérience positive. Parle impacts actuels. * Gvt reconnaît que l'absence d'excuses à nuï à la réconciliation et guérison et reconnaît les torts du gvt. * Parle de l'Accord de 2007. CVR pour sensibilisation des Canadiens à la question pensionnats et établissement nouvelle relation entre peuples autochtones et autres Canadiens. * Connaissance historique commune, respect mutuel et désir de progresser ensemble.
11-06-2008	Excuses officielles	<p>Stéphane Dion (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Parle de la volonté d'assimilation des autochtones par l'état, volonté d'éradiquer l'identité autochtone. Tissu familial détruit, tue estime de soi des parents et enfants. * Réalité actuelle est le résultat des pensionnats et ses conséquences. * Gvt a nié pendant longtemps ou gardé le silence. 1^{re} étape pour la vérité, réconciliation et avenir meilleur. S'excuse lui-même. * Progresser ensemble vers un avenir fondé sur le respect. CVR

		<p>permettra d'entendre témoignages, comprendre pourquoi état a participé.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour réconciliation : PNMI devraient aussi profiter des richesses et possibilités du Canada. Importance d'entendre leur voix et veiller à ce que les langues continuent d'enrichir le patrimoine culturel mondial.
11-06-2008	Excuses officielles	<p>Gilles Duceppe (BQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rappelle les chiffres et qu'on parle bien de survivants. Redonne faits et sensibilise à ce qui a été vécu. → assimilation /cas Québec. * Donne témoignages et parle de la nécessité des excuses, mais non-suffisantes, gvt doit agir maintenant de façon concrète. * Manque investissement pour assurance épanouissement jeunesse autochtone → prise garde des enfants, répétition. * Attente que le gvt mette en place des logements, que les jeunes obtiennent diplôme secondaire et créer des nouveaux emplois. * Appuie les excuses si actions concrètes suivent. Dénonce le refus de signer la DNUDPA. → Relation respectueuse que de nation à nation.
11-06-2008	Excuses officielles	<p>Jack Layton (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rend hommage aux aînés, chefs PNMI, aux enfants et surtout aux survivants et exprime son profond regret. Moment honteux histoire * Donne ses excuses et parle d'avenir partagé, égalité, respect et vérité. Rappelle les faits des pensionnats et témoignages. * Parle des séquelles actuelles héritées des pensionnats. * Excuses → 1^{re} étape du processus de réconciliation. Et puis : reconnaissance des droits culturels en signant la DNUDPA. * Le pays doit prendre mesures pour remédier aux inégalités → rétablissement relation nation à nation, eau/santé/école/terre/... * Problèmes : taux élevé suicide, pauvreté, surpeuplement, détérioration logement, insalubrité, eau potable, ...
11-06-2008	Excuses officielles – Réponses Représentants	<ul style="list-style-type: none"> • Phil Fontaine (APN) • Patrick Brazeau (Chef national congrès peuples autochtones, PCC) • Mary Simon (Présidente Inuit Tapiriit Kanatami) • Clem Chartier (Président ralliement national Métis) • Beverly Jacobs (Présidente association des femmes autochtones du Canada)
12-06-2008	Déclaration des députés - Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Rob Clarke (PCC) : Journée historique la veille, et gvt joint parole aux actions en indemnisant les anciens élèves + CVR. • Derek Lee (Lib) : Demande au secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor de s'excuser pour propos offensants vis-à-vis des autochtones (devraient connaître dur labeur, autonomie, indépendance) • Pierre Poilievre (PCC) : s'excuse à la chambre, à tous les autochtones et aux Canadiens. Reconnaît que ses commentaires étaient blessants...
12-06-2008	Questions orales – Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphane Dion (Lib) : Maintenant que les excuses sont faites, passer CVR. PM indemne également Île-de-la-Crosse et Saskatchewan ? • Stephen Harper (PCC) : Écoles gérées par le provincial, pas compris dans le règlement passé avec l'APN. • Stéphane Dion (Lib) : Pendant sa campagne a parlé « des gvt ». • Stephen Harper (PCC) : Île-de-la-Crosse, plus de survivants,

		<p>encore des questions en suspens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stéphane Dion (Lib) : Il y a des survivants, à vérifier. PM prêt à signer la DNUDPA pour défense des DH au Canada pour les autochtones ? • Stephen Harper (PCC) : Canada ne prend pas de tel engagement, favorisent une entente sur ces questions. Difficulté de trouver une entente à la chambre, espère que l'opposition approuvera.
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1157-1159	<p>Niki Ashton (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Demande que la chambre renouvelle le financement FADG. * Symbole d'engagement du Canada envers les communautés. * De nombreux rapports montrent succès Fondation et nombreux témoignages de gratitude envers travail de la FADG. * Permet aux nations de guider eux-mêmes leur processus de guérison. Avec l'arrêt fondation, perdent cette autonomie. Va à l'encontre de la CVR qui a besoin de la fondation. <p>Question : Chuck Strahl (PCC) : ne pas donner l'impression que le gvt ne fait rien à la place, parle du budget alloué pour ces causes.</p> <p>Niki Ashton (NPD) : Marque la fin du contrôle par les autochtones de leur processus de guérison.</p> <p>Marc Lemay (BQ) : demande quel sera l'impact de la fin de FADG sur les communautés ?</p> <p>Niki Ashton (NPD) : désastreux, risque de suicides, perte identité, ...</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1159-1161	<p>Carol Hughes (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Excuses : pas en avant, mais besoin programme d'aide pour ceux qui en ont souffert. * FADG travaille en collaboration avec les communautés, un tel programme pris en charge par le gvt → descendant et peu efficace. * Critique le manque d'intérêt du gvt envers les communautés et parle de la déception des autochtones. Importance de comprendre les répercussions à long terme. <p>Question : Chuck Strahl (PCC) : Important de noter que Santé Canada offrira des programmes de soutien. Et travailleurs en santé mentale autochtone pour soutien affectif.</p> <p>Question : Todd Russel (Lib) : Bon nombre de programmes en place // FADG, travaux complémentaires et ne peuvent remplacer fondation.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1161-1165	<p>Chuck Strahl (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Parle du système de pensionnats et reconnaît erreurs du passé, mais 1^{er} objectif : justice par biais de réparation, vérité et réconciliation. * Il n'a jamais été prévu que la FADG soit permanente. Mais il y a des indemnités et autres budgets alloués à la réconciliation. * Le gvt désire réduire ses dépenses (2010), mais prévision soutien santé mentale et émotionnelle par le biais de Santé Canada. Et débloquent 133 millions payement. * « Le gvt veut savoir ce qu'il peut faire pour aider » (p. 1164) <p>Question : Todd Russel (Lib) : Le besoin FADG est toujours là même si on aimerait que ce ne soit plus le cas. Danger : risque d'augmentation de coûts de santé (toxicomanie, alcoolisme, ...).</p> <p>Question : Jack Layton (NPD) : Important de considérer que la guérison est collective et pas seulement individuelle, le gvt s'accapare le processus. Besoin important FADG // au processus de CVR ?</p> <p>Chuck Strahl (PCC) : CVR est un élément du processus et services de counseling de la FADG sera en marche pendant la commission.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence :	Todd Russel (Lib) :

	Financement FADG pp. 1165-1167	<ul style="list-style-type: none"> * FADG a beaucoup contribué aux améliorations de situations difficiles dans les communautés et finance projets provinciaux. * Donne des témoignages qui manifestent la peur de la fin FADG. Appuie sur le besoin d'action suivant les mots (//excuses 2008). * Besoin de guérison et « suivent tous cette voie », besoin dignité. <p>Question : Chuck Strahl (PCC) : si taux suicide a diminué, pas grâce aux programmes nationaux également ?</p> <p>Todd Russel (Lib) : Guérison ne peut être complète sans l'apport de la FADG selon les membres des communautés. Doit lire les témoignages.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1167-1169	<p>Hedy Fry (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rappelle la mission FADG et appuie sur les répercussions intergénérationnelles. Parle des effets sur le long-terme des pensionnats, la guérison dépasse une génération. * Donne des chiffres des budgets alloués réellement aux programmes qui remplaceraient la FADG. * Tous les organismes ont témoigné de l'importance du programme. Parle du colonialisme également. <p>Question : Dennis Bevington (NPD) : Destruction de la structure qui a été intégrée et acceptée dans les communautés avec le temps.</p> <p>Hedy Fry (Lib) : Santé Canada décidera et non plus les communautés. Les autochtones perdent l'autonomie de leur guérison.</p> <p>Chuck Starhl (PCC) : Des services offerts seront adaptés à culture. Il faut éviter d'être alarmiste et penser que le gvt ne fait plus rien.</p> <p>Hedy Fry (Lib) : Si nous croyons que autochtones savent ce qui est bon pour eux, écoutons-les pour une fois.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1169-1172	<p>Marc Lemay (BQ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rappelle le drame des pensionnats et importance du travail FADG. Les traumatismes sont encore bien présents. * Qu'en est-il de l'accompagnement collectif pdt CVR ? * Demande au gvt qu'il maintienne les fonds * Budget de \$45 millions ne fera pas tort au gvt actuel et FADG importante pour que les communautés se prennent en main et intérêt pour tout le Canada, car travaille pour la guérison. <p>Question : John Duncan (PCC) : Santé Canada assure présent dans les communautés et permet de respecter engagement moral/juridique ?</p> <p>Marc Lemay (BQ) : Santé Canada fait un bon travail, mais le fait individuellement. FADG fait un travail collectif.</p> <p>Question : Carol Hughes (NPD) : Services Santé Canada loin des communautés et demande s'il sait que programme Santé Canada s'adresse aux survivants et non aux familles ?</p> <p>Marc Lemay (BQ) : Certains soins ne peuvent se faire dans communautés. Mais c'est dans les communautés qu'on doit résoudre le problème des pensionnats, c'est ce que faisait la FADG.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1172-1175	<p>John Duncan (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Revient sur processus de création FADG. Le gvt apprécie la fondation, sa valeur et son travail. Mais le financement permanent n'a jamais été envisagé. * FADG précédait l'accord sur les pensionnats de 2007. Reconnaît les souffrances des anciens élèves. * La Convention travaille sur la vérité et est fière de ce qu'elle accomplit. * Parle en chiffre de l'investissement fait pour la guérison (PEC) et programme de soutien en santé (Santé Canada). Parle plus de rentabilité et centralisation processus guérison.

		<p>Question : Dennis Bevington (NPD) : Doivent prendre leur destinée en mains. Pourquoi s'obstinent à faire les choses pour les autochtones ?</p> <p>John Duncan (PCC) : Programme proposera le même genre de travail et aide appropriée niveau culturel. 90% sont satisfaits de Santé Canada.</p> <p>Question : Hedy Fry (Lib) : Pourquoi ne suit pas l'évaluation faite par son ministère qui explique que FADG fait travail complémentaire ?</p> <p>John Duncan (PCC) : « Ministère reconnaît qu'il doit assumer de nouvelles responsabilités et obligations et obtient un financement en conséquence » (p. 1175).</p> <p>Question : Chuck Strahl (PCC) : les services FADG n'étaient pas présents dans toutes les communautés. Santé Canada à disposition de tous les survivants ?</p> <p>John Duncan (PCC) : Beaucoup plus présent sur terrain que FADG et intégré dans collectivités.</p> <p>Question : Niki Ashton (NPD) : Pourquoi l'évaluation positive de la FADG n'a pas donné de renouvellement financement ?</p> <p>John Duncan (PCC) : Question au cœur du débat ont déjà expliqué pourquoi ils ont décidé cela et pourquoi le budget 2010 l'a annoncé.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1175-1177	<p>Larry Bagnell (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Espérait arriver à un compromis. * Santé Canada = 1 des 2 volets de guérison. FADG est nécessaire et la fin du financement laisse un trou béant non comblé. * Parle des projets de la fondation dans sa circonscription et donne des témoignages. <p>Question : Jim Maloway (NPD) : Pourquoi ces coupes et non donner plus si le besoin est présent ?</p> <p>Larry Bagnell (Lib) : Illogique, si plus de patients il faudra un programme de guérison plus important.</p> <p>Question : Todd Russel (Lib) : Services Santé Canada différents de FADG qui répond à d'autres besoins. Est-il d'accord ? Quelle suite ?</p> <p>Larry Bagnell (Lib) : Est d'accord, certains mal à l'aise si les services viennent du gvt. Pas de solution de rechange pour ceux-là.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1177-1179	<p>Justin Trudeau (Lib) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Parle d'une conférence (consultation publique sur la condition féminine. * Gvt doit investir \$199 millions dans FADG et non dans Santé Canada → la fondation est gérée par et pour les autochtones. * // foyer pour femmes autochtones de Montréal et leur programme de guérison qui sera abandonné. * Rappelle les problèmes de toxicomanie, violence, suicide, alcool, pauvreté. <p>Question : Jim Maloway (NPD) : Suppression des fonds ces 2 dernières années font revenir en arrière le processus de réconciliation.</p> <p>Justin Trudeau (Lib) : Rappelle que ceux qui y travaillent vont également payer les conséquences de cette décision. Méfiance vis-à-vis des institutions et confiance à reconstruire → par le biais FADG.</p> <p>Question : John Duncan (PCC) : Santé Canada présent dans plus de 600 communautés et seulement 17 projets FADG. Voir réalité en face.</p> <p>Justin Trudeau (Lib) : Parle de la méfiance vis-à-vis des institutions gouvernementales et besoins d'entraide dans les communautés. Augmenter les fonds pour la FADG si nous voulons réellement aider.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1179-1182	<p>Colin Carrie (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Parle des défis concernant la santé mentale, ministère de la Santé peut y répondre conformément à la Convention.

		<ul style="list-style-type: none"> * Vend les mérites du travail de Santé Canada, ses services de qualité, travailleurs autochtones, transports payés, ... * Affirme que les services ne sont pas dangereux culturellement et traditions et rites sont pratiqués. * Importance de l'efficacité des services offerts. Et dit que le gvt a pu répondre aux besoins des anciens élèves et leur famille en investissant près de \$80 millions depuis le début du processus. <p>Question : Hedy Fry (Lib) : Pourquoi gvt pense que les seules mesures efficaces doivent être entreprises par les ministères ? Pense que les autochtones ne sont pas capables de le faire par eux-mêmes ?</p> <p>Colin Carrie (PCC) : Tous favorables à ce que les autochtones prennent leur destin en main. Gvt a appris de la FADG et met en pratique ses services dans un esprit de collaboration avec communautés.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1182-1183	<p>Cathy McLeod (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identifie un nombre de problèmes : éloignement, réalités socio-économiques difficiles (chômage, pauvreté), suicides, alcool, ... * Le gvt a investi + \$1 milliard sur 2 ans pour programmes de santé dans les communautés autochtones. * Financement de programmes de lutte contre la toxicomanie avec participation autochtone. * Ccl : le Canada continue d'investir dans programmes pour autochtones. Bon travail FADG, mais ne pouvait pas joindre toutes les communautés et « nous avons mis en place des programmes ».
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1183-1186	<p>Jean Crowder (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dommage que le débat soit entre Santé Canada versus FADG. * Fait le // à l'art. 23 DNUDPA (communautés doivent définir leurs priorités). Donne témoignages de grande satisfaction de FADG. * Pas de voix donnée aux représentants de la fondation. Les libéraux, néo-démocrates et bloquistes leur donnent une voix. * Dénonce le manque d'accessibilité de certains services de santé. <p>Question : Larry Bagnell (Lib) : Si le programme marche si bien, pourquoi le gvt décide de l'annuler ?</p> <p>Jean Crowder (NPD) : Pas de raison, probablement pour une question idéologique.</p>
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1186-1187	<p>Bruce Hyer (NPD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La FADG fait la promotion de la réconciliation au Canada. * Il y a une contradiction entre les coupures de financement et la valeur des excuses nationales. * Explique la rigueur des programmes financés, critères de rentabilité de la FADG et portée thérapeutiques des programmes. * La démarche de guérison ne devrait être Top-Down et paternaliste. * Espoir de construction d'un avenir plus solide pour communautés.
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1187-1191	<p>Bruce Stanton (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Fierté d'être canadien, car son pays s'est excusé. Le plus important est la visibilité historique. * FADG à l'origine : subvention unique de \$350 millions. La diminution de financement était inévitable et fondation jamais conçue pour être permanente. * Explique les soins fournis pour les anciens pensionnaires et budget et appuie sur les dépenses faites par le gvt (en lien avec l'Accord). * FADG cruciale et a permis travail de transformation historique en positif.

30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp.1191-1193	Carolyn Bennett (Lib) : * Rappelle les faits des pensionnats et politique « gathering strength » ainsi que la déclaration de réconciliation de 1998. * Défi : combler les disparités point de vue santé autochtone. * Pensionnats : lourds traumatismes et empiré ceux de colonisation. * Thérapies autochtones centrées sur la famille/collectivité, et dimension culturelle. * La guérison ne peut se faire que sur le long terme.
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1193-1195	Kirsty Duncan (Lib) : * Débute son discours en parlant des enfants enterrés sans nom, sans voix. Rappelle les effets des pensionnats sur les enfants. Et répercussions actuelles. * Taux de suicide élevé, santé décline, montre les écarts avec REC, * Les excuses ont été primordiales, mais ne doivent pas être juste des mots sans action. Il convient de continuer de financer la FADG.
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1195-1998	Lavar Payne (PCC) : * Rappelle les accomplissements des programmes du gvt conservateur en matière de guérison. * Gvt a prolongé le financement de la FADG donc est engagé à accepter sa responsabilité vis-à-vis de l'héritage historique. * Nouveaux fonds débloqués en 2010 et permet au Canada de « respecter son obligation juridique pour fournir des soins en matière de santé mentale aux anciens élèves » (p. 1196) * Vante les mérites de Santé Canada, mais reconnaît que les méthodes occidentales ne sont pas toujours parfaitement indiquées. Donc un soutien culturel et affectif sont offerts. * \$20 millions sont prévus pour des cérémonies de sensibilisation. Et programmes et initiatives en place pour améliorer qualité vie.
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1998-1200	Libby Davies (NPD) : * Reparle des excuses et que c'était un moment historique puis quelques années plus tard, débat sur le financement FADG. * Parle d'efficacité, coûts peu élevés FADG. Ironie de cessation, * Crédibilité des excuses ? Donne la crédibilité au gvt aux yeux des autochtones. * Parle de colonialisme/oppresion/pensionnats des chocs, traumatismes, itinérance, toxicomanie et appauvrissement. * Témoigne de la créativité par l'art, messages pour la société canadienne de sensibilisation, réconciliation et guérison. * Moindre des choses à faire : financer FADG, question est grave.
30-03-2010	Débat d'urgence : Financement FADG pp. 1200-1202	Nathan Cullen (NPD) : * Se dit furieux que la dimension humaine soit occultée. * Où sont les services dont parle le gvt ? * FADG s'attaque à un défi fondamental, guérison collective (ce qui vient du gvt est seulement individuel). * Excuses honnêtes supposent un suivi. Gvt a demandé une évaluation et la FADG a prouvé son efficacité et mérité appui. * Conditions sociales inimaginables dans les communautés, idée FADG, CVR = aider le processus de guérison. * Pas de droite-gauche mais on parle de juste et injuste.
31-03-2010	Déclaration des députés - Affaires autochtones	Chuck Strahl (PCC) : annonce que la FADG continuera ses travaux, comme prévu, pendant les 2 prochaines années avec \$30 à 40 millions pour 12 centres de guérison.

